





MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

IMPRIMERIE G. DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

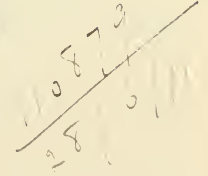
ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

TOME XXI

(1894)





A PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Voltaire, 9

1894

JOURNAL DE FRANÇOIS GRIN

RELIGIEUX DE SAINT-VICTOR

(1554-1570).

INTRODUCTION

On conserve à la Bibliothèque nationale, dans le fonds français, sous le n° 24993, le *Journal* inédit d'un chanoine de Saint-Victor, François Grin, qui vivait au milieu du XVIe siècle[1]. Ce *Journal* est une véritable histoire, jour par jour, de l'abbaye de Saint-Victor et appartient plutôt aux annales religieuses qu'aux annales civiles de la ville de Paris. Mais il contient çà et là, au milieu de faits relatifs au couvent, des récits, surtout des dates précises qui méritent l'attention.

Nous allons présenter une courte notice de la vie de l'auteur, telle que son *Journal* et les manuscrits de l'abbaye permettent de la reconstituer. Nous signalerons ensuite aux membres de la Société de l'Histoire de Paris les parties neuves ou intéressantes de l'œuvre.

François Grin était sans doute le parent d'un chanoine de ce nom[2], mort à Saint-Victor le 31 mars 1552, dont l'historien de la commu-

1. C'est un petit volume de format in-4°, en papier, composé de 56 feuillets. Au fol. 51 se lit la signature de « F. Franciscus Grin, Victorinus. » Un autre religieux de Saint-Victor a mis son nom plus haut dans le même volume (fol. 49) : « Frater Ludovicus de Cadot hoc utitur libro. L. de Cadot. » Ce même religieux a répété son nom en grec au-dessous de celui de F. Grin (fol. 51) : Αδελφος Λοδοίκος Καδοτός, et encore au fol. 50. — Le *Journal* finit au fol. 48 v°; les derniers feuillets du manuscrit sont remplis par des exercices d'explication de discours de Cicéron.

2. François Grin, comme l'auteur du *Journal* que nous publions plus loin. Simon Gourdan a écrit sa vie (*Vie et maximes des hommes illustres de Saint-Victor*, ms. fr. 22399, fol. 925).

nauté, Simon Gourdan, parle avec vénération[1]. Le 4 juin 1554, François Grin reçut le surplis, et, le 17 septembre de la même année, l'habit monastique; il était alors âgé de dix-huit ou de dix-neuf ans[2]. Un an après, le 30 septembre 1555, il prononça les premiers vœux et fut nommé profès. Il fut ordonné sous-diacre le 3 avril 1557 et prêtre le 11 mars 1559. Cependant il ne célébra sa première messe que le 2 avril suivant. Sa vie ecclésiastique paraît s'être écoulée sans reproche, car il obtint quelques honneurs. Le 11 juillet 1567, il fut élu notaire du chapitre, puis sous-chantre et vestiaire du couvent, fonction spéciale qui remettait au titulaire la garde des ornements accumulés par la piété des fidèles dans le trésor de la sacristie. En 1570, François Grin quitta la vie cénobitique et fut nommé prieur de Villiers-le-Bel, près d'Écouen. Il y exerça le ministère pendant quarante et un ans et y mourut le 20 mars 1611.

Le *Journal* de François Grin commence au 25 mars 1554 et se poursuit sans interruption jusqu'au mois de mars 1570. L'auteur y enregistre jour par jour les réceptions de novices, les prises d'habit, les ordinations, les morts de ses confrères, les cérémonies religieuses, les visites du roi, des princes et des prélats, les petites révolutions intérieures qui faisaient passer d'une cellule à l'autre les fonctions honorifiques de la maison. Cette partie de son récit est la plus développée et soulève un coin de voile sur ces intérieurs de couvent que les pamphlets protestants accablaient en ce moment même de tant de calomnies.

L'abbaye de Saint-Victor, fondée au XIIe siècle, rasée en 1813 pour faire place à la Halle aux vins, appartenait à l'ordre des chanoines réguliers. L'inventeur des vers léonins ou rimés, appelé Leoni, était, dit Étienne Pasquier, un religieux de Saint-Victor[3]. D'autres célébrités avaient illustré la maison[4]. On ne saurait oublier le catalogue

---

1. Bibl. nat., ms. fr. 22399, fol. 925 : *Vie et maximes des hommes illustres de l'abbaye de Saint-Victor*, par Simon Gourdan. Cet important ouvrage, qui contient toute l'histoire de l'abbaye Saint-Victor, et qui occupe six énormes manuscrits (mss. fr. 22396 à 22401), est encore inédit. Çà et là on y trouve d'importantes données historiques, d'autant plus précieuses qu'elles sont appuyées par les traditions du monastère, sources aujourd'hui perdues pour nous. Ainsi Simon Gourdan attribue expressément l'Imitation de Jésus-Christ à Thomas a Kempis (ms. fr. 22399, fol. 834). Il est intéressant de relever cette tradition dans un corps ecclésiastique voisin et contemporain de l'illustre Gerson.

2. Les dates de la vie religieuse de François Grin nous sont données par son *Journal*.

3. Pasquier, *Recherches de la France*, liv. VII, chap. II.

4. Brantôme lui en donne une fort inattendue. (Voyez les *Œuvres de Brantôme*, édit. de la Soc. de l'hist. de France, t. VII, p. 341.)

de fantaisie que Rabelais a donné de la bibliothèque[1]. Pourquoi l'auteur de Pantagruel a-t-il gratifié ce couvent d'une satire si peu justifiée? Pendant qu'il écrivait, le siège abbatial était occupé depuis 1514 par un religieux modeste, Jean Bordier, étranger à la littérature mystique; mais Jean Bordier avait réuni et fait connaître[2] les ouvrages de Hugues de Saint-Victor[3], parmi lesquels se trouvent plusieurs opuscules ascétiques, dont les titres singuliers ont pu appeler les railleries de Rabelais.

Quand François Grin entra à Saint-Victor comme novice, l'abbaye était encore canoniquement régie par un prélat célèbre dans l'histoire militaire et galante de la ville de Paris, par Jean-Antoine Caracciolo. Le retentissement des aventures de ce personnage, à l'heure où Grin fit ses premiers vœux, troublait encore la paix du cloître.

Né au commencement du siècle d'un seigneur italien de la maison de Melphe, qui servit fidèlement François Ier en Piémont, Jean Caracciolo, dans sa jeunesse, avait fait « profession des arts, » puis était entré au monastère de Saint-Victor. Plein de zèle pour le peuple, en crédit à la cour, il prêchait souvent et devint bientôt célèbre par son éloquence, sinon par l'austérité de sa vie. Son élection à la dignité d'abbé fut, suivant Simon Gourdan, entachée de manœuvres coupables. Au lieu de demander l'intronisation aux suffrages de ses confrères, il la demanda à la faveur de Marguerite d'Angoulême et à l'intrigue[4]. « Il vaut mieux, dit Simon Gourdan, « ignorer toutes les adresses dont il usa pour s'ingérer dans le gou« vernement et obtenir le brevet de l'abbaye, que de les rapporter[5]. » Élu abbé malgré l'opposition des chanoines, Caracciolo se livra au désordre et, suivant Pasquier, « mena vie fort dissolue. » Mais il continua à prêcher et resta l'idole de ses auditeurs. En 1544, lorsque Charles-Quint menaça Paris, « il se fit capitaine et fit sonner tam-

1. Pantagruel, liv. II, ch. VII. — Voy. le livre du bibliophile Jacob [Paul Lacroix], *Catalogue de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor au XVIe siècle* (Paris, 1862, in-8°).

2. Simon Gourdan dit que Jean Bordier avait « donné au public en 1526 « les ouvrages du grand Hugues » (ms. fr. 22397, fol. 258). La première édition complète des œuvres de ce religieux signalée par les bibliographes est de 1648.

3. Hugues de Saint-Victor, religieux du XIIe siècle, a été étudié dans le tome XII de l'*Histoire littéraire de la France* et depuis par M. Hauréau, *les Œuvres de Hugues de Saint-Victor* (Paris, 1886, in-8°).

4. Simon Gourdan, *Vie et maximes des hommes illustres de Saint-Victor*, ms. fr. 22397, fol. 263.

5. Simon Gourdan, *Vie et maximes des hommes illustres de Saint-Victor*, ms. fr. 22397, fol. 834.

« bour dans la ville pour lever gens[1]. » Son courage, sa bonne mine sous un harnois militaire mélangé d'attributs ecclésiastiques, son dévouement à la défense de la ville accrurent sa popularité. Caracciolo visait à l'évêché de Paris, et sa nomination aurait été saluée d'acclamations. Mais le vertueux et influent cardinal du Bellay réussit à assurer la survivance de son bénéfice à son neveu, Eustache du Bellay.

L'administration de Caracciolo fut encore plus blâmable que sa vie privée. « Bien loin d'avoir le bien spirituel et temporel de la maison « comme en dépôt pour le conserver et l'étendre, il dissipa l'un et « l'autre, autant qu'il put, par son ambition téméraire et par sa con- « duite indiscrète. La maison de Saint-Victor estoit alors comme une « bergerie qui, au lieu d'un pasteur, est affligée d'un loup dissipa- « teur et dévorant[2]. » En vain tous les dignitaires du monastère, prieur, vicaire, chambrier, simples chanoines, s'opposèrent, autant que le permettaient les règles compliquées du droit ecclésiastique, aux dilapidations artificieusement conduites par l'abbé[3]. D'après Simon Gourdan, l'un des plus courageux, Denis Huguet, ancien magistrat du parlement de Paris, alors procureur général de Saint-Victor, paya de la vie son opposition courageuse. Caracciolo l'engagea à prendre un repas avec lui et l'empoisonna, le 14 juin 1546[4]. Le crime resta impuni, et Caracciolo continua à jouir des richesses de l'abbaye et de la faveur du roi. Mais la vengeance divine, dit notre hagiographe, se manifesta par des signes effrayants. Il s'éleva un vent si violent que deux fenêtres et la toiture du palais abbatial furent enlevées. L'abbé rencontra « un chien d'une noirceur et d'un aspect épouvantable, dont « la vue le laissa tout glacé de peur dans le souvenir de son crime. » Six hommes, « affreux comme des Éthiopiens, » errèrent pendant plusieurs jours le long des murs de la maison, « dans une contenance « à ne respirer que le carnage et l'extinction du meurtrier[5]. »

Caracciolo fut enfin exclu de l'administration de l'abbaye de Saint-Victor, et, le 8 août 1550, Pierre Lizet, ancien premier président du parlement de Paris, fut nommé abbé commendataire. Mais l'institution canonique ne put lui être enlevée qu'en 1554, pendant le noviciat de Grin. En 1551, Caracciolo avait échangé les revenus de l'abbaye

1. Lettre de Pasquier, dans les *Œuvres complètes*, t. II, p. 88.

2. Simon Gourdan, *Vie et maximes des hommes illustres de Saint-Victor*, ms. fr. 22397, fol. 834.

3. Le récit de cette procédure est exposé par Simon Gourdan (ms. fr. 22397, fol. 834).

4. Simon Gourdan, *Hommes illustres de Saint-Victor*, ms. fr. 22397, fol. 1011.

5. *Ibid.*, fol. 1012.

contre ceux de l'évêché de Troyes avec le cardinal Louis de Lorraine, dit le cardinal de Guise[1], frère cadet du duc François de Lorraine, prélat sage et mesuré dans sa vie politique, et qui de sa vie privée n'a guère laissé d'autre souvenir que son goût pour la bonne chère. Le cardinal, probablement par égard pour Pierre Lizet, attendit la mort de l'ancien premier président pour prendre possession de la maison. Il y fit son entrée solennelle le 11 novembre 1554. La cérémonie achevée, il ne reparut à Saint-Victor que pour présider aux réceptions d'apparat. La communauté n'en était pas moins bien administrée par le prieur-vicaire, Nicole Grenier, et par le sous-prieur, Guillaume du Bourg-l'Abbé, deux moines que François Grin entoure de respect.

Devenu évêque de Troyes en 1551, Caracciolo se donna secrètement à la Réforme. Après la dissolution du colloque de Poissy, Pierre Martyr s'arrêta à Troyes et « prêcha si bien » l'évêque qu'il le décida à jeter le masque[2]. L'évêque de Troyes monta en chaire et abjura solennellement « l'idolâtrie papale. » En achevant sa profession de foi, il « étendit le bras et invita ses auditeurs à le saigner et à écrire avec « son sang ce qu'il venait de dire[3]. » Il voulut ne tenir son bénéfice que d'une élection diocésaine et se fit sacrer de nouveau suivant le rite calviniste[4]. Quand il revint à la cour, la reine « ne lui fit pas « mauvaise mine et se contenta de lui demander en riant s'il était « vrai qu'il voulût se marier, ce qu'il ne nia ni affirma. » Condé, les Chastillon lui firent grand accueil. Il soumit sa nouvelle élection d'évêque au roi et la fit approuver comme un acte canonique ordinaire. Le roi de Navarre l'autorisa à rester à la cour ou à rentrer dans sa ville épiscopale à sa volonté. Il prêcha plusieurs fois devant Jeanne d'Albret à Saint-Germain. « Dieu veuille, » écrit l'ambassadeur d'Espagne, Perrenot de Chantonay, « que la reine mère ne « vienne à consentir qu'il prêche en sa présence et en la présence de « ses enfants. Mes cheveux se hérissent sur ma tête quand je vois les « dangers qu'elle court[5]. » Caracciolo vint à Paris, mais il ne réussit pas à prendre rang parmi les prédicateurs de la Réforme. « Ils le « méprisent et l'abandonnent de telle sorte, » écrit le cardinal Prosper de Sainte-Croix, nonce du pape, « qu'il se trouve réduit à vivre « fort pauvrement dans la ville[6]. » Sainte-Croix était bien informé.

---

1. Simon Gourdan, ms. fr. 22397, fol. 128.
2. Languet, *Arcana sæculi XVI*, lettre du 26 octobre 1561.
3. Lettres de Chantonay citées plus loin.
4. De Thou (1740), t. III, p. 77.
5. Lettres de Chantonay, du 10 et du 15 décembre 1561 (orig. espagnol; Arch. nat., K 1495, n°s 95 et 97).
6. Lettre de Sainte-Croix, du 5 février, dans les *Archives curieuses* de Cimber et Danjou, t. VI, p. 37. — Le pape rendit un bref d'excommuni-

Après avoir été excommunié par le pape, Caracciolo fut privé par le roi de son évêché de Troyes. En vain, pendant la guerre civile de 1562, il essaya du rôle de négociateur. Suspect aux deux partis, il ne put arriver à se rendre influent. Bientôt il tomba dans la misère. Une tradition, conservée au monastère de Saint-Victor, rapporte qu'il fut obligé « de demander de l'assistance, » c'est-à-dire l'aumône, à la porte de l'abbaye. Forcé, pour vivre, de recourir au travail de ses mains, il se fit meunier à Châteauneuf-sur-Loire. Ce furent ses aventures, dit Simon Gourdan, qui ont donné naissance, pour marquer la chute d'un homme, à la locution *d'évêque devenir meunier*[1].

Malgré l'affaiblissement général de la règle que tous les historiens reprochent aux maisons religieuses du XVI[e] siècle, malgré l'éclat de l'apostasie de Jean-Antoine Caracciolo, le monastère de Saint-Victor donnait l'exemple des vertus et de la régularité monastiques. Pas un moine n'avait imité l'évêque de Troyes. Pendant les seize ans du séjour de François Grin au couvent, cinq religieux, chanoines, clercs ou novices, quittèrent l'habit, deux pour infirmités, un « pour ce qu'il « ne pouvoit porter le faiz de la religion, » deux seulement, un clerc et un novice, « pour certaines causes à ce mouvantes. » Ils partirent tous deux au commencement de 1567. La phrase obscure que Grin consacre à leur départ laisse soupçonner un mystère. Une maison de plus de soixante religieux, mêlés au mouvement de la vie de Paris, en pleine effervescence calviniste, qui ne compte que deux défections en seize ans, après l'exemple de Jean Caracciolo, mérite des éloges. Aussi, le 7 novembre 1565, le parlement rendit un arrêt qui confiait à la maison de Saint-Victor le soin de procéder à la réformation du monastère de Saint-Vincent de Senlis.

Au récit des actes intérieurs de la communauté, François Grin ajoute celui des aventures, grandes et petites, qui interrompent la monotonie de la vie du cloître. Ici notre auteur montre peu de jugement. Il enregistre avec détails de menus faits-divers, qui ne pouvaient intéresser que les dévotes inféodées au couvent, et glisse sur les graves événements dont la ville de Paris fut alors le théâtre. Cependant quelques-uns de ces menus faits ajoutent à nos connaissances historiques. A l'occasion d'un vol commis dans une cellule, en 1555, François Grin nous apprend que le monastère nourrissait de vieux hommes d'armes. C'étaient des soldats invalides, incapables de travail, que le roi donnait aux couvents à charge de les nourrir.

---

cation contre lui le 5 mars 1562 (Camusat, *Promptuarium sacrarum Antiquitatum Tricassinæ dioceseos*, fol. 251 v°).

1. Simon Gourdan, *Hommes illustres de Saint-Victor*, ms. fr. 22397, fol. 1013.

Vincent Carloix[1] attribue l'initiative de cette coutume à Henri II, mais les ambassadeurs vénitiens[2] constatent qu'elle existait déjà du vivant de François Ier. A l'issue de chaque guerre, les blessés, les estropiés étaient répartis parmi les opulents monastères du royaume. On fait généralement honneur, d'après un passage des *Commentaires de Monluc* (t. II, p. 296, édit. de la Soc. de l'Hist. de France), de l'invention des hôpitaux militaires à Coligny. On voit qu'elle était plus ancienne que lui.

François Grin est crédule et accueille les récits fabuleux qui courent dans le bas peuple. Ainsi, sous la date du 8 février 1566, il reproduit gravement l'histoire du diable de Laon. Plus loin il parle d'une étoile qui conduisait le roi à la procession. Les grands procès criminels, les supplices ne frappent pas moins son imagination. Il raconte avec horreur l'exécution de quatre hommes convaincus d'avoir égorgé deux petits enfants, et, sous la date du 12 décembre 1566, l'inauguration du supplice de l'Estrapade, dont il semble avoir été témoin.

Les grands événements des règnes de Henri II, de François II et de Charles IX ont aussi leur retentissement dans le *Journal* de François Grin. Il les juge à la façon du populaire, comme les jugeaient sans doute, dans le voisinage du monastère de Saint-Victor, les petits bourgeois de la place Maubert. Son appréciation n'en est que plus curieuse, car elle reflète l'opinion publique, si toutefois il est permis d'appliquer ces mots à un récit du xvie siècle. La bataille de Saint-Quentin (10 août 1557) est l'objet d'une simple mention, mais le récit de la prise de la ville est accompagné de cette insinuation perfide à l'égard de l'amiral de Coligny : « On dit que [la ville] jamais n'eust « esté prise s'il n'y eust eu intelligence, *alias* trahison. *Deus autem* « *intuitur corda hominis.* » La mort de François II est présentée avec des soupçons d'empoisonnement : « Et dit-on que sa vie fut abrégée « par aucuns. Dieu seul connoît tout. » Est-il besoin d'ajouter que ces calomnies se valent en injustice et en fausseté, que la droiture de Coligny à la défense de Saint-Quentin est aussi évidente que l'innocence des Bourbons à la mort de François II ?

Cependant François Grin montre le plus souvent de la modération vis-à-vis du parti réformé. A l'occasion du colloque de Poissy, il développe un aperçu digne d'un véritable historien. L'assemblée du colloque, dit-il, « a porté et porte grand préjudice à la religion chré« tienne parce que furent mandez tous les grands hérétiques de « Geneve. Et de là sont sortys tous les maulx qui s'en sont puis après « ensuivys. » Ce jugement a été ratifié par les contemporains que la passion politique n'aveuglait pas. C'est un honneur pour l'humble

1. Vincent Carloix, *Mémoires sur Vieilleville*, édit. du Panthéon, p. 493.
2. *Relation des ambassadeurs vénitiens*, t. I, p. 301.

moine de Saint-Victor de s'être rencontré, au moins sur un point, avec de grands historiens dont il ignorait même les noms[1].

La forme de journal adoptée par François Grin le condamnait à ne présenter aucun récit d'ensemble, mais nous n'avons pas à le regretter. Au lieu d'un récit suivi, qui sans doute n'aurait pas fait oublier l'*Histoire universelle* de de Thou, il nous donne, jour par jour, des mentions précises et fixe les dates de certains événements que les autres historiens de Paris se contentent de raconter dans leur ensemble. Parmi les parties nouvelles du *Journal*, nous pouvons signaler la statistique des avocats et des procureurs au parlement de Paris, qui contient de précieux renseignements, les récits de processions ou de fêtes religieuses, le tableau des calamités naturelles de 1564, de 1566, de 1567 et de 1568, qui présente quelquefois des détails naïfs et touchants. Les dates de la mort du premier président Lizet, du supplice de la dame de la Caille, une des premières en date et une des plus célèbres martyres protestantes, de l'inauguration des prêches publics de la maison du Patriarche, au faubourg Saint-Marceau, de la condamnation de Croquet et de Gastine, sont données pour la première fois ou rectifiées par François Grin.

L'œuvre la plus neuve de cet annaliste, celle qui donne le plus de valeur à son *Journal*, est le récit de la campagne des réformés autour de Paris depuis la fin de septembre 1567 jusqu'à la bataille de Saint-Denis (10 nov. 1567). Ici le simple moine de Saint-Victor a l'autorité d'un témoin. Aussi complète-t-il tous les historiens, surtout pour les dates. Le lecteur qui voudra comparer le *Journal* de Grin avec les mémoires contemporains, qui ont raconté la guerre de 1567, relèvera facilement ce qu'il contient de nouveau.

L'année 1569 est marquée par le récit de supplices pour cause de religion. François Grin mentionne ces actes d'intolérance; il ne les approuve pas. Le 30 juin 1569 furent pendus en Grève, devant l'hôtel de ville, les deux Croquet et Gastine, marchands bourgeois de Paris. Cette affaire fit beaucoup de bruit. Tous les historiens ont blâmé l'arrêt du parlement. François Grin donne des explications qui l'excusent à demi. Ce ne fut pas seulement, dit-il, pour avoir pratiqué le culte calviniste que Gastine et les deux Croquet furent condamnés à mort, mais pour avoir fait passer des subsides aux rebelles qui, deux ans auparavant, assiégeaient Paris. Au crime d'hérésie, dit Grin, les accusés joignirent la trahison. La distinction était digne d'être notée.

Grin a la sagesse de se tenir éloigné de tout débat théologique. Le Colloque de Poissy ne lui arrache même aucun essai de controverse.

---

1. Voyez les citations que nous avons réunies dans *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. III, p. 201 et suiv.

En fait de discipline ecclésiastique, il nous apprend que les chanoines de Saint-Victor, après un noviciat qui, presque toujours, se prolongeait au delà de la jeunesse, étaient investis de la desservance de certaines paroisses de l'Ile-de-France. Le fait n'est pas inconnu. On savait que, avant l'institution des séminaires, les grands monastères envoyaient dans les cures les moines les plus éprouvés par leurs vertus. Mais il est intéressant d'en retrouver les preuves. Grin nous apprend encore qu'il était d'usage de laisser écouler quelques jours entre l'ordination d'un prêtre et la célébration de sa première messe. Nous signalons cette coutume, si contraire aux coutumes ecclésiastiques de nos jours.

Nous avons publié le *Journal* de Grin dans son intégrité. Cependant nous avons supprimé les récits d'entrées de novices et de premières messes que l'auteur enregistre avec componction, à grand renfort de textes latins. Ces énumérations nous ont paru indifférentes à l'histoire de Paris et même à celle de l'abbaye de Saint-Victor.

Baron DE RUBLE.

JOURNAL DE FRANÇOIS GRIN

RELIGIEUX DE SAINT-VICTOR DE PARIS

(1554-1570).

S'ensuyvent plusieurs actes rédigés par manière de cronique, advenus depuis le jour de Pasques, l'an mil cinq cens cinquante quatre.

1554.

Premièrement, ledict jour de Pasques de ladicte année fut le 25ᵉ jour de mars, et régnoit, pour lors, en France, Henri de Valois, second du nom, filz de François de Valoys, Roy de France, et du nom le premier.

Et ce mesme jour, vénérable père en Dieu, frère Nicole Grenier, prieur vicaire de Sainct-Victor-lez-Paris, célébra la grande messe solennelle en l'abbaye dudict Sainct-Victor. Et, incontinent la messe achevée, fut apporté à l'enfermerie, à trois ou à quatre, pour une grande débilité qui luy print en se dévestant, à la secrétainerie, des habitz sacerdotaulx. Et estoit nouvellement relevé d'une grande maladie. Et fut l'espace de deux heures sans remuer piedz ne bras; et pensoit-on qu'il fut trespassé. Mais, par la grâce de Dieu et le bon soing et ordre qui y fut donné, il se revint petit à petit. Et ceste maladie luy dura près de deux ans. Et avoit-on soubson qu'il estoit empoisonné. Mais toutesfois, rien n'en a esté avéré.

Le premier jour d'avril ensuivant, dimenche Quasimodo, ledict père prieur fit appeller le couvent de céans, estant griefvement malade. Et, après l'hortation par luy faicte, fut célébré la messe en sa chambre, devant luy; et receut bien et dévotement le sainct Sacrement de l'autel, se munissant des armes célestes, comme bon et vray catholicque, attendant la miséricorde et visitation de Dieu.

Le 16ᵉ dudict mois d'avril, trespassa tout soudain frère Michel

Gulot, convers vestu par feu Monsr Bordyer[1], si tost qu'il eust desjeuné d'un pied de mouton en la cuisine. Mais l'on dit qu'il se rompit une vaine en toussant, parce qu'il toussoit incessamment. Et fut ouvert au jardin de l'enfermerie, au corps duquel l'on trouva moult de sang, et fut enterré au cimetière, près de la chappelle Sainct-Sébastien.

En ce temps, environ la Feste-Dieu, fut desrobé, en l'estude du chambrier[2], nommé frère Jacques Parent, la somme de deux ou trois cens escuz. Et fut prins par soubson Estienne Menant, gendarme donné céans[3], et mis en prison au Chastelet; mais la chose n'a point esté avérée, et fut délivré.

Le lundi, 4e jour de juing, vueille de la dédicasse Sainct-Victor, nous fusmes receu au surplis, asçavoir : frère Robert Paulmier et Pierre Colombet, parisiens, et moy. Et nous bailla le surplis cedict jour, après vespres, ledict prieur gisant en son lict. Et me mict le premier (de sa grâce) en l'ordre de réception.

Et le lendemain, environ sur les cinq heures du matin, trespassa, feu de bonne mémoire, Monsr Lizet[4], auparavant premier président en la court de parlement, et, au jour de son décès, abbé de céans, commendataire. Le corps duquel fut apporté par les religieux de céans, en grande pompe, accompaigné de plusieurs Messrs de ladicte court et de Monsr du Bellay[5], évesque de Paris,

1. Jean Bordier, élu abbé de Saint-Victor par le libre suffrage des religieux du monastère, fut sacré le 17 septembre 1514 et mourut le 16 novembre 1543 (Simon Gourdan, *Vie et maximes des hommes illustres de Saint-Victor*, ms. fr. 22397, fol. 250).

2. Le chambrier était le receveur général des biens et des revenus du monastère (Gourdan, ms. fr. 22397, fol. 1003).

3. Voilà le fait auquel nous avons fait allusion dans notre introduction, p. 6.

4. Pierre Lizet, né en 1482 en Auvergne, premier président du parlement de Paris, avait été dépouillé de sa charge, suivant de Thou (liv. VI), pour avoir refusé, au conseil du roi, d'opiner debout devant le cardinal de Lorraine. Lizet, destitué, s'abaissa devant son persécuteur et obtint par grâce l'abbaye de Saint-Victor. Dans les dernières années de sa vie, Lizet composa divers ouvrages de théologie, que de Bèze a spirituellement raillés dans les *Epistolæ obscurorum virorum*. Henri Étienne a dit beaucoup de mal de ses mœurs (*Apologie d'Hérodote*, édit. de 1566, p. 185 et 507). Les biographes font mourir Pierre Lizet le 7 juin 1554. On voit par le *Journal* de Grin qu'il mourut le 5 juin.

5. Eustache du Bellay, conseiller au parlement, évêque de Paris en 1550, mort en 1563.

en ladicte abbaye. Et est inhumé au cœur d'icelle, au pied de la chaize abbatialle. Et fit les obsèques, et célébra la grande messe, ledict sr évesque.

Le lundi, 17e septembre audict an, jour et feste Sainct-Lambert, nous fusmes vestuz, nous trois susdicts, assavoir : frère Robert Paulmier, aagé environ de seize à dix-sept ans ; frère Pierre Colombet, aagé de dix-sept à dix-huict ans, et moi, environ dix-huict à dix-neuf ans, par le susdict prieur vicaire.

Le jeudi, 25e jour du mois d'octobre audict an, environ sur les trois ou quatre heures du soir, Monseigneur le Révérendissime cardinal de Guise[1] print possession de l'abbaye de céans. Et y envoia, pour ce faire, ung sien secrétaire bien familier, nommé Monsr Badou, accompaigné de plusieurs aultres, et furent observées les solempnitez acoustumées.

Le dimenche, 11e de novembre, feste Monsr sainct Martin d'hyver, ledict seigneur Cardinal fit son entrée en l'abbaye de céans, en la manière qui s'ensuit : premièrement, le cœur de l'église estoit tapissé tout ainsi comme le jour de Noël, et au maistre autel y estoit le parement de drap d'or, avec les courtines qui se mectent tel jour, et tous les religieux estoient en chappes, attendans ledict seigneur Cardinal. Et arriva environ sur les trois heures après disné, accompaigné de plusieurs évesques et gentilshommes, ayant ledict seigneur Cardinal sa grande robbe rouge, le rochet dessus avec le camail de satin rouge et bonnet rouge. Et demeura quelque espace de temps à la porte de l'Église, oyant l'oraison que luy fit ledict père prieur. Et, icelle achevée, luy présenta la belle croix. Et la baisa avec le beau texte d'évangille, que tenoit frère Denis Laurens, prieur d'Athis, lequel estoit revestu en diacre, et le soubdiacre Dalbyac. Et, cela faict, le chantre commença : *Te Deum laudamus*. Et ainsi allasmes, achevans ledict *Te Deum*, au cœur. Et achevé, l'on commença vespres, lesquelles ne durèrent pas long temps. Et icelles ouyes par ledict seigneur Cardinal, estant à genoulx sur ung oratoire à ce préparé, descendit au cloistre et se pourmena ung tour ou deux. Et ainsi s'en alla par la porte du cloistre qui va en la maison abbatiale.

1. Louis de Lorraine, quatrième fils de Claude de Lorraine et d'Antoinette de Bourbon, né le 21 octobre 1527, fait cardinal le 22 décembre 1553, archevêque de Sens, évêque de Troyes, de Metz et d'Albi, abbé de Saint-Victor, de Moissac et de Saint-Pierre de Bourgueil, porta le nom de cardinal de Guise et mourut à Paris le 24 mars 1578.

1555.

Le dernier jour du mois de septembre, je fus profez avec mes susdicts confrères.

Le dernier jour dudict mois de décembre ensuivant, frère Pierre Bricet, natif d'Orléans, 9e convers vestu par feu Monsr Bordier, trespassa tout soudain en desjunant chez la vefve Alexandre, nostre drapière de la place Maubert, environ sur les dix heures du matin, l'an de son aage soixantiesme et de sa vesture trente-deuxiesme passée. Et est enterré au cimetierre, auprès de frère Symon. *Anima ejus requiescat in pace.*

1556.

Le lundi, 20e jour de juillet 1556, vueille Sainct-Victor, trespassa frère Claude Huault, prieur de Vauljour [1], sur les sept heures du soir. Et avoit esté apporté dedans une litière la matinée. Et fut enterré à la chappelle de l'enfermerie, ledict jour de Sainct-Victor, après Matines, où assistèrent tous les prieurs qui y estoient pour lors. Et succéda en son lieu frère Jacques Parent, chambrier. Et fut chambrier après luy frère Roger Parent, au paravant secrétain [2]. Et fut secrétain alors frère Pierre Dalbyac.

Le dimenche, 30e jour d'aoust ensuivant, feste Sainct-Fiacre, alla de vie à trespas feu de bonne mémoire frère Nicole Desprez, prieur titulaire de Sainct-Guenault de Corbeil, ayant esté seullement sept ou huict jours malade d'un dissenterie et fiebvre meslée parmi, et receu tous les sainctz sacremens, en la présence des pères prieurs forains, lesquels estoient venuz pour la feste Sainct-Augustin. Et avec grande révérence et dévotion receut lesdicts sacremens. Et la nuit ensuivant rendit l'âme à Dieu. Et est enterré au cloistre, auprès du crucifix, du costé de la maison abbatiale.

Le jeudi, 17e septembre audict an, trespassa feu de bonne mémoire nostre maistre, Me Françoys Le Picart, docteur en théologie et doyen de Sainct-Germain-de-l'Auxerrois, homme de bonne et saincte vie et grande réputation. Et fut enterré avec une grande pompe funèbre le samedi ensuivant, et gist aux Blancs-Manteaulx.

Le mardi, 17e novembre audict an, trespassa à Amponville [3]

1. Vaujours (Seine-et-Oise).
2. *Secrétain,* sacristain.
3. Amponville (Seine-et-Marne).

frère Nicolle Beauquesne, prieur curé dudict lieu, après avoir esté longue espace de temps attenué[1] de goustes. Et est enterré audict lieu. Et lui a succédé frère Guillaume Le Blanc, soubprieur de céans. Et fut esleu soubprieur après luy frère David Courteville.

1557.

Le mercredi, 18e janvier 1556, octave des Roys, l'église de céans fut pillée par des larrons et voleurs; et ce fut après Matines. Et firent ouverture en la muraille du jardin abbatialle, et emportèrent plusieurs croix, le bras sainct Sébastien, la croix sainct André et plusieurs aultres reliquaires.

Le 5e mars 1556, premier vendredi de karesme ensuivant, le roy Henry, à qui Dieu doint bonne vie et longue, fit son entrée en la maison de céans, accompaigné des princes de son sang. Entre les aultres le roy de Navarre[2] et plusieurs grandz seigneurs et cinq cardinaulx, assavoir : le cardinal de Bourbon[3], Lorraine[4], Tournon[5], le cardinal de Guise, nostre abbé, le cardinal de Lenoncourt[6] et plusieurs évesques. Et le receusmes à la porte de l'église, estans tous revestuz de chappes de soye, avec *Te Deum*, qui fut chanté solennellement. Et ouyt la messe bien et dévotement. Et, icelle achevée, s'en alla disner en la maison abbatiale, et, après disné, visita toute la maison.

Le samedi, 3e avril ensuivant, vueille du dimenche de la Passion, fusmes promeuz à l'ordre de soubdiacres, frères Robert Paulmier, Colombet et moy. Et icelluy jour furent ordonnez diacres frère Michel Bagore et Jehan Mallet.

---

1. *Attenué*, atteint.

2. Antoine de Bourbon, roi de Navarre par son mariage avec Jeanne d'Albret. Ce prince était arrivé à la cour le 12 février 1557 (Voyez *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. I, p. 138).

3. Charles de Bourbon-Vendôme, frère du roi de Navarre, né le 22 décembre 1520, proclamé roi par les ligueurs à la mort de Henri III sous le nom de Charles X, mort à Fontenay-le-Comte le 9 mai 1590.

4. Charles de Lorraine, frère aîné du cardinal de Guise, né le 17 février 1524, dit le cardinal de Lorraine, mort à Avignon le 26 décembre 1574.

5. François de Tournon, né en 1489, successivement archevêque d'Embrun, de Bourges, d'Auch, de Lyon, cardinal, plusieurs fois lieutenant de roi, un des négociateurs les plus employés sous les règnes de François Ier et de Henri II, faillit devenir pape en 1559 et mourut le 22 avril 1562.

6. Philippe de Lénoncourt, évêque de Châlons, d'Auxerre, cardinal, archevêque de Reims, mort à Rome en 1591.

Le mardi d'après Quasimodo 1557, trespassa feu frère Jacques Boursier, prieur de Sainct-Guenault de Corbeil, successeur de feu frère Nicole Desprez, d'une fiebvre chaulde qui luy dura trois sepmaines. Et, ayans esté muny de sainctz sacremens, *diem extremam clausit.* Et est enterré audict lieu. Et luy a succédé frère Jehan Le Mayre, soliciteur des affaires de la maison de céans. Et en sa place fut institué soliciteur frère Jacques Crombet, compaignon, demeurant à Villiers-le-Bel[1].

Le mercredi, 7e juillet audict an, feste et solemnité de la Visitation Nostre-Dame, trespassa frère Pierre Dalbyac, secrétain, ayant esté travaillé, par l'espace de dix ou unze jours, d'une fiebvre chaulde si véhémente que contraincte fut le lyer et chouldre les draps de son lict. Je prie à Dieu que en repos soit son âme et de tous les fidèles trespassez. Et fut enterré, icelluy jour, sur les quatre heures, et gist au cloistre, près du crucifix.

Le samedi, 10e aoust, feste Monsr sainct Laurens, audict an, fut desfaicte la gendarmerie du roy de France, qui estoit auprès de Sainct-Quentin[2], par les ennemis Bourguinons[3]. Et y eu plusieurs des nostres tuez, entre aultres Monsr d'Anguien[4], vaillant prince et capitaine, et plusieurs prisonniers, entre les aultres Monsr Anne de Montmorency[5], connestable de France, et plusieurs aultres grandz seigneurs. Et, la quinzène ensuivant, la

1. Villiers-le-Bel (Seine-et-Oise).

2. Bataille de Saint-Quentin, 10 août 1557. La ville de Saint-Quentin était assiégée depuis le 28 juillet par les Espagnols, que commandait le duc Philibert-Emmanuel de Savoie. Le connétable de Montmorency, pour faire lever le siège, livra une grande bataille où l'armée du roi de France essuya un des plus complets désastres de notre histoire. Heureusement Philippe II ne sut pas profiter d'une victoire qui livrait Paris et le nord du royaume à sa discrétion.

3. Philippe II était duc de Bourgogne comme héritier de Charles-Quint.

4. Jean de Bourbon-Vendôme, comte de Soissons et d'Enghien, fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon, né le 6 juillet 1528, avait d'abord embrassé la profession ecclésiastique et reçu un évêché. Plus tard il voulut se marier et épousa Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville. Il prit les armes après la rupture de la trêve de Vauxelles et fut tué à la bataille de Saint-Quentin.

5. Anne de Montmorency, baron puis premier duc de Montmorency, né le 15 mars 1492, maréchal de France en 1522, fait prisonnier à la bataille de Pavie, connétable de France en 1538, mort à Paris, le 12 novembre 1567, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Saint-Denis.

ville de Sainct-Quentin fut prinse[1], ayant esté auparavant bien canonée; mais, à ce que on dit, que jamais n'eust esté prise s'il ny eust eu intelligence, *alias* trahison[2]. *Deus autem intuitur corda hominum.*

Le mercredi, 29e septembre, fut esleu soubprieur frère Guillaume du Bourg-l'Abbé, parisien, lequel estoit auparavant enfermier. Et succéda audict Courteville, dessus nommé.

1558.

Le 26e dudict mois [mars 1557 (1558)], *sabbato in Passione*, nous fusmes promeuz à l'ordre de diacres, frère Robert Paulmier et moy. Et le mesme jour furent soubdiacres frères Pierre Colombet, Jehan Galleran, Georges Alleaume et Jacques Pichonat.

Le 26e *aprilis* audict an[3], fut marié Monsr le Daulphin François de Valoys, filz premier de Henri, roy de France. Et espousa la royne d'Escosse[4]. Et furent les nopces et solemnĩtez faictes à Nostre-Dame de Paris, et le bancquet à l'évesché[5]. Et, pour ce faict, la feste de Sainct-Marc fut translatée pour ceste année, au diocèse de Paris, le vendredi ensuivant.

Le 3e jour d'octobre audict an, le chambrier de céans, frère Roger Parent, estant acompaigné de frère Guillaume Tartereau, prestre antique, allant sur les champs aux prieurés et aultres lieulx pour les affaires de la maison, il luy advint d'aller à Montereau-Fault-Yonne[6] pour ce qu'il avoit affaire au prieur de Sainct-Donyn[7], frère Guillaume Desmoulins, illec résident. Et s'en allant, par cas fortuyt passant par dessus le pont[8] dudict

1. La ville de Saint-Quentin fut prise et pillée par les Espagnols le 27 août 1557.

2. Cette appréciation n'a aucun fondement; mais c'était l'amiral Coligny qui commandait la défense, et le bas parti catholique, dont François Grin est ici l'interprète, ne pouvait voir qu'un traître dans l'illustre capitaine qui devint plus tard le chef du parti réformé.

3. François Grin se trompe ici de deux jours. Le mariage du Dauphin et de Marie Stuart eut lieu le 24 avril.

4. Marie Stuart.

5. Nous avons raconté ces fêtes dans *la Première jeunesse de Marie Stuart.*

6. Montereau-Fault-Yonne (Seine-et-Marne).

7. Saint-Donin (Seine-et-Marne).

8. Ce pont, qui existe encore, est celui sur lequel fut assassiné, le 10 septembre 1419, Jean Sans-Peur, duc de Bourgogne. On va voir qu'il était destiné à être le théâtre d'événements dramatiques.

Montereau, estant à cheval, ung ane chargé de fiens[1] s'en vint au devant de sondict cheval. Et, ayant frayeur, ledict cheval et chambrier tombèrent dedans la rivière, et fut longue espace de temps dedans icelle. Mais, par la grâce de Dieu et de la Vierge Marie et de toutz les Sainctz de Paradis, lesquelz réclamoit dévotement, fut délivré avec le secours que l'on luy donna. Toutefois, ce ne fut sans qu'il ne fut puis après bien malade, et avoit le visaige et les yeulx tout meurtris.

Le samedi, dernier jour de décembre audict an, trespassa frère Guillaume Tartereau, environ sur les quatres à cinq heures au soir, ayant eu auparavant la fiebvre tierce et la colicque venteuse. Et gist au cloistre, à la descente du dortoir.

1559.

L'unziesme jour de mars 1558, avant Pasques, samedi de devant le dimenche de la Passion, fusmes ordonnez prestres, assavoir : frère Michel Bagore, Jehan Mallet, Robert Paulmier et moy. Et nous ordonna Monsr Me Eustache du Bellay, alors évesque de Paris, en la chappelle de l'évesché.

Le dimenche, 2e jour d'avril ensuivant, *Dominica Quasimodo*, je célébray ma première messe, moy indigne. Et fut diacre ledict Parent, et soubdiacre frère Robert Paulmier.

Le vendredi, dernier jour de juing audict an, feste de la Commémoration Sainct-Paul, fut blessé et navré en la teste le bon roy Henry, tant regretté. Et alors s'enlitast[2]; et, le unziesme jour de sa blessure, qui fut le lundi, 10e jour de juillet ensuivant, rendit son esprit à Dieu. Et alors fut dit : *risus dolore miscebitur*, *extrema gaudii luctus occupat;* ayant le bon seigneur roy, le temps qu'il a régné, eu tousjours grosses guerres. Et enfin achepta la paix, mais il y perdit la vie. Et fut frappé, en luictant, par ung chevalier, nommé de Lorge, aultrement dict Montgomery[3]. Et fut le corps dudict seigneur Roy, quelque espace de temps, au logis des Tournelles, en la rue Sainct-Anthoine, là où

1. *Fiens*, fumier.
2. *S'enliter* pour s'aliter.
3. Gabriel de Lorges, comte de Mongonmery (suivant l'orthographe adoptée par lui-même dans sa signature), né en 1530, capitaine de la garde écossaise, l'assassin involontaire de Henri II, embrassa la Réforme et guerroya avec succès pendant la durée du règne de Charles IX. Il mourut sur l'échafaud le 26 juin 1574.

il fut blessé et mourut. Et puis après, avec une grande pompe funèbre et royalle, comme lui appartenoit, fut porté à Sainct-Denis[1] en France, là où il gist. *Anima ejus in pace requiescat.* Et luy succéda son filz aisné, François, second du nom.

Le 3e jour d'aoust ensuivant fut bruslée, en la place Maubert, une femme, nommée Katherine de Gaigny, aultre appellée la dame de la Caille[2]. Et mourut obstinée en son hérésie, ne voulant recongnoistre son Dieu et Créateur.

Le samedi, 23e décembre audict an, fut bruslé en grefve ung héréticque, conseiller de la court, nommé Me François de Rieulx[3], pour les blasphèmes exécrables et meschantes doctrines et oppinions mauvaises qu'il avoit. Et mourut à petit feu en son obstination.

1560.

Le jeudi, 15e jour de febvrier 1559, alla de vie à trespas frère Jehan Le Mayre, natif de Sainct-Denis en France, profez de la maison de céans, lequel avoit esté quelque espace de temps solliciteur des affaires de ladicte maison, et depuis prieur de Sainct-Guenault de Corbeil, par la mort de frère Jacques Boursier, que Dieu absolve. Et ayant ledict Le Mayre esté vexé d'une ydropisie par l'espace d'un an et demi, *tandem ultimum spiritum exalavit*, estant muny de tous les sainctz sacremens, et *ibidem jacet apud Sainct Guenaul apud Corbolim.* Et en son lieu a esté institué prieur frère Claude Gallopin, auparavant secrétain de céans.

Durant ce temps s'élevèrent aucuns princes du sang et gros gentilshommes avec grande compaignie de gens, le Roy estant à Amboise avec ses frères et la Royne mère, et plusieurs aultres grandz personnaiges. Et ce advint de nuict à Amboise avec conspiration, je ne sçay quelle. Et aucuns furent prins et mis à mort, et l'entreprinse d'iceulx fut descouverte. Et pour ce a esté appellée la sédition d'Amboise[4].

---

1. Obsèques de Henri II, 13 août 1559.

2. D'après Crespin (*Hist. des martyrs*, fol. 509) et d'après de Bèze (*Hist. ecclés.*, 1881, t. I, p. 135), la dame de la Caille se nommait Marguerite de la Riche ou Le Riche, et non Catherine de Gaigny. D'après les mêmes historiens, elle fut suppliciée le 19 août 1559 et non le 3 août.

3. François Grin commet ici une erreur. Le conseiller qui fut brûlé en place de Grève le 23 décembre 1559 n'est point François de Rieux, mais Anne du Bourg, neveu du chancelier Antoine du Bourg, conseiller au parlement, prisonnier depuis la mercuriale de Henri II.

4. Conjuration d'Amboise, 6 mars au 19 mars 1560. Nous avons raconté

Le roy, estant revenu à Paris[1], fit sa feste de Sainct-Michel à l'église cathédralle de Nostre-Dame et tint son ordre[2]; et furent quelques ungs chevaliers[3].

Et, le samedi ensuivant, 5e octobre, partit de cestedicte ville de Paris[4] pour s'en aller à Orléans tenir ses estatz. Et l'on tint en ceste ville, assavoir : à l'évesché les trois estatz[5], estant pour lors évesque Messire Eustache Du Bellay.

Le jeudi, 5e jour de décembre, trespassa le roy François, filz de Henri second, ayant régné seullement dix-huict à dix-neuf mois. Et dit-on que sa vie fut abrégée par aucuns[6]; Dieu seul congnoist tout. Et fut gardé quelque espace de temps au logis mesme du bailly d'Orléans[7], où ledict seigneur Roy estoit trespassé, et puis apporté à Sainct-Denis en France[8], où illec gist sans aucune solemnité, comme apartenoit à ung tel seigneur[9]. Et luy a succédé son frère Charles Maximilian, à présent régnant, aagé seullement de neuf à dix ans. Je prie à Dieu le Créateur qui luy doint

---

cet événement avec détails dans le tome II d'*Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret.*

1. Le roi revint à Paris au commencement de septembre 1560.

2. François Grin commet ici une erreur. Le roi fêta la Saint-Michel et tint le chapitre de l'ordre à Poissy (Journal de Bruslard, dans les *Mémoires de Condé,* t. I, p. 17; Bruslard est confirmé par tous les historiens).

3. Le roi nomma dix-huit nouveaux chevaliers dont la liste est contenue dans les *Mémoires de Castelnau,* 1731, t. I, p. 365.

4. François Grin commet une erreur. Le roi partit de Paris pour Saint-Germain le 11 octobre d'après une lettre du duc de Guise (orig.; ms. fr. 3157, fol. 59), ou le 12 d'après Bruslard (*Mémoires de Condé,* t. I, p. 22).

5. États provinciaux de Paris et de l'Ile-de-France, tenus en préparation des états généraux. Ils s'ouvrirent le 3 novembre 1560.

6. La mort imprévue et presque soudaine de François II donna lieu à des accusations d'empoisonnement que rien ne justifie. François Grin se fait l'écho des bruits les plus invraisemblables. Sans doute il désigne ici le roi de Navarre et son frère, le prince de Condé, par la même raison qui l'a fait accuser plus haut l'amiral de Coligny de trahison.

7. Jérôme Groslot, bailli d'Orléans, dont le roi occupait la maison, avait été arrêté pour prix de son hospitalité et était poursuivi comme huguenot. Il fut condamné à mort le 16 novembre et s'évada la veille même de l'exécution (Lottin, *Recherches hist. sur Orléans*).

8. Le corps de François II fut conduit le 23 décembre à Saint-Denis par le maréchal de Saint-André, accompagné d'un petit nombre de seigneurs.

9. Les obsèques solennelles de François II ne furent célébrées qu'au bout de l'an, le 5 décembre 1561. Nous avons donné dans *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret,* t. II, p. 439, le récit de cette cérémonie.

bonne et longue vie, et accroissement de toutes vertus. Et furent achevez les trois estatz jà encommancez.

1561.

Au mois d'aoust ensuivant, fut faicte une assemblée à Poissy[1], qui dura quelque espace de temps, où assista le roy, la royne mère, plusieurs princes du sang et plusieurs cardinaulx, et entre aultres Monsr le cardinal de Lorraine, lequel fit une belle oraison au roy et aux assistans[2]; mais elle ne fut de grande value, pour ce que les assistans qui estoient mandez ne tindrent compte. Mais ladicte assemblée a porté et porte grand préjudice à la religion chrestienne, par ce que furent mandez tous les grands hérétiques de Genève[3]. Et de là sont sortyz tous les maulx qui s'en sont puis après ensuivyz[4]. Car, ce faict, ilz se débordèrent de telle sorte à Paris que incontinent les presches se commencèrent à faire publicquement, et ce fut le vendredi, 7e novembre[5] ensuivant, au lieu appellé le Patriarche[6], près Sainct-Victor, aux faulxbourgs Sainct-Médard.

---

1. Le colloque de Poissy, convoqué par lettres du roi du 25 juillet 1561 (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 41), tint sa première séance le 9 septembre et se sépara le 9 octobre. Nous avons publié une étude sur le colloque de Poissy dans le tome XVI des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.*

2. Le cardinal de Lorraine prononça son discours, en réponse à celui de Théodore de Bèze, dans la séance du 15 septembre. Ce discours, dont tous les contemporains, même les réformés, sont unanimes à louer l'éloquence, a été publié par le président La Place (*Estat de religion et république*, édit. Buchon, p. 170), par de Bèze (*Hist. ecclésiastique*, 1841, t. I, p. 332), et par La Popelinière (*Hist. de France*, 1581, fol. 272 v°).

3. La prétention de la reine mère, prétention chimérique s'il en fut, était d'accorder les deux cultes à la suite d'une discussion contradictoire. Dans ce but, elle avait convoqué les principaux ministres réformés. Les plus autorisés étaient Théodore de Bèze, Merlin et Antoine de la Roche-Chandieu. Nous avons publié la liste complète de ces ministres dans *le Colloque de Poissy*.

4. Cette appréciation est partagée par tous les historiens catholiques. Voyez *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. III, p. 201.

5. François Grin est le seul historien qui donne cette date.

6. La maison du Patriarche, ainsi nommée parce qu'elle avait été bâtie par un patriarche d'Alexandrie chassé par les Barbares, était située rue Mouffetard et appartenait alors à Jean Canaye, frère de Jacques Canaye, tous deux bourgeois de Paris et appartenant au parti réformé. Après le tumulte de Saint-Médard, Jean Canaye, redoutant les représailles du parti catholique, refusa d'habiter et même de louer la maison du Patriarche, et,

Le dimenche, 28e jour de septembre audict an, alla de vie à trespas feu frère Guillaume Cresse, au jour de sondict trespas chambrier de céans, n'ayant esté seullement que quatre jours malade.

Le mercredi ensuivant, jour de la feste Sainct-Remy, trespassa frère Jehan Bernardin, ayant esté, par l'espace de trois sepmaines ou environ, attenué d'une dissenterie, tellement qu'il gectoit la gresse des vaisseaux de son ventre. Et gist au cloistre, à la descente des degrez du réfectouer. *Anima ejus in pace quiescat.*

Le samedi, 27e décembre ensuivant, jour de Sainct-Jehan-l'Évangéliste, environ sur les vespres, fut faict ung si grand tumulte par les huguenotz, qui illec auprès estoient à la presche, et entrèrent à l'église, *durantibus vesperis*, et ruèrent de telle sorte sur les pauvres catholicques, que plusieurs furent occiz et aucuns blessez. Et à ces enragez ne leur suffit, mais pillèrent et rompèrent tout ce qu'ilz peurent, brissèrent les autelz, cassèrent les sainctz et plusieurs aultres innérables massacres[1].

1562.

Le samedi, 6e jour de juing 1562, fut donné arrest en la court de parlement de Paris, suyvant les lettres patentes du feu roy François premier[2] (que Dieu absolve), pour commander à tous les justiciers et officiers de ladicte court de exhiber, par eulx et par leur serment, leur foy et profession. Et furent, le mardi ensuivant, 9e jour dudict mois, leues lesdictes lettres patentes à huis cloz, et toutes les chambres de ladicte court assemblées. Et, à l'eur mesme, Messieurs les Présidens, Messieurs les Maistres des requestes, conseillers, advocatz et procureurs, firent tous le serment et profession de foy, mectant la main sur ung tableau.

---

le 18 août 1562, le parlement rendit un arrêt qui attribuait ladite maison à la fabrique de l'église de Saint-Médard et aux pauvres de la paroisse (Bibl. nat., coll. du Parlement, vol. 555, fol. 415).

1. Cette émeute est racontée par les historiens du temps sous le nom de Tumulte de Saint-Médard. Le 27 décembre 1561, pendant le sermon du ministre Jean Malo à la maison du Patriarche, les réformés, provoqués par le bruit des cloches de l'église Saint-Médard, envahirent l'église, la pillèrent et égorgèrent une partie des assistants. Nous avons publié, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, mai-juin 1886, un récit du tumulte de Saint-Médard.

2. Édit de François Ier sur le fait de la religion, 1543, cité dans le Journal de Bruslard (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 87).

Le mercredi ensuivant, 10e juing, furent appellez en ladicte court les advocatz et procureurs d'icelle court, et à huis ouvertz fut faicte lecture desdicts arrest du 6e de ce mois et lettres patentes dudict roy François et articles de foy de la faculté de théologie, traduictz en vulgaire françois. Et firent tous les assistans profession de leurdicte foy, et la signèrent de leur seing. Et lors Monsr le procureur général du roy, nommé Me Gilles Bourdin[1], fit une fort belle harengue et docte exhortation à ladicte court. Ce achevé, fut trouvé trois cens soixante-sept advocatz, qui firent profession de leur foy entre les mains de Monsr le premier Président[2]. Et firent pareillement profession de leur foy entre les mains dudict sr premier Président les procureurs d'icelle court, au nombre de deux cens et ung[3]; et enjoinct à tous se trouver le dimenche ensuivant à Saincte-Geneviefve-du-Mont, pour assister à la procession qui se debvoit faire.

Le dimenche, 14e dudict mois[4], ladicte court, suyvant sondict arrest dudict 6e jour d'iceluy mois, s'assembla au Palais, environ les sept heures du matin, en robbes rouges et chapperons noirs. De là alla, en son ordre acoustumé, à l'église Saincte-Geneviefve, de laquelle la procession partit environ neuf heures. Et, passant par la porte Sainct-Marceau, toutes les rues estant tendues de tapisseries et aultres ornemens, marcha jusques à l'église Sainct-Médard avec très grande assemblée de peuple, en humilité et dévotion. Et fut l'ordre de ladicte procession tel qu'il ensuict : Premièrement, les quatre mendians, puis l'église de Paris à la dextre, acompaignée de celles qui ont acoustumé la suyvre; l'église de Saincte-Geneviefve à la senestre. Monsr l'évesque d'Avranches[5], doyen de Nostre-Dame, portoit la saincte sacrée hostie, assisté des abbez Saincte-Geneviefve et du Val-Saincte-

---

1. Gilles Bourdin, érudit et jurisconsulte, né à Paris en 1515, mort le 23 janvier 1570.

2. Gilles Le Maistre, jurisconsulte, né à Montlhéry à la fin du xve siècle, mort à Paris le 5 décembre 1562.

3. Ces renseignements sur le nombre des avocats et des procureurs au parlement de Paris ne nous sont donnés que par François Grin. Le chanoine Bruslard, le seul qui parle de cette confession de la Basoche parisienne (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 87), est beaucoup moins détaillé.

4. Le récit de la procession que donne ici François Grin est un récit nouveau. Cf. le récit bien plus abrégé de Bruslard (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 88).

5. Antoine Le Cirier, évêque d'Avranches.

Katherine[1], tous trois en habitz pontificaulx, Messrs les évesques d'Évreux, Bayeux, Amyens, Auxerre, Lisieux, Chalon et Nevers, ayans leurs rochez, marchans devant le poisle porté par gens d'église. Et à l'entour d'iceluy estoient les six plus anciens conseillers de ladicte court; Messeigneurs les cardinaulx de Bourbon et Armaignac[2] ensemble, de Lorraine et de Guyse ensemble; tous quatre vestuz de leurs grandes chapes. Après eulx, Monsr de Brissac[3], mareschal de France et lieutenant général du roy en cestedicte ville, à cheval pour son indisposition[4]. Puis suivoit ladicte court, en sondict ordre acoustumé, marchant à la main droicte en nombre de cinq. Messrs les présidens, quatre maistres des requestes, soixante-dix-huict conseillers, sans les six estans à l'entour dudict poisle, les trois greffiers, trois des quatre notaires et les deux advocats et le procureur général du roy; les aultres advocatz et procureurs en grand nombre, sans les huissiers allans devant, et le premier vestu de robbe d'escarlate, entre mondict sieur le premier Président et le greffier civil[5]. A la main senestre, à l'endroit des plus anciens conseillers, marchoient les prévost des marchans[6], eschevins et corps de la ville, suivy de six vingtz unze capitaines, de ceulx qui sont esleuz pour la garde et défense d'icelle ville, et grand nombre de bourgeois et marchans. En ladicte église Sainct-Médard, a esté célébrée la messe solemnelle du Sainct-Sacrement de l'autel, par ledict s^r évesque d'Avranches, servy de diacre par ledict abbé Saincte-Geneviefve, et de soubdiacre par ledict abbé du Val-Saincte-Katherine. Et, durant ladicte messe, fut faicte la prédication par ung docteur en théologie, religieux de l'ordre Sainct-Dominicque, nommé Le

---

1. Jean Benedicti, abbé du Val, chef d'ordre de Sainte-Catherine des Écoliers.

2. Georges d'Armagnac, né vers 1501, évêque de Rodez, archevêque de Toulouse et d'Avignon, ambassadeur à Venise et à Rome, cardinal, mort le 2 juin 1585.

3. Charles de Cossé-Brissac, né en 1507, un des héros des guerres d'Italie, maréchal de France, gouverneur du Piémont, mort à Paris le 31 décembre 1563.

4. Le maréchal de Brissac avait la goutte.

5. Jean du Tillet, greffier civil du parlement de Paris, mort le 2 octobre 1570. Il a laissé des ouvrages sur l'histoire de France.

6. Guillaume de Marle de Versigny, prévôt des marchands de Paris.

Hongre[1], au lieu appellé le Patriarche, l'un des lieux èsquels ceulx de la nouvelle religion cy-devant faisoient publicquement leurs assemblées et presches, qui fut advisé pour quelque expiation. Ladicte messe achevée, la saincte hostie ayant esté posée en ladicte église, la procession s'en est retournée, et l'ont reconduicte les six conseillers de ladicte court, estant à l'entour dudict poisle, et les aultres Mess[rs] cardinaulx, évesques, et la plus part de la court s'en sont venuz tous disner en la maison de céans, et disnèrent tous au réfectouer, et alors le couvent fut contraint se retirer en la salle de l'enfermerie.

Le 21[e] jour d'aoust audict an, ung nommé Gabaston[2], chevalier du guet, fut décapité en la place de Grève à Paris[3]; le corps duquel fut présentement bruslé et la teste mise et fichée au bout d'une perche, sur la porte Sainct-Marceau, et ce pour les vols, meurtres, sacagemens et inumérables impiétez qu'il avoit commis, luy et les siens, en l'église de Sainct-Médard et alieurs.

Le 24[e] septembre ensuivant, alla de vie à trespas feu frère Roger Parent, curé de Puiseaux, en Gastinois. Et ne fut que deux ou trois jours malade, mais mourut de peste, par ung sien paroissien qui estoit frapé, qui luy bailla en le réconsellant. *Anima ejus in pace requiescat.* Et, en son lieu, a esté institué curé frère Jacques Delyon, auparavant prieur de Sainct-Paul-des-Aulnois, et a succédé audict Delyon frère Charles de Thauvenay.

Le 28[e] novembre audict an, se campèrent les huguenotz devant la ville de Paris[4], en si grand nombre et si près de ladicte ville que, si Dieu, par sa bonté infinie, ne nous eust regardé de son yeulx de miséricorde, la ville de Paris estoit en grand danger. Et nous convint, les plus peureux, nous retirer en ladicte ville.

---

1. Le Hongre, moine de l'ordre des Jacobins, docteur en théologie (Journal de Bruslard, *Mémoires de Condé*, t. I, p. 124).

2. Pierre de Gabaston, lieutenant du chevalier du Guet, pratiquait la Réforme et avait été gravement compromis dans l'affaire du tumulte de Saint-Médard.

3. Gabaston fut supplicié le 21 août 1562. Le récit de Grin complète celui du chanoine Bruslard (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 95) et celui du Journal de 1562 publié dans la *Revue rétrospective*, t. V, p. 191.

4. L'armée réformée, commandée par le prince de Condé, était depuis le 23 novembre sous les murs de Paris et combattait l'armée catholique à Villeneuve-le-Roi et à Villejuif.

Mais, grâces à Dieu, le lendemain de la Conception Nostre-Dame[1], les huguenotz levèrent leur camp, et les suivit Mons[r] de Guise[2].

Le 19[e] jour de décembre ensuivant, se rencontrèrent les deux camps[3], assavoir du roy et du prince de Condé[4], conducteur et gouverneur de l'armée des huguenotz, avec l'admiral Chastillon[5] et d'Andelot[6], et plusieurs aultres grans seigneurs de leurs adhérans. Et fut la bataille si aspre et sanguinolente que, à ce que on dit, qu'il en fut tué plus de neuf à dix mil, tant d'une part que d'aultre, sans plusieurs blessez et navrez; Mons[r] le Connestable prins prisonnier et mené à Orléans, le mareschal de Sainct-André[7] misérablement tué et occiz, et plusieurs aultres grandz personnaiges, gens de bien. *Animæ eorum in pace quiescant.* Ledict prince de Condé fut prins prisonnier en fuiant avec sa troupe, et mené prisonnier. Mais, par la grâce de Dieu, la victoire demeura aux catholicques, et furent faictz, en ceste ville, les feux de joye et *Te Deum* chanté solemnellement à Nostre-Dame de Paris, où assista le roy, la royne, sa mère et aultres[8]. Et ce fut le jour Sainct-Thomas, au matin, près Dreux, en Beauce.

1563.

Mons[r] de Guise, lieutenant général du roy, suyvant les hugue-

---

1. Le prince de Condé leva le siège de Paris le 10 décembre à trois heures du matin.

2. François de Lorraine, duc de Guise, l'un des grands capitaines du XVI[e] siècle, le chef du parti catholique en 1562, assassiné le 18 février 1563.

3. Bataille de Dreux, 19 décembre 1562. Victoire des catholiques commandés par le triumvirat. Le prince de Condé et le connétable de Montmorency furent faits prisonniers.

4. Louis de Bourbon-Condé, premier du nom, fils de Charles de Bourbon, comte de Soissons et gouverneur de Picardie, né le 7 mai 1530, tué à la bataille de Jarnac le 13 mars 1569.

5. Gaspard de Coligny, dit l'amiral de Châtillon, né le 16 février 1517, tué à la Saint-Barthélemy, le 24 août 1572.

6. François de Coligny, seigneur d'Andelot, frère de l'amiral Gaspard de Coligny, né le 18 avril 1521, mort à Saintes le 27 mai 1569.

7. Jacques d'Albon de Saint-André, maréchal de France, né vers 1505, membre et organisateur du triumvirat, tué à la bataille de Dreux le 19 décembre 1562.

8. La cérémonie d'actions de grâces eut lieu à Notre-Dame de Paris le 22 décembre 1562 (Journal de Bruslard, dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 106).

notz pour tâcher à les desfaire et rendre le royaume entre les mains de son prince le roy, lequel avoit esté invadé par iceulx susnommez, se deslibéra aller mectre le camp devant la ville d'Orléans[1], auparavant prinse des huguenotz[2], et toutes les grosses villes du royaume, pour la mectre en l'obéissance du roy. Et, illec y estant, les meschans traistres huguenotz se délibèrent et machinèrent la mort d'icelluy, sachans bien que, s'il estoit tolli, qui auroient le bon. Et mirent leur mauvaise et maudicte entreprinse en effect, *permittente tamen Deo*, au grand préjudice et grant regret de tout le peuple chrestien. Car, le jeudi 18e febvrier 1562[3], environ sur les quatre à cinq heures du soir, ledict sr de Guise, estant acompaigné seullement de deux ou trois avec luy, revenant de veoir l'assiette de son camp, passant par ung petit buysson à une demye lieue d'Orléans, fut frappé et haquebouzé d'un nommé Jehan Poltrot, sr de Mesley[4], estant de la conjuration des ennemis susdicts. Et fut tellement navré et atteint à l'espaule droicte de trois balles de plomb empoisonnées, que ledict Poltrot avoit pour ce faict appareillées, que ledict sr de Guise, s'estant en son logis, n'estimoit n'estre frappé. Mais le mal engrega tellement, le 7e jour de sa blessure, qui estoit le jour Sainct-Mathias, mercredi des Cendres, rendit son esprit à Dieu, ayant ledict sr esté munyz des sainctz Sacremens, et le corps duquel fut quelque temps illec gardé. Et sa mort fut déplorée de tous comme l'on pourra veoir par les déplorations faictes par plusieurs. *Anima ejus in pace requiescat.*

Nostre Seigneur Dieu, ne voulant tel crime estre impuni, ne permit le meurdrier loing courir. Car le malheureux se vint brusler à la chandèle, comme on dit souvent, car il fut appréhendé, et mené en prison, et présenté devant la royne mère. Et déclara la cause mouvante, et fut envoyé à Paris pour faire son procès et

---

1. Après avoir pris Étampes, le duc de Guise traversa la Loire à Beaugency et entama le siège d'Orléans, au midi, entre les villages d'Olivet et de Saint-Aubin, le 5 février 1563.

2. La ville d'Orléans avait été surprise par le prince de Condé le 1er et le 2 avril 1562.

3. Le 18 février 1563, dans la soirée, le duc de Guise, accompagné d'un seul page et de deux officiers, se rendait au château de Corney, auprès de la duchesse, quand il fut frappé à l'épaule droite d'un coup de pistolet tiré par Poltrot de Méré.

4. Jean Poltrot, sieur de Méré, gentilhomme de l'Angoumois.

justice de luy, comme l'avoit plus que méritée. Et le jeudi, 18ᵉ mars ensuivant[1], ledict Poltrot fut condampné à estre tiré à quatre chevaulx, en la place de Grève; et les quatre membres duquel, assavoir les deux bras et deux cuisses portées pendues aux quatres principales portes de ceste ville, et la teste fichée en la ville d'Orléans, et le corps bruslé en cendre. Et fut faicte l'exécution[2] dudict Poltrot, et tiré par trois fois par quatre chevaulx, et ne se vouloit aucunement recongnoistre. *Nescio si in fine agnoverit delictum suum. Et sic miser vitam finivit.* Et le jour mesme fut apporté le corps dudict sʳ de Guise aux Chartreux, et illec reposa une nuict, attendant le bon ordre funèbre qui se préparoit en la ville, pour recevoir ledict corps le lendemain, ce qui fut faict.

Le vendredi, 19ᵉ mars ensuyvant[3], fut apporté le corps dudict sʳ de Guise en ceste ville, de la maison des Chartreux, avec ung ordre si bien observé et pompe funèbre que l'on seroit long à le réciter; mais on le pourra veoir par les escripz qui en furent faix. Et reposa le corps dudict seigneur une nuict en l'église Nostre-Dame; et, le lendemain samedi, le service solempnel achevé, fut porté, par la porte Sainct-Anthoine, en sépulture, avec ses ayeulx à Jeinville. *Anima ejus in pace quiescat.*

Le mardi, 12ᵉ jour d'octobre audict an, alla de vie à trespas vénérable personne frère Pierre Decostes, prieur du Bois-Saint-Pierre, homme de bonne et saincte vie, ayant esté, par l'espace de trois sepmaines, agité d'une dissenterie et excoriation de boyaux. Et le pauvre corps ne pouvant plus résister à la maladie, *Tandem amisit spiritum, ejectis luminibus et manibus in cœlum, præmissa prius confessione generali, et munitus sacramentis ecclesiasticis. Sepultus est in ecclesia divi Prejecti, in choro, ante majus altare. Anima ejus in pace quiescat.* Et luy a succédé frère Nicole Baudouyn, auparavant prieur de Bury, et en son lieu a esté institué frère Jehan Cosson, à présent prieur dudict Bury.

Le dimenche, 17ᵉ dudict mois ensuivant, trespassa frère Guillaume Desmolins, prieur de Sainct-Donin, en la maison d'un sien frère, nommé Monsʳ de Vancourton, d'une fiebvre carte et hydropisie. *Anima ejus in pace quiescat.* Et luy a succédé

1. Condamnation de Jean Poltrot de Méré par arrêt du parlement, 18 mars 1563.

2. Jean Poltrot de Méré fut supplicié le 18 mars 1563.

3. Les obsèques du duc de Guise furent faites aux dépens de la ville de Paris, le 19 mars 1563.

frère Claude Clermont, estant auparavant compaignon à Amponville.

1564.

Le dimenche, 23e jour de juillet audict an, fut faicte procession générale, et fut descendue la chasse Madame saincte Geneviefve, à la manière acoustumée, pour appaiser l'ire de Dieu, et pour l'intempérie du temps.

Le mercredi, 20e décembre, vueille Sainct-Thomas, apostre, commença l'hyver si aspre et de si longue durée, avec neiges, débordement d'eaues, qui de vie d'homme ne fut veu pareille année. Tellement, en plusieurs lieux, beaucoup de personnes furent trouvez transiz et morts de froitz, et une grande partie des vignes gelées, et plusieurs arbres, et entre aultres les noyers, qui a porté grand dommaige et grand pauvreté en France, tellement qu'elle a esté appellée l'année des trois hyvers et des merveilles.

1565.

L'ordre observé à l'entrée de l'évesque de Paris.

Abrégé de l'ordre tenu et observé à Paris, à l'entrée de révérend père en Dieu, Monsr Me Guillaume Viole [1], à présent évesque de Paris, le second dimenche de karesme, 18e mars 1564 [2]. Premièrement, ledict sr évesque arriva cedit jour en l'abbaye de Saincte-Geneviefve-du-Mont, sur les six heures du matin, et illec fut receu de révérend père en Dieu, messire Joseph Foullon, à présent abbé de ladicte abbaye, acompaigné du prieur et couvent dudict lieu, et puis conduit par iceulx devant le maistre autel dudict lieu, où il fit les sermens acoustumez, assavoir : de garder et observer leurs privilèges. Et de là mené par ledict sr abbé à la trésorerie dudict lieu, autrement dit la chapelle abbatiale. Ce pendant sont arrivez Messrs de la ville, ayans leurs robbes de couleurs, et iceulx ayans faiz la révérence et harengue audict sr évesque, furent convoiez par ledict abbé hors de ladicte chapelle et menez dedans le cœur. Et puis après vindrent Messrs de Parlement, premier Président, Monsr de Thou, Monsr de Seaux [3], et grand nombre

1. Guillaume Viole, évêque de Paris, du 21 juin 1564 au 4 mai 1568.

2. Grin ne suit pas la réforme, dite de Rossillon, qui avait décidé que l'année commencerait au 1er janvier au lieu de commencer à Pâques.

3. René Baillet, seigneur de Tresme, de Sceaux et de Silly, vice-président du parlement de Paris.

de conseillers et gens de justice, et, ayans faict la révérence audict s^r évesque, se sont tous arrengez au cœur, du costé droit de ladicte église, et, sur les neuf heures, est sorty ledict évesque, *in habitu pontificali*, de ladicte chapelle, accompaigné dudict s^r abbé, aussi *in habitu pontificali*, et, venans au maistre autel (la cheege estant jà préparée), ledict évesque se assit en icelle. Et incontinent les religieux de ladicte abbaye commencèrent le canticque *Te Deum, respondentibus organis. Quo facto*, ledict s^r abbé *incoavit alta voce illos verseculos et collectas ad hoc proprias*. Et, cela faict, *accesserunt ad eum quatuor religiosi, sacerdotes dictæ abbatiæ, portantes dictam cathedram ante faciem episcopi, et descendentes ad chorum dictæ ecclesiæ*. Est venu au devant de luy Monsr le mareschal de Montmorancy[1], gouverneur à présent de Paris, avec sa compaignie. Et, après la révérence par eulx faicte audict s^r évesque, est sorty *processionaliter* hors de ladicte église, *præcedentibus processionibus et parrochiis hujus urbis ad hæc vocatis*, lesquelles estoient arrivées, au précédent, en ladicte église de Saincte-Geneviefve. Et d'illec sont allez par la rue Sainct-Jacques, *unusquisque secundum suum ordinem ad ædem gloriosæ Virginis*. Et, pour ce que la pluye survint, *euntibus illis*, ledict s^r évesque manda à Messrs de Nostre-Dame n'en prendre la peine venir au devant de luy à l'église de Saincte-Geneviefve-des-Ardans, là où se debvoient faire aucuns sermens, par luy, pour la conservation des privilèges desdicts s^rs de Nostre-Dame. Passa oultre et ne s'arresta aucunement devant ladicte église Saincte-Geneviefve-des-Ardans, combien qu'il fût attendu par les gens d'église d'icelle. Et, estant devant le portail Nostre-Dame, devant que entrer en icelle, sonna trois coups une petite clochète qui estoit à ce préparée, et entrant en icelle, vindrent au devant de luy mesdicts s^rs de Nostre-Dame, assavoir : Monsr le Doyen, le grand archediacre de Thou, le curé de Sainct-Eustache portant le teste, et tous les aultres chanoines. Et se rengèrent quasi au dessoubz de la grande image sainct Christophle, et illec fit les sermens et aultres cérémonies acoustumées. Cela faict, du lieu mesme fut porté, à quatre, au cœur de ladicte église. Et, estant au meillieu dudict cœur, fit son oraison à genoulx à ung oratoire

1. François, duc de Montmorency, fils aîné du connétable Anne de Montmorency, né le 17 juillet 1530, mort sans postérité le 15 mai 1579, à Écouen.

qui estoit appareillé. *Qua finita*, se levant, fut mené, par mesdicts s^rs les chanoines, avec le grand vicaire de Monsr de Sens[1], mené au maistre autel, et le baisa. Et puis, intronizé en la cheege épiscopale. Cela faict, s'en alla derrier le maistre autel, et se vestit des habitz sacerdotaux et pontificaulx pour célébrer la grande messe, ce qu'il fit. Et célébra la première messe, ayans quatre diacres et quatre soubdiacres, et dit l'Évangile Monsr l'archediacre de Josas, l'Épistre le soubzchantre Monsr Moreau, et, la messe achevée, bailla la bénédiction, et s'en allèrent tous disner à l'évesché.

Le lundi de la sepmaine saincte, 16e dudict mois, fit son entrée ledict s^r évesque de Paris, en la maison de céans, acompaigné de ses vicaires et de Monsr le président de Seaux, et quelques conseillers, et print sa réfection au logis abbatial.

Le dimenche, 20e dudict mois de may, fut célébré, en la maison de céans, le chappitre général. Et chanta la grande messe solempnelle le prieur de Sainct-Maurice, frère Jehan Haultant, au défault du père prieur, vicaire de céans, par ce qu'il estoit malade en son lict.

Le samedi, 21e jour de juillet audict an, feste de Monsr Sainct Victor, nostre patron, fut célébrée la grande messe solempnelle par Monsr de Paris, *in habitu pontificali*, assistans Messrs les chanoines de l'église de Nostre-Dame. Et disna au réfectouer, avec grande compaignie, et dict le *Benedicite* et grâces, choses rares à telles gens, et *præcipue in hac domo*.

Le mardi, 24e dudict mois, fut estably prieur de Sainct-Paul, au lieu de frère Charles de Thamenay, frère Michel Bagore, lequel avoit esté auparavant envoyé à Nostre-Dame-de-la-Victoire, pour garder la Refformation.

Le mercredi, 7e de novembre, fut, par arrest de la court de Parlement, ordonné que l'abbaye de Sainct-Vincent de Senlis seroit refformée et réunye à nostre congrégation. Et, pour ce faire, furent depputez, par ladicte court, le père prieur de céans et le prieur de Chaage, et, pour ce que ledict père prieur estoit malade, fut commis en son lieu frère Guillaume, du Bourg-l'Abbé, à présent soubprieur de céans. Et fut ladicte refformation achevée, et, pour icelle faire observer, fut esleu frère Jehan Mallet, religieux profez de céans et vestière, pour estre prieur vicaire, et,

---

1. Nicolas, cardinal de Pellevé, archevêque de Sens du 16 décembre 1562 au 4 octobre 1592.

pour estre secrétain, en ladicte maison de Sainct-Vincent, fut aussi envoyé frère Jehan Galleran, religieux de céans. Et print possession ledict Mallet le lundi, 27e dudict mois de novembre.

Le premier dimenche de l'Advent, 2e jour de décembre, fut faict ung jubilé en ceste ville, donné par notre sainct Père *Pius Quartus*, pape, et fut faict par tout Paris, ainsi comme le jour de Pasques, car il estoit général et plainère remission.

Le 10e jour dudict mois, alla de vie à trespas nostre sainct Père le pape *Pius Quartus*, homme de bonne et saincte vie. *Anima ejus in pace quiescat.*

Le samedi des quatre temps de décembre, 22e dudict mois, fut ordonné prestre frère Jehan Coulomp, et célébra sa première messe le dimenche, 20e jour du mois de janvier, feste de Sainct-Sébastien. Et a esté le premier qui a eu cest honneur de commencer les heures solemnelles, et commença à Tierce pour ce qu'il n'estoit encore ordonné au chappitre, ce que fut faict icelluy jour, et chanta les secondes vespres solemnelles, portant chappe à *Magnificat.*

1566.

Le jeudi, 17e jour de janvier 1565, furent acheptées quatre pièces de drap d'or, assavoir : une chasuble, deux thunicques, diacre et soubdiacre, et une chappe de *Magnificat*, garniz de beaux orfrez, pour la décoration de l'église et augmentation d'icelle, et ce à petit pris, assavoir : les quatre pièces pour la somme de quatre cens livres tournois. Et, le samedi ensuivant, 19e dudict mois, fut acheptée la belle chappe de drap d'or, garnie pareillement de fort beaux orfrez et moult riche, pour la somme de deux cens quatre-vingtz-six livres tournois, laquelle somme a esté paiée par frère Denis Laurens, prieur d'Athis[1], à son jubilé. Environ ce temps, furent faictes six courtines de damas blanc, pour le maître autel, de l'argent qu'avoit donné le sire Henri Pichonat, père de frère Jacques Pichonat, religieux de céans, par dévotion. Et furent mises la vueille de la Purification 1565, et montant en tout, tant pour la façon que le damas, environ à deux cens quatre-vingtz livres tournois.

Ledict jour [29 janv. 1566], fut ung arrest donné par le roy, en son privé conseil, luy estant à Moulins, en Bourbonnois, entre

1. Athis (Orne).

Mess[rs] de Guyse et Mons[r] l'admiral de Chastillon, et ledict l'admiral déclairé innocent de la mort de feu Mons[r] de Guise[1].

Le vendredi, 8[e] jour de febvrier 1565, en la ville de Laon, en Picardie, fut chassé ung diable hors du corps d'une jeune femme nommée Nicole, laquelle avoit esté possédée par l'espace trois ou quatre mois, et la chose si certaine et visible que inumérable de peuple est tesmoing, et fut icelluy diable chassé par Mons[r] l'évesque dudict lieu[2], lequel avoit esté par l'espace de dix-huict jours en jeûnes, prières et oraisons avec tout son clergé et peuple dudict lieu, chose de grande admiration et dévotion[3].

Le 14[e] mars audict an, fut décapité, en la ville de Genève, Mons[r] Spifame, évesque de Nevers, lequel avoit esté en tel honneur et dignité au royaulme de France, et avoit esté conseiller, puis après président, maître des requestes du conseil privé, évesque de Nevers, finablement, pour sa grande ambition, meschante vie et plusieurs aultres villains cas, fut ignomineusement décapité[4].

S'ensuit l'ordre des Religieux pour lors vivantz, tant en la maison de céans que aux prieurez et maisons de nostre ordre.

Premièrement.

Révérend père en Dieu frère Nicole Grenier, prieur vicaire.

Frère Guillaume du Bourglabbé, soubprieur.

Frère Lambert Hautman, antique prieur de Sainct-Maurice de Senlis, et deux fois jubilaire.

---

1. Le 12 janvier 1566, sur l'ordre du roi et de la reine mère, le cardinal de Lorraine et la duchesse de Guise signèrent la promesse de ne rien entreprendre contre l'amiral Coligny en représailles de l'assassinat du duc de Guise et feignirent de se réconcilier avec lui. Le 29 du même mois, le roi rendit solennellement un arrêt portant la déclaration d'innocence de l'amiral.

2. Jean de Bours, évêque de Laon du 2 novembre 1564 au 22 juin 1580.

3. L'histoire du diable de Laon, que Grin raconte ici, est un des contes les plus répandus dans les annales du XVI[e] siècle. Sur cette curieuse affaire, voyez un récit du temps réimprimé dans les *Archives curieuses* de Cimber et Danjou, t. VI, p. 261.

4. Jacques-Paul Spifame, né à Paris en 1502, successivement évêque de Nevers (5 mai 1546 à 1558), pasteur protestant, s'attira l'inimitié de Jeanne d'Albret, qui le dénonça à Calvin lorsqu'il revint à Genève. Il fut condamné et décapité dans cette ville le 23 mars 1566.

Frère Robert Berthe, prieur de Bray et jubilé.
Frère Denis Laurent, prieur d'Athis.
Frère Nicole Becquet, antique.
Frère Pierre Prévost, prieur de Fleury.
Frère Guillaume Leblanc, prieur d'Amponville.
Frère Raoul Guymier, prieur de Villiers-le-Bel.
Frère Nicole Collier.
Frère Charles de Thauvenay.
Frère Nicole Baudouyn, prieur du Boys-Sainct-Père.
Frère Françoys Cocoly.
Frère Jehan Hautman, prieur de Sainct-Maurice de Senlis.
Frère Roland Caulmont.
Frère Jacques de Lyon, curé de Puyseaulx.
Frère Jacques Parent, prieur de Vauljour.
Frère Claude Gallopin, prieur de Sainct-Guenault.
Frère Claude Clermont, prieur de Sainct-Donyn.
Frère Pierre Delaystre, prieur de Montbéon.
Frère Jehan Cosson, prieur de Bury-le-Roy.
Frère Roger Robineau, portier.
Frère Nicole Duhamel, secrétain, et m^e des enffans et chantre.
Frère Henry Baulte, prieur-vicaire de Sainct-Euverte d'Orléans.
Frère René Hector, prieur de Sainct-Ladre-lez-Paris.
Frère Mathias Touzet, chambrier.
Frère Guillaume Reynault, compaignon à Amponville.
Frère Denis Carrel, cellerier[1].
Frère Pierre Goursault, compaignon à Fleury.
Frère Pierre Janus, solliciteur.
Frère Michel Bagore, prieur de Sainct-Paul-des-Aulnois.
Frère Jehan Mallet, prieur-vicaire de Sainct-Vincent de Senlis.
Frère Françoys Grin, vestière et soubchantre.
Frère Robert Paulmier, compaignon à Bray.
Frère Jehan Galleran, secrétain de Sainct-Vincent de Senlis.
Frère George Alleaume.
Frère Jacques Pichonat.
Frère Jehan Julien.
Frère Jacques Paulmier, enfermier.
Frère Jehan Coulomp.

---

1. Le *cellerier* était le moine chargé d'aviser à la dépense du monastère (Gourdan, ms. fr. 22397, fol. 1016).

Frère Joseph Sallart.
Frère Bertrand Fortin, réfectorier[1].
Frère Claude Du Mans, grand marguillier.
Tous prestres cy-dessus nommez à présent.
Frère Françoys Villemart, diacre.
Frère Noël Longis, diacre.
Frère Guillaume Cotin, soubdiacre.

Novices.

Frère Jehan Hurtault, novice.
Frère François Gilbert, novice. *Recessit novicius.*
Frère Pierre de la Macque, novice.
Frère Gilles Delaunay, novice.
Frère Guillaume Daubray, clerc. *Recessit clericus.*
Frère Anthoine Truchet, clerc.

Les noms des frères convers estans à présent.

Frère Noël Baudequin.
Frère Jehan Gerbault.
Frère Jehan Feuchère.
Frère Martin Portinère.
Frère Jehan Destouches.
Frère Pierre Vatyer.
Frère Jehan Ragot.
Frère Pierre Hongreau, tous convers profez.

Le dimenche 26e may 1566, sortyt, hors de la maison de céans, frère Guillaume Daubray, encore clerc, et ce pour quelque infirmité secrette, et ne pouvant porter le faix de religion.

Au mois de juing ceste année 1566, le bled a esté si cher que le septier a esté vendu 22 à 23 livres, tellement que, le jour Sainct-Pierre, fut crié famine à Paris.

Le dimenche 7e jour de juillet 1566, fut faicte procession générale[2], pour prier Dieu qu'il luy pleust nous donner beau temps, à celle fin de pouvoir recueillir les biens, lesquelz estoient sur la terre. Et fut descendue la chasse de Madame saincte Geneviefve

1. Le *réfectorier* était le moine chargé de préparer les tables du réfectoire et de servir les frères pendant les repas (Gourdan, ms. fr. 22397, fol. 1021).

2. Bruslart raconte cette procession (*Mémoires de Condé,* t. I, p. 166), dont Grin seul donne la date.

et portée à Nostre-Dame de Paris, acompaignée de toutes les paroisses de Paris et grande multitude de reliquaires. A laquelle procession y assista le roy de France, auquel Dieu doint bonne vie et longue, Messrs ses frères[1], la mère royne[2]. Et marchoient devant le roy Messrs le duc de Lorraine[3], et de Nevers[4], et Longueville[5], la garde dudict s^r, beaucoup de chevaliers de l'ordre, la court de parlement et grand nombre de princes et gros gentilhommes, tenans chascun ung cierge blanc en la main. Et, durant icelle procession, fut veue, au ciel, une estoille, laquelle conduisoit ledict s^r roy, et fut veue de plusieurs, chose miraculeuse. Et ledict s^r roy ouyt la grande messe à Nostre-Dame de Paris. Et, icelle finie, disna à l'évesché. Et célébra la grande messe Monsr l'évesque de Paris; et fut chantée par les chantres de la chappelle du roy, lesquelz estoient tous revestuz de surplis, avec ung cierge à la main.

En ce mesme temps, furent repainctes les trois images qui sont sur le maistre autel, assavoir : Monsr sainct Victor, sainct Augustin et saincte Geneviefve.

Le lundi 29e jour de juillet 1566, vint, en l'église de céans, la procession des pèlerins Monsr sainct Jacques, estantz en grand nombre et honneste compaignie, avec fort beaux et précieux reliquaires, lesdicts pèlerins ayantz tous chascun ung cierge en la main. Et fut chantée la messe en musicque, par leurs chantres de Sainct-Jacques de l'hospital de Paris.

Le mardi 6e aoust 1566, alla de vie à trespas frère Jacques de Lyon, curé de Puyseaulx, lequel avoit esté agité d'une fiebvre continue, par l'espace de treize jours, estant munys des sainctz sacremens.

En ce mesme temps, furent faictes les armoires à paremens, pour mectre les belles chappes qui sont à la secrétainerie, et ont cousté la somme de cinquante-deux livres, ou environ.

---

1. Les frères de Charles IX étaient Henri de Valois, duc d'Anjou, et François, duc d'Alençon et plus tard d'Anjou.

2. Catherine de Médicis.

3. Charles II, duc de Lorraine, né en 1542, mort le 14 mai 1608.

4. Louis de Gonzague, duc de Nevers, fils de Frédéric II, duc de Mantoue, né le 18 septembre 1539, successivement gouverneur de Piémont, de Picardie, de Champagne, mort à Nesle le 22 octobre 1595.

5. Léonor d'Orléans, duc de Longueville, fils de François d'Orléans, marquis de Rothelin, né en 1540, gouverneur de Picardie, mort en 1573 à Blois.

Le dimenche 25e jour dudict mois d'aoust 1566, la procession du recteur de l'Université de Paris vint en la maison de céans, pour prier Dieu qu'il luy pleust anéantir la force du meschant chien, le grand Turc.

Cedict jour de dimenche, alla de vie à trespas, en la prieuré de Fleury en Bierre, frère Pierre Delaistre, en son vivant prieur de Nostre-Dame-de-Montbron, lequel ne fut que ung jour et demy malade d'une dissenterie, ou escoriation de boyaulx, *et jacet ibidem. Anima ejus in pace quiescat. Obiitque circa horam primam a meridie.*

Le lundi 26e dudict mois, fuz esleu de la chambre, au lieu du bon père Becquet, qui avoit esté pourveu de la cure de Puyseaux.

Le mardi 27e dudict mois, fut esleu prieur de Montbron, frère Charles de Thauvenay, par la mort dudict frère Pierre Delaistre.

Le dimenche huictiesme septembre 1566, feste de la Nativité Nostre-Dame, fut faict ung jubilé de plainière rémission, en ceste ville de Paris, donné par Nostre Sainct Père le Pape, Pius quintus, à présent séant, pour appaiser l'ire de Dieu, par nous provocquée, et le prier dévotement vouloir anéantir les forces du grand et inhumain Turc, et aussi pour l'abolition des hérésies et aultres nécessitez, et fut célébré par tout Paris comme le saint jour de Pasques.

Le dimenche 20e octobre 1566, sortit, hors de la maison de céans, frère François Gilbert, novice, et ce pour quelque infirmité empeschante le faiz de religion.

Le mardi 5e novembre, fut revocqué frère Charles de Thauvenay, de l'administration du bénéfice de Nostre-Dame de Montbron, pour aucunes causes à ce mouvantes. Et, en son lieu, a esté esleu prieur dudict lieu frère Pierre Janus, soliciteur des affaires de Sainct Victor. Et a succédé audict Janus, en l'office de soliciteur, frère Pierre Goursault, compaignon à Fleury; et au lieu dudict Goursault a esté envoyé compaignon à Fleury, frère Claude du Mans, grand marguillier.

Le samedi 7e décembre 1566, fuz institué, par le père prieur, chantre de Sainct-Victor, au lieu de frère Nicole Duhamel, qui avoit prié d'estre absolu[1] d'icelle charge, et frère Galleran fut institué soubchantre.

Le jeudi 12e décembre 1566, fut faict ung suplice nouveau en

1. *Absous*, dispensé.

ceste ville, non acoustumé, et fut dressée une potence de six à sept toizes de hault, devant l'hostel de Bourbon, au près du Louvre. Et y avoit des battons en façon d'eschelons, et, en hault, une poulye. Et y fut ataché un quidam aagé de vingt-quatre à vingt-cinq ans, par les deux mains derrière le doz; et, estant ainsi en l'air ataché, fut incontinent précipité en bas, sans toutesfois toucher à terre. Et est appellé iceluy suplice l'astrapade. Et aucuns disoient qu'il avoit desrobé, les aultres disoient qu'il avoit blasphemé le nom de Dieu et de sa sacrée mère. *Et hoc supplicium est inventio Italorum.*

Le vendredi, vigile de sainct Thomas, apostre, 20e décembre 1566, fuz esleu maistre des enffans, *renitente et excusante, tandem coactus propter votum obedientiæ.*

Le vendredi 27e décembre, feste de sainct Jehan l'Évangéliste, le roy de France (à qui Dieu doint bonne vie) vint céans, acompaigné de Messrs ses frères, la royne mère, Messrs les cardinaulx de Bourbon et de Guise, nostre abbé, Messrs de Montpensier[1], prince Daulphin[2], le connestable et plusieurs aultres grandz seigneurs. Et ouyrent la messe, la prédication après disné par ung Italien cordelier, confesseur de Monsr le prince de Savoye[3], et vespres; et disna le roy en la maison de Monsr nostre abbé avec ses frères, et les aultres princes et gentilhommes disnèrent au réfectouer.

1567.

Le 25e dudict mois de febvrier audict an, sorty hors de la maison de céans frère Anthoine Barrois, estant encore novice, pour certaines causes à ce mouvantes.

Le quatriesme jour d'apvril 1567, sorty hors de la maison de céans frère Charles Maillard, encore clerc, pour ce qu'il ne pouvoit porter le faiz de religion.

Le vendredi 2e jour de may 1567, alla de vie à trespas frère

1. Louis de Bourbon, duc de Montpensier, fils de Louis de Bourbon et de Louise de Bourbon, sœur du connétable, né le 10 juin 1513, mort à Champigny le 22 septembre 1582.

2. François de Bourbon, duc de Montpensier, dauphin d'Auvergne, fils de Louis de Bourbon-Montpensier et de Jacqueline de Longwy, né vers 1542, mort le 2 juin 1592 à Lisieux.

3. Charles-Emmanuel Ier, fils unique d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, et de Marguerite de France, fille de François Ier, né le 12 janvier 1562, mort le 26 juillet 1630.

Jacques Parent, en son vivant prieur de Vauljour, lequel avoit esté agité d'une fiebvre continue par l'espace de quarante-sept jours, avec une hidropisie et douleur d'esthomac, estant munys des sainctz sacremens. *Diem ultimam clausit circa undecimam, media nocte. Sepultusque est in claustri medio, quo itur ad Domum abbatis. Anima ejus in pace quiescat. Cui successit fr. Dionisius* Carrel, auparavant cellerier; et fut esleu cellerier frère Jehan Galleran, estant pour lors enfermier, et fut mis pour enfermier frère François Vilemart.

Le lundi deuxiesme jour de juing 1567, vindrent en procession, en l'église de céans, Mess[rs] de Sainct Marcel, estans acompaignez de plusieurs villaiges, portans avec eulx la chasse de Mons[r] sainct Clément; et iceulx qui la portoient estoient nudz, en chemise, comme sont ceulx qui portent la chasse de Madame saincte Geneviefve. Et icelle procession fut faicte principalement pour prier Dieu pour les biens de la terre, et à cause de la grande sécheresse, et pour l'extirpation des hérésies.

Le dimenche 22[e] jour de juing 1567, fut faicte procession générale pour prier Dieu qu'il luy pleust nous donner temps propice et commode pour recueillir les fruictz de la terre. Et fut descendue la chasse de Madame saincte Geneviefve, et icelle portée à Nostre-Dame de Paris, acompagnée de toutes les paroisses de Paris, avec grande multitude de reliquaires. A laquelle procession y assistèrent Mess[rs] de la court de parlement, tous revestuz de leurs robbes rouges, Mess[rs] les prévost et eschevins de la ville, et plusieurs aultres. Et fut la grande messe célébrée par Mons[r] de Paris, M[e] Guillaume Viole.

Le lundi 23[e] juing 1567, alla de vie à trespas vénérable personne frère Denis Laurens, en son vivant prieur d'Athis, aagé environ de soixante-quatre ou cinq ans, ayant esté seullement par l'espace de six jours agité d'une fiebvre continue. *Tandem, die sexto egritudinis sue, diem extremum clausit, hora undecima, mane. Sepultusque est ibidem, in sacello sancte Genevefe, apud Athias, die sancti Joannis Baptiste. Cui successit fr. Mathias Touzet, camerarius. In cujus locum susceptus est frater Petrus Goursault.*

Le vendredi 4[e] juillet 1567, fut reçeu la somme de unze cens livres tournois, pour la part et portion du bien qui pouvoit apartenir à frère Anthoine Truchet, religieux de céans, et ce par les mains de son beau-frère Adam Delassus, non comprins les meubles

et utensiles qui estoient nécessaires audict frère Anthoine, tant à sa profession que prestrise. Et en a esté passé contract pardevant deux notaires, avec la congrégation des religieux prestres de céans.

Le samedy 5e dudict moys, fut reçeu la somme de douze cens livres tournois, pour la part et portion du bien qui pouvoit apartenir à frère Anthoine Bourgoin, par la mort de feu Me Guillaume Bourgoin, en son vivant conseiller du roy, nostre sire, en sa court de parlement, père dudict frère Anthoine; et ce, par les mains de Me Pierre de la Place[1], négotiateur des affaires de Madamoiselle de Poisson, mère dudict frère, non comprins les habillemens, utensiles et meubles qui estoient nécessaires audict frère Anthoine, tant à sa vestition, profession, que pour la réservation de trente escuz sol, pour sa prestrise. Et ce a esté faict et passé pardevant notaires, le couvent assemblé au son du timbre et au locutoire.

Le jeudi 10e dudict mois, fut esleu de la chambre frère Nicole Collier.

Ledict jour fut esleu solliciteur des affaires de Sainct Victor frère Jehan Coulomp.

Ce mesme jour, fuz esleu en la chambre, *consensu omnium*, notaire du chappitre, par la depposition de frère Mathias Touzet.

Le vendredi 11e dudict mois, fuz esleu en chappitre, *unanimi consensu*, notaire dudict chappitre; et fuz appellé par le père prieur vicaire sur la natte, et illec fitz le serment solempnel à la manière acoustumée.

Le lundi 14e jour dudict mois de juillet 1567, fut pendu et estranglé, en nostre justice d'Orgency, condamné de nostre prévost dudict lieu, ung nommé Pierre Olivier, dit Pannau, pour plusieurs meurdres, larcins et voleries par luy commises, et principalement en la personne de nostre fermier et prévost dudict lieu, nommé Jude Blondeau, qui auroit esté par iceluy meschamment occiz.

Le mardy 26e jour d'aoust 1567, alla de vie à trespas frère Nicole Becquet, en son vivant curé de Puyseaulx, lequel avoit esté agité d'une fiebvre quotidiane, avec dévoyement d'estomach et vomissemens. Estant munys des sainctz sacremens de nostre mère saincte Église, a rendu son esprit à celuy qui l'avoit mis en

1. Pierre de la Place, historien et théologien calviniste, premier président de la Cour des aides, né à Angoulême vers 1520, massacré à Paris le 25 août 1572.

ce monde, et a esté enterré au mesme lieu de Puyseaulx. *Anima ejus in pace quiescat. Cui successit frater Nicolaus Collier.*

En ce mesme temps, fut acheplé ung beau et riche parement de damas blanc, garny de fort belles images, d'or une; et cousta soixante et dix escuz sol, sans la remonture d'icelluy, qui a cousté soixante et deux escuz, remonté de damas blanc neuf.

Le samedy 13ᵉ septembre 1567, fut esleu de la Chambre, au lieu de frère Nicole Collier, à présent curé de Puyseaulx, frère Jehan Coulomp, soliciteur des affaires de la maison.

Le vendredy 26ᵉ septembre 1567, fut la ville de Montereaux-fault-Yone prinse par aucuns perturbateurs du repos public, aultrement nommez Huguenoz.

Le samedy ensuivant, 27ᵉ dudict mois, par mesmes et de leurs complices, fut la ville de Soisson[1] surprise sur les quatre heures du matin, dedans laquelle y ont fait plusieurs massacres, rompuz les églises et abbayes, tuez et occiz plusieurs gens d'église.

Ledict mesme jour, sur les quatre à cinq heures du soir, la ville de Laigny-sur-Marne[2] fut pareillement prise par les mesmes conjurateurs, estant conducteur de la troupe Monsʳ Dharles, abbé de l'abbaye d'icelle ville, grand huguenot. Et en la prinse d'icelle, furent plusieurs dudict Lagny tuez, et entre aultres des gens d'église et religieux d'icelle abbaye, et l'abbaye ruynée.

Le dimenche 28ᵉ dudict mois, sur les trois à quatre heures du matin, fut la ville d'Orléans[3] prinse par trahison, par ceulx mesmes de ladicte ville, estantz des rebelles et conjurateurs et ennemys de Dieu, du roy et du repos public. Lesquelz depuis ont abbatu et brisé et rompu toutes les églises et abbayes estantz en icelle, comme gens enragez sans Dieu, sans roy et sans loy, sur lesquelz ung jour viendra que l'ire de Dieu tombera sur eulx et justement.

Ledict mesme jour, le Roy estant à Meaux, revenant de veoir son paÿs de Picardie, et se préparant à solemnizer la feste future de Sainct-Michel, fut adverty que aucuns, luy mal voulans, s'efforçoyent à le surprendre. Chose très inique et inaudite : telle-

---

1. La ville de Soissons fut prise le 27 septembre 1567. Voyez le *Journal* de Dom Lépaulart, publié en 1862 par la *Société historique de Soissons.*

2. François Grin est le seul historien qui précise les dates des prises de Montereau et de Lagny-sur-Marne par le parti réformé; Jacques du Broullat était alors abbé (*Gallia christiana,* VII, 506).

3. La ville d'Orléans fut prise par François de la Noue. Voyez l'*Histoire universelle* de d'Aubigné, t. II, p. 236.

ment qu'il s'achemina à Paris pour y estre plus seurement. Néantmoings, iceulx forcenez et enragez, et insatiables du sang royal et humain, firent embuscades. Et, n'eust esté la puissance et la grâce de Dieu avec le bon ordre que l'on y donna, estant le Roy acompaigné de plusieurs gentilhommes et de quatre ou six mil souisses, les malheureux eussent mis leur mauldicte entreprise en exécution, mais par la grâce de Nostre-Seigneur ils y ont esté confuz. Et icelluy jour arriva le roy à Paris, bien effréez, comme il en avoit juste cause; *nam ipsi animam ejus querebant*, *ut illum interficerent*[1].

Le mecredi premier jour d'octobre 1567 ensuivant, iceulx, plains de rage et furie, estantz dolantz d'avoir failly à leur entreprise, qui estoit de prendre le roy et le tuer, et puis s'emparer du royaume, comme depuis l'on a bien aperçeu, vindrent près de Paris, du costé de la porte Sainct-Denis. Et, sur le minuict, mirent le feu et bruslèrent quinze ou seize moulins; ce qui estonna bien la ville; car iceulx tâchoient de l'afamer[2]; mais Nostre-Seigneur, qui tousjours a soing des siens, y pourveust d'une aultre sorte, leur rompant leur meschant desseing.

Le jeudy 2e jour d'octobre ensuivant, iceulx, non contans de leurs malheureux et mauldictz actes, surprindrent la ville de Sainct-Denis en France[3], sur les neuf à dix heures du matin. Et en icelle y ont séjourné six sepmaines, attendans, de jour en aultre, leurs forces, pour ruyner le roy et royaume, s'ilz peuvent; et ce pendant faisantz, aux villaiges et lieux circonvoisins d'alentour, plusieurs volleries et sacagementz, brisans et rompans toutes les églises, tant de ladicte ville de Sainct-Denis que aux villaiges

---

1. Le prince de Condé se présenta aux portes de Meaux avec une troupe armée animée des intentions les plus belliqueuses. Le roi, craignant d'être assiégé dans la ville, partit pour Paris avec quelques compagnies suisses, et fut poursuivi par l'armée réformée, qui cependant n'osa pas attaquer le cortège royal (28 septembre 1567). Sur cette retraite armée, voyez le récit de Brantôme (t. VII, p. 294) et les *Mémoires du duc de Bouillon* (Coll. Petitot, p. 75), témoin oculaire. De Thou attribue à la colère que le roi ressentit de cette poursuite le sentiment qui plus tard lui dicta l'ordre du massacre de la Saint-Barthélemy.

2. François Grin confirme le récit de d'Aubigné, qui dit que la résolution du prince de Condé était de prendre Paris par la famine (*Hist. universelle*, t. II, p. 234), et le récit de de Thou, liv. XLII.

3. Le 2 octobre 1567, le prince de Condé établit son quartier général à Saint-Denis.

d'alentour, chose plus que barbare et très inique, estantz iceulx sans Dieu et desraisonnez.

Le dimenche 12e dudict mois d'octobre ensuivant, fut, par iceulx et de leurs complices, la ville d'Argenteul prinse[1]; là où les habitans dudict Argenteul résistèrent virillement. Et y en demeura, tant d'un costé que d'aultre, plusieurs, et plusieurs des gens d'église tuez, et puis après les églises rompues et massacrées.

Le mecredi 29e jour dudict mois d'octobre, fut par iceulx le villaige et pont de Charanton pris[2], avec l'intelligence du capitaine qui estoit en garnison en la tour dudict pont, lequel leur livra. Et, le jeudy ensuivant, ledict capitaine, nommé Jehan Dupré[3], natif de Paris (à ce que on disoit), fut pris et appréhendé, et amené devant le roy, au chasteau du Louvre, et illec reçeust sa sentence de mort, avec son lieutenant, assavoir : d'estre penduz et estranglez, ce qui fut exécuté à la personne dudict capitaine; mais, quant à sondict lieutenant, fut trouvé innocent et inculpable. Et fut ledict capitaine Dupré pendu et estranglé, devant l'hostel de la ville, sur le midy, lequel, avant sa mort, en taxa aucuns de la trahison, sans espargner la maison de Montmorency.

Le vendredy 31e dudict mois, vigile de Toussainctz, iceulx maladvisez, enragez et forcenez, bruslèrent plusieurs moulins, maisons et fermes, tant à Charenton que aux environs, taschans, par tous moyens, d'affamer la ville de Paris; ce que Dieu ne leur en a donné la grâce; mais au contraire a pourveu, par aultres moyens, par sa bonté infinie.

Le jeudy 6e novembre 1567 ensuivant, Monsieur d'Aumalle[4], estant acompaigné de grand nombre de gentilhommes, lesquelz estoient venuz au service et mandement du roy, avec compaignies de gens de piedz, reprindrent ung chasteau nommé Buzenvalle[5], distant de Paris de deux à trois lieues, que iceulx enne-

1. La ville d'Argenteuil fut prise par Charles du Bec-Crespin, seigneur de Bourri. Grin est le seul auteur qui donne la date exacte de la prise de cette ville.

2. La ville de Charenton fut prise par Clermont d'Amboise. Grin est le seul annaliste qui donne cette date.

3. Grin est le seul historien qui donne le nom de ce capitaine.

4. Claude de Lorraine, duc d'Aumale, troisième fils de Claude de Lorraine, comte d'Aumale et premier duc de Guise, né en 1553, tué au siège de la Rochelle le 14 mars 1573.

5. Le château de Busenval, près d'Argenteuil, commandé, au nom du

mys avoient surprins, et dedens lequel faisoient réceptacle et magasin de tous biens et victuales, vollans et brigandans ung chascun passant par auprès. Néantmoings endurèrent le canon; toutesfois, à la fin, ne pouvans résister, se rendirent; et usa-on de miséricorde envers eulx plus que ils ne l'avoyent mérité.

Le lundy 10e jour dudict mois de novembre 1567, fut la bataille donnée, tant du costé du roy que du costé du prince de Condé, ennemy de Dieu et du roy, entre Paris et Sainct-Denis[1]. Et fut la bataille si cruelle que, si ce n'eust esté la nuict qui survint, les Huguenotz eussent eux fort à faire; et furent tous mis en route. Néantmoings, en demeura plusieurs, tant d'un party que d'aultre. Du party du roy, fut blessé Monsr le Connestable, et peu de temps après en mourut; Monsr d'Estouy, filz de Monsr le conte de Chaulne[2]; Monsr de Sainct-Loup, lieutenant de Monsr de Brissart; Monsr le grand prieur de Sainct-Jehan de Latran, et plusieurs aultres, desquelz les noms me sont incongneuz. *Anime eorum in pace requiescant.* Et, du costé du prince, ont esté tuez Messrs le Vidasme d'Amyen et Pequigny, son frère[3]; Monsr de Saulx, de Sainct-André[4], de Cany[5], et infiniz d'aultres, tant nobles que ignobles.

Le mecredy ensuivant, 12e dudict mois, mourut ledict sr Connestable, en son logis, à Paris, nommé l'hostel de Montmorency[6], estant navré en plusieurs endroictz de son corps de coutelaces, et ayantz deux coups de bal au doz.

Le vendredy 14e dudict mois, iceulx ennemys et perturbateurs du repos public, estantz advertiz que ledict sr Connestable estoit mort, sortirent et décampèrent de Sainct-Denis, là où ilz avoient

---

parti réformé, par le capitaine Bréchainville (De Thou, liv. XLII). Grin est le seul historien qui donne la date de la reprise de cette place.

1. Bataille de Saint-Denis, 10 novembre 1567. Victoire de l'armée royale. Le connétable de Montmorency fut blessé à mort.

2. François d'Ongnyes, s. d'Estouy (Étouy, Oise), fils de Louis d'Ongnyes, comte de Chaulnes, seigneur de Verdilly, lieutenant de roi en Picardie.

3. Charles d'Ailly de Pecquigny, vidame d'Amiens, et son fils, d'après de Thou.

4. François d'Agoult de Montauban, comte de Sault, et le s. de Saint-André, son frère, d'après de Thou.

5. François de Barbançon de Cany.

6. L'hôtel de Montmorency était situé dans la rue qui porte ce nom, près la rue Saint-Denis.

séjourné six sepmaines, vollantz et brigandantz et ruynans tous les pais par où ilz passoient, et massacrantz et abatans les églises.

Obsecques de feu Monsr le Connestable (1567)[1].

Le mardy 25e dudict mois de novembre, furent faictes les funérailles dudict sr Connestable, nommé Messire Anne de Montmorency, premier baron et per de France. Et fut son corps porté à l'église Nostre-Dame de Paris, avec son effigie et les armes d'icelluy, richement aornées; ledict corps, suivy de Messrs ses quatre enffans en dueil, estantz menez, assavoir : Monsr de Montmorency, l'aisné, par Monsr d'Alençon, frère du roy de France; Monsr d'Anpville[2], second, mené par Monsr le cardinal de Bourbon; Monsr de Meru[3], troysiesme, mené par Monsr le prince Dauphin, filz de Monsr de Montpensier; le quatriesme, nommé Monsr de Thourré[4], mené par Monsr de Longueville, ayans tous le collier de l'ordre au col, estantz suyvis de Messrs de la court de parlement et de Messrs de la ville. Et ledict corps reposa une nuict en l'église Nostre-Dame. Et fit l'office Monsr de Paris. Et le lendemain, après disner, fut porté reposer en l'église Sainct-Laurens, pour d'illec le porter à Montmorency, là où il gist inhumé. *Anima ejus in pace requiescat.*

Procession généralle.

Le jeudy, 27e jour dudict mois de novembre 1567[5], fut faicte procession générale, en laquelle fut descendue et portée la chasse de Madame saincte Geneviefve, estant acompaignée de toutes les paroisses de Paris et de plusieurs aultres beaux reliquaires; Messrs les chanoines de l'Église de Paris et des filles deppendantes

---

1. On peut comparer le récit de Grin avec les récits conservés dans le ms. fr. 18528, fol. 70, et dans le ms. 4317, fol. 179, du même fonds.

2. Henri de Montmorency-Damville, fils du connétable Anne de Montmorency, né le 15 juin 1534, à Chantilly, gouverneur du Languedoc, devint maréchal de France et connétable. Il mourut dans la ville d'Agde, le 2 avril 1614.

3. Charles de Montmorency, s. de Méru, fils du connétable Anne de Montmorency, amiral (1593), duc de Damville (1610), mort en 1612.

4. Guillaume de Montmorency, s. de Thoré, fils du connétable Anne de Montmorency, mort vers 1594.

5. Grin complète le récit donné par le chanoine Bruslart (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 187).

d'icelle, avec Messrs les religieux de Saincte-Geneviefve, lesquels estoient tous nudz piedz; pareillement Monsr l'abbé, en son pontificat, avec Monsr de Paris, lequel faisoit l'office solemnelle. A laquelle procession y assista le roy en grande dévotion, la Royne mère, Monsr d'Alençon, frère du roy, ayans le roy et luy leur collier de l'ordre Sainct-Michel, avecques aucuns chevaliers de sondict ordre. Et marchoient devant le roy les souisses de sa garde, jouans de leur tabourin; et pareillement marchoient devant le roy le cardinal de Bourbon et le cardinal de Saincte-Croix[1], en leurs grandes chappes rouges; semblablement, marchoient le nonce du Pape et Monsr l'archevesque de Sens, avec huict évesques, qui les précédoient, tous revestuz de leurs rochetz et camaulx épiscopaux. Et suyvoient ledict s^{r} roy, Messrs de sa garde, Messrs de la court avec leurs robbes rouges, M^{es} des comptes et Messrs de la ville, tous marchandz en bon ordre et grande dévotion. La cause et motif de ladicte procession estoit pour prier Dieu et appaiser son ire par nous provocquée, et qu'il luy pleust nous donner victoire contre ses ennemys et les nostres, ennemys de Dieu et du repos public.

Le jeudy 20e jour de novembre 1567, iceulx ennemys, et aultres de leurs complices, prindrent par force la ville d'Amponville[2], au moyen de la grande multitude qu'ilz estoient. En la prinse de laquelle, y eust plusieurs des habitans dudict Amponville tuez, et quelques-ungs prisonniers. Et fut emmené prisonnier frère Guillaume Reynault, pour lors compaignon du prieur dudict lieu; et fut cruellement occiz frère Claude Clermont, prieur de Sainct-Donin, lequel s'estoit sauvé et retiré en icelle ville, et l'église, et la maison et la prieuré toute desmolie et ruynée.

Le samedy 6e jour de décembre 1567, fut esleu et confirmé prieur de Sainct-Donyn, par la mort dudict frère Clermont, frère Roger Robineau; et receust les clefz au chappitre, à la manière acoustumée, demourant toutesfois toujours portier.

---

1. Prosper de Sainte-Croix, né en 1513, successivement nonce apostolique en Allemagne, en Portugal, en Espagne, en France, cardinal, mort le 2 octobre 1589. Il a laissé des mémoires, des lettres et des ouvrages de droit canonique.

2. Amponville (Seine-et-Marne). Aucun autre historien ne parle de la prise de cette place.

1568.

Le 23e jour de mars 1568, avant Pasques, fut leue et confirmé l'édict de pacification pour appaiser ses troubles, au grand désadvantaige de l'honneur de Dieu et de la religion chrestienne.

Le mardy 20e jour d'apvril 1568, fut esleu prieur de Sainct-Paul-des-Aulnoys frère Nicole Duhamel, secrétain, et ce, par la révocation faicte de la personne de frère Michel Bagore, pour sa mauvaise vie et conversasion et apostasie *a fide.* Et fut ledict Duhamel déclairé, en plain chappitre, le vendredy ensuivant, 23e dudict mois, prieur dudict lieu, en gardant les solemnités acoustumées, à la charge toutefois qu'il ne sortiroit de céans pour résister; mais y a esté envoyé en son lieu frère François Cocoly.

Enterrement de l'évesque de Paris, Monsr Viole.

Le mardy quatriesme jour de may 1568, environ huict à neuf heures du soir, alla de vie à trespas, en la maison épiscopale de Paris, révérend père en Dieu Messire Guillaume Viole, en son vivant évesque de Paris, ayant esté seullement sept jours malade d'une grosse fiebvre ardente continue. Et avant son décès, et en ses derniers jours, fit plusieurs belles remonstrances aux assistans qui illec estoient; et avec grande contrition de cœur et recongnoissance de ses faultes, *sepius hec dicebat* : *Ergo hinc migrandum, non dispunctis rationibus*, entendant qu'il avoit esté surpris de maladie. Toutesfois, estant muny des sainctz sacremens de nostre mère saincte Église, *tandem exalavit*, en la présence de plusieurs chanoines de Nostre-Dame de Paris et de Messrs ses frères et parens. Et, le vendredy 7e jour dudict mois, fut son corps en pompe funèbre, comme il apartient, porté en sépulture à l'église de Nostre-Dame, dedans le cœur, où il gist. Et fut portée l'effigie d'icelluy, estant le corps dessoubz. Et tenoient les quatre coings du poalle Messrs les trois archediacres, assavoir : l'archediacre de Paris, l'archediacre de Brye et l'archediacre de Josas; et le quatriesme, Monsr du Vivier, chancelier de l'Université. Et officia *in pontificalibus*, Monsr Le Cirier, évesque de l'Avranche, doyen de Nostre-Dame. Et y assistèrent, avec Messrs de l'église de Paris, les filles deppendantes d'icelle, avec les quatre ordres mendians, les enffans de la Trinité, les enffans du Sainct-Esprit, et plusieurs pauvres revestuz en dueil, ayantz torches en main. Et marchoient

en dueil Messrs ses frères, estans, les trois premiers, conduictz par Messrs de Chalons, de Meaulx et de Sainct-Flour[1], évesques, estantz en leurs rochetz; et le quatriesme estoit mené par Monsr le premier président de Thou. Et après, suyvoient Messrs de la court du Parlement, Messrs des Comptes et Messrs de la Ville. Et le lendemain fut le service faict et acomply par ledict s^r évesque de l'Avranche. *Anima ejus in pace requiescat.*

Exécution faicte à la place Maubert.

Le vendredy 14e may 1568, furent exécutez à mort quatre hommes, les noms desquelz me sont incongneuz, à la place Maubert, à Paris, pour un cas énorme et exécrable par eulx commis ès personnes de deux jeunes enffans, l'ung aagé de cinq ans, et l'aultre de deux ans et demy, lesquelz avoient occiz cruellement et enterrez en terre prophane. Le premier desquelz, qui estoit oncle desdicts enffans, pensant, par la mort d'iceulx, estre héritier, avoit suborné les aultres et incité à ce faire, fut tenaillé quatre coupz aux deux cuisses et bras, et puis mis sur la roue, ayant reçeu seullement douze coupz non mortelz. Toutesfois, par sa sentence, fut dit que, après le supplice des aultres, sa teste luy seroit couppée et portée au lieu où le crime avoit esté commis. Toutesfois, mourut avec belle repentance, et estoit fort aagé. Le second, qui avoit perpétré le faict, fut, par sentence, condampné à avoir le poinct couppé et estre attaché à ung potheau, en l'her, tout vif, et son corps bruslé; ce qui fut exécuté; et fut bruslé tout vif. Et les deux aultres, par ce qu'ilz estoient consentans et adhérans, furent penduz et estranglez. Et moururent tous en recongnoissance de leurs mesfaictz, priant nostre bon Dieu leur voulloir pardonner. Amen.

Le vendredy 11e juing 1568, après disné, environ deux heures, advint ung oraige si grand et, tost après, il gresla si fort, et la gresle estoit si grosse, d'environ les deux poulces; et a esté veue en d'aucuns endroitz de la grosseur d'un œuf. Et ne tumba ladicte gresle que sur la ville de Paris et aux environs, et n'a pas faict grand dommaige (la grâce à Nostre-Seigneur).

Le lundi 21e juing 1568, fut déclaré, en plain chappitre, par

---

1. Jérôme Bourgeois, dit Burgensis, évêque de Châlons de 1556 à 1573; — Jean XV du Tillet, évêque de Meaux de 1564 à 1570; — Jean-Paul de Selve, évêque de Saint-Flour de 1560 à 1569.

le père prieur vicaire, frère Claude Galopin, au précédent prieur de Sainct-Guenault, prieur de Villiers-le-Bel; et ce, par la destitution volontaire de frère Raoul Guymier, auparavant prieur dudict Villiers-le-Bel, et luy furent baillées les clefz à la manière acoustumée.

Le jeudy 24e jour dudict mois, fut déclaré, en plain chappitre, par le père prieur vicaire, frère Raoul Guymier, prieur de Sainct-Guenault de Corbeil, par la destitution de frère Claude Galopin, au précédent prieur dudict Corbeil, en gardant les solemnitez acoustumées; et luy furent baillées les clefz, estant à deux genoulx : *concedimus tibi.*

Le lundi 28e dudict mois, fut faicte procession (commandée de par le roy) où seullement assisteroient les petiz enffans *utriusque sexus*, tenans tous ung cierge en la main, jusques à l'aage de quatorze ans. Et ce, pour appaiser l'ire de Dieu par nous provocquée. Et en icelle fut porté le reliquaire de sainct Innocent, et alla à Nostre-Dame de Paris.

Le mardy 21e jour de septembre 1568, furent faictes, en l'église Nostre-Dame de Paris, les funérailles et obsèques de feu Don Karles[1], prince d'Espaigne, filz du roy Philippe, roy d'Espaigne. Et y assistèrent Messrs les deux frères du roy, assavoir : Monsr le duc d'Anjou[2], menant le premier dueil; Monsr le duc d'Alençon, menant le second; le troisiesme dueil estant mené par Monsr le marquis d'Albœuf[3]; et le quatriesme par Monsr de Longueville. Et y fit l'office Monsr l'archevesque de Sens, *in pontificalibus.* Et, aux premières vigilles, servoient de choristes l'évesque de Meaulx et l'évesque de Tolon[4]. Et y assistèrent Messrs les cardinaulx de Bourbon, Lorraine, Guyse, avec leurs grandes chappes et habitz de cardinaulx; l'ambassadeur d'Espaigne, portant le dueil.

Le mecredy 29e jour dudict mois, feste de Sainct-Michel, fut faicte procession générale, là où furent portez plusieurs beaux et sainctz relicquaires : les sainctz reliquaires de la Saincte-Chappelle, les corps sainctz de sainct Denis, de sainctz Rustic et Eleu-

1. Don Carlos d'Espagne, fils de Philippe II, mort mystérieusement en 1568.

2. Henri de Valois, duc d'Anjou, plus tard Henri III.

3. Charles de Lorraine, marquis d'Elbeuf, fils de René de Lorraine, mort en 1609.

4. Thomas Jacomel, évêque de Toulon de 1566 à 1571.

ther, lesquels estoient portez par deux évesques nudz piedz. La chasse de sainct Loys, roy de France, fut portée par douze chevaliers de l'ordre du roy, la chasse de Madame saincte Geneviefve, la chasse sainct Marcel, et de toutes les paroisses chascun ung reliquaire. Et y fut porté le sainct Sacrement de l'autel par Monsr le cardinal de Lorraine. Et tenoient les quatre pilliers du ciel les quatre filz de feu Monsr le Connestable, assavoir : Monsr de Montmorency, d'Anville, de Thoré et de Méru, ayans les colliers de l'ordre au col. Et fut portée la saincte Ampoulle de Reins par Monsr l'archevesque de Sens. Et marchoient tous en bon ordre : les quatre Mendiantz, toutes les paroisses de Paris, Messrs de l'église de Paris, les religieux de Saincte-Geneviefve et Messrs les religieux de Sainct-Denis, en France, tous nudz piedz, revestuz de belles et riches chappes. En après suyvoient les chantres du roy, les aumosniers, les évesques revestuz en leurs rochetz et camaulx. Après ce marchoit le roy, estant sur une petite hacquenée, Messrs ses frères, qui portoient, l'ung son sceptre et l'aultre l'espée de justice, la royne mère, les deux cens gentilhommes de la chambre du roy, la court de Parlement, Messrs des Comptes, Messrs de la Ville, et infiniz aultres, lesquelz marchoient tous en fort bon ordre. Et, de vie d'homme, ne fut faicte plus belle procession. Le motif de laquelle c'estoit pour appaiser l'ire de Dieu, extirper les hérésies, et pour la manutention de la couronne du roy et pour sa santé, suppliant la bonté divine luy voulloir estre agréable.

Le lundy 25e octobre 1568, furent faictes les obsèques et funérailles, en l'église Nostre-Dame de Paris, pour l'âme de feue très haulte et très noble dame Madame Élizabeth de France[1], sœur du roy de France, Charles neuviesme, à présent régnant, et royne d'Espaigne, femme du roy d'Espaigne. Et y assista le roy, portant le dueil, revestu de viollet, Monsr le duc d'Alençon, son frère, portant le dueil en noir, ayantz leurs colliers au col, Monsr le marquis d'Albœuf, portant aussi le dueil, avec 18 gentilhommes, tous revestuz de grandes robbes de dueil, et chapperons en teste. Pareillement assistèrent Messrs les cardinaulx de Bourbon, de Lorraine, de Guyse, revestuz de leurs grandes

1. Élisabeth de Valois, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, épousa, en 1559, Philippe II, roi d'Espagne, et mourut à Madrid le 3 octobre 1568.

chappes viollettes. Et y assistèrent aussy l'ambassadeur de nostre sainct père le Pape, l'ambassadeur d'Espaigne, portant le dueil à la mode du pais, l'ambassadeur de Venise, l'ambassadeur de Portugal. Et célébroit la grande messe Monsr l'archevesque de Sens; et luy servoient de diacre l'évesque de Chaalons, et de soubzdiacre l'évesque de Chalon[1], ayantz miltres blanches en testes. Et fut la messe chantée par les chantres du roy, et l'oraison funèbre faicte par Monsr Vigor, curé de Sainct-Pol. Et y estoient portées cent cinquante torches par pauvres gens, tous revestuz de robbes de dueil.

Le lundi 13e jour de décembre 1568, alla de vie à trespas vénérable et religieuse personne frère Jehan Hotman, en son vivant religieux profez de la maison de céans et prieur du prioré de Sainct-Maurice, de Senlis, de nostre ordre et congrégation, lequel avoit, l'espace de vingt ans, régi et gouverné icelle maison, en bonne discipline régulière et observance. Priant Dieu que en repos soit son âme.

1569.

Le lundi 10e janvier 1569, fut renvoyé François Corniliau, auparavant novice de céans, l'espace de unze mois et davantaige, et ce par son incapacité et peu de litérature.

Le jeudi, dernier jour de juing 1569, furent penduz et estranglez, en la place de Grève, devant l'Hostel de Ville, Croquet et Gastine, marchant bourgeois de Paris, demeurant en la rue Sainct-Denis, près Saincte-Oportune; et Nicolas Croquet, aussi marchant de Paris, demeurant en ladicte rue avec Gastine, filz dudict Gastine, pour les hérésies, saccagemens et argent par eulx baillés aux rebelles et ennemys de Dieu et du roy. Et la maison dudict Gastine condamnée estre abbatue, pour les presches, baptesmes et mariages à la huguenotte en icelle exercez; et, au lieu, y édiffier une croix en l'honneur de Dieu et de sa saincte passion[2].

Le mecredi 13e juillet 1569, fut décapité, en ladicte place de Grève, noble homme M^{e} (en blanc) de la Chenaye, autresfois con-

1. Antoine Erlaut, évêque de Chalon-sur-Saône de 1561 à 1573.

2. Philippe et Richard Gastines et Nicolas Croquet étaient des bourgeois huguenots qui pratiquaient secrètement la réforme; ils furent tous trois condamnés à mort, et la maison de Gastines, située rue Saint-Denis, fut démolie au profit des quatre Mendiants (Journal de Bruslart, dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 205). Grin fixe la date de leur condamnation.

seiller de la court de Parlement, abbé de deux ou trois abbayes; et ce pour plusieurs cas énormes par luy perpétrez[1]; et qu'il avoit donné ayde et confort aux rebelles de France.

Le mecredy 20e juillet ensuyvant, fut décapité, en ladicte place de Grève, noble homme Messire Anne de Boulainvillé, conte de Courtenay, chevalier de l'ordre du roy, pour ses volleries, pilleries, cruautez et inhumanitez par luy perpétrées, et pour avoir tousjours esté rebelle au roy et à sa patrie[2].

Le mecredi 27e juillet ensuyvant, fut décapité, au pillory des halles de Paris, ung quidam, se disant gentilhomme, demeurant près Lagny, parce qu'il avoit vendu et trahy ladicte ville de Lagny aux ennemys et rebelles de France.

Le mecredi 17e aoust 1569, fut depposé de l'office de chambrier frère Pierre Goursault, et institué prieur de Bray, du vivant de frère Robert Berthe, auparavant prieur dudict Bray, et moy, frère François Grin, fuz institué chambrier en son lieu, et démis de cellerier, et institué en ma place frère Noël Longis.

Le lundi 13e jour d'octobre 1569, fut faicte une bataille des gens du roy contre ses ennemys et rebelles, si cruelle et sanguinolente que l'on n'a ouy de long temps. Et furent tuez et occiz, du nombre desdicts ennemys, jusques au nombre de douze à treize mil hommes, tant de pied que de cheval, ainsi qu'il apert par l'histoire de ladicte bataille, appellée la bataille de Montcontour[3].

Le vendredi 25e novembre 1569, trespassa révérend père frère Robert Berthe, prieur de Bray-sus-Onelle, aagé de soixante-seize ans, ou environ, ayant faict son jubilé six ou sept ans auparavant. Et décedda à deux heures après minuyt, et fut enterré aux Cordeliers de Senlis. Et luy a succédé frère Pierre Goursault.

1570.

Le vendredi 6e janvier 1570, feste de l'Épiphanie, allast de vie

---

1. Bruslart parle du procès de la Chesnaye (*Mémoires de Condé,* t. I, p. 205), mais il ne l'accuse que de s'être marié avec Mlle de Saint-Pré, bien qu'il fût sous-diacre.

2. Secousse, dans les notes ajoutées au Journal de Bruslart (*Mémoires de Condé,* t. I, p. 205), le nomme Gabriel de Boulainvilliers.

3. Bataille de Montcontour, 13 octobre 1569; victoire des catholiques, commandés par le duc d'Anjou, sur l'armée protestante, commandée par Coligny.

à trespas, à huict heures du matin, révérend père en Dieu, frère Nicolas Grenier[1], lequel, en son vivant, avoit esté premier prieur vicaire de céans, l'espace de vingt-deux ans, de son aage soixante-cinq, de la religion monastique quarante-huict. Et fut longuement agité de maladies, goustes, katerres, fièvres, et rendit son esprit à Dieu. Et fut enterré fort honnestement, acompaigné d'une grande partie de Messrs de la court de Parlement. Et fit ses obsèques M^r l'évesque de l'Avranche, doyen de Nostre-Dame de Paris, nommé Monsr Le Sirier. Et fut en sépulture, à la main droite de la tumbe de feu Monsr Bordier, abbé de céans, en la chappelle Sainct-Denis. *Anima ejus in pace requiescat.*

Le jeudi 9e mars 1570, devant le dimenche de la Passion, fit son entrée en la ville de Paris Messire Pierre de Gondy[2], évesque de Paris. Et le mecredi, au précédent, vint coucher en la maison de céans. Et le lendemain partit pour s'en aller à Saincte-Genevïefve, pour illec attendre Messrs de la Court, Messrs de la Ville et le clergé ; et ainsi, en bon ordre, s'en alla à Nostre-Dame de Paris faire son entrée et célébrer la grande messe.

---

1. Nicolas Grenier, né à Paris en 1505, entré à Saint-Victor le 22 avril 1522, prieur d'Athis pendant six ans, puis prieur-vicaire du monastère de Saint-Victor jusqu'au 9 mars 1569, date de sa démission (Simon Gourdan, *Hommes illustres de Saint-Victor*, ms. fr. 22397, fol. 861).

2. Pierre de Gondi, successivement évêque, duc de Langres en 1555, évêque de Paris en 1569, cardinal en 1587, mort le 17 février 1616, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

CINQ LIBRAIRIES

PARISIENNES

SOUS FRANÇOIS IER

1521-1529.

Les liasses VI, VII et VIII du minutier parisien dont nous avons entrepris, au commencement de l'année 1893, de rédiger un inventaire sommaire[1], sont exclusivement constituées par des inventaires après décès des années 1500-1530; sept de ces documents concernent des imprimeurs et des libraires : Raoul Laliseau (VI, nº 1); Jeanne Baillet, femme de Didier Maheu (VI, nº 22); Jeanne Potière, femme de Jacques Ferrebouc (VI, nº 23); Wolfgang Hopyl (VI, nº 26); Pierre Deau (VII, nº 17); Louis Royer (VII, nº 22), et Jean Frichon (VII, nº 29). Nous avons pensé qu'il pouvait être intéressant de faire connaître, par la publication de ces inventaires, la composition de quelques librairies de l'époque de François Ier; on ne trouvera toutefois ici que le texte de cinq de ces inventaires, car nous nous sommes fait un plaisir de laisser à notre confrère et ami M. Stein, qui a bien voulu nous en manifester le désir, le soin de publier l'inventaire de Jeanne Potière et celui de l'imprimeur-libraire Wolfgang Hopyl. Ajoutons que, si nous avons reproduit intégralement la portion de chaque document relative à la « marchandise de librairie », nous n'avons donné de la partie concernant le mobilier que les articles présentant, selon nous, un intérêt particulier; des sommaires et des analyses, imprimés entre crochets, indiquent, du reste, l'objet des articles qui ont été négligés.

Nous devons enfin adresser à M. Émile Picot, qui a bien voulu nous prêter le concours de sa profonde érudition, l'hommage empressé de notre gratitude.

---

1. *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* 1893, p. 40-58, 114-136; 1894, p. 39-57, 77-94.

I.

INVENTAIRE DE RAOUL LALISEAU.

(4 avril-après le 11 mai 1521[1].)

Raoul Laliseau ne semble pas devoir figurer au nombre des imprimeurs parisiens, quoiqu'on relève dans l'inventaire de ses biens la mention de deux casses et de « plusieurs sortes de lettres de matrisse, sans justifier, servent à imprimeeur » ; c'était un marchand libraire, bourgeois de Paris au surplus, au magasin duquel était annexé un atelier de reliure[2].

Raoul Laliseau exerçait dès 1501[3]; lorsqu'en 1507 il fit imprimer le *Fundamentum scholarium*, il était établi rue Saint-Hilaire, à l'enseigne de Saint-Claude[4]; il mourut le 23 mars 1521, la veille des Rameaux, rue Saint-Jean-de-Latran, dans une maison sans désignation, comprenant, au rez-de-chaussée, cour, ouvroir et sallette; au premier étage, deux chambres et une petite étude; au-dessus, un grenier avec soupente; cet immeuble appartenait probablement, comme la maison voisine, à l'enseigne du Cerceau, à Jean Laliseau, également marchand libraire, un parent de Raoul, peut-être son frère; nous inclinerions, par suite, à croire que c'est la maison occupée par Raoul que, le 30 août 1521, Jean Laliseau loua pour trois ans, moyennant 33 l. t., à l'imprimeur Pierre Gromors[5].

Raoul Laliseau se maria trois fois. Sa première femme, Philippe, veuve de Robinet de Magnes, marchand libraire et bourgeois de Paris, ne lui laissa pas d'enfants. De sa seconde femme, Philippe Cacheleu, il en eut quatre : Yolande, mariée à Thomas Le Fèvre, marchand libraire et bourgeois de Paris ; Jeanne, mariée à un autre libraire, Raoulet Le Carter, *alias* Robert Cartel; Antoine et Nicolas. C'est du 18 juillet 1520 que date le contrat de mariage de Raoul

1. La date à laquelle la veuve de Laliseau a présenté aux notaires la dernière note supplémentaire à l'inventaire (art. 793-800) est devenue illisible par suite de la mutilation de la partie supérieure du dernier feuillet.

2. Art. 61, 65, 720-738, 788.

3. Panzer, *Annales typographici*, XI, 220. — Art. 753.

4. *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVIe siècle*, p. 697, fasc. n° 3 des *Mémoires et documents scolaires publiés par le Musée pédagogique*.

5. Art. 774, 775. — *Invent. somm.*, V, 30 août 1521, p. 47 du *Bulletin* de 1893.

Laliseau avec la veuve de Mathurin Josse, Blanche de Valancourt; cette dernière union ne dura que huit mois [1].

La librairie de Raoul Laliseau était une librairie littéraire et scientifique; l'élément liturgique y était également représenté; on y trouvait des impressions de Lyon, de Milan et de Venise à côté de celles de Josse Bade et de Félix Baligault; l'inventaire mentionne plusieurs ouvrages en français et un nombre assez important de « viés livres, telz quelz », c'est-à-dire de livres d'occasion.

Au point de vue technique, on peut noter les expressions suivantes, presque toutes relatives au format des ouvrages décrits : moyenne marge, grande marge, grand, petit, grand volume, petit volume, volume de « Pérot », ais de feuilles, de bâtard, de « Pérot », de Bible, ais à fatras.

L'an de grace mil cinq cens vingt et ung, le jeudi quart jour d'avril,

à la requeste de Jehan LALIZEAU, marchant libraire, de Guillaume CACHELEU, marchant de boys et bourgeois de Paris, ou nom et comme executeurs du testament et ordonnance de derreniere voulenté de feu Me Raoul LALIZEAU, en son vivant aussi marchant libraire et bourgeois de Paris, de Blanche VALLANCOURT, vefve dud. deffunct Me Raoul Lalizeau, et auparavant aussi vefve de feu Mathurin GOSSE, en son nom, et encores lesd. Jehan Lalizeau et Guillaume Cacheleu comme stipulans en ceste partie pour Yolant LALIZEAU, aagée de XIIII ans, JEHANNE, aagée de XIII ans, ANTHOINE, aagé de douze ans, et NICOLAS, aagé de IX ans, enffans myneurs d'ans dud. deffunct et de feue Philippes CACHELEU, jadis sa seconde femme, et habilles à eulx dire, porter et nommer pour heritiers dud. deffunct, jadis leur pere, se bon leur semble,

par Hector LESCUIER et Pierre CROZON, notaires, fut faict inventaire de tous et chascuns les biens meubles, debtes, lettres et creances demourez aprés le deceds et trespas dud. deffunct Me Raoul Lalizeau, et qui communs estoient entre eulx au jour et heure de son deceds et trespas, trouvez et estans en une maison assise à Paris, rue Sainct Jehan de Latran, en laquelle led.

1. Art. 753, 800. — *Invent. somm.*, XI, 5 avril 1524, p. 129 du *Bulletin* de 1893; XIII, 10 août 1526, et XIV, 20 janvier 1528, p. 47 et 90 du *Bulletin* de 1894.

deffunct est allé de vie à trespas le samedi vigille de Pasques fleuries, XXIIIe jour de mars derrenier passé, monstrez et enseignez ausd. notaires par lad. vefve, aprés le serment par elle faict, et prisez, c'est assavoir les biens meubles et utencilles d'ostel par Nicolas Le Clerc, marchant freppier, priseur de biens juré à Paris, et la librairie et hostilz dud. mestier de libraire, par Me Durant Gerlier, aussi libraire juré en l'Université et bourgeois de Paris, qui, aussi aprés le serment par eulx et chascun d'eulx faict, les priserent aux sommes de deniers ainsi et en la maniere qui s'ensuict :

1. [Inventaire de la cave, dépendant de la maison voisine, à l'enseigne du Cerceau : matériel, verjus, vinaigre, lard, jambons.]

7. En l'hostel où led. deffunct est allé de vie à trespas, en la court d'icelluy fut trouvé... [ustensiles et mobilier divers].

8. Ung pennier d'osier à aller au marché, deux jactes, ung devidouer, une tournecte, XVI s. p...

12. Deux pennyers servans à coquetier, VIII d. p...

15. En l'ouvrouer dud. hostel fut trouvé ung comptouer à ung guyschet fermant à clef, quatre scabelles et une grant selle à quatre piedz, XII s. p.

16. Vingt aiz servant de tablectes, de plusieurs longueurs, VIII s. p.

17. Une tablecte à quatre estages, II s. p.

18. En la sallecte dud. hostel joignant led. ouvrouer fut trouvé une table ronde à coffre, sans couvlesque, IIII s. p.

19. Une chaize à assouer à table, une scelle en facon de banc, de cinq piedz de long, avec une autre scelle, de lad. longueur, VI s. p.

20. Deux chenetz de fonte avec ung acoste pot, aussi de fonte, une cremillée, ung gril et une pallecte, le tout de fer, ung tour de chemynée avec ung scoufflect, VI s. p.

21. Une scabelle, troys aiz servans de tablectes, II s. p.

22. Ung veoirrier, VIII d. p.

23. Six chandelliers de cuyvre, telz quelz, VIII s. p.

24. En la premiere chambre dud. hostel fut trouvé... [ustensiles de cheminée, banc, coffres, dressoir, chaise, linge, ustensiles de cuisine et autres, « ung petit pot de cuyvre à ance, servant à chambre, ung petit bassin de chambre », un bénitier en cuivre,

une petite lampe en cuivre, trois lanternes, dont une de « veoirre », etc.]

28. Ung banc à couche, garny de sa marche, de cinq piedz de long ou environ, avec deux litz de pleume, l'un à coustil de treilliz et l'autre à coustil de toille, et deux traversins, deux draps de toille de chanvre, ung loudier et une couverture de tireteine, telz quelz, IIII l. XVI s. p.

29. Une chaize percée, à hault dossier, avec ung petit coffre et une petite chaize, tout tel quel, V s. p...

50. Une couche de boys de chesne, close par bas, à hault dossier, claire voyes par dessus, ung lict de pleume garny de son traversin à coustil de Caen, deux draps de deux lez chascun, avec une couverture de poil bigarrée de plusieurs couleurs, ung ciel de toille de chanvre, garny de ses pentes et franges, V l. XII s. p...

59. En la chambre deuxiesme dud. hostel fut trouvé vingt deux aiz de plusieurs longueurs, sérvans de tablectes, XVI s. p.

60. Ung popitre tournys, V s. p.

61. Une chaize en facon de caque, avec une casse, III s. p.

62. Deux scelles à quatre piedz, II s. p.

63. Deux eschelles, à chascune huit eschellons, XII d. p.

64. En une petite estude joignant lad. chambre fut trouvé ung petit coffre non fermant, IIII s. p.

65. Une vielle casse, deux aiz servant de tablectes, deux brodouers servans à brodaresses, une veoirriere, tout tel quel, V s. p.

66. Dix livres de sain de pourceau, V s. p.

67. Ung coffre de noyer, de cinq piedz de long ou environ, fermant à clef, VIII s. p.

68. Deux paires de chausses à usaige dud. deffunct, l'une blanches et l'autre noire, XIIII s. p.

69. Une penne noire, telle quelle, à usaige d'homme, XII s. p.

70. Une robbe noire à usaige de petite fille, avec ung corsect tenné, aud. usaige, et ung corps, aussi tennée, tout tel quel, XXIIII s. p.

71. Dedans led. coffre fut trouvé ung mentheau tenné, à usaige dud. deffunct, doublé de fusteine noire par les pliz, LXVIII s. p.

72. Une robbe noire à usaige de femme, fourrée de penne d'escu[r]eil noir, LXIIII s. p.

73. Ung sayon noir à menches, fourré de penne blanche, à usaige dud. deffunct, XXVIII s. p.

74. Ung autre sayon de drap noir, fourrée d'aneaulx, crespé, aud. usaige, XII s. p.

75. Une robbe de drap gris viollet, fourré de penne blanche, aud. usaige, V l. p.

76. Une robbe noire, à usaige de femme, doublée par embas de serge noire et les poignectz de satin, XLVIII s. p.

77. Une robbe de drap blanc, à usaige d'homme, sanglé, XXXII s. p.

78. Ung corset tenné, à usaige de femme, doublé par bas de doubleure blanche, tel quel, XVIII s. p.

79. Une robbe de tenne sort, à usaige de femme, fourrée de penne noire, sans poignetz, XLVIII s. p.

80. Une autre robbe, aud. usaige, de drap gris viollet, doublée de serge noire par bas et par les poignetz de satin, VI l. p.

81. Troys chapperons, dont l'un à usaige de fille et les deux autres à usaige de femme, de drap noir, XXIIII s. p.

82. Deux bonnetz à usaige dud. deffunct, dont l'un tel quel, X s. p.

83. Troys pourpoins, à usaige dud. deffunct, dont les deux de hostadine doublez de fusteine blanche et l'autre de fusteine grise, et le corps de camelot noir doublé [de] fusteine, XVI s. p.

84. Ung drap de toille de chanvre, de deux lez, avec une toillecte rouge, VI s. p.

85. Au grenyer dud. hostel fut trouvé... [couches, châlit, futaille, mobilier divers.]

89. Ung bas de corscect de drap noir, tel quel, V s. p.

90. Unes presses de boys servans à chapperonnyer, sans feuillez, X s. p...

94. En une souspendue au dessus dud. grenyer fut trouvé une table, une scelle à cuvyer, telle quelle, II s. p. — [Linge, fil.]

95. Deux pannyers à fiens, ung collier à cheval, huit pennyers à coquetier, VI s. p...

97. Ung corps de pourpoinct tenné, doublé de blanchet, II s. p.

98. Quatre tappis painctz sur toille, XII s. p.

99. Deux tappiz à bouter sur table, de deux aulnes et demye de long ou environ, ung bancquier rouge à vignectes, XVI s. p.

100. Ung corscet de gris sort, à usaige de femme, doublé de doubleure blanche et le corps de fusteine, XXIIII s. p.

101. Une robbe à usaige de femme, fendue, de tenne garence, fourrée de penne blanche, XXIIII s. p.

102. Ung corps de drap noir, sanglé, aud. usaige, x s. p.

103. Ung corscet, aud. usaige, de tenne garence, doublé de doubleure blanche, x s. p.

104. Ung petit corset à usaige de fille, de drap tenné, ii s. p...

107. Quatre porte fés, ii s. p....

S'ensuit la librairie estant oud. hostel, appartenant à lad. succession.

111. Et premierement, en la seconde chambre dud. hostel fut trouvé cinquante sept « Epistoles Augustigny Dati », xii s. iii d. p.

112. Cent dix neuf « Mantuanus de Sancto Johanne », xxxii s. vi d. p.

113. Cinq cens seize « Gram[a]tica Forclot », lxiii s. vi d. p.

114. Trente troys « Pillades de genealogia deorum », v s. p.

115. Vingt « Remacli Pallamedes », vi s. vi d. p.

116. Deux cens « Sicero de profectatore », liiii s. p.

117. Deux cens soixante et quatorze « Fondamentum scolarium », grans, lvii s. vi d. p.

118. Soixante et ung « Fondamentum scolarium », petitz, xiii s. p.

119. Cent soixante et dix « Polidolus de imventoribus rerum », lxv s. p.

120. Cinquante « Elucidarius ma[g]nus », x l. iiii s. vi d. p.

121. Cent iiiixx quatre « Pa[r]vus Elucidarius », lxxii s. vi d. p.

122. Sept « Textus Vallerii », vii s. p.

123. Cinq cens trente huit « Notis de Crap », lxix s. p.

124. Deux cens soixante et douze « Parva logicalia Beraust », cii s. p.

125. Cent soixante et six « Consequansie Almani », lxiiii s. vi d. p.

126. Cinquante quatre « Problemata logicalia Anges », xlv s. iii d. p.

127. Cinq « Problemata exponibilion Anges », iiii s. p.

128. Cent cinquante deux « Yginynes ystoricus », xxxvi s. vi d. p.

129. Vingt « Terminy Dolle », ix s. p.

130. Quatre vins deux « Astecis Tollomey », vii s. ix d. p.

131. Deux cens quatre vings et dix « Oppera Senalis », xii l. xvii s. ix d. p.

132. Sept « Notices de Senalis », ii s. vi d. p.

133. Quarante « Postereores Senalis », x s. p.

134. Cent sept « Livya Fosti », xxxiiii s. vi d. p.

135. Cinquante huit « Augustigny Dati », xxxvi s. p.

136. Huit cens soixante et seize « Bellum gramaticale », lxxiii s. p.

137. Quatre vings et troys « Gramatica Aldi », iiii l. iii s. vi d. p.

138. Dix sept « Perces », com cummento, viii s. vi d. p.

139. Quatre vings « Sermones Oratii », xxiii s. p.

140. Quatre vings « Ovides in Ybym », signe commento, vi s. p.

141. Quarante « Epistolles Oracii », com cummento, xx s. p.

142. Vingt quatre « Ovyde de Fastis », signe commento, xv s. viii d. p.

143. Douze « Componius Letus », iii s. p.

144. Dix huit « Rusticus Policiany », xxii d. p.

145. Troys « Mentuanus de Sancta Maria », ii s. viii d. p.

146. Deux cens trente « Pomponyus Mella », xxii s. viii d. p.

147. Cent cinquante neuf « Theodorus Siculus », vi l. p.

148. Vingt six « Epistoles Philelphi », xxxiii s. p.

149. Soixante dix « Epistoles Maris Philelphi », lv s. p.

150. Cinquante et ung « Perce », signe com (*sic*) cummento, iii s. vi d. p.

151. Trente « Myce familliares », vi s. p.

152. Quatre vings « Messes solennelles », xv s. p.

153. Quarante deux « Prores », notées, x s. p.

154. Quatorze « Passions », notées, iii s. p.

155. Cent soixante et six « Diomedes », c s. p.

156. Cent cinquante « Olu Gelle », viii l. viii s. p.

157. Cent seize « Oratius de arte poetica », xxxiii s. vi d. p.

158. Trente six « Probleumata Alexandry », x s. p.

159. Quatre vings et sept « Metafases Sezaldi », xiii s. vi d. p.

160. Vingt quatre « Silogismy Lac », xxvi s. vi d. p.

161. Cent soixante deux « Justinus ystoricus », vii l. xv s. vi d. p.

162. Huit cens cinquante « Columella Junyoris », cxvi s. p.

163. Cinq cens dix huit « Teofilus de vita solitaria », lvi s. p.

164. Quatre vings « Precepta Augustini Dati », vii s. vi d. p.

165. Quatre cens vingt cinq « Obediencia Maximiliani », ix s. p.

166. Trois cens vingt et ung « Simonia [*alias* Sinonima] Guidonis », xxiii s. vi d. p.

167. Sept cens soixante et quatre « Carmen juvenile », xxvii s. p.

168. Neuf « De inmytacione Christi », ii s. vi d. p.

169. Septente troys « Frater Ambrosius », XVIII d. p.

170. Deux cens quarente sept « Lilium grammatice », XXIII s. VI d. p.

171. Septente cinq « Termini moralium Crab », V s. IIII d. p.

172. Trois cens treize « Textus Alexandri », XLVIII s. p.

173. Deux cens vingt cinq « Guillermus Parisiensis », LVI s. VI d. p.

174. Deux cens soixante « De futuris cristianorum », XXXVIII s. p.

175. Trois cens soixante six « Meditationes Augustini », XXI s. III d. p.

176. Septente et ung « Textus Logices Bricot », XIX s. III d. p.

177. Septente cinq « Lavachorum consciencie », XXV s. p.

178. Deux cens trente troys « Confessionale Beati Thome », XVI s. VI d. p.

179. Vingt quatre « Expositio hymnorum », X s. III d. p.

180. Cent et six « Seneca de quatuor virtutibus », VII s. VI d. p.

181. Dix huit « Dieta salutis », VIII s. p.

182. Quarente « Sermones Quintini », XX s. p.

183. Quatre vings et ung « Serpens antiquus », XL s. VI d. p.

184. Cent trente deux « Confessionale Anthonii », LX s. p.

185. Treize « Anima fidelis », IX s. p.

186. Cent vingt six « Cura clericalis », VI s. p.

187. Cent cinquante « Paulus Uerrosius », CXIII s. IIII d. p.

188. Troys cens « Erarium pretarum », LXXV s. VI d. p.

189. Soixante troys « Textus Juvenalis », XXX s. p.[1].

190. Cent dix huict « Adagia Erasmi », LII s. IIII d. p.

191. Deux cens seizente six « Tercia pars Badii », XXV s. p.

192. Vingt « Copia verborum », IX s. VI d. p.

193. Cinquante « Peros », petit volume, XVII s. p.

194. Cent seizente sept « Peros », grant volume, V l. p.

195. Cent quarent sept « Guido Juvenalis », IIII l. VIII s. p.

196. Cent vingt sept « Textus Lucani », VII l. X s. p.

197. Cent et dix « Alexandre, cum glausa Foucaudi », III l. IIII s. VI d. p.

198. Septente et ung « Tibergue », XXXIX s. VI d. p.

199. Cent vingt cinq « Augustini Dati », IIII l. II s. IIII d. p.

200. Cent « Mantuanus de peccatis », XXXVII s. p.

201. Cinq cens nonante six « Buccolica Fausti », VI l. I s. p.

---

1. Les articles 164-189 ont été, par erreur, transcrits à nouveau entre les articles 189 et 190 ; cette seconde copie a été cancellée.

202. Cent nonente et cinq « Concordencie Pici Mirandule », xxxix s. p.

203. Quarente et cinq « De vera nobilitate », viii s. p.

204. Cinquante et sept « Mistiquia poetarum », viii s. p.

205. Trente cinq « Catho », cum commento, ix s. vi d. p.

206. Sept cens « Principes », en francois, grant volume, xxv s. p.

207. Trois cens « Donatus pro pueris », grant volume, xxv s. p.

208. Quarente et cinq « Thesaurus Mancinelli », iiii s. iiii d. p.

209. Quatre cens seizante « Donatus », petit volume, xxi s. x d. p.

210. Quarente troys « Elegencie Valla », v s. vi d. p.

211. Vingt deux « Elegancie medulla », ix s. vi d. p.

212. Cinq cens « Catho pro pueris », grant volume, xviii s. p.

213. Cent quarente « Nature verborum », grant volume, v s. p.

214. Soizente et cinq « Epitalamium Fausti », ii s. iii d. p.

215. Quatre cens cinquante « Continencia sacerdotum », xxiii s. p.

216. Vingt « Prudencius Catamerinum », iiii s. p.

217. Trente neuf « Hystoria Rome », xii s. p.

218. Quarente et ung « Claudianus de lapsu Proserpine », vii s. ix d. p.

219. Cinq « Petrus Crinitus », vii s. ix d. p.

220. Dix neuft « Strabo de citu orbis », xliiii s. iiii d. p.

221. Quatre vingt et deux « Ovide de Fastis », cum commento, xiiii l. xiiii s. vi d. p.

222. Trente quatre « Sermones Berlete », lxviii s. p.

223. Vingt deux « Terentius », sine commento, xviii s. iiii d. p.

224. Sept « Ovide, Metamorphose », sine commento, xi s. viii d. p.

225. Sept « Textus Ethicorum », v s. vii d. p.

S'ensuit les viés livres de lad. chambre.

226. Et premierement deux « Cours de loys », de plusieurs impressions, telz quelz, xl s. p.

227. Troys « Digestes viez », telz quelz, xii s. p.

228. Ung « Code », tel quel, iiii s. p.

229. Troys « Petis volumes », ix s. p.

230. Une « Institute », grant volume, telle quelle, xii d. p.

231. « Baldus super feugis », vi s. p.

232. Ung volume « Super primo, secundo, tertio Codicis », vi s. p.

233. Ung volume de « Balde super septimum et nonum Codicis », avecques ung livre de « Bartolle sus les Autentiques », vi s. p.

234. Ung volume de « Jason de actionibus », iiii s. p.

235. Ung volume de « Bartolle super tribus libris Codicis », iiii s. p.

236. Ung livre intitulé « Practica Petri de Farariis », avecques ung aultre livre inparfect, vi s. p.

237. « Prima et secunda pars Speculi », en deux volumes, xii s. p.

238. Quatre « Decretalles », de plusieurs impressions, tellez quellez, xx s. p.

239. Ung « Sizieme de Decretalle », avesques la « Clementine », tel quel, iiii s. p.

240. Ung « Sisieme » seul, moienne merge, xii d. p.

241. Les « Abarelles sus les Clementines », iiii s. p.

242. « Johannes de Immola super tribus libris Decretalium », tel quel, iiii s. p.

243. Deux repertores de « Pernorme » et deux aultres volumes dud. livre « sus le tiers de Decretalle » et ung volume « sus le second du second de Decretalle » et ung « sus le quint », le tout tel quel, xxiiii s. p.

244. Ung volume nommé « Questiones Scoti super primum Scentenciarum », ii s. p.

245. Ung volume « Sainct Bonaventure sus le premier de Sanctence », grant volume, iiii s. p.

246. Ung « De Maronis sus les Scentences », ii s. p.

247. Ung « Sophologium sapiencie », grant volume, ii s. p.

248. Vingt quatre volumes en parchemin, de plusieurs marges et grandeurs, xxvi s. p.

S'ensuit les livres trouvés en l'ouvrouer dud. otel.

249. Et premierement treize « Polus Orosius ».

250. Dix huict « Mantuanus de peccatis », sine commento.

251. Cinq « Timamani magni ».

252. Quarente sept « Messes solemnelles ».

253. Vingt deux « Elucidarius carminum ».

254. Vingt et ung « Perse », sine commento.
255. Cinq « Livia Fausti ».
256. Quatre vingt et treize « Niverde de contractibus ».
257. Quarente « Brocardia juris ».
258. Cinquante sept « Fundamentum scolarium ».
259. Quatre vingt « Ovide in Ibin », sine commento.
260. Quarente six « Proginius ».
261. Vingt six « Verba deponentalia ».
262. Quatre vingt et troys « Opus notabile super Summam ».
263. Cinquante quatre « Erasmus de constructione ».
264. Vingt et ung « Plinius de viris illustribus ».
265. Cent et sept « Incipit Memoriale ».
266. Trente « Oreum de peccatis ».
267. Deux cens cinquante cinq « Mundus novus ».
268. Deux cens et deux « Carmen juvenile ».
269. Quarente neuf « Elegancie Valla ».
270. Vingt cinq « Synonima Ciceronis », grans.
271. Neuf « Ovide de Fastis », sine commento.
272. Quatre « Sermones Augustini ad heremitas ».
273. Deux « Augustini Dati ».
274. Cinq « Catolicum parvum ».
275. Vingt « Parva logicalia Berault ».
276. Unze « Ysidorus de summo bono ».
277. Huict « Textus Metamorphoseos ».
278. Unze « Sermones Barlite ».
279. Deux « Messes de Rome ».
280. Seize « Polidorus ».
281. Neuf « Diodorus Siculus ».
282. Dix neuf « Gesta Romanorum ».
283. Trente six « Le petit guidon en sirurgie ».
284. Vingt sept « Expositio hymnorum ».
285. Cinquante « Buccolica Fausti ».
286. Seize « Aulus Gellius ».
287. Trente toys « Messes familieres ».
288. Quatre « Epistole Philelphi ».
289. Cent « L'etat du Landi ».
290. Deux cens quatre vingt « Articuli fidei ».
291. Vingt « Textus Ciceronis ».
292. Cinq « Textus Lucani ».
293. Huict « Justinus hystoricus ».

294. Vingt et ung « Confessionale Videe ».
xix rames, vii mains, xxi feille, prisé pour rame xii s. p.

295. Cent et seize « Cura clericalis ».
296. Cent unze « Alphabetum sacerdotum ».
297. Cinquante et deux « Elegancie terminorum Valla ».
298. Dix « Sequnda pars Saincttini ».
299. Quatre « Elucidarius magnus ».
300. Douze « Serpens entiens ».
301. Quatre « Perse », cum commento.
302. Quarante sept Pharisíde Oveta.
303. Septente « Questiuncule grammaticales ».
304. Soizante « Dominus, que pars? ».
305. Cent soizante et cinq « L'ar de musique », en frenscoys.
306. Quatre « Parochialle curatorum ».
307. Dix huict « Lavachrum conciencie ».
308. Trente et six « Les dix commandemens de Dieu ».
309. Vingt six « Pillades de genealogia deorum ».
310. Trente cinq « Tractatus de superscriptoribus ».
311. Trente deux « Polidorus de inventoribus rerum ».
312. Trente quatre « Illiades Homeri ».
313. Vingt « Rusticus Polliciani ».
314. Trente quatre « Proses communes ».
315. Six « Phisica Buridani ».
316. Soizante et quatre « Textus Alexandri ».
ix rames, x mains, xii feulles.

317. Trente et sept « Grammatica de nomine et verbo ».
318. Sept « Petrus Crinitus ».
319. Vingt huict « Vita omnium philozophorum ».
320. Dix neuf « Horatius de arte poetica ».
321. Vingt deux « Cicero de oratore ».
322. Huict « Pluterques de fortuna Romanorum ».
323. Trente troys « Sermones Horatii », sine commento.
324. Huict « Alexandre Barnier ».
325. Vingt neuf « Les dix commandemens de Dieu ».
326. Quarente et sept « Beati Thome de Aquino ».
327. Cinq « Alexandre Foucauldi ».
328. Trente « Erarium poetarum ».
329. Treize « Dictionarius pauperum ».

330. Trois « Erasmus de copia verborum ».
331. Trente sept « Regule Petri Gay ».
332. Quarente troys « Epistole Luciani ».
333. Dix huict « Terence », sine commento.
334. Septente et huict « Vibi Sequestris ».
335. Deux « Postilla evengeliorum ».
336. Deux « Perot », cum textu.
337. Douze « Fundamentum scolarium ».
338. Trente six « Quolibeta Vernacleo ».
ix rames, x mains, xxiii feulles.

339. Quinze « Termini Dor ».
340. Quarente cinq « Jacobi Folisi ».
341. Vingt six « Le pelerinaige Nostre Dame ».
342. Vingt six « Columella junioris ».
343. Deux « Liber creaturarum sive de homine ».
344. Dix « Apparatus Nicolai Siculi ».
345. Septente et deux « Grammatica Garigni ».
346. Trente et ung « De immitacione Christi ».
347. Trente six « Donatus pro pueris ».
348. Cinq « Opuscula Bebeliana ».
349. Douze « Consequentie Almani ».
350. Vingt neuf « Consequentiarum medulla ».
351. Six « Diogenes Laertius ».
352. Unze « De sermone latino ».
353. Six « Silogismi Lac ».
354. Cent soizente et ung « Petri de Ponte ».
355. Trente neuf « Cleophillus de vita seli ».
356. Treize « De vita et bene. Jesu Christi ».
357. Cent et six « Meditaciones Augustini ».
358. Sept « Posteriora Senalis ».
359. Cinquente et troys « Grammatica Forclot ».
360. Vingt cinq « Posteriora Bricot ».
361. Vingt six « Secreta mulierum ».
362. Six « Martinus de fortitudine ».
363. Trente cinq « Insolubilia Bricot ».
xi rames, xv mains, v feilles.

364. Quatre « Eutropius hystoriographus ».
365. Vingt six « Hymnus Mirandule ».

366. Deux cens cinquante « Cato », petit volume.
367. Seixente cinq « Seneca de quatuor virtutibus ».
368. Trois « Mantuans de Nostre Dame ».
369. Six « Anima fidellis ».
370. Quatorze « Osonius poeta ».
371. Quarente quatre « De futuris christianorum ».
372. Unze « De educatione libe[r]orum ».
373. Sept « Aureum opus ».
374. Neuf « Grapaldus ».
375. Cent cinquante « Egidius Delphus ».
376. Douze « Manipulus curatorum ».
377. Douze « Vocabularius in Virgilii ».
378. Dix huict « De sancto Johane », cum commento.
379. Cinq « Probleumata logicalia Angest ».
380. Vingt deux « Remacli Palamedes ».
381. Douze « Diomedes ».
382. Douze « Dieta salutis ».
383. Sexente-quatre « Sequitur forma consi. ».
384. Deux « Educatione liberorum ».
385. Dix-neuf « De Sancto Georgio ».
ix rames, xviii mains, xi feulles.

386. Huict « Satyra Philelphi ».
387. Cent et quatre « Faustus de fuga Balbi ».
388. Huict « Augustini Dati ».
389. Quarente six « De continincia sacerdotum ».
390. Neuf « Augustini Dati ».
391. Trois cens soizente et cinq « Elegie funesta ».
392. Cent septente « Nature verborum ».
393. Sept « Quolibeta Okam ».
394. Treize « Romane hystorie ».
395. Cent quatre vingt et six « Aure dive crucis ».
396. Cent cinquante « Lactencius de passione Domini ».
397. Neuf « Augustini Dati ».
398. Quatorze « Michaelis Livi ».
399. Vingt « Francisci de Tornay ».
400. Cent soixante neuf « Faustus de Neapolitana victoria ».
401. Trente cinq « Dialogus lingue ventris ».
402. Cent quarente trois « Brachilogium sinodale ».
403. Trois cens seize « Egidius Delphus de causis ».

404. Trois « Sommule de Monte ».
405. Seize « Ars versificatoria ».
406. Trente neuf « Probe uxoris ».
407. Deux « Satira Philelphi ».
408. Trente « Prudentius Catamerinum ».
409. Trente huict « Simbolus Apostolorum ».
xi rames, vii mains, xiiii feulles.

410. Deux cens cinquante et six « Aure dive lucis ».
411. Soizante et sept « Abreviationes Majoris ».
412. Quatre vingt quatorze « Alphabetum grammatices ».
413. Vingt cinq « Septem psalmi penitenciales ».
414. Trois cens cinquante et six « Epitalamium Fausti ».
415. Quarente et six « Top tot marié ».
416. Seize « Epitoma Roberti de Valle ».
417. Dix « Tractactus Sathane ».
418. Vingt deux « Spica Mancinelli ».
419. Deux cens quatre vingt dix huict « Memoriale pro pueris ».
420. Vingt et ung « Claudianus de raptu Proserpine ».
421. Deux cens quatre vingt et cinq « De fuga Balbi ».
422. Douze « Valerandus de expugnatione Januansi ».
423. Cent vingt quatre « Egidius Delphus de causis ».
424. Cent soizente deux « Faustus de captivitate Lodovici ».
425. Cinquante et deux « Panigericus Fausti ».
426. Douze « Mantuanus de beata Katherina ».
427. Deux cens « Epitalamium Fausti ».
428. Cent quarente huict « De fuga Balbi ».
429. Deux cens et deux « Lactenus de resurectione ».
430. Cent quarente et ung « Brachilogium sinodale ».
431. Cent vingt ung « Faustus de influentia syderum ».
432. Neuf « Sermones Domini in monte ».
433. Deux cens neuf « Ovide in nuce ».
434. Dix huict « Romane hystorie ».
xi rames, xii mains, xvi feulles.

435. « Sequnda sequnde Sancti Thome », iiii s. p.
436. Quatre « Ovide de Fastis », cum commento, xv s. vi d. p.
437. Six « Commentaria Thome in libros Aristotellis », xii s. p.
438. [Trois] « Nicolei Aurei », vi s. p.

439. Deux cais de l'« Ecot Majoris », imprimés de grant, sine commento, VIII s. p.

440. Cinq « Strabo », XI s. VIII d. p.

441. Deux « Triumphus Galorum », III s. IIII d. p.

442. Ung « Secundo Sentenciarum Sancti Thome », V s. t.

443. Ung « Breviere de Paris », de volume de Perot, II s. VI d. p.

S'ensuit les viés livres dud. ouvroir.

444. Et premierement ung « De Basolis », couvert de rouge, en deux volumes, XXIIII s. p.

445. « Phisica de Sacsonia », VIII s. p.

446. Des « Ethiques de Fabri » et les « Introductions », VIII s. p.

447. « Ovide de Fastis », cum cummento, VI s. p.

448. « Phisica de Celaya », VI s. p.

449. « Phisica Geogii », VI s. p.

450. « Primum, secundum, tertium Scoti super Scentencias », XII s. p.

451. « Medula dialectices », V s. p.

452. « Primum, secundum, tertium Majoris super Scentencias », XVIII s. p.

453. « Autisber », V s. p.

454. « Phisica Buridani », IIII s. p.

455. « Aristmetica Boetii et Regule Autisberi », V s. p.

456. « Sommule Buridani, prima et secunda pars Rosarii », V s. p.

457. « Cadratura Pauli Veneti », VI s. p.

458. « Tragedia Senece », sine commento, III s. p.

459. « Aritmetica Boetii », avecques du papier, V s. p.

460. « Medula dialectices », IIII s. p.

461. « Eutropius hystoriographus », II s. p.

462. « Retorica Ciceronis », sine commento, grant volume, II s. VI d.

463. « Termini Senalis, Silogismi Dol », IIII s. p.

464. « Logica Boetii », sine commento, II s. p.

465. « Oppositiones Lac et Sommule Majoris », III s. p.

466. « Somme Tartareti », grant merge, XVIII d. p.

467. « Logica Okam », II s. VI d. p.

468. « Textus Logices », grande merge, XVI d. p.

469. « Martinus de temperencia », vi s. p.

470. Ung grant « Texte d'Aristote sus phisique », x s. p.

471. « Gerson sus le Magnificat », iii s. p.

472. « Guillermus Okam super primum Scentenciarum », v s. p.

473. « De Lira super epistolas Pauli », v s. p.

474. « Anthidotarius anime », grant volume, vi s. p.

475. « De Baconis super primum Scentenciarum », vi s. p.

476. « Gilbertus Magnus super Sentencias », en troys volumes, relié en és de cuir tané, xl s. p.

477. « Somma Alberti Magni de mirabilibus sciencia », en deux volumes, xx s. p.

478. « Prima pars Somme Alberti de quatuor... quinis et de homine », x s. p.

479. « De Castro super primum Scentenciarum », x s. p.

480. « Rosetum excessionum », viii s. p.

481. « Guillaume d'Oserre », x s. p.

482. « De Baconis super secundum Scentenciarum », iiii s. p.

483. « De Arimino super primum Scentenciarum », v s. p.

484. « Scruptinium Scripturarum », grant merge, iii s. p.

485. « Strabo de citu orbis », xxiiii s. p.

486. « De Aliaco super Scentenciarum », v s. p.

487. « Secundum Sancti Thome super Scentencias », v s. p.

488. « Strabo de citu orbis », iii s. p.

489. « Priscien », cum commento, imprimé à Venise, xii s. p.

490. « Quartus Scentenciarum Majoris », vi s. p.

491. « Primum et secundum Majoris », vi s. p.

492. « Marcilius de generatione et corruptione », cum aliis libris simul ligatis, x s. p.

493. « De Basolis super secundum Scentenciarum », iiii s. p.

494. « Martinus de temperencia », iiii s. p.

495. « Ethica Buridani », v s. p.

496. « Diomedes », grant volume, iii s. vi d. p.

497. « Boetius », cum commento, iii s. p.

498. « Prisianus », cum commento, x s. p.

499. « Josephus », vi s. p.

500. « Lucanus », cum commento, iii s. p.

501. « Adam Godan sus Scentence », iiii s. p.

502. « Lucanus », cum commento, viii s. p.

503. « Prima pars hystoria Florentini », vi s. p.

504. « Cornucopie », impression de Millan, viii s. p.

505. « De triplici motu », v s. p.
506. « Decretales, cum casibus », petit volume, xx s. p.
507. « Exponibilia, insolubilia et silogismi Lax », iiii s. p.
508. « Politica Aristotellis », iiii s. p.
509. « Phisica Pauli Veneti », viii s. p.
510. « Petrus Plesencis », v s. p.
511. « De Ture Cremata sus le Sotier », grant volume, iiii s. p.
512. « Opera Marcarii », ii s. p.
513. « Phisica Georgii », iiii s. p.
514. « Cathena aurea super Psalterium », xvi s. p.
515. « Politica Fabri », v s. p.
516. « Anonius monacus », v s. p.
517. « Ethiques et politiques », ensemble, vi s. p.
518. « Questions de Buridem sus les Ethiques », iiii s. p.
519. « Logica Boecii », sine commento, iii s. p.
520. « Virgile », cum commento, impression de Venise, viii s. p.
521. « Majoris sus les ars », ii s. p.
522. « Alexandri super tertium librum de anima », ii s. p.
523. « Martinus de temperencia », iiii s. p.
524. « Modus legendi cum libris », grant volume, ii s. p.
525. « Phisica Georgii », impression de Lion, iiii s. p.
526. « Logica Vassoris », iii s. p.
527. « Medula logices », iii s. p.
528. « Silogismi Lax », cum aliis ligatis, iiii s. p.
529. « Prima et secunda pars Rosarii Coronet », iiii s. p.
530. « Logica Okam » et « Logica Tartareti », simul, vi s. p.
531. « Phisica Georgii », iii s. p.
532. « Logica Okam », iii s. vi d. p.
533. « Quadratura Pauli Veneti », iii s. p.
534. « Somme Magistri », iii s. p.
535. « Logica Boetii », ii s. p.
536. « Anthitome super phisicam », iiii s. p.
537. « Phisica de Magistri », ii s. p.
538. « Martini de fortitudine », iiii s. p.
539. « Lax de opositionibus », cum aliis in membrana ligatis, ii s. p.
540. « Logica Rolini », ii s. p.
541. « Phisica Georgii », iiii s. p.
542. « Grescisme », cum commento, xviii d. p.

543. « Rubrice Institucionum », XII d. p.
544. « Nicolei Auri », IIII s. p.
545. « Grammatica Rogoli », II s. VI d. p.
546. « Margarita Decreti », grans, II s. p.
547. « Singularia Lodovici de Roma », II s. p.
548. « Nonius Marcellus », III s. p.
549. « Logica Georgii », impression de Felix, V s. p.
550. « Authores », cum commento, IIII s. p.
551. « Sommule Georgii », II s. p.
552. « Bartolus de Saxo Ferrato », II s. p.
553. « Authores », IIII s. p.
554. « Pirus super tribus libris Codicis », IIII s. p.
555. « Lectura Barbacie », III s. VI d. p.
556. « Logica Georgii », III s. VI d. p.
557. « Quartum Scoti », III s. p.
558. « Cautella Fepola », IIII s. p.
559. « Guidonis Pape super Statuta Delphini », XVIII d. p.
560. « Johannis Dor super Summulas », IIII s. p.
561. « Summule Magistri », III s. p.
562. « Vocabularius juris », II s. p.
563. « Logica Georgii », III s. p.
564. « Sermones quadragesimales Pomerii », III s. p.
565. « Tertia pars Speculum juris », V s. p.
566. « Sermones Benardini de religione christiana », VI s. p.
567. « Bernardus super Missus et euvengelus », III s. p.
568. « Phisica Georgii », V s. p.
569. « De Baconis super primum Scentenciarum », IIII s. p.
570. « Phisica Buridani », II s. p.
571. « De temperencia », IIII s. p.
572. « Conmentum Prisciani », II s. p.
573. « Phisica Georgii », IIII s. p.
574. « De causis Angest », VIII s. p.
575. « Paulus Emilius de gestis Francorum », VI s. p.
576. « Secunda pars Epistole beati Hyeronimi », IIII s. p.
577. « Paulus Orosius », grant volume, IIII s. p.
578. « Lucretius », X s. p.
579. « Opera Argiorpili super phisicam », VIII s. p.
580. « Methaphisica(m) et prima pars Summe Alberti Magni », XIIII s. p.

581. « Quadratura et Logica Pauli Veneti », x s. p.
582. « Burleus super phisicam », viii s. p.
583. « Logica Fabri », ix s. p.
584. « Ovide de Fastis », cum cummento, v s. p.
585. « Rethorica Julii », cum comento, iiii s. p.
586. « Sermones de Voragine », ii s. p.
587. « Haulcot sus Sapience », v s. p.
588. « Prima, secunda pars Vobilon sus les Scentences », iiii s. p.
589. « Prima pars sancti Thome », petit volume, v s. p.
590. « Anchiridion juris », iii s. p.
591. « Kadragesimale de Utino de legibus », v s. p.
592. « Malart de Adventu et dominicis diebus », ii s. p.
593. « Moralia Almani », grant volume, xx d. p.
594. « Sermones Grip », iii s. p.
595. « Notices de Crab », cum aliis simul ligatis, xii d. p.
596. « L'Ordinaire de Cithiaux », xii d. p.
597. « Formularium instrumentorum », xii d. p.
598. « Haulcot sus Scentence », iii s. p.
599. « Postilla euvengeliorum de diebus dominicis », xii d. p.
600. « Posteriora Crauston », xii d. p.
601. « Pragmatica Sencio », viii d. p.
602. « Textus Politicorum », xii d. p.
603. « Bartholomeus de regulis juris », xii d. p.
604. « Viatorium juris », xvi d. p.
605. « Bartolus de arbitriis », xviii d. p.
606. « Instituta », petit volume, ii s. p.
607. « Bartolomeus de regulis juris », x d. p.
608. « Instituta », cum summariis, ii s. p.
609. « Biblia parva », v s. p.
610. « Epistole Plinii », vi d. p.
611. « Mallart de dimanche de sanctis », iiii s. p.
612. « Margareta Decreti et Decretalium », xii d. p.
613. « Aureum opus », xvi d. p.
614. « Vita Hyronimi », xii d. p.
615. « De immitacione Christi » et « Speculum discipline », simult, viii d. p.
616. « Ordonences de plusieurs roys », xii d. p.
617. « Consillia Pisani », viii d. p.
618. « Haulcot sus Sapience », iiii s. p.
619. « De anima de Aliaco », cum aliis, ii s. p.

620. « Sommule de Monte », xviii d. p.
621. « Epistole Senece », cum aliis, xviii d. p.
622. Deux peres de « Heures », de gros tret, reliées et dorées, vii s. p.
623. « Grammatica Pangonii », cum multis aliis, xviii d. p.
624. « Fulgentius » et « Elucidarius carminum », xvi d. p.
625. « Polidori Vergilii », cum aliis, ii s. p.
626. « Opera Stacii », iiii s. p.
627. « Vocabularius in Servium », xii d. p.
628. « Textus Lucani », xiiii d. p.
629. « Epistole Ovidii » et « Terense », simult, xviii d. p.
630. « Epistole Philelphi », xvi d. p.
631. « Alexandre Tiberge », xii d. p.
632. « Navis stultifera », xviii d. p.
633. Deux « Probleumata logicalia Angest », iii s. p.
634. « Epistole Sabelici », viii d. p.
635. « Crapaldus », viii d. p.
636. « Guido Juvenalis », xvi d. p.
637. Deux « Alexandre » et deux « Peros », iiii s. p.
638. Deux « Peros », ii s. vi d. p.
639. Trois « Augustins », iiii s. p.
640. « De arte poetica » et les « Epitres de Horase », cum commento, xvi d. p.
641. Deux « Aldus », iii s. vi d. p.
642. Cinq « Alexandre », petis volumes, v s. p.
643. « Justin », ii s. p.
644. « Sermones Horatii », sine cummento, cum aliis, viii d. p.
645. « Anotaciones Edoardi Lei », iiii s. p.
646. « Argumenta communia », cum aliis, xvi d. p.
647. « De remedio amoris », cum aliis, xvi d. p.
648. « Epistole Philelphi » et « Diomedes », xx d. p.
649. « Filelphe de educatione liberorum », xviii d. p.
650. « Lucani, cum commento Ceci », xii d. p.
651. « Augustini Dati » et « Lorens Valle », ii s. p.
652. « Opera Beroaldi », xii d. p.
653. « Bulcolica Mantuani », cum aliis, xii d. p.
654. « Alexandre, cum glausa Culini », xvi d. p.
655. « Opera Mancinelli », ii s. p.
656. « Sermones de tempore, pars estivalis », ii s. p.
657. Deux « Alexandres », petis volumes, ii s. p.

658. Ung « Perot », VIII d. p.
659. « Opuscula Bebeliana », XIIII d. p.
660. « Tiberge », XII d. p.
661. « Augustini Dati », VIII d. p.
662. « Cleophile » et « Boetius de disciplina », VIII d. p.
663. « Eneides de Vergile », XX d. p.
664. « Prima pars Despoteri », XX d. p.
665. « Guido Juvenalis », XX d. p.
666. « Perot », VIII d. p.
667. « Guido Juvenalis », VI d. p.
668. « Donat » et « Alexandre », XIIII d. p.
669. « Textus Valerii », II s. VI d. p.
670. « Peri Accon », cum aliis, II s. p.
671. « Cronica Sigiberti », IIII s. p.
672. « Averois sus phisique », II s. p.
673. « Opera de Aliaco », couvert en parchemin, XIIII d. p.
674. « Prima, secunda pars Rosarii Coronet », II s. p.
675. « Textus Ethicorum », X d. p.
676. « Coutumiere de Poitou », XVIII d. p.
677. « Opera Mantuani », en deux volume, sine commento, VI s. p.
678. « Logica de Magistri », II s. p.
679. « Somme de George », de Felis, II s. p.
680. « Logica Rolini », II s. p.
681. « Logica Okam », telle quelle, II s. p.
682. « Doctrinale, cum glosa Laudaniani », III s. p.
683. « Logica Georgii », tel quelle, III s. p.
684. « Moralia Angest », IIII s. p.
685. « Silogismi Lax », II s. p.
686. « Epistole Ovidii » et le « Copia verborum », XII d. p.
687. « Silogismi Lax », XVIII d. p.
688. « Dinus de regulis juris », VI d. p.
689. « Sommule Tartareti », XIIII d. p.
690. « Propositions d'Angest » et « Meteorum Dulart », II s. p.
691. « Logica Georgii », II s. p.
692. « Copia verborum », de Bade, XII d. p.
693. « Mecel du Mans », grant volume, V s. p.
694. Dix livres de papier, troys mains piéce, grant volume, neuf riglés en caré et ung riglé en metre, et en a deux sans couvri, XXIII s. p.

695. Sept livres de papier, volume de Perot, prés à couvri, VIII s. VI d. p.

696. Trois livres de papier, petit volume, prés à couvrir, et ung de demy main, couvert en parchemin, II s. p.

697. Ung « Briviere de Poitou », covert de noir, VI s. p.

698. « Breviarium Predicatorum », III s. p.

699. « Demi temps de Chartres, d'iver », III s. p.

700. « Brieviere de Rome », tel quel, II s. p.

701. « Mamotretus super Bibliem », XX d. p.

702. « Demy temps de Rouan, pars estivalis », II s. p.

703. « Demy temps de Paris, pars estivalis », III s. p.

704. Ung « Breviere de Chartres », tel quel, II s. p.

705. Ung « Briviere de Rome », II s. p.

706. Ung « Breviere de Rins », IIII s. p.

707. « Psalterium Siterciencis », XII d. p.

708. « Breviere de Poitou », II s. p.

709. « Dinus de regulis juris », VIII d. p.

710. « Menardus ad Eugenium papam », VI d. p.

711. « Questions tusculanes », sine commento, XVI d. p.

712. « Breviere de Troye », tel quel, II s. p.

713. « Breviere de Miaux », tel quel, III s. p.

714. « Textus Logices et Phisices », XIIII d. p.

715. « Textus Summularum » et « Speculum curatorum, Epistole Krol, Grammatica Supplicii », quatre volumes, II s. VI d. p.

716. « Demi temps de Cistiaux », II s. p.

717. Cent vingt deux volumes de plusieurs sortes et plusieurs merges, le tout tel quel, LX s. p.

718. Trente volumes couvers en perchemin, tel qués, VII s. VI d. p.

719. Deux livres de papier reglé en carme et prés à rogné, IIII s. p.

S'ensuit les estencilles de l'ouvrouare.

720. Et premierement, six presses servante aud. mestier, XX s. p.

721. Deux coutiaus à rogner, XI s. p.

722. Ung martiau à batre, IIII s. p.

723. Deux chevilles de fer, XVII d. p.

724. Ungne sie, XVIII d. p.

725. Quatre rabos garnis de fus et de fer, IIII s. p.

726. Deux pieres à eguiser, deux petis martiaux, ung compas, une rappe, une gouge, ung poinson, une sie à main, deux pincetes, du fouet, ung encleme de fer, ung coutiau à ratiser, deux aultres petis coutiaux, ung huibrequin, le tout servent aud. mestier, VI s. p.

727. Deux grans tenailles et deux aultres petites tenailles et ung gros martiau à main, une bouette ronde et une laiette et toys cens de cloet et toys grans rigles, tois peres de clas et deux boues de huibrequin et une enclume, une servent à fermer lesd. livres, IIII s. p.

728. Quatre cousoies, deux neufz et deux aultres tel quel, VI s. p.

729. Quatre peaux de veau, X s. p.

730. Huict roulettes montées de leur fer, XVIII s. p.

731. Six rigles, II s. p.

732. Deux grans és de noier servent à planer les livres, X d. p.

733. Une pierre à batre et deux aultres grosses pierres desoubz et deux aultres à batre, IIII s. p.

734. Cinq bottes d'és de feulles, VI s. p.

735. Quarente bottes d'és de batard, XXXII s. p.

736. Trize bottes d'és de Perot, X s. p.

737. Onze bottes d'és de Bible, III s. VI d. p.

738. Vingt deux bottes d'és à fatras, III s. p.

[739-764. Inventaire des papiers.]

739. Constitution à Raoul Laliseau, moyennant 15 l. t., par Jean du Moûtier, laboureur à Auteuil près Boulogne, d'une rente de 20 s. p. — 22 mai 1518.

742. Reconnaissance par Pierre d'Arques, relieur et doreur de livres à Paris, au profit de Raoul Laliseau, d'une somme de 30 s. t. « pour vente de livres ». — 24 novembre 1518.

744. Autre par Jean Servant, marchand libraire à Bourges, d'une somme de 5 l. t., « de reste [de] plus grant somme, à cause de vente de livres ». — 28 mai 1516.

748. Autre par Jacques Cappel, maître és arts, demeurant au collège de Bourgogne, de 17 s. 6 d. t., pour vente de livres. — 27 juin, sans mention d'année.

750. Autre par Gilles Dupont, imprimeur de livres à Paris, de 7 l. 13 s. 6 d. t. — 28 juin 1505.

751. Constitution d'une rente de 16 s. p., au profit de Raoul Laliseau, par Jean Cache-l'Œil, laboureur à Évecquemont, moyennant 12 l. t. — 24 février 1520.

752. Partage entre Philippe, femme de Raoul Laliseau, en qualité de veuve de Robinet de Magnes, marchand libraire et bourgeois de Paris, Martin de Troyes, marchand sellier, suivant la Cour, et Isabeau de Magnes, femme de Guillaume Le Fèvre, de trois maisons, acquises le 22 mai 1500 par Robinet de Magnes de Mahiet Boudin, laboureur à Paris, qui les avait lui-même achetées, le 5 novembre 1481, à Jean Poireau, maçon juré à Paris : l'Image Sainte-Barbe, rue de la Bouclerie, maison neuve, et la Licorne, rue de la Fontaine-Maubue, autrement dite la Baudroirie, échurent à la femme de Laliseau; les Coulons ramiers, sous le même pignon que la Licorne, revinrent aux autres héritiers. — 14 février 1502[1].

[765-775. Dettes passives.]

765. A maistre Josse Badius, XXVIII s. VIII d. p. II d. t.

766. A Gillet Gromon, IIII s. VIII d. p. II d. t.

767. A Pierre Viart, IIII s. VIII d. p. II d. t.

768. A Jehan Olivier, III s. p. III d. t.

769. A Jehan du Guychect, III s. p. III d. t.

770. A ung des servicteurs de nostre maistre de Lyon, IIII s. p.

771. A Damien, XXIIII s. p.

772. A Jehan Petit, XLVIII s. p.

[776-778. Dettes actives.]

776. Pour une Bible avec la glose ordinaire, le Euvres sainct Jeherosme et les Euvres sainct Augustin, et plusieurs autres livres... (le reste mutilé).

[779-800. Suite et fin de l'inventaire.]

779. Quatre rames XVI mains de plusieurs livres, XLVI s. VIII d. p.

780. Dix huit rames de imperfections, de plusieurs sortes, LXIII s. p.

787. Une Annonciation, III s. p.

788. Plusieurs sortes de lettres de matrisse, sans justifier, servent à imprimeeur.

791. Ung « Demy temps Breviere », escript à la main, en perchemin, IIII s. p.

792. Cinq aneaulx d'or, en l'un desquelz est enchassé une petite poincte de dyament, en l'autre une table de rubis et en

1. Voir Arch. nat., S 911. — *Invent. somm.*, XIII, 10 août 1526, p. 47 du *Bulletin* de 1894.

l'autre une poincte d'estrain, l'autre en facon de verge tortisse, et l'autre rompu, VII l. IIII s. p.

793. Memoire de ce que Nicolas du Mesnil doit de reste de sa pention escheue le dymenche de la Passion, VI l. XII s. VIII d. t.

794. Émon Le Fevre doit de livres à luy baillez, III l. t.

795. De la Beausse, du college de Navarre, doit de livres à luy baillez à plusieurs foys, XX s. t.

796. Pochet, serviteur de maistre Guillaume Potet, doit XV s. t.

797. Pierre Chevont, laveur de livres, doit, à payer embesoingne de son mestier, II l. XII s. XI d.

798. Troys anneaulx, IX l. t.

799. Ung demy sainct, X l. X s. t.

[800. Contrat de mariage de Raoul Laliseau, marchand libraire et bourgeois de Paris, et de Blanche de Valancourt, veuve de Mathurin Josse. — 18 juillet 1520.]

II.

INVENTAIRE DE JEANNE BAILLET,

FEMME DE DIDIER MAHEU.

(21-22 décembre 1522.)

A moins de trois ans d'intervalle, Didier Maheu, imprimeur de livres, et de livres à vignettes, « impressor, chalcographus », marchand libraire juré en l'Université et bourgeois de Paris, Didier Maheu devint deux fois veuf; sa première femme, Jeanne Corcet, mourut avant le 21 avril 1520, date de l'inventaire établi après son décès; la seconde, Jeanne Baillet, décédée vers le commencement de septembre 1522, lui laissa une petite fille, Nicole, alors âgée de onze mois. Il se remaria avec Claude Eustace, qui épousa plus tard Pierre Le Fèvre et devint à nouveau veuve en 1541[1].

Didier Maheu était établi rue Saint-Jacques, à l'Image Saint-Nicolas; cette maison, qui s'élevait près de Saint-Benoît, entre les Cochets et l'Image Notre-Dame, comprenait, outre la cave, au rez-de-chaussée, un ouvroir sur rue, une sallette sur cour, une étable et, au-delà

---

1. Art. 232 du présent inventaire. — Communication de M. É. Picot.

de la cour, un petit corps d'hôtel; au premier et au second étage, deux chambres, l'une sur rue, l'autre sur cour, la chambre sur cour du premier étage étant dite la chambre aux livres[1].

Le présent inventaire, ainsi qu'un acte du 3 août 1523, ne donnent à Didier Maheu que la qualité de marchand libraire juré en l'Université de Paris; en outre, l'inventaire ne mentionne aucun matériel typographique, sinon « une raison de matrices, telles quelles, imparfaictes de tourneures et sans moule », mais seulement une série de cuivres, montés ou à monter sur plomb, et une série de bois[2]; toutefois, à considérer que le Bréviaire de Sainte-Gudule de Bruxelles, de 1516, est dit imprimé par Maheu et Josse Bade, et que celui de Bursfeld, de 1519, est dit imprimé par Maheu seul, pour le compte de Geoffroy Hector, il semble difficile d'admettre que Maheu n'avait pas encore d'atelier typographique en 1522 et en 1523, qu'il a fait imprimer les deux Bréviaires de 1516 et de 1519 comme le Bréviaire de Nevers de 1523 et qu'il a seulement fourni des fonds pour l'exécution du Missel de Cluni de 1523, qui serait, en fait, l'œuvre exclusive de Jean Kerbrient, *alias* Huguelin ?... Un fait certain, c'est qu'en 1524 Maheu était à la tête d'une imprimerie, dont les presses mettaient au jour un Missel de Senlis, à 400 exemplaires. Dès lors, on le voit imprimer, tantôt seul, tantôt avec un associé, soit pour son compte, soit pour celui de libraires dans le commerce desquels il est ou non intéressé[3].

Comme celle de Raoul Laliseau, la librairie de Didier Maheu était à la fois littéraire, scientifique et liturgique; ce dernier élément était toutefois plus largement représenté dans l'ouvroir de la rue Saint-Jacques que dans celui de la rue Saint-Jean-de-Latran : on y comptait nombre de missels, bréviaires, livres d'heures, manuels, journaux, processionnaires, à l'usage de Rome, d'Angleterre, de l'ordre des Prémontrés, de celui de Saint-Benoît ou des diocèses d'Amiens, Autun, Besançon, Cambrai, Chartres, Langres, le Mans, Metz, Sens et Thérouanne. Ajoutons que plusieurs articles de l'inventaire sont relatifs à des ouvrages écrits en français.

---

1. Il ne convient pas d'identifier la maison occupée par Didier Maheu avec celle qu'occupait, en mai 1524, l'imprimeur-libraire Guichard Soquent, et qui portait la même enseigne. — *Invent. somm.*, XI, 28 mai 1523, p. 131 du *Bulletin* de 1893; XIV, 21 mai 1527, p. 79 du *Bulletin* de 1894.

2. Art. 221-227.

3. *Invent. somm.*, X, 3 août 1523, p. 123 du *Bulletin* de 1893; XI, 17 août 1524, p. 132 du même; XIV, 19 juin 1527, p. 82 du *Bulletin* de 1894. — Alès, *Description des livres de liturgie imprimés aux XVe et XVIe siècles faisant partie de la bibliothèque de Ch.-L. de Bourbon, comte de Villafranca*, p. 62, 455, 456. — Weale, *Bibliotheca liturgica, Catalogus missalium ritus latini*, index typographorum, v° Maheu.

L'an de grace mil Vc XXII, le lundi xxie jour de decembre, à la requeste de honnorable homme Didier Maheu, marchant libraire et bourgeois de Paris, tant en son nom que comme executeur du testament et ordonnance de derreniere voulenté de feue Jehanne Baillet, jadis sa femme, et encores dud. Didier et de René Baillet, ou nom et comme stipulant en ceste partie pour Nicole Maheu, fille myneur d'ans deud. Maheu et de [lad.] deffuncte, aagée de unze moys ou environ, habille à soy dire, porter et nommer pour heritiere de lad. deffuncte, jadis leur mere, se bon luy semble,

par Jehan Crozon et Pierre Crozon, notaires, fut faict inventoire de tous et chascuns les biens meubles, debtez, lettres et creances demourez du decés et trespas de lad. deffuncte, trouvez et estans en une maison assise à Paris, grant rue Sainct Jaques, en laquelle pend pour enseigne l'Ymaige Sainct Nicolas, en laquelle lad. deffuncte est allée de vie à trespas depuys troys moys et demy ou environ, montrez et enseignez ausd. notaires par led. Maheu, aprés le serment par luy fait de tous et chascuns iceulx biens monstrer et enseigner, sans aucuns en excepter, receller, retenir ne reserver, sur les peines en telz cas introduictes et acoustumées de droict, et prisez, c'est assavoir les biens meubles et utencilles d'ostel par Nicolas Michel et Jehan Sallerin, marchans freppiers, priseurs de biens jurez à Paris, et la marchandise de libraire dud. hostel par Jehan Bonhomme et Gilles de Gourmont, aussi libraires jurez à Paris, qui aussi, aprés le serment par eulx et chascun faict, les priserent aux sommes de deniers ainsi et en la maniere qui s'ensuit :

1. Et premierement, en la cave fut trouvé sept chantiers de boys de chesne de plusieurs longeurs et deux fontaynnes servans à vin, ung antonnoit de fer blanc, vi s. p.

2. Quatre muytz de vin blanc, xvi l. p.

3. Deux muytz de vin douxt, l'un clairet et l'autre vermel, ix l. iiii s. p.

4. Ung muy de vin blanc vielx et ung rappe d'um muy de vin blanc, vi l. p.

5. Dedans l'ouveroué ayant veue sur lad. rue... [comptoir, tablettes, échelle].

7. En la sallete dud. hostel ayant veue sur la court... [banc, table, forme, dressoir, coffres, escabelles à goussets, couche close, literie, ustensiles de cheminée, effets d'homme et de femme].

17. Ung tapis painct sur toille avecque ung tour de cheminée à plurieurs personaige, IIII s. p...

25. Ung chapperon de drap noir à usaige de femme et troys pere de patenostre, les deux de gés et lez aultres de guis de chesne, auquel a ung pardon d'argent, un cordon de soie bleue et de fil d'or, XVI s. p...

28. En la premiere chambre dud. hostel, au premier estaige, ayant veue sur la rue... [banc, table, coffre, dressoir, chaire, couche close, literie, tapis, effets, linge].

37. Une Nostre Dame de Boullonne, doré d'or et d'aren, XX s. p.

38. Ung sas à sasser, garny de son estamine, ung barceau, III s. p.

39. Ung tour de cheminée auquel il l'i a ung imaige de sainct Jehan, II s. p...

47. Dedans la seconde chambre, apellée la chambre aux livres, ayant veue sur lad. cour... [coffre, planches, saloir].

49. Dedans la tierse chambre, ayant veue sur lad. rue, au deusieme estaige... [couche].

50. En la chambre de (tache d'encre) dud. hostel, ayant veue sur lad. cour... [couchette, mobilier divers].

52. Dedans le garnier dud. hostel, ayant veue sur la rue et sur la cour... [mobilier divers].

54. En la court dud. hostel... [ustensiles de cuisine].

61. Deux chappeles de cuivre servans à table, III s. p...

70. Dedans l'estable dud. hostel fut trouvé cinq muytz à geulle bée, V s. p.

71. Dedans le garnyer au corps d'ostel de darriere... [literie].

72-74. [Menus joyaux.]

Du mardi XXIIe jour dud. moys de decembre...

75. Et premierement, en la bouticque dud. hostel fut trouvé six grans « Messelz de Langres », XLVIII s. p.

76. Six « Sommule Majoris », VI s. p.

77. Six « Somme Tartareti », V s. p.

78. Deux « Geleny Methodus », XX s. p.

79. Unze petis « Messelz usaige de Paris », L s. p.

80. Dix sept « Procesionnaires usaige d'Amyens », XVII s. p.

81. Deux « Caleppins », XVI s. p.

82. Sept « Biblia parva », XLVIII s. p.

83. Cinq « Coustumyers de France », XII s. p.

84. Treize « Heures de Bezanson », VII s. p.

85. Quatre « Processionnaires de Sens », VI s. p.
86. Neuf « Brevyaires de Therouenne », LIIII s. p.
87. Vingt cinq « Journaulx de Romme », XXVI s. p.
88. Vingt « Introductionnes gramatice », IIII s. p.
89. Deux « Poletica Fabri », VIII s. p.
90. Cinq « Breviaires de Premonstré », XX s. p.
91. Troys cens « Principes », en francoys, X s. p.
92. Troys « Donatus pro pueris », XX s. p.
93. Ung « Lauren Valle », II s. VI d. p.
94. Sept « Actores », com commento, XXI s. p.
95. Cinquante « Heures de Paris », carées, XX s. p.
96. Cinquante « Heures de Therouenne », XVI s. p.
97. Ung petit « Messel de Langres », VI s. p.
98. Troys « Heures », du gros traict, « à usaige de Sens », III s. p.
99. Troys « Calepins auctus », XXIIII s. p.
100. Deux « Coustumiers de France », II s. p.
101. Troys « Exampla Sabellici », II s. p.
102. Douze « Heures de Romme », IIII s. p.
103. Ung « Speculum juris », XXVIII s. p.
104. Troys « Ciecle », doré, III s. p.
105. Vingt cinq « Heures de Paris », carées, VIII s. p.
106. Dix neuf « Heures du Mans », longues, XV s. p.
107. Ung « Ovidius Methamorphoseos », XII s. p.
108. Ung « Ovidius de Fastis », com cummento, III s. p.
109. Douze « Heures de Therouenne », IIII s. p.
110. Cinq « Repeticiones gramatice », XVIII d. p.
111. Une « Phisique de Sallaca », IIII s. p.
112. Vingt huit « Heures de Cambray », VIII s. p.
113. Quarente « Heures de Romme », petites, XVI s. p.
114. Unes « Bucalicques de Virgille », II d. p.
115. Ung « Processionnaire de Sens », II s. p.
116. Ung « Exposition de Tartaret », reliées, XVIII d. p.
117. Ung « Postille », relié, IIII s. p.
118. Ung grant « Messel de Sens », XX s. p.
119. Ung « Messel de Paris », XX s. p.
120. Ung grant « Messel de Langres », relié, XV s. p.
121. Ung « Preceptum Judeorum », XVIII d. p.
122. Ung « Tractatus noticiarum Gervasii », relié, III s. p.
123. « Perrincani Cesariensis », relié, XVIII d. p.
124. Une « Vie des Peres », relié, IIII s. p.

125. Ung « Publii Ovidii », relié, II s. p.
126. Unes « Institutes », reliés, IIII s. p.
127. Unze « Demys temps de Sens, yver et esté », CVIII s. p.
128. Troys « Reppeticiones juris canonice », II s. p.
129. Trente « Heures de Chartres », longues, X s. p.
130. Vingt cinq « Heures de Sens », XVI s. p.
131. Cinq autres « Heures dud. Sens », III s. IIII d. p.
132. Trente cinq « Introductiones gramatice », V s. p.
133. Soixante dix autres « Introductiones gramatice », VII s. p.
134. Quarente six « Heures de Paris », XVI s. p.
135. Cinquante « Heures de Romme », petites, XVI s. p.
136. Douze « Georgica Virgillii », IIII s. p.
137. Neuf « Sabellicus », VI s. p.
138. Troys « Tartaretz sur le quart des Sentences », IX s. p.
139. Deux « Plinnius », com cummento, X s. p.
140. Vingt cinq « Heures du Mans », XVI s. p.
141. Unze « Consecanses d'Almani », III s. p.
142. Deux « Ortulus anime », III s. p.
143. Cinq « Adagia Erasmy », III s. p.
144. Unes « Institutes », avecques les « Cas », IIII s. p.
145. Ung « Vigille », texte, XII d. p.
146. Six « Sermons Dormi secure », X s. p.
147. Six « Epistole Tulii », VI s. p.
148. Quatorze « Aureum opus », XIIII s. p.
149. Cinq « Bucolica Virgillii », XII d. p.
150. Vingt cinq « Journaulx de Romme », XXV s. p.
151. Dix « Politica Fabri », XVI s. p.
152. Sept cens « Heures d'Authun », reliées, XII l. p.
153. Cent « Heures de Romme », à vignettes, XXXII s. p.
154. Cent « Heures d'Autun », petites, XX s. p.
155. Trente « Demys temps de sainct Benoist, d'yver », C s. p.
156. Vingt cinq « Demys temps de sainct Benoist, esté », IIII l. p.
157. Cent « Heures Romme », sans vignettes, XXIIII s. p.
158. Cinquante « Heures de Paris », XVI s. p.
159. Trente cinq « Heures de Romme », XVI s. p.
160. Vingt « Coustumiers », en francoys, XX s. p.
161. Vingt cinq « Heures de Therouenne », VIII s. p.
162. Six grans « Messelz dud. Langres », XLVIII s. p.
163. Seize « Journaulx de Romme », XVI s. p.

164. Trente six « Journaulx de Premonstré », XXXVI s. p.
165. Seize « Journaulx de sainct Benoist », XVI s. p.
166. Huit « Sermones de Parma », VIII s. p.
167. Douze « Alexandre », VIII s. p.
168. Ung grant « Brevyaire de chambre, Paris », XX s. p.
169. Ung grant « Messel de Romme », X s. p.
170. Cinquante « De differenciis febrium », VIII s. p.
171. Treize petis « Messelz de Paris », LII s. p.
172. Six autres « Messelz de Langres », XLVIII s. p.
173. Cent « Heures de Romme », à vignettes, XXXII s. p.
174. Deux « Augustini Dati », XVI d. p.
175. Cinquante « Heures de Romme », petites, XVI s. p.
176. Ung grant « Messel de Sens », blanc, XX s. p.
177. Cinquante « Heures de Romme », sans vignettes, XVI s. p.
178. Deux « Manuel de Sens », III s. p.
179. Vingt cinq « Heures de Therouenne », VIII s. p.
180. Quatre « Girard de Navarre », IIII s. p.
181. Cinquante « Heures de Therouenne », XVI s. p.
182. Cinq « Guillermus Parisiensis », XVI d. p.
183. Cinquante « Heures de Cambray », XVI s. p.
184. Cinquante « Heures de Romme », à vignetes, XVI s. p.
185. Vingt cinq « Demys temps de sainct Benoist », C s. p.
186. Vingt deux « Temps de Therouenne », IIII l. p.
187. Vingt cinq « Heures de Paris », VIII s. p.
188. Quatre « Breviaires de Therouenne », XL s. p.
189. Vingt troys « Demys temps de sainct Benoist », C s. p.
190. Troys « Plinyus de natura[li] historia », XII s. p.
191. Quatre « De reformatione corporis humani », IIII s. p.
192. Troys « Preelectiones Plinii », XVIII d. p.
193. Vingt « Demys temps de sainct Benoist », IIII l. p.
194. Six « Biblia parva », XXXVI s. p.
195. Cinq grans « Brevyaires de Romme », grans, XX s. p.
196. Cinq « Repetitiones juris », XXIIII s. p.
197. Sept « Margarete Decretalium », VII s. p.
198. Seize « Demys temps de sainct Benoist », LX s. p.
199. Cinquante « Heures d'Autun », XVI s. p.
200. Troys « Brevyaires de Romme », XII s. p.
201. Trente « Heures de Romme », sans vignettes, X s. p.
202. Trente « Heures du Mans », X s. p.
203. Neuf « Epistole Iheronimi », XXV s. p.

204. Quarente « Heures de Romme », vignettes, XVI s. p.

205. En la chambre aux livres fut trouvé trente six pacquetz de « Demys temps brevyeres à usaige de Sens », en chascun desquelz pacquetz y en avoit douze, L l. II s. p.

206. Sept cens d' « Heures de Més », à trente deux paiges, X l. p.

207. Deux cens d' « Heures » carrées « de Sens », XXII s. p.

208. Ung millier d' « Heures de Chartres », longuetes, XVI l. p.

209. Cinq cens d' « Heures de Premonstré », C s. p.

210. Cinq cens « Journaulx de Romme », C s. p.

211. Quatre cens « Journaulx de Premonstré », IIII l. p.

212. Quinze « Brevyaires de Therouenne », en demys temps, C s. p.

213. Quatorze « Gallegny Metodus », C s. p.

214. Douze cens « Breviaires d'Autun », C l. p.

215. Ung cent d' « Heures de Cambray », XXII s. p.

216. Quatre cens « Journaulx de sainct Benoist », XVI l. p.

217. Au guernier dud. hostel fut trouvé trente une feuille imprimées du « Brevyaire sainct Benoist », à huit paiges, et fourny papier et facon, VI^xx l. p.

218. Sept feuilles du « Breviaire d'Angleterre », sur quoy led. Maheu doibt dix l. t., XVI l. p.

219. Deux cens « Messelz de Langres », C l. p.

220. Cent grans « Messelz de Romme », imprimez en rouge, XL l. p.

221. Neuf grans pieces, larges et longues, servans au dessus pour faire Heures à la Bible; douze autres petites pieces estroictes, servans aux petis costez desd. Heures à la Bible; vingt troys autres pieces estroictes pour mettre en teste d'icelles Heures à la Bible; treize autres pieces larges pour mettre en fons, servans à icelles Heures à la Bible, et vingt quatre petis carreaulx de plusieurs sortes de sainctz et sainctes, servans aux Suffraiges d'icelles Heures à la Bible, le tout en cuyvre et non montées, LX s. p.

222. Soixante et quatorze pieces de vignettes en cuyvre, de plusieurs sortes, tant grandes que petites, montées sur plomb, XX s. p.

223. Une marque de cuyvre, montée sur plomb, où est escript le nom de feu Jehan de la Porte[1], II s. p.

224. Douze pieces de carreaulx où sont protrectz et engravez

1. Voir *Invent. somm.*, XIII, 29 août 1526, p. 48 du *Bulletin* de 1894.

plusieurs sainctz et sainctes, en cuyvre, montées sur plomb, VIII s. p.

225. Vingt six petites pieces de cuyvre, non polies, et une gravée, aussi de cuyvre, II s. p.

226. Seize pieces d'histoires, taillées en boys, de plusieurs sortes, telles quelles, IIII s. p.

227. Une raison de matrices, telles quelles, imparfaictes de tourneures et sans moule, LXX s. p.

228-232 et dernier. [Inventaire des papiers.]

III-IV.

INVENTAIRES DE PIERRE DEAU ET DE LOUIS ROYER.

(1525-1528.)

L'une des deux maisons attenant à celle de Didier Maheu, l'Image Notre-Dame, était occupée par Pierre Deau, marchand libraire et bourgeois de Paris, qui y mourut un peu avant le 3 mai 1525; à Pierre Deau succéda, comme locataire de Jean Thibaut, curé de Beaubourg, le libraire Étienne Aufray; il est vraisemblable que Jean Thibaut s'était réservé, dans le bail par lui consenti à Pierre Deau comme dans celui d'Étienne Aufray, la jouissance d'une certaine portion de la maison[1].

Les renseignements biographiques concernant Pierre Deau et Louis Royer, ainsi que leur famille, fournis par les actes notariés qui nous ont jusqu'ici passé sous les yeux et par les deux inventaires ci-dessous, sont relativement nombreux; aussi avons-nous songé à les présenter sous la forme d'un tableau généalogique qu'on trouvera peut-être plus clair qu'un exposé presque exclusivement rempli de noms et de dates.

Louis Royer avait hérité de ses parents, avec son frère Jean, la maison de la Mule, rue Saint-Jacques; cette maison comprenait, avec la cave : au rez-de-chaussée, vestibule, ouvroir et salle; au premier étage, trois chambres, deux sur rue, une sur cour; au second, deux chambres, dont une grande sur rue; enfin un grenier; en 1524, ayant épousé la veuve de Jean de Brie, Louis Royer vint s'établir dans la

---

1. Beaubourg, Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lagny, comm. de Croissy. — *Invent. somm.*, XIV, 21 mai 1527, p. 79 du *Bulletin* de 1894.

maison de celui-ci, près de Saint-Yves, à l'enseigne de la Limace[1]; le 3 juillet 1527, il acheta, pour 115 l. t., à Noël Sucevin, chaudronnier et bourgeois de Paris, la portion qui lui appartenait, du chef de sa femme, Geneviève de Brie, de la maison du Pot d'étain, rue Saint-Jacques, au coin de la rue des Noyers; Jean de Brie s'en était rendu, au moins en partie, acquéreur le 5 mai 1522; c'est au Pot d'étain que Louis Royer mourut, vers le 20 janvier 1528[2].

La librairie de Pierre Deau et celle de Louis Royer offrent un caractère tout particulier : ce sont deux maisons spécialement consacrées au commerce des livres d'Heures; on compte dans le premier inventaire 1,228 « paires d'Heures », plus 61 Psautiers, 25 Vêpres et 22 articles non liturgiques; dans le second, 51,444 « Heures », 43,164 « paires d'Heures », plus 2,134 Psautiers, 2,025 « Gaynes jollies, usaige de Chartres », 1,380 Vêpres, 911 « Billots », 600 Suffrages et oraisons, 17 Bréviaires et 3 articles non liturgiques.

Ces livres d'Heures étaient à l'usage des diocèses suivants : Amiens, Angers, Autun, Beauvais, Bourges, Cambrai, Chartres, Langres, le Mans, Liège, Lyon, Meaux, Orléans, Paris, Poitiers, Rouen, Sens, Soissons, Toulouse et Tours, et à l'usage de Rome; il y en avait de noirs, de rouges et noirs, de noirs et enluminés, d'historiés; d'autres étaient à vignettes[3]; si le latin était la langue du plus grand nombre, on en comptait quelques-uns rédigés en français ou en espagnol[4]; les deux inventaires nous en montrent de reliés, reliés et dorés, reliés à revers; d'autres sont prêts à dorer ou seulement prêts à couvrir, quelques-uns, quoique équarris, sont blancs, c'est-à-dire non encore reliés[5].

Voici enfin les diverses dénominations données aux livres d'Heures dans les deux inventaires qui suivent (*a*), ainsi que les termes relatifs au format (*b*) et au caractère typographique employé (*c*) :

(*a*) Heures à femme, au possible, aux quatre passions, aux trois

---

1. Alès (*ouvr. cité*, p. 309-310) cite un livre d'Heures, avec calendrier de 1523 à 1533, imprimé, d'après le titre, pour la veuve de Jean de Brie, et, d'après le colophon, pour Louis Royer; il en résulte que l'impression de ces Heures, commencée pendant le veuvage d'Agnès Sucevin, a été achevée après son nouveau mariage avec Louis Royer.

2. Art. 460-462, 465, 473, 474, 476, 477, 502. — *Invent. somm.*, XIII, 27 octobre 1526, 2 et 6 avril 1527, p. 50, 56 et 57 du *Bulletin* de 1894. — Brunet, *Manuel du libraire*, V, col. 1671, n° 366 *bis*.

3. Invent. de Pierre Deau, art. 68, 162; — de Louis Royer, art. 30, 157, 158, 188, 193.

4. Invent. de Pierre Deau, art. 69; — de Louis Royer, art. 15.

5. Invent. de Pierre Deau, art. 50, 113, 114, 115, 126, 141; — de Louis Royer, art. 2, 35, 72.

offices, communes, du bestiaire, grandes, jolies, marchandes, nouvelles[1].

(*b*) Longues, demi-longues, longuettes, longues-étroites, demi-étroites, carrées, demi-carrées, petites, grant gorre, moyenne gorre, demi-gorre, petite gorre[2].

(*c*) Gros trait, grand gros trait, petit gros trait, grosse lettre, grosse lettre de forme, grosse lettre-gros trait-lettre de forme, lettre de Bible, lettre de forme, lettre de Somme, lettre glose bourgeoise, lettre texte bourgeois, gros bourgeois, lettre italienne, lettre italique, lettre romaine, lettre bâtarde, petit bâtard[3].

Signalons en terminant, dans l'inventaire de Louis Royer, la mention de pièces de cœur de chêne brutes, d'histoires taillées en bois ou en cuivre monté sur plomb, de matrices et de moules, de cartons et de planchettes pour reliure, etc.[4].

III.

INVENTAIRE DE PIERRE DEAU.

(3 mai 1525-19 mars 1527.)

L'an de grace mil cinq cens vingt six, le mardy dix neufiesme jour de mars,

par devant Jehan Crozon et Pierre Crozon, clercs, notaires jurez du Roy nostre sire, de par luy establiz en son Chastellet de Paris,

par maistre Jehan Le Mire, notaire et practicien en court d'eglise à Paris, et Claude de Brye, sa femme, de luy auctorisée, paravant femme de feu Pierre Deau, en son vivant marchant libraire, demourant à Paris, fut apporté douze feulletz et ung quart de pappier, esquelz ilz disoyent et maintenoyent estre contenuz, inventoriez et declairez tous et chascuns les biens meubles et aultres choses demourez aprés le decés et trespas dud. deffunct,

---

1. Invent. de Louis Royer, art. 25, 30, 32, 108, 111, 139, 143, 145, 152, 185.

2. Invent. de Pierre Deau, art. 50, 51, 52, 53, 62, 66, 67, 158, 159, 160; — de Louis Royer, art. 4, 9, 12, 17, 19, 113, 153, 197.

3. Invent. de Pierre Deau, art. 51, 54, 56, 63, 78, 87; — de Louis Royer, art. 55, 70, 79, 83, 84, 116, 125, 126, 130, 131, 143, 145, 149, 156.

4. Art. 201-213, 254, 379, 419, 420.

que lad. Claude de Brye, durant sa vye (de vite), et Pasquier Eschart, maistre boullenger, bourgois de Paris, ou nom et comme executeur du testament ou ordonnance de derreniere volenté dud. deffunct, dés le troiziesme jour de may v^c vingt cinq ont faict mectre par inventaire, à la conservacion du droict de lad. Claude de Brye et de Jehanne Deau, fille myneur d'ans dud. deffunct et de ladicte Claude de Brye, icelle myneur habille à soy dire, porter et nommer pour heritiere dud. deffunct jadis son pere, trouvez et estans en une maison assise à Paris, rue Sainct Jaques, où est pour enseigne sur la porte l'Ymage Nostre Dame, en laquelle led. deffunct est allé de vye à trespas de maladye trés dangereuge, monstrez et enseignez par lad. vefve, sans aucuns en excepter, retenir, receller ne reserver, c'est assavoyr les biens meubles et ustencilles d'hostel, par Jehan Le Duc, marchant freppier, priseur de biens juré à Paris, et la marchandise de librairie et aultres choses servans oud. estat par Olivier Senant, marchant libraire à Paris, à ce presens, qui, aprés le serment par eulx et chacun d'eulx faict, dient les avoyr prisez et extimez aux sommes de deniers ainsi et par la maniere qui s'ensuyt :

1-5. [Cave et célier : matériel et ustensiles de cave, bois à brûler, « celle à teste, servant à l'uys ».]

6. En l'ouvrouer fut trouvée xvii aiz servant de tableaus, de plusieurs sortes et longueurs, avec troys layettes de blanc boys, une escabelle, deux cuvyés, ung grant et ung petit, viii s. t.

7. En l'alée joignant led. ouvrouer fut trouvé ung banc de boys de chaine, de quatre piedz de long ou environ, à hault dossier et tel quel, iii s. t.

8. En la salle basse joignant la court, ayant vue sur lad. court, fut trouvé... [mobilier, ustensiles de cuisine, vêtements, linge].

10. Ung coffre de boys de chesne, de quatre piedz et demy de long ou environ, à quatre paneaux, tallé de draperie par devant et fermant à clef, xxx s. t.

11. Ung banc de boys de chesne à couche, de six piedz de long ou environ, garny d'une marche et à hault dossier, clere voye par dessus et taillié à double draperie, l s. t.

12. Ung coffre de boys de chesne, de cinq piedz de long ou environ, tallé à quatre paneaulx par devant et double draperie, et fermant à clef, ferré par les quatres boutz à quatre boutz de fer, xl s. t.

13. Une chaire à coffre fermant à clef et à hault dossier, sans cleres voyes par dessus, XII s. t.

14. Une couche de boys de chesne, en facon de lict de Can, de six piedz de long et cinq piedz de large ou environ, à hault dossier, à claires voyes par dessus, et sur lad. couche fut trouvé deux lictz de plume, garniz chascun de leurs traversins, tous à coutilz de Can, deulx draps de toille de chanvre, chascun de deulx lez, deux couvertures dont l'une de serge rouge et vert, fil et poil, plusieurs couleurs, ung ciel painct sur toille, par personnaiges, deux orilliers garnyz de plumé et à coustil de Can, VIII l. X s. t...

20. Cinq chandeliers de cuyvre, dont troys grants, garniz chascun de leurs tuyaulx à fuseau, avec les deux aultres petitz, garnis comme dessus, et deux reschauffouers, le tout de cuyvre, XL s. t...

22. Une hacquebute de fer, garnye de son carquoys, XXX s. t...

45. Une petite balance d'arin, garnye de cordeaulx et fleaulx de fer, avec ung mace de cuyvre à menuz poix, V s. t.

46. En l'estable joignant la court fut trouvé ung chantier de boys de chesne, de sept piedz de long ou environ, deux muictz de fustaille à gueule baye, deux cuviers, ung grant et ung petit, avec une celle à troys piedz, telz quelz, IIII s. t.

47. Au garnier dud. austel fut trouvé ung baril, dont il y a deux septiers de vin aigre ou environ, ung devidouer, unes tournettes, vingt toyses de corde de chanvre ou environ, VII s. t.

48. Une paires de chausses de drap rouge, à usaige d'homme, V s. t.

49. Une petite couchettes de plume garnye et son traversain, estant en une petite chanbre sur la rue, premier estage, XV s. t.

En l'ouvroys de lad. maison a esté trouver plusieurs livres Heures, de plusieurs sortes, tant blans que reliez, cy aprés declerez:

50. Et premierement fut trouvé dix paires d' « Heures », de moyenne gorre, « à usaige de Romme », en blanc, XV s. t.

51. XXIII paires « Heures », lettre italique, longues, en blanc, VI s. t.

52. En une paquet quinze paires de « Heures », en grant gorre, en blanc, XVIII s. VI d. t.

53. En ung aultre paquet fut trouvé XX paires d' « Heures », carrée, lettre italyque, III s. VI d. t.

54. Dix neuf « Usaiges de Paris Bible », XVII s. t.

55. XXIII « Psaultiers », carrés, XII s. t.

56. XXIII paires d'« Heures », lettre bastarde, « usaige de Romme », v s. t.

57. Cinq paires de « Bibles Meaulx », v s. t.

58. Cinq paires « à l'usiage Biauvais », v s. t.

59. Deux paires d'« Heures à l'usaige de Paris », XII s. t.

60. Dix paires d'« Heures à l'usaige de Romme », x s. t.

61. En ung baquet, XXIIII paires d'« Heures usaige de Romme », à crochet, XVI s. t.

62. Quarante quatre demyes longues, « à usaige de Romme », VII s. t.

63. XIII paires d'« Heures à l'usaige de Romme », grosse lettre, VIII s. t.

64. XVII paires d'« Heures », de Bible, « à l'usaige de Romme », XIII s. IIII d. t.

65. Quarente huit paires d'« Heures », demyes longues, « à l'usaige de Romme », VIII s. t.

66. XIII paires d'« Heures », demy gorre, « à l'usaige de Chastres », XIII s. t.

67. Traize « Heures », longuettes, « à l'usaiges de Romme », VIII s. t.

68. Ung aultre paquet de XLVII paires d'« Heures », carrées, à vingnettes, « usaige de Romme », XXV s. VIII d. t.

69. En une aultre bote, XXIII paires d'« Heures, languaige d'Espaigne », v s. IX d. t.

70. XXIIII paire « Usaiges de Lyon », longues, VIII s. t.

71. XXIIII paires d'« Heures usaige de Romme », VIII s. t.

72. XVII « Psaultiers », longs, v s. VI d. t.

73. Troys paires « Heures », longues, « usaige de Borges », IIII s. IIII d. t.

74. Huit paires « Heures usaige de Rouam », XVI d. t.

75. Douze paires « Usaige de Romme », lettre ithalique, III s. t.

76. Deux cens et demy feulles terdolez, VII s. VI d. t.

77. XXIIII paires d'« Heures », longues, « usaiges de Romme », VIII s. t.

78. En une aultre bote, doze « Psaultiers », de gros traict, VIII s. t.

79. Deux et demy feulles de plusieurs sortes, VII s. VII d. t.

80. Cinq quarterons aultres petite feulles comme dessus, III s. VI d. t.

81. xxiiii paires d'« Heures », carrées, « à usaige de Lyon », vi s. t.

82. xxvi paires « Heures », carrés, « usaige de Lion », iiii s. iiii d. t.

83. xxi paires d' « Heures », longuettes, « usaiges de Paris », vii s. t.

84. xxv paires « Heures usaige de Toulouze », demy longues, iiii s. ii d. t.

85. xxiiii paires « Heures », lettres bartarde, « usaiges de Romme », viii s. t.

86. Ung « Cicero », blanc, vi d. t.

87. xxv paires « Heures », longues, « à l'usaige de Romme », lettre de forme, viii s. t.

88. Ung cent de feulles en petis « Donaitz », iiii s. t.

89. Ung cent de « Precipes », en francoys, iiii s. t.

90. Ung papier blanc, vi d. t.

91. Cinq papiers blanc, ii s. viii d. t.

92. xvi paires « Heures usaiges de Tours », longues, iiii s. viii d. t.

93. Ung cent de feulles de petiz livres, iii s. t.

94. Ung quarteron de « Vespres », ii s. t.

95. xvi livres de papier, reliées en volume de feulles, couvertz de cuir, xl s. t.

96. Cinq « Laurens Valle », reliées d'ais de boys, xvii s. vi d. t.

97. Le « Chaton en francoys », reliée en parchemin, vi d. t.

98. Ung « Galien retoré », xv d. t.

99. Troys « Perotz », reliez en cuyr, iii s. t.

100. Deux livres « Ilustrium virorum », reliées, vi s. t.

101. Deux « Augustins », ii s. vi d. t.

102. Ung aultre livre « Proginasmata Silini », ii s. vi d. t.

103. Quatre « Faucos », iiii s. t.

104. « Tertia pars Despauterii », ii s. t.

105. Ung aultre petit livre frippé, vii d. t.

106. Quatre petis « Psaultiers », iiii s. t.

107. Deux grans « Psaultiers », ii s. vi d. t.

108. Neuf papiers reliées en cuir rouge, ix s. t.

109. Deux « Perotz » et ung « Augustin », ii s. vi d. t.

110. Cinq petitz livres en papier blanc, ii s. vi d. t.

111. Deux petitz livres blanc, xii d. t.

112. Quatre petitz livres reliés en parchemin, de plusieurs « Vies de sainctz », ii s. t.

113. En une bote, cinq paires « Heures », reliées, v s. t.

114. Quatre espistres de « Sainct Pol », petites, reliés et dorées, v s. t.

115. vi paires d' « Heures », reliés à revers, vi s. t.

116. Quatre paires « Heures », reliées, petites, « à l'usaiges de Romme », ii s. vii d. t.

117. Cinq paires « Heures », gros traict, « Paris », iiii s. ii d. t.

118. En une cuysine sur la court fut trouvé plusieurs sortes d'ais à relier livres.

119. Fut trouvé en lad. cuysine six^xx botes d'ais de feulle, vi l. t.

120. Fut trouvé quatre vings botes d'ais de petite gorre ou environ, xl s. t.

121. Cent botes d'ais de grant gorre, iiii l. i s. viii d. t.

122. Fut trouvé cent botes d'ais de petit Perot, xl s. x d. t.

123. Fut trouvé soixante botes d'ais de fatras, x s. t.

124. vii botes d'ais de feulle, vii s. t.

125. Deux grans « Saultiers », reliées, ii s. vi d. t.

126. vii paires « Heures usaiges de Lyon », longues, vii s. t.

127. xvi paires « Heures », longues, lettre ithalique, prestes à couvrir, x s. viii d. t.

128. Neuf paires « Heures », prestes à couvrir, lettre italique, vi s. t.

129. iiii paires « Heures », dorées sur le cuyr, « usaige de Romme », v s. t.

130. v paires « Heures Romme », à cuyr lice, v s. t.

131. Deux paires « Heures Potiers », xx d. t.

132. Cinq espistres « Sainct Pol », vi s. t.

133. Six paires « Heures », que « Romme » que « Chastres », v s. t.

134. Quatres paires « Heures de Tours », iiii s. t.

135. vii paires « Heures Paris » que « Rouam », viii s. t.

136. Troys « Proverbe Salomon », iii s. ix d. t.

137. Six paires « Heures Soissons », vi s. t.

138. Huit paires « Heures Romme », lettres ithalique, prestes à couvrir, v s. iiii d. t.

139. xvi paires « Heures Romme », lettre ithalique, viii s. t.

140. lvi paires « Heures », lettre ithalique, « Romme », prestes à couvrir, xxviii s. t.

141. xl deux paires « Heures », reliées, lettre ithalique, « Romme », en sept bottes, xxxv s. t.

142. XII paires « Heures Meaulx », gros traict, prestes à dorer, XXIII s. t.

143. XIIII aultres paires « Heures Rouam´ », de lad. sorte, XXIIII s. t.

144. Dix paires « Heures », prestes à dorer, à la grant gorre, « Romme », XXII s. VI d. t.

145. XII paires « Heueres Romme », demyes longues, prestes à dorer, V s. t.

146. Douze paires « Heures », longues, prestes à dorer, « Romme », lettre ithalique, VI s. t.

147. En ung paquet, XXVI paires « Heures », demyes longues, V s. III d. t.

148. XXIIII « Heures », de fratras, II s. VI d. t.

149. Deux paires « Heures Rouam », reliées et dorées, V s. t.

150. XV paires « Heures », à la Bible, à vingnette et sans vingnettes, reliés, XXXVII s. VI d. t.

151. Ung « Noveau Testament », relié et doré, II s. VI d. t.

152. Douze « A B C », XII d. t.

153. V paires « Heures », carrés, « Romme », V s. t.

154. Trois paires « Heures à Blible », sans vingnettes, pluniers, III s. VI d. t.

155. Ung « Psaultier », en lanc, grosse lettres, II s. t.

156. Ung « Enchiridion Morelli », VI d. t.

157. XXXII paires « Heures », gros traict, à vingnette et sans vingnettes, reliées, tant « Romme » que « Paris », XL s. t.

158. Cinq paires « Heures », à la grant gorre, reliées, XVII s. VI d. t.

159. Neuf paires « Heures », petites gorre, tant « Paris, Chastres » que « Romme », reliées, XXVII s. t.

160. Sept paires demyes estroicte, « Romme », IIII s. IIII d. t.

161. Cinq paires « Heures », demyes estroictes, III s. IIII d. t.

162. VII paires « Heures », sans de la Bible, XVII s. VI d. t.

163. Huit paires « Heures », quarrés, historiés, « Paris » que « Romme », VIII s. t.

164. XV paires « Heures », gros traict, X s. t.

165. Six paires « Heures », demye longues, « Bourges », IIII s. t.

166. IIIIxx et six paires « Heures », demyes longues, prestes à dorer, « Bourges, Romme, Paris », XXVIII s. VIII d. t.

167. Troys quarterons paire « Heures », longuettes, prestes à

dorer, lettre ithalique, « Romme », de plusieurs sortes, xxxi s. iii d. t.

168. Audict ouvrouer fut trouver dix botes d'ais de feulles ou environ, x s. t.

169. iii botes Perotz, bastard, ii s. viii d. t.

170. Unze botes ou environ d'ais de grant gorre, vi s. vi d. t.

IV.

INVENTAIRE DE LOUIS ROYER.

(1er février-9 octobre 1528.)

L'an de grace mil cinq cens vingt sept, le samedi premier jour de fevrier,

à la requeste de honnorable femme Agnés Sucevin, vefve Loys Royer, en son vivant marchant libraire et bourgois de Paris, en son nom et comme executerresse, avec honnorable homme Jehan Royer, marchant et bourgois de Paris, du testament et ordonnance de derniere volunté dud. deffunct; et encores d'elle et de venerable et discrete personne maistre Guillaume Royer, prestre, curé de Plessis le Conte[1] et appariteur de la conservation des privilleges appostolicques de l'Université de Paris, ou nom et comme tuteurs et curateurs de Agnés, aagée de troys ans ou environ, Charlotte, aagée de deux ans, Marguerite, aagée d'un an, et Jehan, tous dictz Royer, aagé de troys septmaines, enffans myneurs d'ans desd. deffunct et vefve; et encores aussi dud. maistre Guillaume Royer, ou nom et comme tuteur et curateur de Laurence, aagée de douze ans ou environ, Guillemette, aagée de dix ans ou environ, et de Marguerite, aussi dictz Royer, aagée de sept ans, aussi enffans myneurs d'ans dud. deffunct et de feue Marie Choppin, jadis sa premiere femme, lesd. myneurs frere et seurs et habilles à eulx dire, porter et nommer pour heritiers dud. deffunct, jadis leur pere, sy bon leur semble;

1. Plessis-le-Comte, Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Longjumeau, comm. de Fleury-Mérogis.

par Claude Le Moyne et Pierre Crozon, clercs, notaires jurez du Roy nostre sire, de par luy establiz en son Chastellet de Paris, du nombre ancien des soixante, fut faict inventaire de [tous] et chacuns les biens meubles, or, argent monnoyé et non [monnoyé], bagues, joyaulx, debtez, lettres et creances demou[rées] du decés et trespas dud. deffunct, trouvez et [estans] en une maison assise à Paris, grant rue Saint Ja[ques], faisant l'un des coings de la rue des Noyers, en laq[uelle] pend pour enseigne le Pot d'estain, et ouquel icelluy deffunct est allé de vie à trespas depuis dix jours en ça ou environ,... prisez, c'est assavoir les biens meubles et utenciles d'ostel par Estienne Esgron, marchant freppier, priseur de biens juré à Paris; les vins estans oud. hostel par Regnault Noel, courtier de vins, aussi juré à Paris; et la marchandise et autres choses servans oud. mestier de libraire par Henry Papot (*corr.* Paquot) et Pierre Vyerne, marchans libraires jurez en lad. Université et bourgois de Paris...

S'ensuit la marchandise appartenant à lad. succession.

1. Et premierement, en l'ouvrouer dud. hostel fut trouvé six cens paires d' « Heures », de gros traict, plusieurs usaiges, reliées et couvertes, xxi l. t.

2. Ung cent troys payeres d' « H[e]ures à l'usaige de Thoulouze », reliées et dorées, iiii l. ii s. v d. t.

3. Ung cent douze paieres d' « Heures à l'usaige de Romme », tout aussi reliées et dorées, vi l. xiiii s. t.

4. Ung cent d' « Heures à l'usaige de Rouen » et « du Mans », longues, reliées et dorées, iiii l. xv s. t.

5. Deux cens d' « Heures », longues, reliées et dorées, « à l'usaige de Paris, Romme, Sens » et « Chartres », ix l. x s. t.

6. Troys quarterons quinze paieres d' « Heures », Bible, « usaiges de Paris, Tours » et « Chartres », reliées et dorées, ix l. viii s. i d. t.

7. Quarente cinq payeres d' « Heures », possible, à « l'usaige de Paris, Romme » et « Chartres », reliées et dorées, viii l. xviii s. i d. ob. t.

8. Demy cent d' « Heures », Bible, « usaige Paris » et « Romme », reliées et dorées, cv s. t.

9. Huit cens et demy « Heures », demyes longues, à plusieurs usaiges, reliées et dorées, xxv l. x s. t.

10. Quarente « Psaultiers », de plusieurs sortes, reliez et dorez, iiii l. t.

11. Cinquante deux « Heures », demyes geynes, « usaige de Paris, Romme » et « Chartres », reliées et dorées, xxiiii s. t.

12. Demy cent d' « Heures », carrées, gros traict, « usaige de Paris » et « Romme », reliées et dorées, xxiiii s. t.

13. Dix neuf « Psaultiers », carrez, telz quelz, reliez et dorez, xx s. t.

14. Trente cinq paieres d'« Heures », longues, carrées, « usaige de Langres » et « Authun », reliées et dorées, telles quelles, xv s. t.

15. Deux cens paieres d' « Heures au langaige d'Espaigne », à vignettes, reliées et dorées, viii l. t.

16. Ung cent troys douzaines d'« Heures », à vignettes et sans vignettes, « usaige de Cambray », reliées et dorées, cxv s. v d. t.

17. Six douzaines d'« Heures », demyes carrées, « aud. usaige de Cambray », reliées et dorées, xxxvii s. vi d. t.

18. Cinq cens d' « Heures », longues, reliées et dorées, à plusieurs usaiges, xxiii l. xv s. t.

19. Deux cens d' « Heures », longuettes, à plusieurs usaiges, reliées et dorées, ix l. x s. t.

20. Cinq cens d' « Heures », aussi longuettes, plusieurs usaiges, reliées et dorées, xxiii l. xv s. t.

21. Ung cent et demy quarente deux paieres d' « Heures », à Bible, « usaige de Paris » et « Romme », reliées et dorées, xx l. vii s. ix d. t.

22. Sept « Brevyaires à l'usaige de Romme », petit volume, reliez et dorez, x l. ii s. t.

23. Deux cens vingt quatre paieres d' « Heures à l'usaige de Paris, Rouen, Chartres » et « Romme », carrées, reliées et dorées, ix l. t.

24. Ung cent troys quarterons d'« Heures », carrées, à crochet, « langaige Espaigne », reliées et dorées, xvi l. xii s. vi d. t.

25. Quatre cens paieres d' « Heures à l'usaige de Romme », aux quatre passions, reliées et dorées, xix l. t.

26. Troys douzaines dix paieres d' « Heures à l'usaige de Paris » et « Romme », reliées et dorées, xxxii s. vi d. t.

27. Deux cens paieres d' « Heures », longues, en françoys, reliées, à rebras et dorées, vii l. t.

28. Ung cent d' « Heures », longues, à crochet, reliées et dorées, « usaige de Romme » et « Chartres », x l. t.

29. Demy cens dix paieres d' « Heures », carrées, à crochet,

reliées et dorées, « usaige de Paris » et « Romme », XXII l. II s. I d. t.

30. Quarente six paieres d' « Heures », communes, historiées, reliées et dorées, « usaige de Paris » et « Romme », IIII l. XIX s. VIII d. t.

31. Ung cent d' « Heures », longues, reliées et dorées, telles quelles, plusieurs usaiges, IIII l. t.

32. Unze douzaines « Heures », marchandes, reliées et dorées, « usaige de Romme », LXXII s. IX d. t.

33. Cent et demy d' « Heures », demyes carrées, « usaige de Paris, Sens » et « Romme », reliées et dorées, IIII l. I s. III d. t.

34. Sept douzaines d' « Heures », carrées, marchandes, « usaige de Romme », reliées et dorées, XLIIII s. I d. ob. t.

35. Ung cent d' « Heures », carrées, dorées, prestes à couvrir, « langaige d'Espaigne », LX s. t.

36. Deux cens et demy dix huit paieres d' « Heures », dorées, prestes à couvrir, « usaige de Romme » et « Cambray », VIII l. I s. III d. t.

37. Ung cent d' « Heures », demyes carrées, aussi prestes à couvrir, « usaige de Romme », dorées, XLII s. VI d. t.

38. Ung cent d' « Heures », demyes longues, « usaige de Romme », dorées, prestes à couvrir, XLV s. t.

39. Ung cent d' « Heures », longues, historiées, « usaige de Romme », dorées, prestes à couvrir, LXXV s. t.

40. Deux cens troys quarterons d' « Heures », longues, à rebras, historiées et dorées, prestes à couvrir, « usaige de Romme », IX l. V s. VII d. ob. t.

41. Ung cent d' « Heures », marchandes, longues, dorées, prestes à couvrir, « usaige de Romme », XXXV s. t.

42. Cent et demy d' « Heures », longues, « aud. usaige de Romme », prestes à couvrir et dorées, LXII s. VI d. t.

43. Ung quarteron d' « Heures », longues, à tout (?), dorées, prestes à couvrir, « aud. usaige de Romme », XXXI s. III d. t.

44. Ung quarteron d' « Heures, langaige d'Espaigne », carrées, dorées, prestes à couvrir, XXXV s. t.

45. Demy cent d' « Heures », longues et carrées, dorées, prestes à couvrir, « usaige de Romme », LXX s. t.

46. Trente neuf paieres d' « Heures », à Bible, dorées, prestes à couvrir, XLIX s. VI d. t.

47. Troys quarterons treize paieres d' « Heures », prestes à dorer, « usaige de Romme », IIII l. VII s. VI d. t.

48. Demy cent d' « Heures, langaige d'Espaigne », carrées, en boys, prestes à dorer, L s. t.

49. Deux cens ung quarteron d' « Heures », à la Bible, prestes à dorer, plusieurs usaiges, XIII l. II s. VI d. t.

50. Vingt cinq autres paieres d' « Heures », de lad. sorte, XXIX s. II d. t.

51. Ung cent trente six paieres d' « Heures », à tout (?), « à l'usaige de Romme, Thoulouze » et « Sens », prestes à dorer, CXXXVI s. t.

52. Mil six cens paieres d' « Heures », demyes longues, prestes à dorer, à plusieurs usaiges, XXVIII l. t.

53. Cinq cens paieres d' « Heures », à rebras, prestes à dorer, aussi à plusieurs usaiges, XII l. X s. t.

54. Neuf cens et demy paieres d' « Heures », longues, prestes à dorer, aussi plusieurs usaiges, XXVI l. II s. VI d. t.

55. Ung cent trente cinq paieres d' « Heures », petit gros traict, à plusieurs usaiges, prestes à couvrir, LIX s. VII d. t.

56. Cent paieres d' « Heures », marchandes, longues, « usaige de Romme », prestes à dorer, XV s. t.

57. Ung cent troys quarterons d' « Heures », demyes carrées, prestes à dorer, « usaige de Paris » et « Romme », X l. III s. IX d. t.

58. Troys cens paieres d' « Heures », carrées, à lisser et rebras, « usaige de Paris, Cambray » et « Sens », prestes à dorer, VII l. X s. t.

59. Deux cens paieres d' « Heures », marchandes, carrées, « usaige de Romme », prestes à dorer, LXX s. t.

60. Ung cent d' « Heures », à vignettes, « langaige d'Espaigne », prestes à dorer, X l. V s. t.

61. Troys douzaines de « Billotz, usaige de Sens », prestes à dorer, IX s. t.

62. Deux cens paieres d' « Heures », carrées, prestes à dorer, « usaige de Romme », C s. t.

63. Troys quarterons d' « Heures », de gros traict, « usaige d'Orleans », prestes à couvrir, XXX s. t.

64. Deux cens paieres d' « Heures », longues, prestes à dorer, « usaige de Romme », CX s. t.

65. Ung cent et demy d' « Heures », demyes carrées, prestes à dorer, « usaige de Paris », XXXVII s. VI d. t.

66. Ung quarteron d' « Heures », blanches, « langaige d'Espaigne », carrées, playées, XXV s. t.

67. Douze feulles de « A B C », en parchemin, V s. t.

68. Ving cinq « Heures », telles quelles, à plusieurs usaiges, XV s. t.

69. Ung « Vergier d'honneur », les « Evengilles », en françoys, les « Sermons petre Jheremye », deux « Corona Marie », le tout relié en sept volumes, XXX s. t.

70. Entre la salle et led. ouvrouer fut trouvé unze cens et demy d' « Heures », en françoys, blanches, lettre de forme, LVII l. X s. t.

71. Douze cens paieres d' « Heures », blanches, petit gros traict, « usaige de Paris », XVI l. X s. t.

72. Deux cens troys quarterons d' « Heures », carrées, à crochet, blanches, écarries, « usaige de Romme », XIII l. XV s. t.

73. Deux mil quatre cens paieres d' « Heures », demyes longues, blanches, « usaige de Tours », glose bourgoise, XXIIII l. t.

74. Unze cens et demy de paires d' « Heures », demyes longues, teste bourgois, « à l'usaige de Paris », blanches, XI l. X s. t.

75. Douze cens et demy d' « Heures », longues, « usaige de Paris », blanches, XX l. VI s. III d. t.

76. Quatre feuilles d' « Heures usaige de Rouen », blanches, XII l. t.

77. Douze cens paieres d' « Heures usaige de Sens », petit gros traict, blanches, XVI l. X s. t.

78. Demy cent d' « Heures », communes, « usaige de Romme », historiées, carrées, blanches, esquerries, L s. t.

79. En une chambre du second estaige ayant veue sur la court fut trouvé deux mil deux cens d' « Heures », demyes carrées, « usaige de Cambray », lettre de Somme, blanches, XXII l. t.

80. Huit cens d' « Heures », carrées, « aud. usaige de Cambray », blanches, XIII l. t.

81. Quatre cens ung quarteron « Heures », carrées, à vignettes, « aud. usaige », blanches, VIII l. IIII d. ob. t.

82. Ung cent ung quarteron vingt paieres d' « Heures », blanches, « dud. usaige », blanches, XLVII s. III d. ob. t.

83. Treize cens et demy payeres d' « Heures », blanches, demyes longues, « à usaige du Mans », lettre glose bourgoise, XIII l. X s. t.

84. Sept cens et demy d'« Heures », longues, blanches, « aud. usaige du Mans », lettre texte bourgois, XVII l. II s. VI d. t.

85. Neuf cens d'« Heures », demyes longues, blanches, « usaige de Soissons », lettres texte bourgois, IX l. X s. t.

86. Sept cens et demy d'« Heures », longues, blanches, « aud. usaige de Soissons », XV l. t.

87. Deux mil troys cens d'« Heures », demyes longues, « usaige d'Angiers », blanches, XXIII l. t.

88. Six cens et demy vingt une paiere d'« Heure », blanches, « à l'usaige de Beauvays », VI l. XIIII s. II d. t.

89. Cinq cens six paieres d'« Heures », longues, blanches, « aud. usaige », VIII l. IIII s. VI d. t.

90. Ung cent et demy trente cinq paieres d'« Heures usaige de Beauvays », Bible, blanches, IX l. V s. t.

91. Ung quarteron dix huit paieres d'« Heures à l'usaige de Beauvays » et « Cambray », petit gros traict, X s. t.

92. Sept cens trente six paieres d'« Heures », longues, blanches, « à l'usaige d'Amyens », XI l. XIX s. VI d. t.

93. Troys quarterons treize paieres d'« Heures », blanches, « dud. usaige », à la Bible, LXXVIII s. IX d. t.

94. Quatre cens vingt paieres d'« Heures », à la Bible, blanches, « à l'usaige de Sens », XXI l. t.

95. Neuf cens et demy dix huit paieres d'« Heures », longues, blanches, « aud. usaige de Sens », XV l. XIIII s. IX d. t.

96. Huit cens et demy douze paieres d'« Heures », demyes longues, blanches, « dud. usaige », VIII l. XII s. VI d. t.

97. Huit cens troys quarterons de « Billotz dud. usaige de Sens », blanches, IIII l. VII s. VI d. t.

98. Six cens et demy d'« Heures », demyes carrées, « aud. usaige », blanches, IIII l. XVII s. VI d. t.

99. Troys quarterons d'« Heures », de gros traict, usaige de femme, « dud. usaige de Sens », blanches, LX s. t.

100. Troys quarterons « dud. usaige », carrées, blanches, XVII s. VI d. t.

101. Six cens et demy d'« Heures à l'usaige de Meaulx », petit gros traict, blanches, VIII l. XVIII s. IX d. t.

102. Six cens payeres d'« Heures », Bible, « dud. usaige de Meaulx », blanches, XXX l. t.

103. Troys cens paieres d'« Heures », longues, « dud. usaige de Meaulx », blanches, IIII l. II s. VI d. t.

104. Six cens vingt cinq paieres d' « Heures », longues, « usaige d'Angiers », blanches, x l. III s. I d. ob. t.

105. Mil cent et demy payeres d' « Heures », longues, « usaige d'Orleans », blanches, XVIII l. XIII s. IX d. t.

106. Deux cens et demy payeres d' « Heures » demyes longues, « dud. usaige », blanches, L s. t.

107. Six cens d' « Heures dud. usaige », petit gros traict, blanches, VIII l. V s. t.

108. Neuf cens troys quarterons d' « Heures », de gros traict, à femme, « dud. usaige », XLVIII l. XV s. t.

109. Deux cens vingt paires d' « Heures », Bible, « dud. usaige d'Orleans », blanches, VIII l. XVI s. VIII d. t.

110. Ung cent d' « Heures », demyes carrées, « à l'usaige de Paris », XV s. t.

111. Cent et demy d' « Heures », demyes longues, du bastier, demyes longues, « dud. usaige de Paris », XXX s. t.

112. Quarente rames de papier blanc, de plusieurs grandeurs et sortes, XX l. t.

113. En une autre grant chambre joignant, ayant veue sur lad. rue Sainct Jacques, fut trouvé troys cens paieres d' « Heures à l'usaige de Paris », longues, estroictes, blanches, LX s. t.

114. XIIII cens d' « Heures aud. usaige de Paris », demyes carrées, blanches, XIIII l. t.

115. Neuf cens ung quarteron troys paieres d' « Heures à l'usaige de Tour », à la Bible, blanches, XLVI l. VIII s. t.

116. Demy cent douze paieres d' « Heures à l'usaige de Tours » et « Amyens », lettre de Bible, blanches, XLV s. t.

117. Cinq cens quarente paieres d' « Heures », longues, « dud. usaige de Tours », blanches, IX l. XV s. X d. t.

118. Deux cens et demy dix neuf paieres d' « Heures », demyes longues, blanches, « aud. usaige de Tours », LIII s. XI d. ob. t.

119. Deux cens et demy « dud. usaige », petit gros traict, LXVIII s. IX d. t.

120. Deux mil cinq paieres d' « Heures usaige de Romme », marchandes, XX l. XII d. ob. t.

121. Quinze cens « Heures », carrées, à vignettes, « langaige d'Espaigne », blanches, XVIII l. XV s. t.

122. Six cens « Psaultiers », longuetz, lettre bourgoise, blancs. IX l. XV s. t.

123. Mil et demy cent d'« Heures », demyes carrées, « usaige de Romme », marchandes, VII l. XVII s. VI d. t.

124. Sept cens payeres d'« Heures aud. usaige de Romme », longues, estroictes, VII l. t.

125. Sept cens et demy d'« Heures », longues, estroictes, « dud. usaige de Romme », gros bourgois, VII l. X s. t.

126. Sept cens et demy d'« Heures », demyes longues, lettre ytalicque, « usaige de Romme », VII l. X s. t.

127. Quatre cens et demy quinze paires d'« Heures », à vignettes, carrées, « aud. usaige de Romme », blanches, VI l. XIX s. IIII d. ob. t.

128. Deux mil cinquante paieres d'« Heures aud. usaige de Romme », longues, marchandes, XX l. X s. t.

129. Cinq cens payeres d'« Heures », longues, en francoys, XI l. XVII s. VI d. t.

130. Quatre cens d'« Heures », longues, petit bastard, « usaige de Romme », VIII l. X s. t.

131. Sept cens et demy d'« Heures usaige de Romme », lettre rommaine, longues, XII l. III s. IX d. t.

132. Sept cens d'« Heures dud. usaige de Romme », lettre ytalienne, longues, XIII l. II s. VI d. t.

133. Douze cens et demy d'« Heures », carrées, lettre bourgoise, « aud. usaige de Romme », XX l. VI s. III d. t.

134. Deux mil deux cens et demy d'« Heures aud. usaige de Romme », demyes longues, marchandes, lettre bourgoises, XXII l. X s. t.

135. Deux mil huit cens d'« Heures », demyes longues, « aud. usaige de Romme », XXVIII l. t.

136. Six cens d'« Heures », longues, « dud. usaige », historiées, lettre bourgoise, IX l. XV s. t.

137. Deux mil troys cens et ung quarteron d'« Heures aud. usaige », à quatre passions, longues, XXXVII l. XV s. VII d. ob. t.

138. Huit cens d'« Heures dud. usaige de Romme », à vignettes, longues, XV l. t.

139. Unze cens d'« Heures », longues, « dud. usaige de Romme », aux troys offices, XXIIII l. XV s. t.

140. Six cens de grans « Suffraiges et oraisons », contenans douze feuilles, XV l. t.

141. Cinq cens ung quarteron « Ortulus anime », carrées, à vignettes, XXII l. X s. t.

142. Six cens troys quarterons de « Psaultiers », de gros traict, xviii l. xi s. iii d. t.

143. Cinq cens troys quarterons « grandes Heures », carrées, « langaige d'Espaigne », grosse lettre, xxviii l. xv s. t.

144. Six cens troys quarterons d'« Heures », à femme, gros traict, « usaige de Romme », xxvii l. t.

145. Six cens paieres d'« Heures », nouvelles, à femmes, grand gros traict, « usaige de Romme », xxx l. t.

146. Cinq cens vingt deux paieres d'« Heures dud. usaige de Romme », communes, petit bastard, historiées, xxvi l. ii s. t.

147. Unze cens troys quarterons d'« Heures », longues, à crochet, « aud. usaige de Romme », lii l. xvii s. vi d. t.

148. Huit cens et demy six paieres d'« Heures », carrées, à crochet, « usaige de Romme », xlii l. xvi s. t.

149. Cinq cens et demy d'« Heures », bastardes, sans vignettes, « à l'usaige de Romme », xvi l. x s. t.

150. Cinq cens payeres d'« Heures », à la Bible, lettre rommaine, « aud. usaige de Romme », xxii l. x s. t.

151. Troys cens troys quarterons d'« Heures », Bible, « aud. usaige de Romme », xvi l. xvii s. vi d. t.

152. Six cens et demy d'« Heures », au possible, « aud. usaige », xl l. xii s. vi d. t.

153. Huit cens et demy dix neuf paieres d'« Heures », à la grant gorre et « aud. usaige », lvi l. viii s. ix d. t.

154. Sept cens dix paieres d'« Heures aud. usaige de Paris », au possible, xliiii l. vii s. vi d. t.

155. Six cens trente paieres « Heures aud. usaige de Paris », grosse lettre, gros traict, lettre de forme, xxxi l. x s. t.

156. Quatre cens d'« Heures de Paris, aud. usaige de Paris », grosse lettre de forme, vielles, xvi l. t.

157. Huit cens d'« Heures aud. usaige », imprimées rouge et noir, à la Bible, xl l. t.

158. Troys cens payeres d'« Heures », noires, « aud. usaige de Paris », à la Bible, xii l. t.

159. Huit cens dix huit paieres d'« Heures », communes, historiées, « aud. usaige de Paris », xl l. xviii s. t.

160. Troys quarterons d'« Heures », sans vignettes, au possible, de..., « aud. usaige de Paris », lxxv s. t.

161. Deux cens ung quarteron d'« Heures », carrées, à crochet, « aud. usaige de Paris », ix l. t.

162. Cinq cens et demy pieres d' « Heures », longues, « à usaige de Poictiers », VIII l. XVIII s. IX d. t.

163. Six cens d' « Heures aud. usaige de Paris », carrées, IX l. XV s. t.

164. Huit cens « Psaultiers », carrez, XVII l. t.

165. Cinq cens payeres d' « Heures », lettre rommaine, longues, « à usaige de Lyon », IX l. VII s. VI d. t.

166. Dix neuf cens paieres d' « Heures », demyes longues, « usaige de Rouen », XIX l. t.

167. Six cens et demy « Heures de Rouen », carrées, X l. XI s. III d. t.

168. Dix cens « Heures de Bourges », demyes longues, X l. t.

169. VII cens et demy « Heures de Bourges », longues, XII l. III s. IX d. t.

170. X cens XXV paires de « Heures usaige de Bourges », de petit gros traict, XIIII l. I s. X d. ob. t.

171. Cinq cens paires de « Heures », au posible, « usaige de Chartres », XXXI l. V s. t.

172. Sept cens troys quarterons « Heures », longues, à croschet, « usaige de Chartres », XXIII l. XII s. VI d. t.

173. Dix cens troys quarterons « Heures », grosses lectre, à femme, « usaige de Chartres », XXXVII l. XII s. VI d. t.

174. Six cens paires de « Heures », petit gros traict, « usaige de Chartres », VIII l. V s. t.

175. Huit cens paires de « Heures usaige de Chartres », longues, XIII l. t.

176. Cinq cens troys quarterons XXII paires « Heures », carrées, « usaige de Chartres », VIII l. VI s. X d. ob. t.

177. Quatre cens ung quarteron « Heures », demy longues, « usaige de Chartres », IIII l. V s. t.

178. XX cens ung quarteron petites gaynes, jollies, « usaige de Chartres », XV l. t.

179. XXXI paire d' « Heures », à la Bible, « usaige de Rouen », XXV s. t.

180. Deux cens troys quarterons de « Heures », à la Bible, noires, « usaige du Lyege », VII l. XI s. III d. t.

181. Cinq quarterons XX paires « Heures », longues, carrées, de gros traict, « usaige de Paris », telles quelles, X s. t.

182. Des feuilles noires et longues, quatre milliers, LX s. t.

183. Cinq milliers de feuilles rouges et noires, C s. t.

184. Ung cent « Heures usaige d'Autum », carrées, telles quelles, xv s. t.

185. Troys cens « Heures », jollyes, « usaige de Romme », xlv s. t.

186. Troys quarterons « Heures de Romme », ryglées et sans rigle, x s. t.

187. vii cens ung quarteron « Heures de Thoulouze », demyes longues, cviii s. ix d. t.

188. Troys quarterons « Heures de Chartres », noires et emlumynées, Bible, l s. t.

189. xiii cens troys quarterons cinq paires « Vespres », gros traict, à troys feuilles et demye, cxvii s. t.

190. Dix « Brevieres usaige de Romme », petis et blans, xxv s. t.

191. En l'allée de lad. chambre fut trouvé huit cens de « Heures usaige de Lyon », demye longues, viii l. t.

192. Deux cens « Heures », jollyes, « usaige d'Angiers », telles quelles, xxx s. t.

Du lundi ensuivant, tiers jour dud. moys de fevrier, en perseverant à la perfection dud. inventaire fut faict et inventorié ce qui s'ensuit :

193. Et premierement quatre paires d' « Heures », volume de Bible, en parchemin, historiées et enluminées, telles quelles, « à l'usaige » une « de Romme » et les trois « de Paris », cx s. t.

194. Deux autres « Heures », en parchemin, historiées, communes, petit bastard, lv s. t.

195. Unze paires d' « Heures », en parchemin, de plusieurs usaiges, telles quelles, longues, carrées, iiii l. x s. t.

196. Unes autres paires d' « Heures », en parchemin, possible, « usaige de Paris », lxx s. t.

197. Treize peires d' « Heures », blanches, en parchemin, « à usaige de Romme » et « de Paris », grant gorre, possible, Bible et communes, dont les trois enluminées à lettres d'or et d'azur, xii l. t.

198. Dix autres « Heures », en parchemin, blanches, non reliées, « à l'usaige de Romme » et « Paris », communes,... longuettes et demyes longues, lx s. t.

199. Trente fuellez de parchemin blanc, volume de Bible, xxv s. t.

200. Cent trente quatre fuellez parchemin blanc, servant à faire A B C, xl s. t.

201. Trente neuf histoires taillées en bois et quatre chappiteaulx avec cinq grandes histoires, taillées en bois, LXIIII l. t.

202. Une laiette de bois dedans laquelle a esté trouvé quarante deux histoires taillées en bois, servant à imprimer Heures longues, avec les histoires des Douze mors taillées en bois, deux limes et dix sept petitz carreaulx de bois, historiées, VIII l. x s. t.

203. Quarante quatre petites histoires de plusieurs sainctz et sainctes, taillées en bois, avec une layette, XLV s. t.

204. Deux petites layettes, dedans l'une desquelles a esté trouvé la Dance maquabre et en l'autre autres histoires vielles, telles quelles, taillées en bois, contenant cent pieces, XXX s. t.

205. Quatorze grandes histoires en quyvre monté sur plomb, avec ung chassis garni servant à imprimer grant gorre, aussi en cuyvre, XX l. XII s. t.

206. Quatre cens quatre pieces, tant longuettes, ystoires, bloquaulx, carreaulx, adjutorions, le tout plusieurs sortes et grandeurs, en cuyvre, montez sur plomb, XVI l. t.

207. Deux moulles servans à fondre les tournures et le corps d'une lettre gros traict, avec les matrices, L s. t.

208. Ung autre moulle tel quel, servant à lettres ytalicque, prisé avec les matrices de lad. ytalicque XVII s. VI d. t.

209. Une fonte petite ytalicque, vielle, pesé par matiere seullement, pesant ensemble cent livres, IIII l. III s. IIII d. t.

210. Soixante douze milliers de clouet servant à fremer Heures, IIII l. X s. t.

211. Ou grenier dud. hostel fust trouvé vingt rames de pappier imprimé en imperfections, LX s. t.

212. Trois cens et demy d'aiz de pappier, XXVII s. VI d. t.

213. Quatre bottes d'aiz de blanc bois, petites Decretailles, neuf bottes de fueulle, deux bottes de Perot, une botte de Bible, le tout de bois, XXX s. t.

214. En l'entrée de l'huis de lad. maison fust trouvé une selle à quatre piedz, de bois de chesne, à teste, de six piedz de long ou environ, IIII s. t.

215. En l'ouvrouer dud. hostel a esté trouvé ung coffret de bois de chesne à ung guichet fermant à clef, et deux laiettes coullisses, de quatre piedz et demy de long ou environ et deux piedz de large, XV s. t.

216. Ung autre coffret aussi de bois de chesne et une laiette coullisse de trois piedz de long ou environ, VII s. t.

217. Trente huit aiz servant de tablette oud. ouvrouer, de plusieurs longueurs et largeurs, de bois de chesne, XL s. t.

218. Ung fons de ciel de toille paincte, avec une eschelle à neuf escellons, IIII s. t.

219. En la cave dud. hostel a esté trouvé... [matériel et ustensiles de cave].

223. Huit muys de vin vermeil, françois, du creu de ceste presente année, LVIII l. t.

224. Vingt muys de vin blanc, aussi françois, dud. creu, VIIxx l. t.

225. En la salle dud. hostel fut trouvé... [mobilier].

227. Une chaise à hault dossier, de bois de chesne, tailliée à penneaulx, à crette, à coffre fermant à clef, garnye de sa marche, XV s. t.

228. Deux tables tournissez, l'une ronde et l'autre carrée, deux petites selles de trois piedz et demy de long ou environ, deux chaises à seoir au feu, à dossier, et deux sieges carré, XXV s. t.

229. Ung autre banc de bois de chesne, de six piedz de long ou environ, taillez à penneaulx, à crette, un caquetoire de IIII piedz de long, XV s. t.

230. Ung dressouer... à deux guichetz fermant à clef, deux laiettes collisses, de bois de chesne, taillé à rozettes, avec ung tappis estans sur led. dressouer, de tappicerie de haulte lisse, XXXV s. t...

233. Ung cruxefix painct sur toille, ouquel y a la Vierge et S. Jehan ; ung autre crusefix avec une saincte Barbe, enchassillée en bois, semée de fleur de lis sur champ d'azur, X s. t...

235. Une ymage de Nostre Dame enchassillée en bois, IIII s. t...

238. En la cuisine dud. hostel a esté trouvé... [mobilier et ustensiles de cuisine].

252. En la court fust trouvé une fontaine d'arain estamée, contenant trois sceulx et demi ou environ, garnye de son couvercle, XL s. t.

253. Ung grant cuvier à faire lessive, contenant six fesseaulx ou environ, et ung autre petit contenant deux fesseaulx, de bois de chesne, une escabbelle à goussetz, VI s. t.

254. Trente aiz de cieure de bois de chesne, de six piedz de long ou environ, avec douze autres aiz de huit piedz de long aussy ou environ, XL s. t.

255. En l'une des chambres dud. hostel et premier estaige, ayant

veue sur la court, a esté trouvé... [fil, linge, étoffes, menus objets, vêtements].

256. Ung dressouer à demy rond, de bois de chesne, à deux guichetz fermant à clef et deux laiettes collisses, taillé à personnaiges, et ung tappis estans sur led. dressouer, de grosse verdure, de trois aulnes de long ou environ, LXXV s. t.

257. Une chaize à hault dossier, fermant à clef, taillé à vignettes, garnye de sa marche, XVI s. t.

258. Ung coffre fermant à clef, de bois de chesne, de cinq piedz et demy de long ou environ, taillé à vignettes et à l'anticque, L s. t.

259. Une autre coffre, de bois de noyer, fermant à clef, de III piedz de long ou environ, taillé à penneaulx, à crette, XII s. t...

262. Ung tableau enchasillé en bois, ouquel y a les ymaiges de Nostre Dame de Pitié, les trois Maries et sainct Jehan, C s. t.

263. Une couche de bois de chesne, en façon de Can, garnye de ses pilliers et hault dossier, taillé en medailles, de huit piedz de long ou environ, sur lequel a esté trouvé deux litz en acoustil de Flandres, garny de plume et de traversin, deux drap de teille de toille de chanvre, chascun de deux lez, une couverture de serge rouge, ung ciel de serge vert et rouge, garny de ses pentes et frenges et de deux custoddes de lad. colleur, XVIII l. t.

264. Ung autre couchette de bois de chesne, à hault dossier, aussi taillé à medailles et façon de Can, garnye de ses pilliers, sur laquelle a esté trouvé trois coustilz en façon des Flandres et deux traversins garnys de plume, deux draps de toille de chanvre, chascun de deux lez, une couverture de sarge perce, VI l. t.

265. Deux chesnetz, chascun à deux pommes d'arain, de quatre piedz de hault ou environ, à personnages, une pesle, une fourchette, le tout de fer, et ung bacin d'arain de chambre, C s. t.

266. Ung chandellier de cuivre à six branchez, garny de son contrepoix, XV s. t...

298. Troys menteaulx à usaige de femme, de toille de lin, servans à porter aux estuves, avec une chemyse de toille de lin à usaige d'homme, XX s. t...

335. Une piece de tappisserie de haulte lisse à personnaiges, chiens, oyseaulx, fleurs et escripteaulx, contenant douze aulnes en carré, XV l. t.

336. En une autre chambre joignant, ayant veue sur lad. rue Sainct Jaques, fut trouvé ung coffre de boys de chesne, taillé à

rozettes par devant et à panneaulx et à creste par les costez, de six piedz de long, fermant à clef, L s. t.

337. Ung autre coffre, aussi de boys de chesne, aussi taillé à rozettes, de cinq piedz de long, fermant à clef, XL s. t... [Meubles, tapis de grosse et de menue verdure, de haute lisse, vêtements, linge.]

341. Cinq sieges en facon de caquetoires, taillez à lyons par les coings, garny chascun en carreau de tappisserie faicte à l'esguille, à bestes, personnaiges, fleurs et oyseaulx, et frangez à l'entour de franches de couleurs, LXXV s. t...

343. Une espée à deux mains, garnye de son fourreau, X s. t...

345. Ung ciel de tappisserie de haulte lisse, de grosse verdure, à bestes, chiens, fleurs et oyseaulx, dont le fons est d'une piece de tappisserie de grosse verdure, à franges de laine grisse, jaulne et vyolette, VIII l. t.

346. Ung autre ciel de serge verte et rouge, à franges de mesme de layne, dont le fons de toille, avec quatre custodes et ung dossier aussi de serge verte et rouge et deux camelotz de serge verte et rouge, XII l. t.

347. Quatre aulnes de tappisserie en une piece, sur demye aulne de large, faicte à l'esguille et petit poinct, à personnaiges, bestes, chiens, oyseaulx et fleurs, VIII l. t.

348. Deux aultres pieces de canevas, contenant deux aulnes chascune, dont l'une commencée à faire à petis point et le demourant pourtraict de charbon, XXXII s. t...

351. Troys quarreaulx de menue verdure, en une piece par personnaige et chascun carreau son personnaige, XXIIII s. t...

355. Une brasserolles de blanchet servans à gesiner femme, fourrée par les poignetz de panne blanche seyeure et bordée de cuysete blanche, XXV s. t...

373. Ung tableau encharsillé en boys doré, led. tableau painct et enlumyné, en parchemyn, garny d'un veoirre, de deux piedz et demy de long ou environ, C s. t...

377. Deux petis coffretz, chascun d'un pied de long ou environ, non ferment à clef, l'un barré de fer blanc et l'autre painct à fleurs, VI s. t...

379. En une petite souspendue estant sur les esdegrez fut trouvé vingt pieces de boys, chascun de troys piedz de long ou environ, de plusieurs grosseurs, X s. t...

383. En une autre chambre joignant, ayant veue sur lad. rue

Sainct Jaques, fut trouvé quatre scabelles à goussetz, à asseoir à table, vi s. t...

385. Aud. gernyer dud. hostel fut trouvé ung coussinet à femme, garny de sa planchette, servant à cheval, v s. t.

386. Plusieurs pieces de ferrailles, avec une crameillere, iii s. t.

387. Ung sallouer à saller lart, une eschelle de blanc boys à six eschellons, ung muy à geulle bée, vi s. t.

388. Deux muys à vin aigre, en l'un desquelz peult avoir six septiers de vin aigre ou environ, garny d'une fontayne de cuivre, et l'autre wyde, une couverture de layne blanche, xv s. t.

389. Demy muy de blé forment, xi l. t.

390. S'ensuict la vaiselle d'argent, bagues et joyaulx appartenant à lad. succession, par Jehan de Russange, marchant orfevre à Paris...

397. Deux hochetz d'argent, garnyz chascun de troys sonnettes, l'un d'une dent de loup et d'une chesne aussi d'argent, une pomme de hochet avec troys... et troys ymaiges aussi d'argent, xvi l. i s. t...

405. Unes paieres d' « Heures », en parchemyn, historiées et enlumynées, « à l'usaige de Paris », garnyes de deux fermouers d'argent doré, couvertes d'ostade noire, lx s. t.

406. Unes autres « Heures à l'usaige de Romme », en parchemyn, historiées et enlumynées, garnyes de deux fermouers d'argent blanc, xv s. t...

408. Dedans led. dressouer estans en la chambre dud. premier estaige en laquelle led. deffunct est allé de vie à trespas, fut trouvé dedans ung petit sac de cuir noir soixante unze escuz d'or soleil...

416. Plus oud. ouvrouer fut trouvé deux cens ung quarteron d' « Heures », blanches, « à l'usaige de Romme », Bible, x l. ii s. vi d. t.

417. Deux cens d' « Heures aud. usaige », blanches, longuettes, xl s. t.

418. Deux cens d' « Heures dud. usaige », blanches, demyes longues, xl s. t.

419. Plusieurs cornieres, bossettes, fermouers et cherniers, le tout servant à livres, xi s. t.

420. Plus en lad. court fut trouvé six milliers ung cent troys quarterons de sousdures de tonneaulx, xv l. viii s. ix d. t.

421[-506 et dernier]. S'ensuivent les lettres, tiltres, cedulles et brevetz appartenans à lad. succession...

433. Ung autre brevet du Chastellet, signé desd. Crozons, datté

du mardy xe jour d'avril Vc XXVI aprés Pasques, par lequel appert Jehan Chuppin, marchant et relieur de livres, demourant à Paris, devoir aud. deffunct la somme de xii l. ix s. t. — Lad. vefve a declaré en inventoriant led. brefvet n'estre plus deu, comme il appert par le pappier journal dud. deffunct.

434. Ung autre brefvet dud. Chastellet, signé comme dessus, datté du jeudi xviiie jour de may Vc XXV, par lequel appert maistre Pierre Vierne, imprimeur de livres, demourant à Paris, devoir aud. deffunct cinquante deux livres tournois, duquel avoir esté sur ce receu à quatre paiemens xxiii l. xv s. t...

[460-462. Trois brevets du Châtelet, signés P. Crozon et Lécuyer, en date des 4 février et 30 janvier 1523, relatifs au partage de la succession de Jean de Brie, marchand libraire et bourgeois de Paris : 1° arrangement intervenu entre Agnès Sucevin, veuve de Jean de Brie et son exécuteur testamentaire avec Jacques Forchin, marchand chaudronnier, et Pierre Ricouart, marchand libraire et bourgeois de Paris, d'une part, et Pierre Deau, marchand libraire et bourgeois de Paris, et Claude de Brie, sa femme, fille de Jean et de Marguerite Jubeline, sa première femme; — 2° autre entre Agnès Sucevin, d'une part, et Noël Sucevin, marchand chaudronnier et bourgeois de Paris, en son nom et au nom de sa femme, Geneviève de Brie, fille de Jean et de Jeanne Chellon, d'autre part; — 3° autre entre la même, d'une part, et Nicolas du Buisson, maître tailleur de robes, et Antoine de Brie, libraire et bourgeois de Paris, tuteurs de Perrette de Brie, fille de Jean et de Jeanne Chellon, d'autre part.

465. Cession par Jacques Chérière, marchand boulanger et bourgeois de Paris, à Jean de Brie, de la moitié du Pot d'étain, rue Saint-Jacques, moyennant 16 l. t. de rente (5 mai 1522).

474. Cession par Noël Sucevin et Geneviève de Brie, sa femme, à Louis Royer de leur part du Pot d'étain de la rue Saint-Jacques, au coin de la rue des Noyers, moyennant 115 l. t.; mention de trois sœurs de Geneviève : Jeanne, décédée, Perrette, mariée à Pasquier Eschart, boulanger, et Claude, mariée à Jean Mire, procureur en cour d'église (3 juillet 1527).

476. Partage de la succession de Macé Royer et Jeanne de Villers, sa femme; à Louis Royer et à son frère, Jean, échoit la maison de la Mule, rue Saint-Jacques (22 septembre 1515).

502. Contrat du mariage de Louis Royer avec Agnès Sucevin (10 janvier 1524).]

V.

INVENTAIRE DE JEAN FRICHON.

(25-30 octobre 1529.)

Jean Frichon devait être étranger, peut-être allemand, comme ses deux commis ou associés, Jean Varhors et Sébastien Frantz, car, aussitôt son décès, survenu le 24 octobre 1529, le chapitre de Saint-Benoît, sans doute en vertu du droit d'aubaine, fit apposer les scellés sur la boutique et la chambre occupées par Jean Frichon dans la maison du Basilic, rue Saint-Jacques, et procéder, dès le lendemain, à la rédaction de l'inventaire.

La librairie de Jean Frichon était à la fois littéraire et scientifique; on y trouvait les auteurs grecs comme les auteurs latins, les premiers dans leur texte original ou traduits en latin, la traduction étant ou non accompagnée du texte grec; plusieurs articles de l'inventaire concernent des livres en hébreu, mais il n'en est pas un seul qui soit relatif à des ouvrages français; il convient, en outre, de noter plus particulièrement soixante-dix volumes de patrons et deux livres de lingerie et broderie[1].

L'an de grace mil cinq cens vingt neuf, le lundi xxve jour d'octobre,

à la requeste de m^{e} Raoul Musset, procureur ou Chastellet et bailliaige de Paris, commis ou lieu du procureur fiscal de la justice et jurisdicion temporelle de mess^{rs} les chanoines et chappitre de l'eglise collegial mons^{r} Sainct Benoist le Bien Tourné à Paris, et en la presence de Charles du Dé, sergent de mesd. s^{rs}, qui avoit proceddé par voye de seellé és lieux et sur les biens cy aprés declerez à la conservacion du droict de mesd. s^{rs} et autres qu'il appartiendra, par moy, Pierre Crozon, greffier de lad. justice et jurisdicion temporelle de mesd. s^{rs}, fut faict inventaire de tous et chacuns les livres, biens et autres choses demourez du decés et trespas de feu Jehan Frichon, en son vivant libraire, demourant à Paris, trouvez et estans en ung ouvrouer et chambre estans des appartenances d'une maison assise à Paris, grant rue Sainct Jaques,

1. Art. 237, 260, 315.

en laquelle pend pour enseigne le Bazillicque, où led. deffunct, le jour d'hier, alla de vie à trespas, icelle maison estant en la haulte justice, censive et seigneurie de mesd. srs, monstrez et enseignez à moy, greffier dessusd., par Jehan Varhors et Sebastien Frantz, demourans avec led. deffunct, qui, aprés le serment par eulx et chacun d'eulx faict, de tous et chacun iceulx monstrer et enseigner sans aucuns en excepter, receller, retenir ne reserver, sur les peines en tel cas introduictes et acoustumées de droict; et prisez, c'est assavoir, les livres et marchandise par Gilles Gourmont et Jehan Bonhomme, marchans libraires jurez en l'Université et bourgois de Paris, et les biens meubles et utencille d'hostel par Jehan Le Duc, marchant freppier et priseur de biens juré de lad. terre, justice et seigneurie, qui, aussi aprés le serment par eulx et chacun d'eulx faict, les priserent aux sommes de deniers ainsi et en la maniere qui s'ensuit :

1. Et premierement, oud. ouvrouer fut trouvé « Opera Ambrosii », en deux volumes, reliez en boys, impression de Basle, xl s. t.

2. « Oppera Crisostomy », en deux vollumes, reliez en boys, dicte impression, xl s. t.

3. Deux « Cornu coppie », l'un d'Allemaigne et l'autre de Paris, reliez en bois, xxxv s. t.

4. Ung « Oppera Senesse », relié en boys, dicte impression d'Allemaigne, xv s. t.

5. Ung « Concordancie Biblie », relié en boys, dicte impression, xv s. t.

6. Ung « Josephus », aussi relié en boys, dicte impression, xv s. t.

7. « Adagia Erasmy », aussi relié en boys, xx s. t.

8. Ung « Appollogia Erasmy », relié en ayz de papier, x s. t.

9. Ung « Plinius de re medica », aussi en papier, viii s. t.

10. Ung « Orationes Epocratis », en papier, vii s. t.

11. Ung « Cronica Epibii », relié en papier, viii s. t.

12. Ung « Cornellius Celsus », relié en papier, x s. t.

13. Ung « Specullum exemplorum », relié en papier, x s. t.

14. Ung « Thomas super Evangelia », relié en boys, impression de Paris, x s. t.

15. Ung « Opera Tertuliani », Allemaigne, relié en boys, xii s. vi d. t.

16. Ung « Suetonius », cum commento, Allemaigne, relié en boys, xv s. t.

17. « Fabry super Evangelia », impression d'Allemaigne, relié en boys, xvii s. t.

18. Ung « Augustinus super Psalmos », impression Paris, relié en boys, viii s. t.

19. Ung « Plinus », impression d'Allemaigne, relié en boys, xx s. t.

20. Ung « Roffensis contra Lutheron », relié en papier, viii s. t.

21. Deux « Dialectica Rodolphi Agrycolle », en papier, xii s. t.

22. Ung « Officia Tulii textus », en papier, v s. t.

23. Deux « Gramatica Urbani », en papier, xii s. t.

24. Ung « Diogenes Lassius de vita phillosophorum », en papier, vi s. t.

25. Ung « Propunacullum ecclesie », en papier, vi s. t.

26. Ung « Lactencius Firmyanus », relié en papier, v s. t.

27. Ung « Justinus historicus », Allemaigne, relié en papier, iii s. t.

28. Deux « Moria Erasmi », cum commento, reliez en papier, viii s. t.

29. Deux « Fabule Europi », l'un gresse et l'autre latine, reliez en papier, viii s. t.

30. Ung « Eurupidis », gresse et latine, relié en papier, iiii s. t.

31. Ung « Novum Testamentum », gresse, relié en papier, vi s. t.

32. Ung « Granmatica Mellentonis », relié en papier, xii d. t.

33. Ung « Plautus », textus, relié en papier, vi s. t.

34. Ung « Messel de Romme », relié en boys, vi s. t.

35. Ung « Sermones Gabriellis », vyel, relié en papier, x s. t.

36. Ung « Sermones biga sallutis », en deux vollumes, reliez en papier, xviii s. t.

37. Ung « Terentius cum commento Donati », relié en papier, vi s. t.

38. Ung « Laurencius Valla », relié en papier, iii s. t.

39. Ung « Enchiridium Erasmi », relié en papier, iiii s. t.

40. Ung (au-dessus : *deux*, sans que *ung* soit effacé) « Rusticus Polliciani », ung « Orationes Longollii », relié le tout en papier, vi s. t.

41. Ung « Fabri super Evangelia », petit volume, reliez en deux vollumes, en papier, xii s. t.

42. Deux « Biblia veteris Testamenti », reliez en deux vollumes, l'un en papier et l'autre en boys, xx s. t.

43. Ung autre « Biblia », relié en deux vollumes, en papier, xv s. t.

44. Ung autre « Biblia », relié en deux vollumes, en boys, petit vollume, xv s. t.

45. Ung « Pratica Mathei de Gradis », relié en papier, xv s. t.

46. Ung « Missale romanum », in quarto, relié en boys, vi s. t.

47. « Somma Extensis », impression de Lyon, relié en papier, xv s. t.

48. Ung « Somma Panthalogie », relié en deux vollumes, en papier, xx s. t.

49. Ung « Anthidotum contra heseos », relié en papier, viii s. t.

50. Ung « Gallayen », grecum, relié en papier, xv s. t.

51. Ung « Codex Theodoriani », relié en papier, vi s. t.

52. Ung « Opera Yrenei », relié en papier, vi s. t.

53. Ung « Astrolabium Fabri », relié en papier, iii s. t.

54. Ung « Macrobrius », relié en papier, viii s. t.

55. Ung « Dyalogus Luciani », relié en papier, viii s. t.

56. Ung « Josephus », relié en boys, xx s. t.

57. Un « Plinus de naturali historia », relié en boys, xxv s. t.

58. Ung « Augustinus de civitate Dei », relié en boys, xxv s. t.

59. Ung autre « Josephus », aussi en boys, xxv s. t.

60. Ung « Callepin », relié en boys, xv s. t.

61. Ung « Adagia magna Erasmi de ultimis », relié en boys, xxv s. t.

62. Ung « Oppera Galleni », relié en boys, xxxv s. t.

63. Ung « Oppera Cipriani », relié en boys, xii s. t.

64. Ung « Exebius, Historia ecclesiastica », relié en boys, xv s. t.

65. Ung « Antique lectiones », relié en boys, xx s. t.

66. Ung « Oppera Cirili », relié en boys, xvii s. vi d. t.

67. Ung « Breviarium Predicatorum », relié en boys, viii s. t.

68. Deux « Adrianus de lingua latina », ung « Vallerius Maximus », textus, ung « Epistolle Ciceronis », ung « Quintilianus », ung « Macrobus », deux « Sallustius », ung « Ovidius de Fastis », ung « Ovidius Metamorphoseos », ung « Gramatica Pallemonis », ung « Egidius de eurinis », ung « Annotaciones Petri Mollezanni », ung « Novum Testamentum », ung « Appollogia Erasmi contra monacos », ung « Commentaria Ceraris », ung

« Oppera Oratii, » ung autre « Vallerius », textus, ung « Justinus historicus », ung « Missalle Predicatorum », parva, et ung textus « Virgilii », le tout relié en papier, fors deux en ays de boys, c s. t.

69. Ung « Laurencius Valla », deux « Apotecmata Plutarchi », ung « Ortulus anime », ung « Budeus in Pendectis », ung « Adagia Erasmi », parva, ung « Missellani Polliciani », ung « Oppera Prudencii », ung « Cillius Italicus », deux « Gramatice Elie Levite », deux « Terentius », textus, ung « Biblia », parva, ung « Fabule Europi », deux « Proverbia Sallomonis », hebraice, deux « Coppia verborum Erasmi », ung « Cicero de oratore », ung « Donatus Gleriani », ung « Colloquia Erasmi », ung « Dixionarium hebraicum » et ung « Moria Erasmi », le tout relié en ays de papier, IIII l. t.

70. Ung « Juvenallis », textus, trente deux « Galleni de moribus », reliez et dorez, deux autres sans dorer, deux « Therencius », petis, textus, ung « Tule de Officiis », ung autre « Gallenus », ung « Epistole Tulii », ung « Cathulus, Thibulus, Propertius », le [tout] relié en boys, c s. t.

71. Cinq « Novum Testamentum », les troys dorez, troys « Journalle romanum », dorez, ung « Erarium grecum », ung « Erarium latinum », deux « Psalterium grecum », quatre « Precationes Biblie », ung autre « Journalle », parvum, et ung « Psalterium Felicis », L s. t.

72. Ung « Gramatica Theodori Gaze », grece et latine, deux « Therencius », ung « Laurencius Valla », troys « Epistolle Ciceronis », ung « Linga Erasmi », ung « Eutropius », deux « Virgillius », ung « Gramatica Peroti », tous impression d'Allemaigne, longuet et reliez en ays de papier, LX s. t.

73. Ung « Epistolle Tulii », ung « Virgille », ung « Catho », ung « Alde, Grammaire », reliez en papier et frippez, V s. t.

74. Dix huit « Gallenus de causes simptomatis », reliez en papier et dorez, XLV s. t.

75. Trente six petis « Virgilles », reliez en papier et dorez, IIII l. X s. t.

76. Vingt quatre « Epistolle Tulii », reliez en papier et dorez, LXXII s. t.

77. Vingt huit textus « Vallerie », reliez en papier et dorez, IIII l. IIII s. t.

78. Quarente neuf « Officia Tulii », reliez en papier et dorez, CII s. VI d. t.

79. Quatorze textus « Virgillii », reliez en ays et doré, xxxv s. t.

80. Vingt quatre « Juvenallis », reliez en papier et dorez, LX s. t.

81. Quarente huit « Cathulus », reliez en papier et dorez, VI l. t.

82. Quarente huit « Terentius », textus, reliez en papier et dorez, VI l. t.

83. Ung « Rofensis contra Luterum », ung « Roffensis contra Collempadum », ung « Rupertus in Apolipsin Johannis », ung « Oppera Fulgensii, Ruppertus de officiis », ung « Macobrius », ung « De virtute christiana », ung « Somma peccatorum Gayetani », troys « Aulus Gelius », ung « Propunaculum Ecclesie », ung « Budeus in Pendettas », en troys volumes, ung « Oppera Omeri », gresse, ung « Omerus », latine, troys textes de « Virgille », des derrenieres, deux « Bucolica Virgillii », cum commento, deux « Cicero de officiis », reliez, deux « Novum Testamentum Erasmi », deux « Verro de re rustica, Orationes Tulii », en troys vollumes, deux « Colloques Erasme », ung « Oppera Oratii », deux « Sallustius », ung « Parafrasis Erasmi », en cinq vollumes, deux « Vidua Erasmi », deux « Eutropius », ung « Gayettanus », ung « Evengelistarium Marcii Marrulii », ung « Rupertus de victoria Verbi » et troys « Office de Tule », ung « Epistolle Basilii Magni », gresse, ung « Rupertus in Johennem », ung « Rupertus in Prophetas », ung « Biblia parva Laurencii Vere », ung « Budeus de con[temp]tu rerum », ung « Galliotus de homine », et ung « Biblia », en quatre vollumes, le tout relié en ayz de papier, XV l. t.

84. Ung « Psaultier », relié en boys, II s. t.

85. Ung « Augustinus de civitate Dei », blanc, Allemaigne, XXX s. t.

86. Ung « Adagia Erasmi », Allemaigne, blanc, XX s. t.

87. Ung « Albertus super Evengelia », blanc, XXX s. t.

88. « Appollodia Erasmi contra febricitentes », trente cinq, blancs, X s. t.

89. Quinze « Adagia Erasmy », blanc, XX s. t.

90. Cent « Alphabetum grecum », blancs, V s. t.

91. Deux « Enthidatum contra heredes », XX s. t.

92. Deux « Augustinus super Psalterium », Paris, XVI s. t.

93. Ung « Aulu Gellius », Allemaigne, grant vollume, blanc, X s. t.

94. Vingt neuf « Albums », in genere, blancs, XIIII s. t.

95. Quatre « Aulus Gellius », in octavo, Allemaigne, petis, blancs, x s. t.

96. Ung « Augustinus super Psalterium », VIII s. t.

97. Quatre « Arnobius super Psalterium », XV s. t.

98. Vingt troys « Anotationes Mosellani », impression Allemaigne, XVI s. t.

99. Ung « Biblia », greca, blanc, en troys volumes, petits, XX s. t.

100. Cinq « Biblia », parva, Paris, blanches, XXV s. t.

101. Quatre « Biblia », parva, Allemaigne, in octavo, petites, XXX s. t.

102. Deux « Biblia », Argentine, in octavo, XXV s. t.

103. Seize « Appollogia Erasmi in Carpum », XXXII s. t.

104. Six « Aurelius Prudencius », in octavo, Almaigne, XVIII s. t.

105. Six « Appologia Erasmi », magna, XX s. t.

106. Deux « Vestus Testamentum », in quarto, XVI s. t.

107. Quatre « Breviarium romanum », impression de Venize, blancs, XXXII s. t.

108. Unze « Bucolica Virgillii », cum annotacionibus, XI s. t.

109. Troys « Bellum Lancidos », VII s. VI d. t.

110. Ung « Cornellius », textus, VII s. VI d. t.

111. Deux « Cronica Tucidis », XII s. t.

112. Dix « Formularium colloquiorum Erasmi », impression d'Allemaigne, XXX s. t.

113. Deux « Cicero de oratore », II s. t.

114. Huit « Compendium theologie », V s. t.

115. XIIII « Coppie verborum Erasmi », blancs, XIIII s. t.

116. Vingt sept « Cantica Monsteri », hebraice, XXVII s. t.

117. Unze « Dialetica Indolphini », latine, VII s. VI d. t.

118. Vingt neuf « Decalogus hebraicus », V s. t.

119. XXXII « Dialogus Uteni », XV s. t.

120. Sept « Diurnale romanum », parvum, X s. t.

121. XXV « Epistolle Erasmi », XXV s. t.

122. Dix « Epistolle Bazillii magni », XX s. t.

123. Deux « Dialectica Agricole », V s. t.

124. Quatre « De conscribendis epistollis », V s. t.

125. Quinze « Dionisius de citu orbis », gresse, XXV s. t.

126. Cinq « Dixionarium hebraicum », grece, XXV s. t.

127. XXII « Elegancie Valle », textus, X s. t.

128. Douze « Epigramata greca », xx s. t.
129. Quarente sept « Elementalle », grece, xl s. t.
130. Unze « Epifania de vita prophetarum », xx s. t.
131. xxiii « Ambrosius de voccatione gencium », vii s. t.
132. Quarente quatre « De racione sillabaron », iii s. vi d. t.
133. Dix neuf « Adex Valle », vii s. vi d. t.
134. Cinquante sept « Aulularia Plauti », vii s. vi d. t.
135. Troys « Annotationes Mozelani in Quintilianum », iii s. vi d. t.
136. Unze « Appollogia Erasmi in Hispanos », x s. t.
137. Ung « Callepin », Allemaigne, xv s. t.
138. Quarente sept « Callendarium romanum », parvum, iii s. t.
139. Ung « Bazillius Magnus », iiii s. t.
140. Quatre « Crisostomi lucrubaciones », xxiiii s. t.
141. Cinq « Dixonarium caldaicum », xxv s. t.
142. Quatre « Diogenes Lassius », v s. t.
143. Troys « Dyurnale romanum », parvum, v s. t.
144. Quarente sept « Crisostomus de orendo Deum », x s. t.
145. Seize « Cicero de finibus bonorum et mallorum », x s. t.
146. Vingt cinq « Cato Erasmi », xx s. t.
147. Neuf « Enchiridium », in quarto, xx s. t.
148. Deux « Historia ecclesiastica Euzebii », xxv s. t.
149. Vingt et ung « Augustinus contra Pellagiannos », v s. t.
150. Huit « Apofecmata Plustarchi », x s. t.
151. Dix neuf « Augustinus de natura et gracia », viii s. t.
152. Dix sept « Augustinus de litera et spiritu », v s. t.
153. Vingt cinq « Anathomia Alexandry Benedicti », xxv s. t.
154. Dix « Compendium theologie », xv s. t.
155. Douze « Clitoveus de veneratione sanctorum », xii s. t.
156. Deux « Cronica Euzebii », xv s. t.
157. Quatre « Canones appostollorum », xxiiii s. t.
158. Ung « Calendarium hebraycum », vi s. t.
159. Unze « Candela evengelica », vi s. t.
160. Deux « Cornellius Celsus », parva, vi s. t.
161. Douze « Cornellius Tassitus de moribus populorum », v s. t.
162. Douze « Clitovecius contra Ecolenpadium », xv s. t.
163. Treize « Questiones tusculane Ciceronis », xvii s. vi d. t.
164. Deux « Haymon super epistollas Pauli », viii s. t.
165. Quarente deux « De arte docendi », iiii s. t.

166. Soixante quatre « Dialectica Mellentonis », XII s. t.

167. Quinze « Donatus Clariani », XV s. t.

168. Unze « Dialectica Trapperoncii », IIII s. t.

169. Douze « Epistolle medicinales », X s. t.

170. Ung « Epistolle Hieronimi », XXV s. t.

171. Dix sept « Tragedia Euripidis », grece et latine, XL s. t.

172. Ung « Biblia », in quarto, litera ytallica, XV s. t.

173. Quatre « Budeus de asse », XV s. t.

174. Troys « Biblia septuaginta interpretum », in quarto, XXX s. t.

175. Troys « Barthollius super Bibliam », XV s. t.

176. Douze « Egidius de eurinis », XV s. t.

177. Six « Colloquia Erasmi », X s. t.

178. Ung « Concordancie Biblie », XV s. t.

179. Six « Cronica Reginonis », XV s. t.

180. Unze « Coppia Erasmi », X s. t.

181. Neuf « Cellum phillozophorum », XV s. t.

182. Treize « Catallogus hereticorum », XV s. t.

183. Unze « Coppia verborum », cum scolliis Hacendorfini, XII s. t.

184. XXI « Erasmus de octo partibus », VI s. t.

185. Vingt deux « Erasme de ratione studii », V s. t.

186. Vingt quatre « Elementalle », grecum, VI s. t.

187. Sept « Erasmus de contentu mundi », III s. t.

188. Trente huit « Erasmus de libro arbitrio », XV s. t.

189. Huit « Astrolabium Fabri », XX s. t.

190. Quarente ung « Epistolla consollatoria Erasmi », II s. t.

191. Huit « Evengelistarium Martii », XXV s. t.

192. Quatre « Epistolle Polliciani », XII s. t.

193. Douze « Epistolle Tulii », XL s. t.

194. Cinq « Opera Bede presbiteri de natura rerum », XII s. t.

195. Dix « Budeus de co[nte]mptu rerum fortuitarum », XV s. t.

196. Sept « Budeus in Pendectas », in octavo, XL s. t.

197. Huit « Appollogia febricitentis », XVIII d. t.

198. Troys « Commentaria Ceraris », XII s. t.

199. Ung « Renanus in Plinum », IIII s. t.

200. Deux « Codex Theodosiani », XII s. t.

201. Deux « Cathena aurea super Evengelia », Paris, XVI s. t.

202. Quatre « Ernobius super Psalterium », XVI s. t.

203. Deux « Cornellius Celsus », impression Paris, XII s. t.

204. Douze « Contra rebaptisantes », VI s. t.
205. Neuf « Epistolle Tulii », XIIII s. t.
206. Deux « Historia ecclesiastica », XV s. t.
207. Deux « Cathena super Evengelia », XVI s. t.
208. Deux « Opera Yreney », XII s. t.
209. Six « Elegancie Valle », IIII s. t.
210. Deux « Biblia », greca, L s. t.
211. Ung « Oppera Clementis », V s. t.
212. Ung « Virgillius », textus, VI s. t.
213. Deux « Orationes Ciceronis », XX s. t.
214. Troys « Nicolai Zazerii in Digestis », XII s. t.
215. Ung « Oppera Cypriani », petit volume, en deux vollumes, VIII s. t.
216. Huit « Tulius de anima », IIII s. t.
217. Dix sept « Tractatus de missa », XV s. t.
218. Dix « Cathons, avec le comment d'Erasme », V s. t.
219. Ung « Suetonius », impression Allemaigne, XX s. t.
220. Douze « Coppia verborum Erasmi », XV s. t.
221. Troys « Omerus », grecus, XXX s. t.
222. Unze « Dialecticqua Trappestorii », V s. t.
223. Ung « Oppera Luciani », en grec, XV s. t.
224. « Collectanea entiquitatum », X s. t.
225. Ung « Bertholomeus Anglicus de proprietate rerum », VI s. t.
226. Ung « Parafrase d'Erasme sur les epistres Sainct Paul », en six volumes, XXX s. t.
227. Soixante quatre « Rudimenta Despoterii », X s. t.
228. Ung « Oppera Ruperti », en quatre vollumes, XXV s. t.
229. Ung « Rupertus de divinis officiis in Mateum », en deux vollumes, XII s. t.
230. Vingt neuf « Erasme de libero arbitrio », XV s. t.
231. Ung « Virgillius », II s. VI d. t.
232. Troys « Beda contra Fabrum », XX s. t.
233. Dix « Dialogus Johanis Grechii », V s. t.
234. Huit « Erodianus historicus », V s. t.
235. Ung « Moria Erasmi », cum commento, III s. t.
236. Quatre « Methodus gramatices », ung « De natura oculorum », huit « Compendium dialectices », ung « Tulius de anima », ung « Gramatica greca », sept « De libero arbitrio », ung « Sallustius », ung « Trac[ta]tus medic[in]e », ung « Epifanii

episcoppi », ung « Loci Testamenti », cinquante huit feuilles « Tabula Coppie », ung « Actiones Barmas », ung « Carmyna de urinis », ung « Helius Heobanus », ung « Aptotemata Plutarchi », ung « Matrimonium Erasmi », dix neuf « Ciprianus de orendo Deum », ung « Opuscula Cris[os]tomi », ung « Psalterium Felicis », trente six « Tabule de tropis », ung « Gramatica Gase », ung « Catho », deux « Gramatica Gase » et quinze « De conscribandis epistollis », L s. t.

237. Deux livres de « lingerie et broderie », II s. t.
238. Ung « Cornu Coppie », d'Allemaigne, XV s. t.
239. Huit « Justinus historicus », XII s. t.
240. Ung « Suetonius de duodecim Ceraribus », XX s. t.
241. Quatre « Erasmus de matrimonio », VI s. t.
242. Six « Gramatica Theobladi », V s. t.
243. Quatre « Therencius », V s. t.
244. Ung « Oppera Yrenei », VI s. t.
245. Cinq « Composita hebrea », VI s. VI d. t.
246. Ung « Virgillius, Erodianus », VII s. VI d. t.
247. Troys « Novum Testamentum Probenii », XV s. t.
248. Cinquante troys « Oracius, Carminum », XXVI s. VI d. t.
249. Douze « Gramatica Dyomedis », X s. t.
250. Deux « Sermones », viel, XXXI s. t.
251. « Sermones », viel, « salutis », XXV s. t.
252. Dix neuf « Fabule Europi », grece et latine, XL s. t.
253. Vingt « Gramatica greca Columpadii », XXV s. t.
254. Quatre « Opera Oratii », XII s. t.
255. Unze « Ortulus anime », XX s. t.
256. Unze « Yzodorus de nativitate Christi », X s. t.
257. Quatre « Eustichius in Luntinum », XX s. t.
258. Ung « Messel de Cluny », V s. t.
259. Vingt deux « Logica hebraica », X s. t.
260. Quarente vollumes de « patrons », XLII s. t.
261. Deux « Laurencius Valla », VI s. t.
262. Douze « Laurencius Valla in Pogion », XII s. t.
263. Deux « Missalle romanum », in octavo, X s. t.
264. Troys « Misselle Carthuriencis », magna, XXX s. t.
265. Six « Missale romanum », in quarto, XL s. t.
266. Deux « Augustinus de civitate Dei », L s. t.
267. Quatre « Moria Erasmi », cum commento, XII s. t.
268. Troys « Somma Extancis », XXIIII s. t.

269. Quatre « Chodex Theodoriani », xxiiii s. t.
270. Dix huit « Lazarus de re bestiaria », viii s. t.
271. Ung « Antique lectiones Celilii », xv s. t.
272. Quarente « Modus orendi Erasmi », x s. t.
273. Quatre « Moria Erasmi », cum commento, xii s. t.
274. Ung « Missalle romanum », magnum, x s. t.
275. Quatre « Missalle Predicatorum », xvi s. t.
276. Huit « Marcillius Ficinus de triplici vita », x s. t.
277. Vingt deux « Valla de libro arbitrio », v s. t.
278. Troys « Laurencius Valla », in quarto, vii s. vi d. t.
279. Vingt deux « Lazarus de re vestiaria », x s. t.
280. Huit « Laurencius Valla in Novum Testamentum », viii s. t.
281. Ung « Antique lectiones Celii », xv s. t.
282. Seize « Lucianus de sectis », vii s. t.
283. Dix « Justinus historicus », in octavo, viii s. t.
284. Cinq « Justinus historicus », in quarto, viii s. t.
285. Neuf « Tentacula Cayetani », ix s. t.
286. Dix huit « Toppica Ciceronis », x s. t.
287. Vingt quatre « De instituenda vita », v s. t.
288. Seize « De tumultibus tumporum », ii s. vi d. t.
289. Troys « Omerius », grecus, en deux vollumes, l s. t.
290. Douze « Hisperaspites Erasmi », viii s. t.
291. Six « Gramatica Helie », hebraice, xii s. t.
292. Vingt huit « Tractatus de hebrietate », iiii s. t.
293. Huit « Calliotus de homine » et quatorze « Gramatica Seporini », grece, xxx s. t.
294. Ung « Faber super Evengelia », xii s. t.
295. Ung « Friscus Lichetus super secondo Sentenciarum », vii s. t.
296. Cinq « Fabule Europi », v s. t.
297. Troys « Fabri supra canonicas », xxx s. t.
298. Quatorze « Fabule Europi », vingt ung « Faustus de gratia Dei », vingt cinq « Florus de gestis Romanorum », six « Friderici Naucea », vingt troys « Elementale gramatices », quarente neuf « Gallenus de vecsatione venarum », cinq « Gramatica Peroti », quarente « Gregorii Nazangenus de officio episcoporum », treze « Adrianus de sermone latino », neuf « Adrianus de modo loquendi », neuf « Ymagines imperatorum », treize « Reignebaldus de homine », vingt deux « Reignebaldus in astro-

nomia », ung « Vives de concordia », sept « Lingua Erasmi », quatre « Lactencius », vingt quatre « Jullus episcopus », huit « Macrobrius », textus; le tout x l. v s. t.

299. Troys « Macrobrius », cum commento, xii s. t.

300. Ung « Dixionarium grecum Isichii », xx s. t.

301. Quatre « Omerus », latine, xxiiii s. t.

302. Deux « Herodotus », xii s. t.

303. Quinze « Testamentum Erasmi », xxx s. t.

304. Ung « Testament Erasmi », cum annotationibus, xxx s. t.

305. Ung « Missale Predicatorum », en grant vollume, xx s. t.

306. Unze « Instituciones gramatice », vingt deux « Hore », grece, Allemaigne, xxxv s. t.

307. Troys « Fabri super Evangelia », xx s. t.

308. Douze « Pharao Concordantiarum », sept « Gayetanus super Secunda sancti Thome », vingt deux « Valla de natura occulorum », unze « Valla de natura simplicium », vingt « Valla de natura partium », vingt deux « Valla de questionibus phiristis », trente sept « Valla de urinis », huit « Gramatica hebraica », deux « Fabri super Evangelia », in quarto, huit « Geografia Ptolomei », troys « Gramatica Urbani », grece et latine, vingt cinq « Gramatica Grisoloze », dix « Gramatica caldaica », quatre « Gallenus de sanitate tuenda », quinze « Geografia Clariani », deux « Omiliarius doctorum », Allemaigne, deux textus « Lucani », in quarto, huit « Adrianus de modo loquendi », xiii l. t.

309. Quatre « Somma Astensis », xxxii s. t.

310. Vingt cinq « Spongia Erasmi », huit « Tropi », vingt cinq « Celeste epistole Erasmi », ung « Sermones Augustini », ung « Somma Anthonini », iiii l. x s. t.

311. Quatre « Rupertus in Profetas », troys « Rupertus in Johanem », quatre « Rupertus in Appocalipsin », troys « Rupertus de victoria Verbi Dei », vingt quatre « Petrus Brisotus », ung « Parafrasis Erasmi », dix neuf « Proverbia hebrea Sallomonis », deux « Pratica Mathei de Gradis », troys « P[t]holomeus », troys autres « Pratica Mathei de Gradis », six « Psalterium Romanum », ung « Oppera Ambrosii », ung « Opera Hilarii », six « Virgillius », textus, quatre « Theophilastus super epistollas Pauli », douze « Therencius », cum commento « Donati », troys « Sermones de filio prodigo », ung « Suetonus », cum commento, douze « Similia Erasmi », vingt cinq « Xintaces Mellentonis », troys « Somma peccatorum », xxv l. xiiii s. t.

312. Douze « Pindarus », grecus, dix « Psalterium », grecum, dix neuf « Plutarchus de yracondia », cinq « Clictoveus de propunacula Ecclesie », cinq « Rupertus de divinis officiis », cinq « Rofensis contra Ecolempadium », dix neuf « Rudimenta gramatices », deux « Opera Cipriani », petit volume, ung « Opera Senece », grant vollume, ung « Opera Tartuliani », dix neuf « Opuscula Crisostomi », dix huit « Opera Ponponii Leti », huit « Oppuscula Luciani », deux « Oppera Galleni », quatre « Opera Clementis », deux « Opera Hilarii », Allemaigne, deux « Opera Pollidori », treize « Officia Tulii », six « Sigillum novum Testamentum », grece, xx l. xv s. t.

313. Troys « Theophilactus super epistolas Pauli », grant volume, deux « Theofilactus super Evengelia », cinq « Sallustius », textus, cinq « Therencius Mellentonis », cinquante « Tabula Mozellani », dix « Silius Ytalicus », cinq « Similia Erasmi », ung « Trabo de citu orbis », neuf « Salustius Uteni », quarente neuf « Retorica Mellentonis », ung « Rupertus in Prophetas », dix huit « Rudimenta misises », ung « Solinus », cum commento, douze « Retorica Consulti », deux « Polliantea », troys « Pomponius Mella », cum commento, douze « Psalterium Fabri », quinze « Pronostication Johannis Liechambergii », quatre « Phaultier Felicis », quatre « Opera Ovidii », textus, troys « Rofensis contra Ecolempadium », troys « Oppera Bazilli magni », deux « Opera Cypriani », deux « Opera Cirili », deux « Opera Yrenei », vingt « Officia Tulii », cum greco, unze « Novum Testamentum Erasmi », six « Novum Testamentum », Collines, six « Novum Testamentum », grece, xxvi l. x s. t.

314. Douze « Officia Tulii », quatre « Commentaria Ceraris », deux « Rofensis contra Luterum », ung « Opera Cypriani », ung « Josephus de bello judaico », ung « Opera Hillarii », quarente « Orationes Tulii pro Rigario », deux « Orationes Tulii pro Milone », quatre « Opera Aristofanes », grece, troys « Orationes Ysocratis », quatre « Opera Fulgencii », deux « Opera Luciani », grece, deux « Orationes Tulii », cinq « Officia Tulii », in quarto, cinq « Propunaculum Ecclesie », vingt troys « P[r]ecationes biblices », huit « Philonis Judei », six « Philippus presbiter in Job », dix neuf « Rusticus Polliciani », cinq « Rofensis contra Lutherum », douze « Pindarius », grecus, six « Virgillius », textus, vingt cinq « Juvenalis », textus, dix huit « Sedullius super epistollas Pauli », cinq « Sermones Peregrini », ung

« Sermones Rozarii », quinze « Vidua cristiana », XXVIII l. X s. t.

315. Cinq « Valla de voluptate », six « Vegetius de re militaria », neuf « Universe res medicine », deux « Specullum exemplorum », vingt quatre « Retorica Mellentonis », ung « Suprementum Gabrielis », viel, ung « Sermones Vincentii », grant, sept « Quintilianus », textus, quatorze « Plutercus de libris educandis », ung « Rupertus supra Matheum » et ung « Rupertus in Cantica », ung « Quintilianus », cum commento, deux « Plinius de re medica », ung « Plinius, cum tabula Perrini », ung « Opera Ovidii », textus, treize « Passagium Terre Sancte », sept « Colloquia Erasmi », deux « Opera Ypocritis », troys « Opera Yrenei », trente livres de « Patrons », ung « Titus Livus », quinze « Adagia parva », deux « Cathena Sancti Thome », huit « Codex Theodosiani », ung « Sermones biga sallutis », ung « Cornellius Celsus », Paris, deux cens « Alfabetum grecum », XXI l. t.

316. Ung « Opera Senece », deux « Cronica Euzebii », huit « Giberus de arcamistas », vingt deux « Tragedie Senece », ung « Opera Virgillii », cum commento, seize « Ypocrates de are et acquis », quatre « Callendarium Stoflerini », deux « Historia ecclesiastica Euzebii », X l. XIII s. t.

317. Ung « Vallerius Maximus », parvum, troys « Alfabetum grecum », deux « Gramatica Gase », ung « Auctuarius de urinis », deux « Ypocrates de aere et aquis », cinq « Arbor geanalogia Cristi », ung « Aurelianus de tardis passionibus », sept « De bello Troyano », ung « Tragedie Senece », ung « [G]yo[g]rafia Clariani », ung « Encomium ebrietatis », deux « Celsus de ratione victus », sept « Metodus de conscribandis epistolis », cinq « Tabula Mozellani », deux « Donatus », ytalica, ung « Composita hebrea », ung « Erasmus contra Carpum », troys « Lansquenetz », quatre « Figures », LXXI s. t.

318. Ung « Parafrasis Erasmi », ma[g]num, ung « Parafrasis Erasmi », parvum, ung « Adagia Erasmi », magna, ung « Josephus », Alemaigne, ung « Titus Livus », ung « Biblia », in quarto, ung « Sermones vie salutis », troys « Marguerata philosophica », troys « Epistole Omeri », in quarto, ung « Ovidius de Ponto », ung « Ovidius de amore »; le tout imparfaict, VI l. t.

319. Cinq « Opera Jheronimi », parfaictz, XLV l. t.

320. Vingt huit « Universe res medice », huit « Terencius », textus, cinq « Somma spectorum », ung « Terencius », cum com-

mento « Donati », vingt cinq « Epistolle senecte Erasmi », dix « Terencius », Paris, deux « Theophilatus super Evengelia », dix textus « Virgillii », dix neuf « Salustius », textus, douze « Octuarius de urinis », six « Tropi », quinze « Vidua cristiana », six « Cedullius super epistollas Pauli », quatorze « Philippus presbiter », deux « Moria Erasmi », cum commento, ung « Sermones Augustini », sept « Cedullius in epistolas Pauli », ung « Biblia », ma[g]na, Robert Estienne, vingt six « Colloquia Bebellii, » vingt deux « Egidius de eurinis », vingt neuf « Sumptaxis Mellentonis », vingt cinq « Celsus de ratione victus », treize « Filo Judeus », troys « Digestus in Pendectas », contenant chacun quatre vollumes, six « Novum Testamentum Erasmi », ung « Oppera Ambrosii », six « Roffencis contra Ycolempadium », troys « Speculum exemplorum », deux « Callepinus », magna, deux « Opera Crisostomi », deux « Opera Ciceronis », trente deux « Oppuscules Crisostomi », en grec, quatre « Dixionarium hebraicum », quatre « Rupertus in Johanem », vingt deux « Proverbia hebrea Sallomonis », ung « Josephus », Allemaigne, douze « De bello Troyano », ung « Rupertus in Appocalipsin » et « Rupertus in Johanem », treize « Celsus de ratione victus », vingt « Celsus Aurelianus de tardis passionibus », douze « Leoniscenus in Aurores Plenii », quinze « Officia Ciceronis », quatre « Colin contra Luterum », troys « Alciatus super Codice », soixante « Metodus Donati », dix « Epidomata greca » et vingt « Leonissenus in Arora Plenii », LXXIIII l. t.

321. Troys « Plinyus », Forbenius, CX s. t.

322. Quatorze « Bucolica Virgillii », textus, VII s. t.

323. Ung « Antiquitates lectiones », XX s. t.

324. Ung « Adagia », magna, Forbenii, XXV s. t.

325. Vingt cinq « Proverbia Sallomonis », hebrea, XL s. t.

326. Vingt cinq « De bello Troiano », XXV s. t.

327. Vint neuf « Apotecmata Plutarchi », XL s. t.

328. Quarente huit « Instituta », cum rubrices, XXX s. t.

329. Quatre « Josephus de bello judaico », C s. t.

330. Quarente huit autres « De bello trojano », XLVIII s. t.

331. Cinq « Biblia septuaginta interpretum », L s. t.

332. Trente six « De erroribus medicorum », C s. t.

333. Quarente huit « Colloquia Erasmi », XXX s. t.

334. Deux « Opera Hilarii », XXX s. t.

335. Cinq « Oratius », in octavo, XX s. t.

336. Ung « Concordancie Biblie », xxv s. t.
337. Ung « Plinius », magnum, xxv s. t.
338. Six « Biblia », parva, greca, c s. t.
339. Dix sept « Novum Testamentum Erasmi », IIII l. t.
340. Trois « Biblia », parva, Paris, XII s. t.
341. Ung « Margareta philosophica », VII s. VI d. t.
342. Douze « Budeus [de] contentu rerum », VIII s. t.
343. Douze « Appollogia Erasmi contra monacos », v s. t.
344. Sept « Quintilianus », in octavo, XL s. t.
345. Cinquante huit « Erasmus de ratione studii », x s. t.
346. Six « Biblia septuaginta interpretum », LX s. t.
347. Sept « Epistolle Tulii », xxx s. t.
348. Douze « Novum Testamentum », grece, LX s. t.
349. Vingt quatre « Gramatica Crisoloze », grece, XII s. t.
350. Deux « Macrobrius », cum commento, x s. t.
351. Deux « Omerus », grece, xx s. t.
352. Neuf « Epitamata », greca, x s. t.
353. Unze « Epistolle medicinales », XIIII s. t.
354. Quatorze « Novum Testamentum Erasmi », XL s. t.
355. Cinquante deux « Erasmus de libero arbitrio », XII s. t.
356. Dix sept « Novum Testamentum Erasmi », L s. t.
357. Douze « Cathalogus erethicorum », VIII s. t.
358. Dix neuf « Valla de simplicibus », XII s. t.
359. Douze « Evangelistarium Marcii Marulii », XXIIII s. t.
360. Douze « Actuarius de urinis », XL s. t.
361. Treize « Coppia Erasmi », XVII s. VI d. t.
362. Cinq « Budeus de ace », xxxv s. t.
363. Six « Biblia », parva, xxx s. t.
364. Ung « Adagia Erasmi », xxv s. t.
365. Troys « Beda de natura rerum », xv s. t.
366. Treize « Passagium terre sancte », xv s. t.
367. Six « Adrianus de sermone latino », x s. t.
368. Deux « Oppera Tertuliani », xxv s. t.
369. Deux « Opera Hillarii », xxx s. t.
370. Dix « Compendium theologie », xv s. t.
371. Sept « Opuscula Luciani », xv s. t.
372. Ung « Orationes Tulii », x s. t.
373. Seize « Marcius Ficinus de triplici vita », xxv s. t.
374. Troys « Orationes Ysocratis », xxv s. t.
375. Quatre « Opera Clementis », xxx s. t.

376. Ung « Calendarium Stoclesigny », v s. t.

377. Ung « Cronica Euzebii », IIII s. t.

378. Vingt deux « Rupertus de victoria Verbi Dei », XLII s. t.

379. Cinq « Galliotus de homine », XV s. t.

380. Deux « Biblia », in quarto, XX s. t.

381. Deux « Cronica Euzebii », VIII s. t.

382. Cinq « Orationes Tulii », trente six « Enchiridium Erasmi », in quarto, soixante dix « Erasmus de libero arbitrio », dix neuf « Copia Erasmi », vingt cinq « Anthidotum », soixante sept « Donatus Glariani », douze « Codex Teodoriani », cinq ... « Parafrasis Erasmi », six « Dixionarium caldaicum », treize « Prudentius », parva, troys « Opera Cirilly », Allemaigne, deux « Fabri super Evengelia », troys « Apollogia Erasmi », trente sept « Coppia Erasmi », vingt six « Fabule Europi », dix huit « Dialectica Heugondolphini », cinq « Officia Tulii », in quarto, quatre « Biblia », in quarto, cinq « Rupertus in Prophetas », sept « Gugetanus super tiertia Sancti Thome », unze « Epiphanii de vita », quarente huit « De officio episcoporum », cinquante « Gramatica Melentonis », troys « Dialectica Agricole » et douze « Isidorus de nativitate Christi », LVII l. t.

En l'un des guischetz du comptouer estant oud. ouvrouer fut trouvé ce qui s'ensuict :

383. Et premierement, une cedulle en papier, signé : J. DENIS, datée du dix huitiesme jour de mars v^c XXVIII, par laquelle appert Jerosme Denis, libraire, demourant à Paris, debvoir à sire Claude BESSELIERE, libraire, demourant à Lyon, seize « Opera Atanasii », pour les causes, et à payer au terme, le tout ainsi et par la maniere qu'il est plus à plin contenu et declairé en lad. cedulle, inventoriée au doz A.

384. Une autre cedulle, aussi en papier, signée comme dessus, datée du XXVIIIe jour de septembre v^c XXIX, par laquelle appert led. Denis debvoir aud. deffunct Jehan Frichon, douze « Vino desidantium », en latin, pour les causes, et à payer au terme, le tout ainsi et par la maniere qu'il est plus à plin contenu et declairé en lad. cedulle, inventoriée au doz B.

385. Declare led. Jehan Varhors à moy, greffier dessusd., que led. deffunct, peu auparavant son trespas, luy avoit baillé en deniers contens huit l. t.

Du mercredi XXVIIe jour dud. moys...

386. Et premierement, oud. ouvrouer fut trouvé ung petit banc

de boys de chesne, à hault dossier, à ung coffre ferment à clef, xxv s. t.

387. Dedans led. coffre dud. banc fut trouvé une petite layette pleine de cordes de linx, xx s. t.

388. Ung comptouer à ung guischet ferment à clef, à panneaulx plains à l'entour, xxx s. t.

389. Plusieurs ayz servans de tablettes pour led. ouvrouer, xx s. t.

390. En une chambre au dessus fut trouvé une cousche de boys de chesne, à pleine euvre, en facon de lict de Caen, avecques ung ciel de toille blanche garny de ses pentes et franges et ses custodes, xxv s. t.

391. Ung menteau de drap noir à usaige d'omme, à demyes menches, couppé à l'entour, à deux nerveures et doublé par devant et aux montres, de demye ostade noire, XL s. t.

392. Ung pourpoinct de drap noir à menches couppées et garny de sa piece levée, doublé de doubleure jaulne, xv s. t.

393. Ung autre pourpoinct de demye ostade noire, aussi les menches couppées au coude et à piece levée, le corps doublé de futayne grise et les menches de doubleure blanche, xx s. t.

394. Ung sayon de drap noir, doublé tout de long de drap gris viollect et la piece levée doublée de jaulne, xxx s. t.

395. Ung autre sayon de drap noir, doublé de plusieurs couleurs de drap, XL s. t.

396. Une paiere de chausses, aud. usaige, le hault de drap gris de soury et le bas de drap noir, XII s. VI d. t.

397. Une autre paiere de chausses, de drap blanc, x s. t.

398. Une petite tocque noire, IIII s. t.

Tous lesquelz livres et biens contenuz en ce present inventaire ont esté baillez en garde et seureté à Yvon LE ROUX, libraire et doreur de livres, demourant à Paris, rue Sainct Jaques, et aud. Jehan Varhors, lesquelz de la garde se sont chargez, chascun pour le tout, sans division ne discution, et promis, aussi chacun pour le tout, sans division ne discution, rendre bon compte et reliqua quant et à qui il appartiendra et que par justice requis en seront.

Faict le samedi xxx[e] et penultime jour d'octobre dud. an V[c] XXIX.

SUPPLÉMENT.

VI.

INVENTAIRE DE JEANNE POTIÈRE,

FEMME DE JACQUES FERREBOUC.

(17 janvier 1523.)

Au moment où nous terminions le présent mémoire, notre confrère et ami M. H. Stein était éloigné de Paris; une correspondance s'engagea entre nous, dont l'objet était de nous rappeler l'un à l'autre si M. Stein avait transcrit un autre inventaire que celui de Wolfgang Hopyl, et, comme nous n'en doutions pas, quel était ce second inventaire. Nous crûmes nous souvenir qu'il s'agissait de celui de Jeanne Potière, veuve de Jacques Ferrebouc; de retour de voyage, M. Stein voulut bien vérifier le fait et nous informer qu'il avait seulement copié l'inventaire d'Hopyl[1]. Les premières feuilles de notre mémoire étant déjà tirées, nous dûmes réserver pour le présent supplément l'inventaire ou, pour mieux dire, le fragment d'inventaire de Jeanne Potière. Ce fragment, dont le préambule est cancellé, comptait primitivement dix feuillets, dont les deux derniers étaient restés en blanc; ce nombre est réduit à neuf par suite de la disparition du septième feuillet, écrit au moins en partie. On lira sans doute avec intérêt les articles de cet inventaire relatifs aux livres trouvés dans la boutique de Jacques Ferrebouc, rue Saint-Jean-de-Latran (art. 1-6, 8, 10, 11), et ceux qui mentionnent le matériel d'imprimerie, placé au grenier (art. 49-65)[2].

L'an mil cinq cens vingt deux, le xviie jour du moys de janvier, à la requeste de Jaques Ferrebouc, imprimeur et libraire, demourant à Paris, tant en son nom que comme tuteur et cura-

1. Cet inventaire sera prochainement publié pour faire suite à *l'Atelier typographique de Wolfgang Hopyl à Paris*, par H. Stein (Fontainebleau, 1891, in-4°).

2. Nous avons mentionné dans l'*Inventaire sommaire* (XIII, 9 avril 1526, p. 39 du *Bulletin* de 1894) une procuration de Jacques Ferrebouc, marchand libraire et bourgeois de Paris, pour la vente des immeubles qu'il possédait à Châteauroux. Cet imprimeur-libraire se remaria à Guillemette Macé (*Invent. somm.*, XV, 25 septembre 1528).

teur de Claude Ferrebouc, fille mineur d'ans dud. Jaques Ferrebouc et de feu Jehanne Potiere, jadis sa femme,

fut faicte inventaire des biens meubles, debtes et creances deues aprés le dexcés de lad. deffuncte Jehanne Potiere et qui estoient communs entre led. Jaques et lad. deffuncte [au jour] et heure de son trespas, par les notaires soubzscriptz; lesquelz biens furent prisés, c'est assavoir les livres, lettres, matrices et houstilz de l'imprimerie par maistre Pierre Grosmors, libraire juré en l'Université de Paris, et Jeham Adam, maistre imprimeur et fondeur de lettres à imprimer, demourans à Paris, et lesd. biens meubles et utencilles de maison par Jehan Martin, maistre frippier et priseur de biens juré à Paris, qui les ont prisez et extimez, chacun en son endroit, en la maniere qui s'ensuit :

1. Et premierement a esté trouvé, en une maison assise en la rue Sainct Jeham de Latram, où led. Jaques est demourant, en l'ouvrouer de lad. maison, cinq cens « Decretales », en papier longuet, playé en deux, et deux fueilles pour cayer, imprimées rouge et noir, contenans chacune Decretale soixante et unze cayers, III^c l. p.

2. Deux cens de « Genealogies » ou aultrement intitulées « Cronica cronicarum », istoriées, grant papier bastard, contenant trante et une fuelle et demye, I^c XL l. p.

3. Douze « Valeres », grans, avec le commant, papier moyen, contenant cent quatre vingtz et septz fueilles, IIII l. XVI s. p.

4. Deux « Calepins », en grant volume, XVI s. p.

5. Trante et cinq « Processionaires, à l'usaige de Evreulx », papier bastard, imprimez rouge et noir, contenans vingt quatre fueilliez, CV s. p.

6. Cent trente « Journaulx Sarum, à l'usage d'Engleterre », papier longuet, imprimez rouge et noir, petitte lettre de Jacques Le Forestier, de Rouen, contenans treze feulles et ung quart, VII l. X d. p.

7. Troys rames de papier blanc, longuet, XXIIII s. p.

8. Dix « Destructorium viciorum », papier commun, imprimez tout noir, contenans cent vingt trois feullies, L s. p.

9. Deux rames de petit papier blanc, XII s. p.

10. Ung « Cathalogus sanctorum », relié en cuyr, X s. p.

11. Quarante « Demys temps, à l'usage d'Evreulx », imprimez

rouge et noir, en papier bastart, à seize pages d'ung costé la feulles, glose de bourgeoys, vi l. p.

S'ensuit ce qui a esté trouvé en une chambre haulte, premier estage :

12-37. [Vêtements d'homme et de femme, linge, couche, chaire, banc, table, coffres, ustensiles de cheminée et de cuisine.]

29. Une Nostre Dame enchassée en boys, dorée, vi s. p...

33. Deux chaufferettes à mettre du feu sur la table, ungne lampe,... six grans chandeliers et ung petit, à boettes et à tuyaulx...

36. Une balances, avecques des poix de ploms, pour poisser deux forestz, iii s. p.

37. Deux panniers, l'ung à aller au marchié et l'autre à mettre des tranchouers, xii d. p.

38-48. Fut trouvé en une aultre chambre... [mobilier divers, menus objets, tapis].

40. Unes eschelle à roullons, de douze piedz de long ou environ, xii d. p...

47. Ung autres tappis de toilles paincte, là où il y a ungne Nostre Dame de Pitié avecques plusieurs autres images, viii s. p.

48. Deux orilliers de pleume, avec ung petit bassin servant aux fammes achouchés, vi s. p.

S'ensuit ce qui a esté trouvé au grenier :

49. Et premierement a esté trouvé une presse à imprimer livres, garnye de visz de fer et escroue de cuyvre, avec une platene aussy de fer, une pierre, ung coffre, deux tympans, grant et petit, troys frisquettes aussy de fer, le tout servant à laditte presse, x l. p.

50. Deux chassis de fer, garnys de visz, lx s. p.

51. Une pierre à broyer rouge et deux autres pierres servant à imprimer, viii s. p.

52. Ung grant coffre, avec deux tympans, grant et petit, et une frisquette de fer servant audit tympans et deux platenes de boys, une grande et une petitte, x s. p.

53. Quatre casses à mettre lettres et une petitte, avecques quatre payres de treteaulx et troys selles pour seoir les compositeurs, xx s. p.

54. Une table pour metre le papier quant on imprime, servant à laditte presse, ii s. p.

55. Deux paires de chassis de boys, l'une payre grans et l'autre paire petis, iii s. p.

56. Troys pellettes de fer pour amasser le rouge ou le noir sur la pierre pour imprimer, xvi d. p.

57. Dix aix pour metre forme dessus pour composer, xii s. p.

58. Troys petittes galées avec deux bacquetz à metre quadras et une petitte boitte à metre du vermillon, ii s. p.

59. Une fonte de grosse lettre bastarde, qui n'a faict que les « Genealogies », c'est assavoir trente et une feulle et demye, pesant sept vingtz dix livres de matiere, x l. p.

60. Une aultre fonte petit bastard, pesant soixante et quinze livres de matiere, iii l. ii s. vi d. p.

61. Une aultre fonte du texte de « Petit decret », tout usée, pesant sept vingt dix livres de matiere, vi l. iiii s. iiii d. p.

62. Une aultre fonte petitte lettre, nommée la lettres du Forestier de Rouen, qui est d'estaing, qui n'a faict que ung Breviaire de vingt et une feulle et demie, pesant sept vingt livre de matiere, xxi l. p.

63. Une fonte de lettre toutte usée, pesant cinquante livres de matiere, xxxiii s. i d. p.

64. Six boys de pompettes, deux esponges, quatorze crampons de fer servant à ungne presse pour imprimer, une payre de cardes et plusieurs boys de garnitures, avecques quatre fers aussy de garnitures, vi s. p.

65. Ungne petite layette de boys, là où yl y a trente et quatre lettres de boys, fleuries, que grandes que petitte, xii s. p...

Ernest Coyecque.

LETTRES INÉDITES

DE

JEAN CHAPELAIN A P.-D. HUET

(1658-1673).

Jean Chapelain, Parisien, a tenu dans l'histoire littéraire du XVIIe siècle une place assez importante et assez particulière pour qu'il y ait intérêt à mettre en lumière toute sa correspondance avec les érudits et les gens de lettres de son temps. M. Tamizey de Larroque a publié jadis dans la *Collection des documents inédits* deux volumes de lettres; il n'a pu malheureusement y insérer qu'un assez petit nombre de lettres de Chapelain à Huet, la majeure partie de la correspondance échangée entre les deux savants étant restée jusqu'à ces dernières années enfouie et inaccessible dans les portefeuilles de Rancogne, passés de la collection Libri dans la bibliothèque Ashburnham.

Les portefeuilles Rancogne étant aujourd'hui heureusement conservés à la bibliothèque Laurentienne à Florence, j'ai pu aisément y relever[1] celles des lettres de Chapelain à Huet qui ne figurent pas dans le recueil de M. Tamizey de Larroque, mais l'excellent critique n'a pas voulu se charger de donner lui-même à son édition le supplément que nul ne pouvait faire mieux que lui.

A défaut du commentaire abondant et précieux dont il n'aurait pas manqué de les enrichir, le texte même de ces lettres pourra ne pas paraître dénué d'intérêt aux historiens de la littérature française. On y trouve nombre de renseignements sur le mouvement général de l'érudition vers le milieu du XVIIe siècle, sur la vie littéraire à Paris et les savants étrangers qui y étaient en séjour; des détails précieux sur le cavalier Marin, sur la Comète, sur la façon dont Chapelain préparait sa fameuse liste des gratifications royales, et, d'autre part,

---

1. Ainsi que d'autres pièces et lettres intéressantes que j'ai publiées dans le *Bulletin du Bibliophile* sous le titre : *A travers les papiers de Huet.*

des informations particulièrement intéressantes sur le groupe des savants et des érudits normands, dont Huet et Bochart sont les plus connus, mais qui ont tous, pour leur part, contribué au progrès des lettres et des sciences. Chapelain s'y montre philosophe, plein de verve, capable de plaisanterie, animé des meilleurs sentiments, « doux, complaisant, officieux, sincère. » Ces lettres complètent donc, non sans utilité, celles que M. Tamizey de Larroque avait insérées dans son grand recueil[1].

Voici, telle que j'ai pu l'établir d'après les originaux de la collection Ashburnham et la publication de M. Tamizey de Larroque, une liste générale des lettres de Chapelain à Huet. Elle représente à peu près complètement tout ce qui subsiste de la correspondance des deux érudits.

20 février 1658. [Ashb. Pel. n° 1.] Début : *L'idée que vous m'avez.* (C'est certainement la première lettre de la série.)

5 septembre 1659. [Ashb.] Début : *Je ne croy pas vous pouvoir.* Il transmet les remerciements de Montmor pour son livre et exprime ses regrets que Huet et Chapelain aient échangé des visites inutilement.

22 septembre 1659. [Ashb., Tam., anal.] Début : *Je ne vous eusse pas importuné.*

2 mars 1660. [Tam., publ. tome II, p. 77.] Début : *Tot ou tard que me viennent.*

22 mai 1660. [Ashb.] Début : *Je profite de la bonne.* Il lui envoie un paquet de livres envoyés de Hollande par le moyen de M. de Thou. Il a présenté à Montausier le livre des *Chasses royales* de Savari. Il le charge de ses compliments pour l'Académie de Caen.

« M. Huggens sera dans peu de temps à Paris, et il y viendra avec les ambassadeurs extraordinaires, qui viennent se resjouir avec le Roi de son mariage et de la paix.

« Dans quelques jours j'enverrai à votre savante Académie l'ode dont je vous menaçai par mes dernières. »

20 juin 1660. [Ashb., Tam., publ. *ibid.*, p. 86.] Début : *Ce seroit un bien doux fruit.*

1. Suivant l'exemple de mon cher et excellent maître et ami, je ne donne pas le texte intégral de toutes ces lettres. Pour plusieurs, je fais d'abondantes coupures dans les phrases de pure politesse ou dans les morceaux d'intérêt exclusivement personnel et momentané, en me contentant de les signaler. Je ne publie ici in extenso que les plus intéressantes. D'autre part, il m'a paru inutile d'annoter ces lettres, le commentaire s'en trouvant tout fait dans la correspondance de Chapelain, qu'elles ne font que compléter.

11 avril 1661. [Ashb., Tam., publ. *ibid.*, p. 128, Pel. n° 2.] Début : *Je me plaindrois*[1].

25 août 1661. [Ashb. Pel. n° 3.] Début : *Persuadé de vous.*

17 septembre 1661. [Ashb., Tam., publ. *ibid.*, p. 152.] Début : *Comme je n'avois souhaité.*

15 octobre 1661. [Ashb., Tam., publ. *ibid.*, p. 158.] Début : *Je me resjouis avec vous.*

22 octobre 1661. [Ashb., Tam., anal. *ibid.*, p. 10.] Début : *On m'a enfin apporté.*

29 octobre 1661. [Ashb., Tam., publ. *ibid.*, p. 160.] Début : *J'ay exécuté aussitôt*[2].

5 novembre 1661. [Tam., anal. p. 164.] Début : *Ce fut de la propre main de monsieur de Segrais.*

12 novembre 1661. [Ashb., Tam., anal. *ibid.*, p. 166.] Début : *Sur ma parole.*

21 novembre 1661. [Ashb., Tam., anal. *ibid.*, p. 175.] Début : *Vous aurez su par monsieur de Segrais.*

1er décembre 1661. [Ashb., Tam., anal. p. 179.] Début : *J'ay impatience que le jour.*

8 décembre 1661. [Tam., anal. p. 179.]

26 décembre 1661. [Ashb., Tam., publ. *ibid.*, p. 188, Pel. n° 4.] Début : *Ne parlons donc plus ni de la*[3].

---

1. La lettre a la date du 9 avril 1661 dans l'édition Tamizey. Chapelain y a d'ailleurs introduit de profonds remaniements et de nombreuses variantes. Aussi ne crois-je pas inutile d'en reproduire la partie la plus différente. Voir ci-dessous, n° II.

2. La date de l'original est 29; celle du manuscrit Sainte-Beuve est 28. Il y a aussi quelques différences peu importantes entre les deux textes. L'original dit, au lieu de *sa révolte a causé dans le monde* (Tam., p. 161), *sa révolte si mal fondée.* La phrase *c'est seulement que je le connois*, etc., doit être modifiée comme il suit : « C'est seulement que je le connois incapable de se reconnoistre et que la honte qu'il a de s'estre tant oublié ne luy sauroit permettre de satisfaire mon amitié outragée par un public aveu de sa faute sans lequel mon honneur ni ma seureté ne se peuvent retrouver. Si bien qu'à moins d'une adresse comme la vostre, cette maladie serait un *Noli me tangere.* » Voilà l'explication de la lacune du manuscrit que M. Tamizey n'a pas osé remplir.

3. Il y a quelques variantes dans le corps de la lettre. Au lieu de : *il semble que ma plainte vous ait excité à l'accroistre*, il y a dans l'original : *il semble que ma plainte précédente n'a servi qu'à vous porter à l'accroistre.* Au lieu de : *un long article contre vos maximes de la sévérité de la traduction*, il y a : *un long article contre les sévères maximes que vous avez establies dans vos dialogues sur la manière de traduire les autheurs.* La fin de la lettre est absolument différente, et il y a un post-scriptum qui manque dans le manuscrit. On trouvera ici ces deux fragments (n° IV).

14 janvier 1662. [Ashb., Tam., anal. p. 190, Pel. n° 5.] Début : *Quelque incommodité que je ressente*[1].

28 janvier. [Ashb.] Début : *Je vous manday*. Chapelain distribue l'*Iter Suecicum*. Il envoie un paquet de livres à Hambourg. Une discussion entre le valet de Chapelain et le messager pour le paiement du port de ce paquet en a retardé pendant deux jours la livraison. Il a donné l'*Iter Suecicum* à Montmor.

« M. Conrart combat toujours, mais sans espérance de vaincre, et souffre tout ce qu'on peut souffrir. »

4 février 1662. [Tam., publ. *ibid.*, p. 199.] Début : *Je receus avant-hier votre lettre.*

24 février 1662. [Tam., publ. *ibid.*, p. 206.] Début : *J'ay donc esté devin*[2].

4 mars 1662. [Ashb., Tam., anal. *ibid.*, p. 210.] Début : *J'ai reçu par le soin obligeant.*

11 mars 1662. [Ashb., Tam., *ibid.*, p. 210.] Début : *Je vous le répète encore*[3].

20 mars 1662. [Ashb., Tam., anal. *ibid.*, p. 215, Pel. n° 9, fragments.] Début : *Vous aurez ici la response*[4].

1er avril 1662. [Ashb., Tam., publ. *ibid.*, p. 216.] Début : *Depuis ma dernière*[5].

---

1. La table des matières du Chapelain-Tamizey donne par erreur *le 12 janvier* pour date à cette lettre, que l'éditeur a bien datée du 14 en l'analysant (p. 190).

2. La lettre datée du 18 février 1662 dans le manuscrit Sainte-Beuve est datée du 24 février dans l'original. — L'épigramme à laquelle il est fait allusion dans la lettre de Chapelain est citée dans l'original :

« Cet abbé que vous maltraités
A mille bonnes qualités.
Ce n'est pas que je le renomme
Pour estre un fort bon traducteur,
Mais, ma foi, c'est un honneste homme :
C'est dommage qu'il est autheur. »

L'original dit *barbouiller* et non *brouiller* du papier (*Ibid.*, p. 208, note 1).

3. L'original présente quelques variantes. Au lieu de : *vous prendriés tout autrement bien vos mesures*, il y a : *prendrez vos mesures bien plus justes.* Le mot en blanc dans la phrase *il n'a peu trouver d'Université qui l'ait voulu...* doit se lire *graduer*.

4. La lettre datée du 18 mars dans le manuscrit est du 20 mars dans l'original. J'en cite le passage le plus intéressant, dont le texte est très différent de celui publié par M. Tamizey d'après le manuscrit Sainte-Beuve.

5. La lettre datée du 30 mars dans le manuscrit est du 1er avril dans l'original. Il y a des variantes peu importantes. Le texte du manuscrit omet, après *Romano Stigliani*, etc., *n'a pas été le seul*, la phrase suivante : *ses défenseurs ont esté en plus grand nombre encore.* Au lieu d'Aleandri,

8 avril 1662. [Ashb.] Début : *Je pensois vous avoir escrit.* Il rassure Huet sur l'oubli des qualités de Montausier dans la suscription de la lettre qu'il lui a écrite. Heinsius a fait bon accueil à l'*Iter Suecicum.* Il lui transmet diverses lettres. Segrais est de l'opinion de Chapelain sur l'élégie latine de Huet.

« Ce qui lui a pleu surtout [*à Heinsius*] dans ces vers [de l'*Iter*] est l'endroit où vous parlez de votre séparation d'avec M. Vossius sur le chemin, non pas qu'il le trouve mieux touché que les autres, mais parce qu'il a resveillé le souvenir de Bourd[elot] dans son cœur, comme de l'autheur de la dureté de la reyne Christine pour son ami et du commandement qu'elle lui fit faire en cette occasion de se retirer de ses États. Il n'est jamais si éloquent que sur cet article.

« Quand vous aurez trois mois de repos et de loysir, vous ne sçauriez les emploier moins laborieusement ni plus utilement que vous rendre (*sic*) familier de la langue italienne, à cause de la quantité de livres classiques entre les modernes que ses autheurs y ont escrit en toutes sortes d'arts. Je me resjouis avec vous du dessein que vous avez fait de vous y appliquer.

« Ce bon M. Conrart n'empire pas, et il semble mesme qu'il en vueille appeler. »

23 mai 1662. [Ashb., Tam., publ. *ibid.*, p. 232, Pel. nº 6.] Début : *Vous voyez bien par le retardement*[1].

26 juin 1662. [Tam., publ. *ibid.*, p. 237.] Début : *Je n'ai reçu votre.*

5 novembre 1662. [Ashb. Pel. nº 7.] Début : *Ce fut de la propre main.*

17 novembre 1662. [Ashb. Pel. nº 8.] Début : *Sans que vous m'en assuriés.*

16 décembre 1662. [Ashb., Tam., publ. *ibid.*, p. 280.] Début : *J'apprends par votre lettre de l'onziesme*[2].

11 janvier 1663. [Ashb., Tam., publ. p. 286.] Début : *Je vis hier M. et Madame de Coulanges*[3].

27 janvier 1663. [Ashb., Tam., anal. p. 286.] Début : *Je ne respondis qu'à moitié*[4].

21 avril 1663. [Ashb.] Début : *Si vous eussiez attendu.* Il transmet

---

que M. Tamizey ne peut identifier (p. 218, note 1), il faut lire : *l'Aléandre*, c'est-à-dire Aleandro le jeune, qui est bien connu.

1. La lettre porte la date du 20 mai dans le manuscrit Sainte-Beuve. Le texte de l'original est absolument différent de celui qu'a publié M. Tamizey d'après ce manuscrit, aussi crois-je pouvoir le reproduire ici.

2. La lettre porte la date du 15 décembre dans le manuscrit Sainte-Beuve. La vraie date est le 16.

3. La lettre est datée du 12 janvier dans le manuscrit Sainte-Beuve.

4. La lettre est datée du 22 janvier dans le manuscrit Sainte-Beuve.

les éloges de M. de Medon, conseiller au parlement de Toulouse, dont il a fait la connaissance par l'entremise d'Heinsius.

24 mai 1663. [Ashb. Pel. n° 9.] Début : *Je vous escris dans le trouble.*

29 mai 1663. [Ashb. Pel. n° 10.] Début : *Vous nourrissez ma peine*[1].

30 juin 1663. [Ashb. Pel. n° 11.] Début : *Ayant senti avec beaucoup.*

17 juillet 1663. [Tam., anal. p. 316.] Début : *Quelque bon office.*

18 août 1663. [Ashb.] Début : *Il me semble avoir.*

Félicitations sur la gratification reçue par Huet du roi et de M. Colbert. Chapelain s'en réjouit d'autant plus qu'il l'a sollicitée pour Huet. Regrets que Bochart ne l'ait pas obtenue. Demande de nouvelles de Grentemesnil et de Spanheim.

« Je ne vous demande point si vous en avez tesmoigné votre reconnoissance [*de la gratification*] à qui il appartient. Vous estes trop prudent pour y avoir manqué.

« J'apprens avec plaisir que vous allez à Rouen pour l'impression de votre Origène; mais quelle est cette si grande traverse qu'il a trouvée en ce pays-là pour sa publication? Si votre imprimeur est un autre que Maury, vous n'en aurez pas contentement. Surtout prenez garde au papier et à la fonte des caractères. »

28 août 1663. [Ashb. Pel. n° 12, fragment.] Début : *C'est trop payer un petit.*

6 novembre 1663. [Ashb.] Début : *Je n'ay peu apprendre.* Chapelain a été averti par Mlle de la Trousse que Huet a composé une ode latine pour le roi et que cette ode doit lui être apportée. Retard dans l'envoi. Éloges que M. de Montausier fait de Bochart, « le considérant comme un des premiers hommes de lettres du monde. »

17 novembre 1663. [Ashb.] Début : *J'ai reconnu par le.*

Éloges pour son ode au roi, qui sera insérée avec honneur dans le recueil à faire des pièces publiées pour louer ou remercier le roi. Remarque sur les premiers vers à propos des sculpteurs employés par le roi, qui ne sont ni clairs ni bien suivis. Nouvelles de Montausier et de M. de Coulanges.

« Quand je ne serois pas ennemi de toute critique et que cette démangeaison de regratter sur les ouvrages d'autruy, qui est si générale, me seroit commune avec tous les pédans et tous les courtisans, je serois bien empesché par où me prendre à donner atteinte à celui-cy. Car l'air en est tout poétique, la fiction l'anime, la latinité y est en son lustre, le nombre du vers le soustient. »

---

1. Il est plus que probable, vu l'écart ordinaire des dates entre les originaux et le manuscrit, que cette lettre doit se confondre avec la lettre signalée par M. Tamizey comme datée du 28 mai et omise par lui.

26 novembre 1663. [Ashb. Pel. nº 13.] Début : *Par les nouvelles difficultés qui naissent.*

27 novembre 1663. [Ashb.] Début : *Sans que vous m'en assuriez.*

8 décembre 1663. [Ashb. Pel. nº 14, fragment.] Début : *Il faudroit avoir le goût bien dépravé.*

28 janvier 1664. [Ashb., Tam., publ. *ibid.*, p. 347.] Début : *C'est parce que je fais une estime.*

14 mars 1664. [Ashb.] Début : *Un homme qui a donné de si.*

28 mars 1664. [Ashb., Tam., anal. *ibid.*, p. 353.] Début : *Je n'ay pas creu un moment.*

13 mai 1664. [Ashb. Pel. nº 15, fragment.] Début : *Je vous plains beaucoup.*

23 août 1664. [Tam., anal.] [1].

3 septembre 1664. [Ashb.] Début : *Vous avez receu ma.* Il avise Huet qu'il a été expédié pour lui « une ordonnance de cinq cents écus et qu'on lui mettroit entre les mains s'il estoit ici pour la recevoir et en donner quittance. »

« M. de Medon est un lettré des plus passionnés pour les bonnes lettres et qui contribue autant qu'aucun autre à leur gloire et à leur progrès. »

20 décembre 1664. [Ashb. Pel. nº 6, fragment.] Début : *Je dois depuis si longtemps.*

7 février 1665. [Tam., anal. *ibid.*, p. 382.]

14 mars 1665. [Tam., publ. *ibid.*, p. 388.] Début : *Un homme qui a donné.*

6 avril 1665. [Tam., anal. *ibid.*, p. 393.] [2].

28 avril 1665. [Ashb., Tam., anal. *ibid.*, p. 395; Pel. nº 17.] Début : *N'en aimez pas moins votre opinion.*

1er mai 1665. [Ashb. Pel. nº 18.] Début : *Vostre dernière lettre.*

29 mai 1665. [Ashb., Tam., anal. *ibid.*, p. 396, Pel. nº 19.] Début : *Quand je parle bien de vous*[3].

29 juillet 1665. [Ashb., Tam., anal. p. 406, Pel. nº 20.] Début : *Je dois il y a longtemps*[4].

7 novembre 1665. [Ashb. Pel. nº 21.] Début : *Par le soin que j'ay pris.*

26 novembre 1665. [Ashb.] Début : *Par les nouvelles difficultés.*

1er décembre 1665. [Ashb.] Début : *Je veux croire qu'à ce coup.*

---

1. Lettre publiée par G. Masson dans le *Bulletin du Bouquiniste,* 1878, d'après l'original (British Museum, addit. ms. 21154).

2. L'original a été signalé par le Dictionnaire des autographes volés (voir Tamizey, II, p. 393).

3. La lettre est datée du 24 mai dans le manuscrit Sainte-Beuve.

4. La lettre est datée du 31 juillet dans le manuscrit Sainte-Beuve.

L'affaire des 1,500 livres est achevée. Envoi de la lettre de change du commis de M. Doublet. Le commis retient cent dix sols de droit, ou de paraguante; tout le monde en passe par là. Détail des mesures prises pour l'envoi.

7 décembre 1665. [Ashb., Tam., anal. *ibid.*, p. 324, Pel. nº 22.] Début : *Vous ressentez de médiocres*[1].

27 janvier 1667. [Ashb., Tam., publ. *ibid.*, p. 497.] Début : *Je n'ai pas leu sans rougir*[2].

23 octobre 1668. [Ashb.] Début : *Par une lettre du 25 septembre.* Aventures des exemplaires de la *Cométographie :* un libraire en garde douze qui devaient être remis à Chapelain pour distribution. Les exemplaires destinés au roi et à Colbert sont arrivés trop tard pour leur être offerts, Carcavy ayant déjà acheté et fait relier l'ouvrage, qui a été « placé dans leurs bibliothèques en lieu honorable et éminent. » Ces deux exemplaires ont été donnés à M. de Thou et à M. de Lyonne. Remercîments de Carcavy, de Perrault et du maréchal.

« Vous ne jugez pas moins sainement de la magnanimité du Roy dans la paix qu'il a accordée encore une fois à ses ennemis, pouvant continuer à leur faire une si facile et si utile guerre. L'Europe doit estre esclairée par cette nouvelle expérience combien S. M. est éloignée de vouloir envahir les États de ses voysins, lui voyant relascher si libéralement du sien propre pour le repos de la chrestienté. »

31 août 1670. [Signalée par Tamizey; omise.]

21 février 1672. [Ashb. Pel. nº 23.] Début : *L'adresse que M. de Medon.*

18 avril 1673. [Ashb. Pel. nº 24.] Début : *Sur l'occasion de l'édition.*

Toutes ces lettres sont dans la collection[3] des *Correspondants de*

1. La lettre est datée du 7 décembre dans l'original. La date du manuscrit Sainte-Beuve est donc exacte malgré l'observation de M. Tamizey, t. II, p. 424.

2. La date est celle du 25 janvier dans le manuscrit Sainte-Beuve.

3. Il y a encore dans la correspondance de Chapelain avec Huet plusieurs billets non datés et à peu près dépourvus d'importance. Dans l'un, daté du *mardy matin*, il le remercie d'un envoi d'ouvrage qu'il lira avec plaisir, il lui exprime ses regrets de ne pouvoir l'aller voir et le prie de venir le voir lui-même : « Quand vous vous rencontrerez le matin près de mon logis et que vous aurez le loisir de vous y reposer... » — Dans un autre, également daté du *mardy matin*, il lui exprime les mêmes regrets et s'excuse sur son infirmité de ne pouvoir aller le voir. — Dans un autre, du *vendredy matin*, il le remercie de l'envoi d'un livre d'un ami, qu'il portera lui-même à M. de Montmor. — Un billet du *mardi matin 2 novembre* est relatif à la perte d'un ballot de livres adressé par Elzevier à Bigot. — Un autre, du *mardi matin* (jour que Chapelain semble avoir spécialement destiné à sa corres-

Huet, classées par ordre alphabétique de noms d'auteurs, la division quelque peu arbitraire en portefeuilles qui existait antérieurement ayant été supprimée. La cote générale des papiers de Huet, conservés à Florence, est *Bibl. Med. Lorenziana, Cod. Ashburnhami 1772.*

Léon-G. Pélissier.

---

pondance avec Huet), avertit Huet de ne pas s'inquiéter de la *bagatelle de dernièrement* et est relatif à « celui qui enseigne la philosophie de M. Descartes et qui demeure en nostre fauxbourg, » dont il est question dans une autre lettre. — Un billet un peu plus long, du *2 juin jeudi*, contient des condoléances sur son incommodité et ses embarras : « L'impression, par ma propre connoissance, en est un des plus fâcheux qui puisse survenir à un homme de lettres un peu exact et délicat. Mais, monsieur, j'espère que vous en serez bientost quitte et que vous jouirez avec grand plaisir de la gloire que votre rare Dialogue vous apportera. » Dans ce même billet, Chapelain lui annonce l'envoi d'un de ses *Dialogues* en le priant de ne pas le montrer. — A ces billets est joint un extrait de la main de Chapelain d'une lettre de M. de Medon (Toulouse, 25 juillet) contenant des compliments à l'adresse de Huet.

LETTRES INÉDITES

DE J. CHAPELAIN A P.-D. HUET.

I.

A monsieur, monsieur Huet, à Caen.

De Paris, ce 20 février 1658.

Monsieur, l'idée que vous m'avèz laissée de vous la seule fois que j'ay eu le bonheur de vous voir ne fut pas si petite qu'elle ne vous représentast souvent à ma pensée comme un homme qui promettoit beaucoup de grandeur, et qu'elle ne me fist souhaitter d'avoir aussi bien part à votre affection que vous me l'aviez bien voulu donner à votre civilité. Nous n'avons guères d'amis communs qui ne vous puissent rendre témoignage de la manière avantageuse dont j'en ay parlé à toute rencontre, et de la curiosité que j'ay eue d'apprendre à quoi vous appliquiés vos nobles talens. Mais, par la faveur que vous venez de me faire en m'honorant de vos lettres et de vos ouvrages, vous m'avez osté la nécessité de vous le faire tesmoigner par d'autres que par moy-mesme, et de m'instruire par d'autres que par vous de vos savantes occupations. C'est de quoi je n'ay pas peu tarder un moment à vous faire voir ma reconnoissance, de peur de vous donner le temps de vous repentir de cette faveur et de m'oster par justice ce que je ne pouvois prétendre que par grâce. Croyez bien, monsieur, que celle que vous venez de me faire m'est très chère et que je m'en fais honneur auprès de tous ceux qui nous connoissent et qui sont bien persuadés de vous. Assurés-vous que je la paierai de tout mon bien, c'est-à-dire de mon amitié sincère, qui est le seul bien que j'estime en moy et qui n'est point sujet à la fortune. Et je suis bien heureux que vous ne désiriés de moi que cela, le reste, soit du costé de l'esprit, soit de celuy du savoir, estant si foible ou

plutost n'estant rien ou si peu de chose que, si vous m'aviez regardé de ce jour-là, mon crédit auprès de vous auroit veu sa mort conjointe à sa naissance. En effet, que pourrois-je vous offrir de mes productions qui ne fust offusquée par le moindre des deux poèmes dont vous m'avez régalé et qui se présentent avec toutes les grâces, surtout cette *Métamorphose de la vigne et de l'ormeau*, que j'oppose, sans scrupule, aux plus ingénieuses et plus élégantes des bons Anciens, tant j'y trouve bien observées les conditions qui rendent ces sortes de compositions accomplies. L'autre a je ne sais quoy de plus surprenant encore et peut-estre de plus difficile, à cause du choix du stile de Lucrèce, si inimitable que personne que vous n'a guère réussi à l'employer, non pas même Palingenius ni Brunus dans leurs poésies philosophiques, quoique excellents hommes d'ailleurs : tant il est malaisé de garder le milieu en ce genre et de ne tomber ou dans le rampant comme l'un ou dans le rude comme l'autre. Continués, monsieur, dans une si belle carrière; faittes-nous voir souvent de ces beaux efforts et signalés votre adresse en ces doctes exercices qui font la seule véritable gloire des gens de mérite ou du moins la seule innocente et utile au public de toutes celles que le monde recherche. Mais ne vous y attachez pas de telle sorte que vous ne tourniés quelquefois les yeux du costé de ceux qui vous ayment, et qu'en faisant la reveue de vos acquisitions, vous n'oubliés pas ou ne méprisiez pas celle du cœur et de l'estime de celui qui est, monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

CHAPELAIN.

II.

A monsieur, monsieur Huet, à Caen.

Paris, 11 avril 1661.

[La lettre commence par l'expression de ses regrets d'avoir manqué la visite de Huet lui apportant son Dialogue de la traduction. Il l'en remercie. Il dit, au sujet de cet ouvrage :]

Ça a esté vous voir et vous ouïr par la plus belle partie de vous-même, tant j'y ay trouvé de jugement, d'érudition et de style. J'ay veu, monsieur, en cet ouvrage, l'idée du parfait traducteur si exactement tracée que ce que j'en avois autrefois conceu, dont

mes amis estoient demeurés assez satisfaicts, ne m'a plus paru qu'une légère ébauche en comparaison. Un jour, enquis des conditions nécessaires à un homme qui s'attacheroit à cette profession, je respondis qu'il n'y en avoit que trois générales : la première, qu'on entendist parfaitement la langue de laquelle on traduisoit; la seconde, qu'on escrivît parfaittement celle en laquelle on traduisoit, et la troisième, qu'on possédast parfaitement les matières du livre que l'on traduisoit. Je crois bien encore que ces maximes-là sont réelles et qu'elles comprennent en gros tout ce qui regarde ce sujet-ci. Mais votre détail met bien l'affaire à un plus haut point et desploye bien ses lumières d'une autre sorte. Ce que je trouve de plus difficile à avouer dans vos positions, c'est celle du *Verbum verbo* et celle du placement des paroles de la copie pareil à celui des paroles de l'original. Il est vray, monsieur, que vous adoucissez ce précepte en le réduisant à la possibilité, et autant que le génie de chaque langue le pourra permettre. Avec ce tempérament, je suis aussi bien pour cette règle que pour toutes les autres. Au reste, il ne vous a échappé aucune espèce de version dans le second dialogue, sinon celle où les autheurs se sont donné la peine de traduire leurs propres ouvrages, ce que je crois bien qui n'a point d'exemple chez les Anciens; quoique, d'ailleurs, je ne croye pas que ce fust une chose à négliger et que je la regarde comme une curiosité qui embelliroit la question et qui adjouteroit quelque nouveauté au grand fonds de savoir qui paroît en toute la pièce. Entre les Italiens, le cardinal Bembo a rendu en sa langue l'*Histoire vénitienne*, qu'il avoit si excellemment écrite en latin. Bodin a tourné en langue latine ses deux livres françois de la *Démonomanie* et de la *République*, et Mariana en langue espagnole l'*Histoire de son pays*, composée par lui en latin avec tant de pureté et de force. Et toutes ces versions avaient paru au temps que vous prenez pour votre dialogue. Vous jugerez s'il sera à propos d'y insérer cet article, car pour moi je ne fais que vous en faire souvenir et je ne prends point encore de parti là-dessus, résolu de suyvre en tout le vostre, assuré qu'il sera meilleur. Mais, monsieur, ne pensez pas en estre quitte pour cela. Il ne me falloit pas montrer tant de capacité et d'élégance si vous aviez envie de demeurer en si beau chemin. Le monde habile vous demandera à voir les cadets d'un aisné de si heureuse naissance que celui-ci, et vous serez d'autant plus engagé à les produire qu'il leur aura servi de

plus favorable introducteur. Pour mon particulier, quand je vous en presserai, je ne regarderay pas mon intérest seul, mais encore le vostre, puisque vous n'en pourrés retirer que de la gloire, et que votre honneur n'est pas moins ma passion que le mien.

III.

A monsieur, monsieur Huet, à Caen.

De Paris, ce 25 août 1661.

Monsieur,

Persuadé de vous comme je le suis, vous croirés aisément que tout ce que j'ay leu dans votre dernière lettre m'a infiniment pleu, jusqu'aux expressions de gratitude que vous y avés employées pour quelques petits offices que ma grande amitié a eu occasion de vous rendre, lorsque vous estiés cet esté parmi nous. Et j'avoüe qu'elles m'ont esté fort agréables, contre ma coutume qui me fait souffrir avec peine tout ce qui sollicite ma pudeur et qui a quelque art de cajollerie, tant il est malaisé de ne recevoir pas avec plaisir tout ce qui vient d'une personne de l'affection de laquelle on est assuré. Je vous passe donc ces actions de grâces, pour flateuses qu'elles soient, mais à condition que vous serés une autre fois plus retenu en semblable matière, et que vous vous souviendrez, en traittant avec moi, que nous avons tous deux l'âme philosophique, et qu'il est au-dessous de nostre courage de parler le langage des courtisans et de produire nos vrays sentimens sous des figures ou fausses ou excessives. J'ay beaucoup de joye de vous voir ennemi des ingrats. Cela est digne de la bonté de vostre cœur et de l'excellence de vostre morale. Pour moi, c'est mon horreur, et je les compare aux parricides, en ce que les législateurs n'ont point fait de loix contre eux, supposant qu'il n'y en devoit non plus avoir que des monstres. Cependant tous les siècles en ont porté et celuy-ci plus que les autres, au moins à mon égard, pour la plus grande amertume de ma vie. Mais, tout ce que j'ai trouvé d'amer de ce costé-là s'est compensé par la douceur que j'ai trouvée en vostre façon de sentir les moindres effets de mon affection, et par la consolation qui m'en revient, je vous dois bien plus que je ne vous saurois dire.

Il faut donc prendre patience pour le retour du *Dialogue* et de l'*Ectype*, puisque l'occasion s'est passée de me les renvoyer.

Mais, en attendant qu'il s'en trouve quelque autre, ne pourriez-vous point obliger M. Boschart de donner quelques heures à la divination du sens de ces caractères arabes anciens si difficiles? C'est une recherche qui n'est pas indigne de luy depuis qu'elle est devenue fameuse par les interprétations qu'en ont déjà données MM. Golius et Vattier, et par celle que l'on attend du P. Kirker, auquel on en a pour cela fait rendre une copie figurée comme la mienne. J'aurois une particulière satisfaction que sa conjecture parût entre les autres, n'en pouvant présumer autre chose sinon qu'elle les offusqueroit et feroit grand honneur à sa capacité singulière. Je ne me souviens jamais qu'avec admiration de la parfaite lumière qu'il a apportée à ces vers de Plaute, qui lui ont servi à justifier si clairement l'origine de la langue punique. Il sera difficile qu'il vous refuse une demande si honneste et où sa gloire trouvera son conte aussi bien que le public. Je rougis du bien que M. de Brieux et vous me dites de ce dialogue : il est sans doute hors de mesure; mais, connaissant votre sincérité, je suis comme assuré qu'il n'est pas tout à fait mauvais, à vous voir tous deux l'approuver et avec vous toute votre illustre assemblée. Vous m'avez fait faveur de m'avoir tenu parole en ne le laissant point sortir de vos mains. Cela m'en met l'esprit en repos; autrement j'aurois appréhendé que, parmi ce grand nombre d'approbateurs, quelqu'un se fust trouvé assez prévenu ou assez de loisir pour en vouloir tirer copie, là où son imperfection jointe à d'autres raisons plus importantes ne veulent pas qu'il paroisse avant que d'estre repassé et qu'en un autre temps, s'il y peust avoir quelque temps où il puisse paroistre.

M. Vattier se viendra establir à la Saint-Martin icy et sera en lieu à pouvoir entretenir correspondance avec ses amis.

Vous nous ferez savoir s'il y a quelque fondement d'espérer que les nouveaux offices de M. Bochart fassent résoudre les libraires anglois à entreprendre l'édition de son Avicenne. Pour vous, si vos affaires le permettent, et quand vous serez en bonne humeur et de loisir, je vous exhorte à cultiver vos Muses et surtout à les presser de vous dicter au moins une seconde épistre horatienne du génie et du style de la première. Vous êtes plus né, si je m'y connais, à cette sorte de composition que personne qui vive, et je ne tiens pas ce genre de service de si petite considération que je ne l'égale au plus sublime en mérite, et que je ne lui donne mesme un plus grand prix par la difficulté d'y réussir : cette sorte

de poème devant être modérée sans bassesse, toute grave et toute gracieuse, en un mot morale et utile à la société. Que si, pour vous le faire plus volontiers entreprendre, vous aviez besoin de quelqu'un à qui parler, vous avez tant de rares amis à choisir que vous ne seriez embarrassé que du nombre, et, si tout autre que vous défailloit, je m'offre comme le moindre à soutenir ce roole-là, et je tiendray à honneur que mon nom y soit employé à quelque usage que vous vouliez le mettre. Votre ouvrage languit trop longtemps sous la presse. Après tout, c'est un petit ouvrage pour la masse, et Cramoisy se moque de faire tant attendre après. Mais, pour commencer, il faut essuyer ces longueurs et accommoder vostre vertu à cette tyrannie typographique. A l'avenir vous donnerez la loi et ne la recevrez point. Le R. P. Rapin a esté peu dehors, et M. Du Perier, en me communiquant l'ode qu'il a faitte pour mettre devant, m'a fait entendre qu'il n'y avoit plus que cela à imprimer pour lui ouvrir après la carrière.

M. Conrart a été consolé dans ses douleurs par vostre souvenir et vous en rend mille grâces. C'est ce qu'il me chargea avant-hier de vous mander lorsque je respondrois à vos dernières.

Je suis, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

CHAPELAIN.

IV.

A monsieur, monsieur Huet.

De Paris, ce 26 décembre 1661.

Avant-hier partirent pour Heidelberg vos deux exemplaires à MM. Fabrice et Spanheim, et partirent dans le ballot de monsieur Pol, résident de Son Altesse Électorale le Palatin en cette cour. Quelques jours auparavant, j'envoyai à la Haye dans celui de Monsieur de Vicquefort, qui s'y en retourne, les deux que vous adressez à M. Hugens et à M. Vossius. J'attens toujours qu'on vienne reprendre celuy que vous avez destiné à M. Lambecius et par lui à la reine Christine. J'aurois répondu dès aujourd'hui à Monsieur de Brieux si j'avois pu voir Monsieur le marquis de Montauzier, que les préparatifs pour sa promotion à l'ordre du Saint-Esprit occupent de telle sorte qu'il est et sera invisible tant que cette cérémonie soit achevée. Obligez-moi de lui apprendre la

cause de ce retardement, de l'assurer avec tous vos autres illustres de mes respects et de me croire inviolablement, Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

CHAPELAIN.

M. Hugens le père sort de céans et m'a dit en partant que le grand livre des *Origines* de Vossius le père estoit presque achevé d'imprimer. Donnez cet avis à M. de Brieux.

V.

A monsieur, monsieur Huet, demeurant rue de S.-Jean, près de S.-Jean, à Caen.

De Paris, ce 14 janvier 1662.

Monsieur, quelque incommodité que je ressente encor de ma maladie, il n'y a pas eu moyen de ne vous respôndre pas, pendant que je suis en train de le faire à la lettre de M. de Grentemesnil, et je m'en serois aquité de mesme envers M. de Brieux, si je n'attendois que monsieur le marquis de Montauzier me donnast lieu, par la response qu'il médite de lui faire, de lui rendre la mienne plus agréable; ce que je vous prie de luy dire de ma part. Vous avez veu, par la nouvelle tentative que M. le comte Tott vous a faite par M. Justel, qu'il n'avoit pas creu devoir estre fidellement servi de moy auprès de vous, et moy je suis bien aise qu'il ait veu, par ce que vous luy avez fait dire, que je ne lui avois rien dit que de vrai. Je n'ai point ouï parler de lui depuis, et, selon que je le vois assiégé de certaines gens, je ne crois pas que je resoive plus de ses visites ni que je m'empresse guère de luy en faire. J'approuve fort qu'on n'ait point remanié la matière de l'*Élégie,* car le silence réciproque en étoit le seul bon lénitif. De quelque manière que vous ayez traité cette adresse de l'*Iter Suecicum*, vous l'avez tousjours fait par excellence, et cette dernière-cy n'en doit rien aux autres du tout. Elle m'a fait seulement davantage rougir, m'y trouvant employé dans un si inégal parallèle : *Quam impar congressus*, bon Dieu ! Mais qui donne des bornes aux mouvemens de l'amitié ? Prenez-en au moins l'événement sur vous, qui vous commandez si peu en ce genre. Puisque vous vous estes résolu à faire imprimer la pièce à Paris, vous aurez aussi songé à celui de vos amis qui vaque à la correction. M. de Segrais est très bon pour cela, et à son défaut le

R. Père Rapin, l'un et l'autre estant au païs de la presse. Je ne m'y offre point par pudeur, à cause que cela me regarde et que je ne le pourrois pas trop honnestement. Je feray l'office envers M. d'Ablancour et ne gasteray rien. Je n'ay eu aucune part à la suppression de la tirade de sa préface où il se défendait contre vous. Ce sera apparemment notre pauvre M. Conrart qui aura fait cela, avant que d'estre tombé dans l'extrémité où nous le voyons et dont nous n'attendons qu'une très mauvaise issue, sa goutte estant, comme on dit, remontée, l'enflure le tenant mesme à la gorge et la fièvre ne le quittant point. Quelle douleur, quel dommage! pour moy principalement.

Je ne croy pas bien fondé ceux qui préfèrent *Suedi* à *Sueci*. Car la raison de l'origine de *Sud* me semble caduque à cause qu'il faut parler latin en latin et que je ne crois du tout point que les Latins ayent connu le mot de Sud dans la signification de *Meridies*, les *Sueones* de Tacite, dont les âges suivants ont formé *Sueci*, estant, à mon avis, des peuples fort approchant de ceux qui portent ce nom-là chez les autheurs. Quant à l'autorité de M. Grotius, elle se destruit par sa pratique propre où il a suyvi l'usage courant. Enfin, je ne marchande point et suis entièrement sur cela de votre avis et de celui de vos messieurs, que la raison, fust-elle pour les contraires opinions, le doit céder à l'usage en matière de langue, et je mettrois toujours *Sueci* et non pas *Suedi* pour éviter le blasme d'une nouveauté affectée et d'une érudition mal recherchée. Obligez-moi d'assurer toute votre illustre assemblée de mes respects, et me croyez toujours, Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

CHAPELAIN.

VI.

A monsieur, monsieur Huet.

Du 20 mars 1662.

[Discussion grammaticale d'une élégie latine de Huet et surtout du vers *Ludus erat noscere sydereos lapsus*. Transmission de diverses lettres de Brieux, Montmor, etc. Envoi de l'*Iter Suecicum* à la reine Christine.]

Je viens à l'article de l'*Adone* du Marin[1]. L'exclamation de ce

1. Dans les passages non publiés de cette lettre, il est question de l'élé-

poète que vous avez oubliée est dans l'une des lettres que M. de Balzac m'a autresfois escrites. L'occasion qui le lui fit faire feut que, l'ayant veu dans une fort raisonnable crainte que cet ouvrage ne fust battu en ruine par les académies italiennes à cause de l'imperfection de son dessein, je lui conseillay de chercher quelque couleur pour se mettre à couvert du blasme qu'il en attendoist. Il me dit qu'il avoit pensé de faire un parallèle de la poésie et de la peinture, et de tascher à se sauver par ce moyen-là. Mais, cette eschappatoire ne me semblant pas digne de lui, je le conviai à méditer quelque chose de plus solide, et, sur ce qu'il me conjura d'y resver aussi, flaté de l'honneur qu'il faisoit à ma jeunesse, je ruminay si bien que je lui trouvay l'expédient que vous aurés pu voir dans la préface françoise, qui est à la teste de son poesme et qu'il exigea de moy que je souffrisse qu'il y fist imprimer. Cela fut fait il y a quarente et un ans, et cette préface eut assez d'approbation chez les Italiens pour la leur faire traduire en leur langue à la première édition qu'ils en firent à Venise sur celle de Paris. Pour revenir à l'exclamation, quand je lui exposay mon expédient, il en fut si surpris, si convaincu et si ravi que, comme Archimède fit au temps passé par son Εὕρηκα, il s'écria, en se levant de son siége à haut de teste : « O che bel motivo ! o che bel motivo ! » m'embrassant et me remerciant comme si je l'avois retiré de captivité. Mon intention estoit qu'il se servist de ce moyen pour en faire sa défense, mais il voulut absolument qu'il parust sous mon nom, voulant, disoit-il, me payer du mérite de cette trouvaille par cette reconnaissance publique qu'elle étoit de moy.

VII.

A monsieur, monsieur Huet, rue Saint-Jean, près l'église Saint-Jean, à Caen.

De Paris, ce 23 mai 1662.

Monsieur,

Vous voyez bien, par le retardement de ma réponse à vostre dernière lettre, que je n'ay garde de trouver à redire à celuy de la

---

gie de Huet, que Chapelain a montrée à Montmor, Montausier et d'Ablancourt, et de la transmission de diverses lettres.

vostre à ma précédente; et, ce qui rendit ces délais d'autant plus excusables, c'est qu'il n'y avoit rien de pressé pour vous ni pour moy qui nous obligeast à les accourcir, et que nous pouvions mesme demeurer sans respondre *salvo jure amicitiæ*. Je serois pourtant bien marri de n'avoir point receu vostre dernière où vous peignez de si belles couleurs le prélat saltimbanque, duquel M. Bouchart et M. Heinsius avez tant de sujet de vous plaindre. Ce sont là de rares mémoires pour un *Scazon* de votre façon ou de celle du dernier. Je les feray extraire afin de les lui envoyer à la première occasion, sachant qu'il en aura beaucoup de joye, et qui sçait s'il ne vous préviendra pas dans le dessein de le berner solennellement? La connoissance à fonds (*sic*) de la langue italienne assurément vous divertiroit et même vous profiteroit. Mais comment vous y appliquer dans les engagements où vous estes, qui sont désormais trop connus pour les abandonner? Dieu veuille qu'ils vous soient aussi agréables qu'honnorables! Vous vous relascherés du moins quelquefois avec les Muses latines, vos anciennes habitudes et vos familières amies. Je vous le dis encore, vostre *Élégie* est bonne, et on ne luy a pas fait justice de desa. Il falloit qu'on fust en mauvaise humeur quand on l'a condamnée, car les juges d'ailleurs sont habiles, et s'ils sont intéressés ce n'est que dans votre gloire, qu'ils ont toujours appuyée fidellement. M. de Monmor ne parle plus de ce recueil, et sa chaleur en est passée. Je fis porter à M. le président de Cormis vos *Dialogues* et l'*Iter Suecicum* aussitost que j'eus appris son logis. Je le fus visiter ensuite, et nous eusmes une grande conversation sur votre sujet. Comme il estoit au lit de sa goutte, un M. Martelly le vint voir, et ayant trouvé vostre livre sur sa table l'emporta pour le lire. En le luy rapportant, il lui loua fort vostre premier dialogue des Préceptes, mais, pour le second du Jugement des traducteurs, il ne fust pas en tout de vostre avis, surtout pour ce qui regardoit la version que J. Cornarus avoit faite d'Hippocrate. Il m'y dit outre cela qu'il en avoit fait une du mesme autheur où il prétendoit avoir réussi plus heureusement que les autres et qu'il avoit dessein de le publier. M. de Cormis me dit que c'estoit un célèbre médecin de Provence qui s'estoit fait riche des fruits de son art. Il vous aura remercié de vos deux présens avant que de partir si sa goutte le luy a permis. Du moins, m'en témoigna-t-il bien de la reconnoissance. Il a une particulière estime pour vous et est un fort honneste homme, grand amateur des lettres, au service

desquelles il a résolu de se donner tout entier dans sa retraitte à la campagne et loin du soupçon des partis.

Je ferai l'office auprès de M. le marquis de Montauzier de la bonne sorte. Je vais demander la pareille envers tous vos excellents amis de delà et suis avec sincérité, Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

CHAPELAIN.

VIII.

A monsieur, monsieur Huet, à la rue de Saint-Jean, près l'église Saint-Jean, à Caen.

De Paris, ce 5 novembre 1662.

Monsieur,

Ce fut de la propre main de M. de Segrais que je receus votre dernière lettre et l'épistre horatienne que vous me voulez faire l'honneur de m'addresser. Je l'ay leue et releue avec attention, et j'ay admiré que vous ayez pu garder tant de politesse parmi tant de barbarie : j'entens parmi des lieux dont les noms s'accommodent si peu avec l'élégance de la poésie latine, dont néantmoins cet ouvrage est un chef-d'œuvre en son genre, non moins que sa sœur l'*Élégie* au sien. Il ne m'a point paru que vous soyez plus élevé que de raison, et je n'y changerois rien pour le charactère, dans lequel il me semble que vous vous estes partout renfermé. Pour le reste, comme la pièce est longue, il ne seroit pas estrange qu'en quelques endroits vous eussiez besoin de la retoucher. Je vous les marqueray icy selon que je les ay jugés dignes de vos réflexions, puisque vous l'ordonnez, et je le ferai avec ma franchise ordinaire, non pas pour l'intérest que j'y puis avoir, mais par la profession que je fais de sincérité en toutes choses, soit qu'elles me regardent ou ne me regardent pas. Voyez donc si *Ripa nobis propinquat Taletum* a des autorités qui soutiennent ce régime; je le veux croire d'un homme aussi grec en latin que vous. — *Tectum dein præbet Leyda laremque* : pour *tectum*, bon ; mais pour *larem*, j'en doute, ayant tousjours cru que ce mot ne se prenoit bien que pour une demeure fixe. — Je m'estonne au reste que ces deux vaisseaux ennemis ayant reconneu le vostre se contentassent de demander où va la voile et se retirassent sans l'emmener. Je voudrois que la raison en fust exprimée. — *Veterisque :* j'aime

mieux *sublati* pour appuyer *insania*, qui s'accorde mal avec *veteris*, parce que comme ancien simplement il n'est pas blâmable... — *Regifica* pour *regia* passera-t-il? Il passera, si c'est dans cette ville que s'élisent les roys de Danemark. Voilà tout ce qui m'a arrêté dans les vers à quoi vous ne vous arrêterez qu'en tant que vous le trouverez juste. Pour le dessein, je désirerois qu'il fust fondé et qu'il parût dans la pièce pourquoi vous entreprenez un si long et si pénible voyage. Je désirerois, dis-je, que l'on y vist que vous avez quité votre pays par le désir de voir ceste sçavante reine si digne de l'hommage de tous les gens de lettres comme vous. Je voudrois que vous y parlassiez de M. Bochart aux termes qu'il mérite et que vous le fissiez la seconde cause de votre pérégrination, pour continuer de jouir de sa communication et de profiter de ses lumières. Cela n'allongeroit de guère la pièce et y adjousteroit de la grâce et de la majesté. Vous pourriez faire entrer cela dans l'adresse que vous destinez de m'en faire ou bien réserver à le dire à la fin, lorsque vous vous trouvez arrivé à Stockholm. Et que la longueur ne vous alarme point. M. le chancelier de l'Hospital sera vostre garant en cette partie, lui qui a fait une si longue épistre de son voyage en Piémont de Blois en la comitive de Mme Marguerite de France, lorsqu'elle alla trouver le duc de Savoye, son nouvel époux. Pour ce qui est de l'autre dessein, je gouste votre avis, et il vaut mieux appliquer votre veine à quelque autre sujet que celuy-là, dans lequel vous ne me pourriez rendre justice sans perdre le plus tyrannique de vos amis. Je ne vous quitte pas néanmoins de l'intention que vous aviez de vous entretenir avec moy de quelque autre matière où la morale seroit plus naturelle que celle de vostre course vers le Nord. J'attens toujours des nouvelles de M. le président de Cormis pour lui mettre l'exemplaire entre les mains, et j'espère d'avoir bientôt occasion d'envoyer les deux autres à M. Fabrice, pour lui et pour M. Spanheim. M. de Segrais a les deux pour la reyne Christine et pour M. Lambecius. Ceux pour MM. Huggens et Vossius ne sont pas encore partis à cause du retardement de M. de Thou, mais ils iront très seurement. Mille baisemains, je vous supplie, à tous nos doctes amis de delà, et assurés-vous toujours de la passion qu'a pour vostre vertu, Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

CHAPELAIN.

IX.

(*Même adresse.*)

De Paris, ce 17 novembre 1662.

Monsieur, sans que vous m'en assuriés davantage, je suis très assuré de vostre amitié et de votre gratitude pour les petits mais cordiaux services que Dieu a permis que je vous pusse rendre depuis trois ans dans l'affaire des gratifications du Roy. Pour celle-cy, je n'ay pas seulement retiré vostre ordonnance, mais encore la somme qu'elle portoit, que j'ai entre les mains, et je vous avoue que je m'admire d'estre devenu homme de négoce pour vous, moi qui ne le suis pas pour moi-mesme et qui fais faire mes affaires par autrui. J'ai essayé d'avoir une lettre de change de cette somme du maître de la poste conforme à ce que portoit vostre lettre, mais on m'a fait difficulté d'en donner une payable à veüe, et je m'en suis fait une autre de donner la somme et de mettre ensuite la lettre de change entre les mains de ce maître de poste, qui, par ce moyen, auroit en son pouvoir le drap et l'argent. Mandez-moi au plus tôt ce que j'en dois faire. M. Le Bergue, qui a payé la somme, demande si l'on vouloit une lettre de change de lui au lieu de l'argent, parce qu'il en avoit à Caen sur quoy il assigneroit le payement. Faictes-moi sçavoir encore vostre sentiment sur cet article.

Je suis, Monsieur, vostre très humble et obéissant serviteur.

Chapelain.

X.

A monsieur, monsieur Huet, à Caen.

Recommandé à la courtoisie de M. de Brieux.

De Paris, ce 24 mai 1663.

Monsieur, je vous escris dans le trouble que vous pouvés penser en responce de vostre dernière lettre du 10 du courant. Ce coup de foudre m'a terrassé et ne m'a presque pas laissé l'usage de la raison, tant il a esté rude pour une âme aussi tendre que la mienne. Vous pardonnerés à mon désordre et me plaindrés, s'il

vous plaist, de la perte si extraordinaire qui l'a causé. Ce fut pour moi une mortification que celle de votre paquet lorsque M[lle] de Méry me l'apprit, et je senti, pour la part que j'y avois, ce malheur autant qu'elle. Vous l'avés réparé par celle que je viens de recevoir par son soin, et je vous en remercie. Je ne me souviens pas du sens auquel j'avois employé le mot de contestation dans la mienne, mais j'ay sans doute voulu seulement entendre que je n'estois point amoureux de mes opinions et que je me contentois de les avoir exposées sans affecter de les soustenir ni prétendre jamais qu'on les suyve, oubliant mesme quelles elles avoient esté, après avoir compleu à mes amis qui me les demandent.

J'apprends volontiers ce que vous me mandez de la résolution qu'a prise M. de Grentemesnil de publier ses observations critiques et la diligence qu'il a faitte pour se pourvoir d'un bon imprimeur.

La veine de M. Savary est bien riche de pouvoir fournir à tant d'entreprises et son inspiration très forte de les pouvoir conduire si hautement et si promptement à leur fin. Il est heureux dans cette inclination d'avoir à sa porte d'aussi bons consultants que ceux qui composent votre assemblée. Je félicite M. Bochart de l'achèvement de son travail et lui en augure un grand accroissement de réputation. M. de Brieux a très bien fait de ramasser ses poésies latines en un corps. Elles en valoient fort la peine, et elles se conserveront désormais les unes par les autres, donnant jalousie à nos poètes françois de ce genre et aux poètes hollandois. Je suis bien aise que vous alliés vous appliquer à vostre *Apologétique*, et en attens tout ce qu'on peut attendre d'une teste solide qui se fonde sur le bon sçavoir et sur la véritable piété. Il faudra avoir patience pour l'Origène jusqu'à ce que vous ayez nouvelles des lieux où vous avez escrit pour en avancer la publication. Vous ne devez qu'à vous-mesme l'éloge que je vous ai envoyé de M. de Medon, auquel je n'avois escrit quoi que ce soit sur vostre sujet; et vostre ouvrage luy a été porté par sa bonne fortune et par la vostre. C'est un homme de lettres non vulgaires et grand amateur des vrays lettrés. Je vous rends mille grâces des complimens que vous avés faits à tous vos messieurs et vous prie de les leur renouveller.

Le tout vostre,

CHAPELAIN.

XI.

A monsieur, monsieur Huet.

Ce 29 mai 1663.

Monsieur, vous nourrissez ma peine pour la perte de Mgr le duc de Longueville en me tesmoignant la vostre avec tant de tendresse; mais, en la nourrissant, vous m'obligez plus que si vous aviez entrepris de l'estouffer, puisqu'elle est si juste que, si je ne veux passer pour le plus grand de tous les ingrats, je la dois conserver tant que je vivrai. Vous ne me blasmerez pas sans doute de cet état où je souffre mon esprit sur un si terrible choq de ma mauvaise fortune, ayant connu d'aussi près que vous me le dites le sujet qui le cause et receu mesme quelques marques de sa bienveillance, pendant que nous estions si heureux que de la posséder. Je ne vous en dirai que cela, pour [ne] vous monstrer pas davantage jusqu'où va mon desplaisir, et je vous prieray, si vous n'aviez pas encore receu ma responce à vos dernières, de la faire demander à M. de Brieux.

[*Il demande l'adresse exacte et les titres de Grentemesnil et conclut :*] Je ferai pour vous et pour MM. Halley, Bochart, Savary, La Luzerne et ces autres messieurs de votre assemblée, les offices dont ils sont dignes auprès de M. le marquis de Montauzier, et vous le trouverés préparé quand vous le visiterez à Caen.

XII.

A monsieur, monsieur Huet.

De Paris, ce 30 juin 1663.

Monsieur, ayant senti avec beaucoup de douleur que les premiers offices que je vous avois rendus il y a plus de six mois auprès de la personne qui nourrit dans l'esprit du Roi l'amour des lettres et des lettrés, quoique ce soit ardens, n'eussent pas eu l'effet que j'espérois et que j'eusse moins réussi pour vous que pour d'autres qui n'ont aucun avantage sur vous, je ne me suis pourtant point rebuté, et, comme je trouvay hier l'occasion favorable d'appuyer de nouveau sur votre mérite et sur ce que vous

pouviés faire de grand pour la gloire de Sa Majesté, je le fis, ce me semble, heureusement, de sorte que j'espère plus que jamais que vous serez considéré et que vous vous sentirez des grâces royales. Je fis la même chose pour M. Bochart et à mon avis avec le mesme succès. Je ne vous en aurois pourtant rien escrit, non plus que l'autre fois, si je n'eusse jugé nécessaire, pour le dessein que j'ay de vous estre utile, d'exciter vostre verve latine à faire quelque chose pour le Roi, comme fait tout le monde et entre autres le R. P. Rapin; lequel je vous dois dire qui a concouru par son tesmoignage à la bonne opinion que j'ay donnée de vous et qui l'a fait en vray ami. Je dois aussi vous dire que M. l'abbé de Bourzeys m'a aidé à bien parler de vous et de M. Bochart et que vous lui en ayez obligation l'un et l'autre. Vous pourrés communiquer ceci à M. Bochart, mais à lui seul au monde, pource que, les choses du monde estant incertaines et l'exécution de celles-cy ne dépendant pas de moy ni peut-estre de la personne que j'en ay sollicitée, il ne vous seroit point advantageux ni à lui qu'on sceut que vous vous y fussiez attendus, si le malheur faisoit qu'elles n'arrivassent pas comme je me le veux promettre : c'est assez dire à des gens sages et qui connoissent leurs intérests. Cependant, croyés bien tous deux que la mesme affection qui m'a fait commencer la négociation me la fera continuer et qu'au moins par la volonté, Monsieur, vous m'esprouverez votre très humble et très obéissant serviteur.

Chapelain.

XIII.

A monsieur, monsieur Huet.

Ce 28 août 1663.

Monsieur, c'est trop payer un petit service, quelque heureux qu'il ait esté, que d'en tesmoigner deux fois du ressentiment, et je commence à avoir honte de vous avoir fait connoistre la part que j'ai pu avoir en ce bon succès, puisque je devois estre embarrassé de l'excès de vostre gratitude. N'en parlons plus, je vous prie, et, si vous ne pouvez oublier le zèle que j'ai apporté en ce qui dépendoit de moy, souvenez-vous aussi de garder là-dessus un profond silence. Quand au tesmoignage que vous vous préparez de donner au Roi de vostre reconnoissance pour son bienfait, je l'approuve

fort, mais je crois que vous ne vous contenterez pas de luy donner des vers comme nous autres qui ne savons que rimer, et j'estime que vous lui adresserez votre Origène avec une épître brillante et qui ne sera pas moins qu'un panégyrique. Si vous n'y avez pas pensé, c'est un service que je vous rends de vous en aviser, et je suis trompé si l'excellent homme, à qui nous devons les grâces royales par le soin qu'il a eu de faire valoir nos talens auprès de Sa Majesté, ne s'y attend point...[1].

XIV.

A monsieur, monsieur Huet, demeurant rue Saint-Jean, proche l'église Saint-Jean, à Caen.

De Paris, ce 26 novembre 1663.

Monsieur,

Par les nouvelles difficultés qui naissent dans l'affaire de vous envoyer un argent receu pour vous, jugés ce que c'est que de poursuyvre pour le recevoir et de le tirer des mains gluantes et poissées. Ayant receu votre dernière et vous voyant résolu à ne toucher vostre somme à Caen par une lettre de change qu'à huit jours de veue, je fis voir à M. de la Porte, et celui que j'y employai fit ce qu'il put pour le porter à accepter cette condition. Mais il le refusa absolument, disant que ce *traitté de pair* sans port ni change estoit bon quand il y avoit des fonds à Caen ou à Paris, mais qu'à cette heure il n'y en avoit point à Caen; de sorte que, si l'on vouloit y faire tenir vostre somme, il falloit ne la rendre payable qu'à un mois de veue ou en payer ici le change et le port si l'on la vouloit toucher plus tost; et il luy fit voir deux marchands dans son bureau qui lui contoient leur argent pour ne le devoir toucher franc qu'à un mois de veue. Mais, vos ordres ne portant ni l'une ni l'autre condition, j'attendray à lui remettre le vostre que vous soyez résolu d'une ou d'autre façon et que vous me l'ayez fait savoir. Voyez ce M. de la Porte de Caen là-dessus et essayez de force qu'il mande à son correspondant de deçà de se rendre plus traitable, et selon cela mandez-moy ce que je feray. Pour le

1. La fin de la lettre est remplie par des explications sur ce qu'il n'a pas envoyé à Huet deux siens sonnets, adressés au roi, les jugeant sans importance.

parti proposé par M. de B., puisque les gens d'affaires de vos quartiers font languir les honnestes gens qui ont à prendre sur eux, je ne suis d'avis, non plus que vous, que vous passiés par leurs mains et que d'une chose seure vous en faciez une douteuse. J'attends donc de vos nouvelles et demeure aussi cordialement de mon costé que vous du vostre, Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

CHAPELAIN.

XV.

A monsieur, monsieur Huet.

Le 8 décembre 1663.

Monsieur, il faudroit avoir le goût bien dépravé et peu sensible aux choses exquises de personnes de votre mérite pour ne pas approuver l'*Ode* que vous avez faitte *à la louange de la libéralité du Roi*, et il faudroit estre peu de vos amis pour ne lui pas rendre partout la justice qu'elle mérite; j'y adjousterai : peu amy de soy-mesme en perdant l'occasion de se faire honneur en l'estimant. Je ne me suis pas contenté de cela; je l'ay fait voir à tout ce que j'ay d'habiles connoissances, qui en ont jugé comme moy. Elle a eu aussi mon tesmoignage advantageux auprès de ceux que vous me désignez et ay concouru aux soins passionnés du R. P. Rapin pour en établir la réputation et pour faire connoistre que les grâces dont le Roy vous a honnoré estoient fort employées. Vous avez su payé, Monsieur, ce petit service par le ressentiment que vous m'en tesmoignés, et les quatre vers par lesquels vous vous en expliqués suffisoient pour rétribution aux faveurs les plus grandes que vous auriés pu recevoir d'une maistresse ou d'un roy. Je les reçois pourtant comme une marque de votre amitié sans considérer si le sujet en estoit digne[1].

1. La fin de cette lettre est relative à la prochaine publication du *Paradis terrestre* de Bochart, qui sera dédié à Montausier, et à l'examen de la question si le mot « Athènes » est singulier ou pluriel.

XVI.

(*Même adresse.*)

Paris, ce 13 mai 1664.

[Envoi d'exemplaires de l'*Iter Suecicum*. Grave maladie de Mlle de Méry. Lettre de M. de Grentemesnil à M. Bulteau, secrétaire du roi. Regrets de Valtier, professeur d'arabe, de n'avoir pas été à Paris lors de la distribution du *Dialogue de la traduction*. Principaux passages de cette lettre :]

Monsieur, je vous plains beaucoup de la lenteur de vos ouvriers, mais tous les commencements des impressions vont ainsi, surtout pour les grandes entreprises. Votre présence y sera nécessaire pour l'avancement de la vostre, et il vous faut armer de patience pour cela. Quand vous aurez mis l'affaire en bon train, vous pourrés faire un tour icy.

Il y a un mois que je n'ay veu Mlle de Méry, à cause de la petite vérole qui avoit pris à la jeunesse de mon logis, et vous savez que les dames la craignent un peu plus que la peste.

XVII.

(*Même suscription.*)

Du 20 décembre 1664.

[Excuses sur le retard de cette réponse. Explication à Vossius des critiques dirigées par Graindorge contre le *Traité de la lumière*. Principaux passages de la lettre :]

[*Les livres*] m'ont quelquefois fait oublier que j'estois malade. Je suis à cette heure sur la responce d'Origène à Celsus, sur laquelle je m'endors en attendant que vous nous la donniez plus claire et plus élégante que celle qui se lit de la traduction de Gelenius. Je ne sçay si elle entrera dans le premier de vos volumes. Auquel qu'elle eût sa place, je ne pense pas que vous la laissiés paroistre sans une teste de votre façon, comme vous l'aviez proposé il y a longtemps et que vous le pouvez mieux faire qu'homme du monde.

M. Graindorge ne fera-t-il point quelque dialogue de la force

physique où vous soyez introduit, comme M. Casaubon et le P. Fronton l'ont esté dans le vôtre? Sa façon de raisonner, solide et modeste, et son grand fonds me font souhaiter qu'il s'applique à cette sorte de composition pour l'honneur de la philosophie et pour l'instruction du genre humain.

Sachez aussi de lui [*M. de Grentemesnil*] quelles nouvelles il a de son apologie de Lucain et de ses travaux si attendus sur les autheurs grecs qu'il y a si longtemps qu'il a envoyés à Heidelberg pour les publier, ce me semble.

XVIII.

A monsieur, monsieur Huet, gentilhomme normand, demeurant rue Saint-Jean, proche l'église Saint-Jean, à Caen.

De Paris, ce 28 avril 1665.

Monsieur, n'en aimés pas moins votre opinion de la ligne droite de la comète, pour m'avoir veu pancher vers la circulaire. Mon suffrage en cette contestation est de fort petit poids, et, n'en ayant jamais regardé la matière que philologiquement, selon les apparences plutôt que selon la réalité, ce ne seroit pas une grande merveille que je m'y fusse abusé, ayant surtout les Chaldées (*sic*), Pline, Senèque et les Collections de Stobée pour garans de mon imagination, et croyant avec plusieurs que les Chaldées n'estoient pas moins astronomes qu'astrologues et qu'on s'en pourroit fier à eux pour cela s'il étoit vray, comme Diodore le dit, qu'ils prédissent le retour des comètes; ce qui ne semble pouvoir se faire que par la voye astronomique après en avoir observé le cours par plusieurs centaines d'années. Vos quatre raisons pourtant font tant de peur à la mienne qu'elle n'oseroit plus se monstrer devant elles et que, si M. de Graindorge ne vient à son secours et ne les renverse en les combattant, je ne luy respons pas de ma constance dans son parti, dans lequel je ne suis entré que par les préoccupations marquées dans ma précédente. Que si je redevenois des vostres, comme il n'a guères gaigné en m'acquérant, il ne perdroit guères en me perdant, ni vous ne ferez pas un recouvrement de beaucoup d'importance. Vous l'exhorterez, s'il vous plaist, monsieur, à tenter cette avanture et à voir s'il peut défendre son sentiment de vous au moins avec vraysemblance, en respondant κατὰ πόδα à vos objections. Ce sera un exercice digne de luy aussi bien

qu'une nécessité s'il veut demeurer dans son hypothèse, et la nécessité en est d'autant plus grande que vos partisans en sont plus accrédités, les Keplers, les Gassendis, les Huggens, les Auzouts et les Descartes mêmes. Pour la seconde comète qui paroît, elle m'a peu estonné, me souvenant qu'avant la fameuse de 1618 il en avoit paru deux autres la mesme année, mais de peu de vie. Ce que j'y ai trouvé de considérable, c'est la différence de son cours et sa route diverse d'avec la première. Je suis bien aise que vous l'ayez veue plus d'une fois, mais je le serois encore davantage si vous l'aviez observée comme font icy MM. Auzout, Petit, Agarat et d'autres, afin de pouvoir conférer ensemble vos observations et les rectifier l'une par l'autre. Je ne l'ay point veue jusqu'icy à cause d'un grand rhume qui me travaille depuis douze ou quinze jours. On vous aura sans doute envoyé une lettre de M. Auzout accompagnée d'excellentes remarques sur le discours italien du sieur Campani touchant les longues lunettes qu'il a faittes et ses nouvelles découvertes dans les disques de Saturne et de Jupiter. Elle me fut prestée avant-hier par M. Salo, et la lecture m'en a satisfait au delà de mon attente. Le sieur Campani tombe d'accord de l'anneau de Saturne trouvé par M. Huggens, et M. Auzout défend le mouvement de la terre et l'immobilité du soleil du décret de l'Inquisition, mais avec beaucoup de respect et de modestie. Je vous supplie d'assurer tous nos sçavans amis de vostre Académie de la continuation de mon rhume et de me croire toujours avec passion, Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

CHAPELAIN.

XIX.

A monsieur, monsieur Huet, gentilhomme normand, rue Saint-Jean, près l'église Saint-Jean, à Caen.

De Paris, ce 1er mai 1665.

Monsieur,

Votre dernière lettre m'a confirmé dans la créance que j'avois déjà de vostre savoir dans l'astronomie et de plus dans la connoissance de cette vertueuse ingénuité qui ne vous permet pas de vous écarter dans les avis des observations que vous y faites d'une ligne de la vérité. Quelques judicieuses qu'elles soient et approchantes

de ce qu'il y a de plus assuré dans les observations des autres faites par le service des instrumens, vous ne m'avez pas voulu laisser ignorer que les vostres avoient été faites seulement à la veue et avec des yeux qui n'estoient pas fort perçans. Cet aveu a esté loué de ceux de mes amis de la profession à qui je l'ay fait voir et n'a rien rabbatu de l'estime qu'ils faisoient déjà de vos lumières en cette matière. On vous pourra avoir mandé que je les ai fait briller dans l'assemblée de M. le chancelier et que je n'y ai pas été muet sur vos autres qualités, soit morales, soit intellectuelles.

Je suis, au reste, bien aise que la copie de la lettre de M. Huggens vous ait consolé de mon mauvais goust touchant la ligne de la comète, que je vous envoyai exprès pour cela. Mais, comme cette lettre estoit un secret qu'il nous avoit enchargé, je serois bien marri que vous l'eussiez communiquée à quelque autre du métier qui se pust prévaloir de ses pensées, et, si je ne vous avois pas prié de n'en faire confidence à personne, je me serois fort oublié. A toutes fois, je vous en prie à ceste heure bien fort, et de faire en sorte que je ne lui aye point causé de desplaisir en vous la confiant. J'apprends que vostre Origène marche lentement, mais patience, pourveu qu'il marche seurement. Je suis toujours avec beaucoup de passion, Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

CHAPELAIN.

XX.

A monsieur, monsieur Huet, gentilhomme normand, rue Saint-Jean, près la paroisse Saint-Jean, à Caen.

De Paris, ce 29 mai 1665.

Monsieur, quand je parle bien de vous, les paroles me croissent dans la bouche, tant la matière en est grande et tant je suis rempli des idées avantageuses que vous m'en avez laissées. Je ne dis rien de l'affection qui m'en réveille la mémoire et qui les offre continuellement à mon imagination, ni du plaisir que j'ay d'en faire part aux autres, afin que l'on ne manque de vous rendre ce qu'on vous doit faute de vous bien connoître. Dans l'occasion de l'Académie dont vous me parlez, j'eus au moins la satisfaction de voir que je ne disois rien qui ne fût ouy avec grand applaudisse-

ment et qui ne fist que l'on m'enviast le bonheur d'une amitié aussi prétieuse que la vostre. Je rens grâces au hasard qui vous a fait garder le silence sur la lettre de M. Huggens à M. Thévenot, comme si je l'avois exigé de vostre prudence. Que si ce secret vous eust échappé, la faute en eust été mienne, puisque je ne vous l'avois point enchargé. Il demeurera donc, s'il vous plaist, enseveli jusques à ce que lui-mesme le ressuscite. Nous avons icy M. de Graindorge, mais la joie de l'y voir est bien destrempée par le desplaisir du sujet qui l'y a amené. Il faut néantmoins espérer qu'un aussi honneste homme que luy ne s'en retournera pas mescontent après qu'il se sera fait connoistre pour ce qu'il est, tant par ce qu'il doit à son savoir que par ce qui lui est deu pour sa naissance. J'ay fait l'office qu'il a souhaité de moi auprès de M. l'abbé de Bourzeys, lequel m'a bien promis de ne pas laisser perdre l'occasion de rendre témoignage de sa vertu auprès du Tout-Puissant, mais cette occasion sera malaisée à rencontrer à cause de l'éloignement de la cour et du peu d'affaires qu'a le bon abbé en ce pays de confusion et de turbulence. Quant à M. Auzout, quoiqu'il ait vacillé sur la ligne que la comète descrivoit dans son chemin, la dernière fois qu'il s'en est expliqué, ç'a esté formellement en faveur de la droitte. Je ne le tiens pas véritablement de luy, mais d'un de ses amis de la profession. J'en feray une plus particulière enqueste. Sa *Lettre à l'abbé Claude*, avec ses remarques sur le discours du Campani, est un imprimé assez gros et qu'il n'y auroit point d'apparence de vous envoyer par la poste quand je l'aurois. Je le remprunteray de M. Salo et le confierai à M. Graindorge quand il s'en retournera, si vous ne l'avez point veu encore. Il parle dans l'Avis au lecteur de son *Traitté de l'utilité des grandes lunettes et de la manière de s'en servir sans tuyau*, qui seroit sous la presse si les imprimeurs étoient plus traittables qu'ils ne sont. Aujourd'hui m'est venu voir un médecin danois, professeur du Roy en son collège de Copenhague. C'est un autre excellent anatomiste. Mon ami de Tolose me demande fort des nouvelles de votre Origène et est fort persuadé de ce que vous valez. Je suis en peine de M. de Brieux. Donnés-en des nouvelles, Monsieur, à vostre très humble et très obéissant serviteur.

CHAPELAIN.

XXI.

(*Même suscription.*)

De Paris, ce 29 juillet 1665.

Monsieur,

Je vous dois il y a longtemps une response ou une réplique à votre response, mais une occupation fort désagréable et fort pressante m'a empêché tout ce temps-là de m'en acquitter. Ce fascheux mal qui vous donna de l'inquiétude pour moy il y a huit mois me reprit, il y a dix-huit ou vingt jours, avec la mesme violence, et j'ai creu en être quitte à bon marché et en avoir esté soulagé par deux seules saignées et force autres remèdes dans une aussi ardente saison que celle-cy. Voici le premier bon moment que cette nouvelle tempeste m'a laissé de libre, et ce moment je l'emploie à vous dire que, quand je parle bien de vous, c'est sans le moindre effort du monde et que j'y sens autant ou plus de plaisir que vous. Ne vous en défendez donc point par des civilités superflues et recevés-le avec cette candeur philosophique qui veut qu'on se fasse justice à soy-mesme aussi bien qu'à autruy. Je ne vois point encore ce que deviendra cette affaire de M. de Graindorge. M. Du Hamel a chargé M. de Gomont de sa sollicitation, et j'ay appuyé auprès de cet homme d'honneur cet intérest-là de toute ma force. Si son crédit ne l'a fait réussir, ce ne sera pas faute de l'y avoir employé tout entier et de bonne foy. Vous aurés veu la lettre de M. Auzout à l'abbé Charles et y aurés trouvé de la hardiesse et de la profondeur. Il se signala entre nos astronomes et nos observateurs, et je vois presque le combat engagé entre lui et M. Hevelius sur le cours qu'a tenu la première comète sur les fins, je dis celle qui a tant exercé depuis six mois nos philosophes et nos mathématiciens. L'anatomiste danois qui a ravy tout cet hiver nos plus habiles s'appelle M. Steno. Il voyage par l'Europe pour se perfectionner de plus en plus, et l'on ne peut attendre de lui que de grandes choses. Entre autres, il a justifié la conduite de M. Pecquet et son implantation dans les veines souclavières (*sic*). Devant que de nous laisser, il publiera icy quelques-unes de ses descouvertes, comme il a desjà fait à Coppenhague et à Leyden. Le climat qui l'a produit est fécond en grands personnages, et vous n'avez oublié que le Saxo grammaticus dans la juste

énumération que vous m'en avez faite. Les Anglois ont pris la matière physique plus à cœur. Ils y travaillent en corps. Ils ont l'appui et la bourse du Roi, et il y a une belle émulation entre eux. Nous n'en sommes pas encore là. Ce que nous faisons ne se peut appeler que bonnes intentions et desmontre de ce que nous pourrons faire quand le bon vent soufflera. D'autres choses plus urgentes occupent la prudence du Prince, et celle-cy aura sa saison. *Col tempo e colla paglia*, etc. On vous a dit vray quand on vous a dit que le troisième tome des voyages recueillis par M. Thévenot s'imprime. Je lui ai fait sçavoir le goust que vous avez pris à la lecture des deux premiers. Il se faut resjouir avec vous de ce que vous estes si proche de la fin de votre carrière. Obligez-moi d'assurer tous nos illustres amis de delà de mon service très humble et d'assurer en particulier M. de Brieux de la part que j'ai prise à sa maladie et à sa guérison et de luy dire que j'ai donné à ses deux libraires les exemplaires qu'il m'a fait sçavoir par son secrétaire qu'il leur avoit destinés, et que pour les deux autres je les envoyerai à Mrs de Cormis et de Verner à la première occasion. Je suis, avec ma passion ordinaire, Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

CHAPELAIN.

XXII.

A monsieur, monsieur Huet, à Caen.

De Paris, ce 7 novembre 1665.

Monsieur,

Par le soin que j'ay pris de vos intérests en cette cour vous jugerez de la continuation de mon zèle pour tout ce qui vous regarde. Le temps des libéralités du Roy estant venu, je me suis rendu solliciteur d'office pour empescher que quelque malheur dans le chaos d'affaires qui accompagne le ministère ne fît que votre mérite fust oublié, et je vous puis assurer que j'y en ai eu fort peu, ayant rencontré dans l'esprit de M. Colbert les mesmes favorables dispositions pour vous que vous y avez jusqu'icy esprouvées. L'ordonnance de la somme ordinaire m'a esté remise entre les mains, et je vous en donne avis afin que vous me mandiés ce que vous désirés que j'en face. Je ne vous l'envoye point, parce que, quand vous l'auriés, il faudroit tousjours la renvoyer icy

pour la recevoir de la main du trésorier à qui elle s'addresse pour le payement. J'attens vos ordres pour les suyvre avec punctualité. Cependant je promets de vostre part le premier volume d'Origène pour garant de votre gratitude et n'oste pas l'espérance que vous ne donniez quelque chose à la gloire du Roy sur le commerce ou sa fidélité envers ses alliés injustement opprimés, de ce stile poétique où vous réussissez si heureusement. Obligez-moi de faire tenir à M. de Brieux le billet inclus, d'assurer M[rs] Bochart, Grentemesnil, Hallé, Savari et tous nos autres amis de vos quartiers de mes respects et de me croire, avec beaucoup de passion, Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

Chapelain.

XXIII.

(*Même suscription.*)

De Paris, ce 7 décembre 1665.

Monsieur,

Vous ressentés de médiocres offices jusqu'à l'excès, mais je ne vous en gronde pas, car je tiens qu'en ce genre de civilités il vaut mieux pécher dans le plus que dans le moins, et qu'un bon cœur ne trafique pas à balance égale dans le commerce d'amitié et qu'un honneste homme ne se croit pas bien quitte des services qu'on lui a rendus s'il ne les paye pas en quadruple de ce qu'ils méritent. Vous estes à mon égard dans cette espèce-là, et, sans y vouloir trouver à redire, je vous laisse dans cette pratique de reconnoissance d'autant plus facilement que j'en userois de mesme envers vous en pareille rencontre.

Pour le remerciement à M. Colbert, il est de nécessité aussi bien que de bienséance, et, outre que vous le devez faire le plus éloquent et le plus humble que vous pourrez, il faudra le traiter de Monseigneur, quoyque sa modestie s'en défende. Je m'offre de le luy rendre de vostre part si vous n'avez point pour cela de meilleure voye. Vous m'avez délivré d'une grande peine en m'escrivant que la lettre de change étoit entre vos mains et que nul accident n'avoit traversé son voyage. Dieu en soit loué, et qu'enfin, après tant de pas et de paroles, l'aventure se soit terminée heureusement. Je vous demande un compliment à tous nos

illustres amis de vos quartiers et demeure tousjours cordialement, Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

CHAPELAIN.

XXIV.

(*Sans suscription.*)

De Paris, ce 21 février 1672.

Monsieur,

L'adresse que Monsieur de Medon me fait d'un exemplaire de la vie de M. Maran pour vous et que je prie M. Fléchier de vous rendre me donne occasion de vous demander de vos nouvelles et de votre présent ouvrage, pour lequel vous avez désiré le Marsile Ficin et le Vivès il y a déjà quelque temps. J'ay impatience de savoir qu'il soit achevé pour l'utilité publique et la gloire du nom chrétien. Je vous demande un mot là-dessus. Un sçavant étranger me témoignoit ces jours passés grande passion de voir le reste de vostre travail sur Origène, ce que vous en avez donné ayant infiniment plu à tout le Nord lettré, et se promettant de vostre érudition et de vostre stile toute l'instruction et le plaisir qu'on sçauroit attendre d'un des plus polis et solides écrivains du siècle. Vous pouvez penser que je ne gastay rien à cette conversation et imaginer la joie que j'eus de voir des tesmoins désintéressés de vostre mérite conformes au sentiment que j'en ay, quoyque aussi intéressé que j'y suis. Aymez-moi tousjours généreusement comme vous faites et me croyés très fidellement, Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

XXV.

A monsieur, monsieur Huet, près monseigneur le Dauphin.

Ce 18 avril 1673.

Monsieur,

Sur l'occasion de l'édition que Léonard est prest de faire des supplémens de Tite-Live dont vous vous estes chargé de la direction (*sic*)[1], qui vous doit apparemment occuper longtemps; sur le

1. Voir la première des lettres à Léonard publiées ci-dessous.

besoin que j'ay présentement des livres de Marsile Ficin et de Vivès pour en servir un de mes chers amis qui a un dessein approchant du vostre, je crois pouvoir vous prier de me les renvoyer, en escrivant à Léonard mes avis sur la manière qu'il auroit à tenir dans cette impression pour la faire digne d'estre avouée et approuvée par monseigneur le duc de Montausier, à la prière duquel j'avois négotié avec feu M. Bœclerus l'achapt de l'autografe et de l'apografe de ces supplémens de Freinsheimius. Persuadé encore que vous n'aurez pas le temps de vous appliquer à votre ouvrage tant que l'impression de celui-cy sera achevée et qui durera plus d'un an, j'ay cru pouvoir servir mon ami pendant ce temps-là et vous les ay fait redemander[1] avec la condition de vous les represter lorsqu'ils me seront revenus et que vous serez en liberté de vous en servir pour achever heureusement vostre travail, comme je l'expliquois dans ma lettre. J'ay esté bien aise de vous dire tout ceci plus au long afin que vous ne creussiés pas estre toujours moins maistre de tout ce qui pourra jamais despendre, Monsieur,

De vostre très humble et très obéissant serviteur.

CHAPELAIN.

XXVI.

(*Sans suscription.*)

(*Sans lieu ni date.*)

Je fis hier l'enqueste aux deux Cartésiens de l'assemblée, ni l'un ni l'autre ne me peurent donner de lumière de ce maistre d'une telle philosophie qui demeurast au fauxbourg Saint-Jaques, surtout ne leur ayant pu dire son nom. Ils me dirent bien qu'il y avoit un certain M. Du Roure qui en faisoit profession et qui mesme en avoit imprimé quelque chose. Mais, comme il y mesle ses sentiments particuliers, ils ne le croyent pas le meilleur, et ils se rabattent sur un M. Rohaut, maître de mathématiques, qui est très versé dans cette philosophie et l'explique avec beaucoup de clarté. Je l'ay ouï parler très pertinemment sur les expériences de l'aymant, et je crois que c'est celuy que M. de Francheville peut prendre. Il demeure dans la rue Quincampoix.

1. Voir la seconde des lettres publiées ci-dessous adressées à Léonard.

XXVII.

(*Sans suscription.*)

(*Sans lieu ni date.*)

Je vous avois escrit le billet que vous trouverez avec celui-ci quand votre valet m'a apporté le vostre. Vous y verrés mes sentiments comme je les ai escrits à notre ami; pour les vostres, je les trouve justes, mais c'est plustost parce que les vers des corrections ne me semblent pas si beaux que les autres. Car du reste j'aymerois mieux en faire une avanture ancienne et romaine que nouvelle et gauloise pour les raisons que j'ai marquées dans mon autre billet. *Lycori* même me semble plus beau que *Liri* et sentant mieux sa bonne antiquité. *Tarda fluentia* dans la correction me semble mal parce que le Tibre a plus du torrent que des paisibles et douxcoulantes rivières. Vous pourrez envoyer mesme ce billet à nostre ami si vous luy escrivez là-dessus, car ma réponse est déjà envoyée. Je suis tout à vous.

CHAPELAIN.

XXVIII.

(*Sans suscription.*)

Ce mercredi matin.

Monsieur, vostre ordonnance vous attend toujours, ou du moins une quittance par-devant deux notaires signée de vous, une longue ligne en blanc pour la remplir du nom de M. Menestrel, trésorier des bastimens et des manufactures de France, laquelle quittance vous envoyrez à celui de vos amis que vous chargerez de toucher l'argent pour vous et qui viendra me trouver afin de recevoir l'instruction de ce qu'il devra faire et que il devra prendre l'ordonnance. M. de Monchamp me promet vendredi de vous voir à Rouen et de vous donner tous ces avis de ma part...

Je suis bien marri de ces longueurs de votre impression et de la nécessité où vous estes de l'abandonner à la mercy des correcteurs, qui pour l'ordinaire méritent mieux le nom de corrupteurs. Si le vostre n'est pas de ce nombre, *manco male*, et j'en prie Dieu de tout mon cœur.

Pour l'ode que je ne publie point, il y aura peu de perte qu'on

ne la voye qu'avec les autres. Je suis d'un âge à ne me produire que par commandement, et, ne l'ayant point receu absolu, je me dois cet honneur de ne faire pas le jeune autheur en m'exposant de moy-mesme. C'est assez que le Roi, M. Colbert et vous l'ayez leue et approuvée. Elle paroistra après quand elle pourra[1].

APPENDICE.

LETTRES DE CHAPELAIN AU LIBRAIRE LÉONARD.

I.

(*Sans suscription.*)

Ce 30 mars 1673.

Monsieur,

Suyvant ce que vous me rapportastes hier de l'ordre donné à M. Huet pour l'impression des supplémens de Tite-Live par Freinshemius, j'ai tiré de mon cabinet l'apographe ou la copie de ces supplémens que vous fistes venir seurement de Strasbourg et que vous remistes entre les mains de monseigneur le duc de Montausier, qui vous avoient prié de vous charger de cet office dont vous vous aquitastes à souhait et à son contentement. Pour cette impression, maintenant, vous remettrez entre les mains de M. Huet, puisque mondit seigneur le désire, cet apographe et lui dirés que mon avis est que l'on imprime ces supplémens manuscrits sur cette copie toute séparée en cahiers, puisque les citations marginales y sont, comme je vous disois, aussi exactement marquées que dans l'original que vous auriez en main, lequel par ce moyen n'aura pas besoin d'estre dérelié et demeurera entier en la possession de mondit seigneur pour l'ornement de sa bibliothèque, qui n'empêchera pas que sur luy on ne justifie, à Saint-Germain, les cahiers de la copie à mesure qu'on vous la fournira pour l'impression. Je vous envoye donc cette copie que M. Huet désire,

1. Le paragraphe supprimé est rempli par des remerciements pour les témoignages de reconnaissance que lui donne Huet. La lettre est terminée par une assignation de rendez-vous, Chapelain ne pouvant l'attendre, « car je suis convié à disner par une dame à qui je ne sçaurois manquer. »

pour la luy remettre selon mon avis, et que vous prierés de ma part d'y faire une solide réflexion. Avec cette copie, je vous envoie aussi le premier volume de ces supplémens imprimés dont les suppléments manuscrits sont la suite, afin qu'il serve de modelle pour le reste de l'édition si l'on le juge à propos. Je le fis à la nouveauté venir de Strasbourg et, trouvant qu'il estoit imparfait, je ne le fis point relier, attendant qu'on en envoyât les feuilles qui y manquoient et qui pourtant ne sont pas encore venues. Vous m'avez promis de me les renvoyer dans ces prochaines festes, et je vous prie de n'y pas manquer, car j'en attens de jour les imperfections pour le faire relier. Je vous le recommande, et de communiquer ce mot à monsieur Huet, luy baisant les mains de ma part et vous asseurant toujours de mon amitié comme, Monsieur,

Vostre très humble et très assuré serviteur.

CHAPELAIN.

II.

A monsieur, monsieur Léonard, marchand libraire ordinaire du Roi.

M. Huet et M. Léonard remarqueront qu'il y a au commencement des supplémens manuscrits une addition de Frensheimius au dernier livre suppléé et imprimé par lui, qui n'est pas imprimé avec ce dernier livre, et que pour rendre l'ouvrage parfait il ne faudra pas manquer de mettre à la teste de l'édition des suppléments manuscrits avec une ou deux (*sic*) d'avertissement que l'autheur, en continuant son travail, a adjousté au dernier livre imprimé. Ils le trouveront nécessaire sans doute, et, puisque la copie que je leur envoye a ses relations cottées dans l'original, il faudra imprimer sur la copie et laisser à M. le duc de Montausier l'original sain et entier comme il est, pour une des richesses de sa bibliothèque. Et, comme il y a apparence que, se chargeant de ce nouveau travail, M. Huet n'aura plus besoin de mes deux livres de la *Vérité de la religion chrétienne*, il me fera faveur de me les renvoyer, sauf à les lui represter s'il arrive qu'après l'avoir fini il en ait encore à faire. Je suis à luy et à M. Léonard entièrement aquis.

CHAPELAIN.

JULIEN LE PAULMIER

DOCTEUR RÉGENT DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS, MÉDECIN DU ROI HENRI III ET DE FRANÇOIS, DUC D'ANJOU.

Ce travail devait figurer en tête d'une édition que nous préparions depuis longtemps du traité bien connu de Julien Le Paulmier, intitulé : *De vino et pomaceo*, et pour laquelle nous avions reçu les encouragements et les précieux conseils de notre regretté ami M. Siméon Luce. Ayant renoncé, quant à présent, à cette publication, nous n'avons pas voulu laisser perdre les documents recueillis sur l'auteur de ce livre, médecin célèbre, qui a occupé une position notable à la cour des rois Charles IX et Henri III. Nous avons pensé qu'ils pouvaient servir à éclairer quelques points de l'histoire des troubles religieux survenus entre les médecins et l'Université de Paris au XVIe siècle.

Julien Le Paulmier, qui, suivant l'usage du temps, avait latinisé son nom et signait *Palmarius*, naquit en 1520, dans le diocèse de Coutances, d'une ancienne famille, ainsi que l'attestent les archives de l'église de Coutances et les chartes de l'abbaye de Sainte-Marie de Montebourg[1], pour l'année 1251. On lit, en effet, dans les premières : *Johannes Palmerius tenet unum feodum apud Bardrevillam*[2] *unde debet exercitum, de equitatu*, et, dans les secondes : *VI idus novembris, Andres Le Paulmier, miles, et ejus uxor, centum octo bussellos frumenti dedit in pitanciis*[3].

---

1. Ch.-l. de cant., arr. de Valognes, Manche; abbaye de Bénédictins, fondée en 1080 par Guillaume le Conquérant.

2. Baudreville (?), cant. de la Haye-du-Puits, arr. de Coutances, Manche.

3. Étienne Morin, *Jacobi Palmerii Grentemesnillæi vita*, dans *Græciæ antiquæ descriptio*, par Jacques Le Paulmier de Grentemesnil. Leyde, 1678, in-4°.

Julien quitta de bonne heure la maison paternelle et, après avoir obtenu le grade de docteur en médecine en l'Université de Caen, vint à Paris, où il étudia la philosophie, se fit recevoir maître ès arts en 1547 et s'inscrivit à la Faculté de médecine.

Ayant fourni la preuve de quatre années d'études et établi qu'il appartenait à la religion catholique, conditions indispensables pour être admis dans la Faculté, il fut reçu bachelier en médecine le 12 mars 1554. Le 8 novembre suivant, Julien passa, sous Denis Millet[1], présidant hors tour, sa première thèse quodlibétaire; le 31 janvier 1555, la deuxième, sous la présidence de Rodolphe de Lor[2], et, le 6 mars, devant Simon Poncet[3], sa thèse cardinale : *Anne catharticus omnes peræque vacuet humores?;* le 3 décembre de la même année, il disputa sa troisième thèse quodlibétaire sous Guillaume Plancé[4]. Reçu licencié le 28 mars 1556, il obtint le quatrième rang sur cinq candidats, tous reçus avec éloges. Le 23 juillet, Vincent Mustel[5], remplaçant Marin Symon[6], malade, présida sa thèse de vespérie; la première question fut proposée par le président, et la seconde par le doyen Christophe Baudouin[7].

Sa réception au doctorat eut lieu le 10 novembre devant Vincent Mustel, et six jours après fut soutenue sa thèse pastillaire, sous le même régent. Enfin, le 3 décembre suivant, il fit acte de régence en présidant hors tour la thèse quodlibétaire présentée par André Perdulcis[8].

Élève particulier de Fernel, il suivit pendant dix ans sa pratique et signa, en qualité de témoin, le 23 avril 1558, le testa-

1. De Paris, docteur le 19 juin 1554, médecin de Charles IX en 1564 et de Henri d'Anjou le 1er novembre 1565, mort le 2 mai 1569.

2. De Reims, docteur le 23 octobre 1554.

3. De Melun, docteur le 5 février 1553, mort le 28 janvier 1574.

4. Du Mans, docteur le 25 septembre, élève de Fernel, dont il a écrit la vie et dont il épousa une parente, mort en 1568.

5. Docteur le 5 décembre 1535, recteur de l'Université de Paris, doyen de la Faculté de médecine en 1544 et 1545, mort le 22 août 1579.

6. Docteur le 25 août 1546, mort en 1564.

7. D'Amiens, docteur le 12 octobre 1546, doyen en 1554 et 1555, mort le 20 mai 1574.

8. *Commentaria Facultatis medicinæ Parisiensis*, t. VI, fol. 239, 264 v°, 275 v°, 278, 317, 334, 338, 356, 362 v°; VII, 99. — André Perdulcis, de Vienne en Dauphiné, reçu docteur le 19 décembre 1553, mort en 1567.

ment de ce célèbre médecin[1], qui lui légua ses livres et ses manuscrits[2].

Pendant quatre ans, Le Paulmier fut chargé d'un service de malades à l'Hôtel-Dieu de Paris où, en 1560, il contracta la peste dont il se guérit en sept jours avec des remèdes sudorifiques[3]. On lit, en effet, dans les archives de cet hôpital, année 1556 : « A maistre Jehan, — il faut lire Julien, — Le Paulmier, docteur régent en la Faculté de médecine, XXIV livres tournois pour ung terme de ses gaiges[4]. » Il remplit de nouveau cette fonction pendant une année, lors d'une épidémie de peste[5].

Il avait épousé Gabrielle Passart[6]. Le 13 septembre 1560, « maistre Jehan de Pannys, seigneur de Praigny, demeurant au cloistre Nostre-Dame de Paris, en l'hostel de révérend père en Dieu messire Sébastien de l'Aubespine, chanoyne de ladite église de Paris, gisant au lict malade, » donna par testament à Julien Le Paulmier « la somme de cinquante escuz d'or soleil, » et à sa femme « ung anneau auquel y a ung rubiz cabochon, estant de présent en sa possession, qu'il veult luy estre délivré incontinant après son trespas. » En outre, le testateur le nommait son exécuteur testamentaire avec Antoine Carrelier[7].

Comme beaucoup de ses confrères, Le Paulmier avait adopté le Calvinisme; pendant les troubles de la première guerre de religion, en 1562, il fut, ainsi que Jean de Gorris[8], Simon

---

1. Goulin, *Mémoires littéraires, critiques, philologiques, etc.*

2. Guy Patin, *Lettre à Ch. Spon*, 28 mars 1643.

3. J. Le Paulmier, *De febre pestilenti*, cap. XXII, dans *De morbis contagiosis*. — *Bref discours de la peste*, épître liminaire.

4. Brièle, *Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris*, t. III, p. 304.

5. *Bref discours de la peste*, épître liminaire.

6. Une de ses sœurs, Françoise Passart, femme de honorable homme Mathias Marcetz, marchand orfèvre, bourgeois de Paris, fit, le 4 décembre 1579, donation à son fils, Jean Marcetz, absent, de tous ses droits en la succession de feue damoiselle Gabrielle Passart, sa sœur, femme en son vivant de maître Julien Le Paulmier, pour qu'il pût mieux continuer ses études. — Une autre sœur, Marie Passart, épousa Claude Sallemain, marchand, bourgeois de Paris (Pièces justificatives, nos X et III).

7. Pièces justificatives, no I.

8. Né à Paris en 1505, docteur le 18 avril 1541, doyen en 1548 et 1549, mort en 1577.

Bauldichon[1], Nicolas Charton[2], Albert Le Febvre[3], Maurice de la Corde[4], de Lor, L'Estellé[5], docteurs régents en la Faculté de médecine de Paris, obligé de s'éloigner de cette ville et, comme eux, privé des honneurs, droits et prérogatives de l'École, savoir : présidence, dispute cardinale, lecture, gages et grands émoluments[6]. Rentrés à la suite de l'édit de pacification d'Amboise, du 19 mars 1563, Le Paulmier, de Lor, Charton, L'Estellé, Bauldichon furent, non sans difficultés, rétablis dans leurs anciens droits, le 4 février 1564[7].

Le Paulmier présida, le 16 décembre 1564, la thèse de vespérie de Nicolas Le Gros[8], et, le 19 du même mois, la thèse de doctorat soutenue par le même. Le 5 février 1565, il disputa, avec Picard, la thèse pastillaire de Jean Le Gros.

Le 8 mai de la même année, par-devant maîtres Brigrand et Goguier, notaires du Roi à Paris, Julien Le Paulmier et Gabrielle Passart sa femme firent donation à Antoine Carrelier, hérault d'armes de France du titre de Bourgogne, d'une maison, cour et dépendances assises à Paris, rue Saint-Martin, où était sur le portail l'image Saint-Martin, appartenant audit Le Paulmier par suite de l'adjudication à lui faite sur maître Hubert Le Fèvre et autres, à charge de payer le cens et autres rentes foncières, plus

---

1. Du Mans, docteur le 9 juin 1556, professeur royal au Collège de France, épousa Catherine Langlois (Arch. nat., Y 116, fol. 231 v°).

2. De Soissons, docteur le 25 juin 1556.

3. Docteur le 19 octobre 1563, médecin du duc d'Anjou de 1578 à 1584, conseiller et médecin ordinaire de Henri IV, demeurait rue Gît-le-Cœur. Par son testament, daté du 18 juin 1604, il laissa tous ses biens à son petit-fils, Antoine Le Febvre, qu'il recommande à son ami Ellain ; il lègue une somme aux pauvres protestants d'Ablon et veut être enterré au cimetière protestant de Saint-Germain-des-Prés (Arch. nat., Y 146, fol. 190 v°).

4. De Reims, élève de Louis Duret, docteur le 2 janvier 1561, mort en 1590, a écrit un traité des maladies des femmes.

5. De Paris, docteur le 18 juin 1555, mort le 9 novembre 1584.

6. Duplessis d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, t. II, p. 417.

7. *Commentaria Facultatis*, t. VII. — La Faculté se montrait très sévère envers les protestants. Le 18 mars 1564, Barthélemy Perdulcis, neveu d'André, devint locataire de l'École de médecine ; le doyen Simon Piètre l'avertit d'habiter lui-même ou, s'il avait des sous-locataires, de veiller à ce qu'ils fussent catholiques romains.

8. Docteur le 19 décembre 1564, mort le 7 mai 1582.

une rente de 100 livres tournois à maître Jacques Arroger, avocat en la cour de Parlement[1].

Le 26 juillet 1565, Claude Sallemain, marchand bourgeois de Paris, toucha, au nom de Marie Passart, sa femme, et de Gabrielle Passart, la somme de 18 livres 15 sols tournois, pour trois quartiers échus d'une rente de 25 livres constituée sur la ferme du poisson de mer et d'eau douce, et sur le VIII[e] du vin vendu en détail, et appartenant aux susdits par contrat passé avec les héritiers de Guillaume Le Bret et de Jeanne Arnoul sa femme, le 14 mai 1562[2].

Le Paulmier avait une nièce nommée Guillemette. Le 12 avril 1567, par-devant maîtres Brigrand et Goguier, notaires, honorable femme Gabrielle Passart, épouse de maître Julien Le Paulmier, donna, en faveur du mariage de noble homme Nicolas Pajot, trésorier et payeur de la compagnie de M. de Chaulnes, avec Guillemette Le Paulmier, nièce dudit Julien, la somme de 6,000 livres tournois, pour être payée par les héritiers de la donatrice après sa mort[3]. Le même jour, Julien fit, de son côté, donation à sa nièce de la somme de 2,000 écus d'or, de la moitié de tous ses acquêts et de tous les deniers comptants trouvés au jour de son décès, à des conditions semblables[4].

Lors de la deuxième guerre de religion (1567-1568), les docteurs régents calvinistes durent de nouveau quitter la Faculté. Quelques-uns, après abjuration, y rentrèrent bientôt; mais Nicolas Charton, Jean de Gorris et Julien Le Paulmier persistèrent dans leur foi nouvelle. En vain le Roi, par diverses déclarations, notamment par les lettres patentes données à Vallois-Saint-Charles, le 17 mai 1571, ordonna qu'ils seraient rétablis dans leurs anciens droits et privilèges; vainement le Parlement, par arrêtés du même jour et du 3 août 1574, se prononça dans le même sens; la Faculté de médecine, s'abritant derrière l'Université, refusa de les recevoir. Charton et de Gorris finirent par être acceptés; Maurice de la Corde, dont les torts étaient plus graves, et qui, pour cette cause, avait passé neuf mois en prison, ne put, bien qu'il eût, dès 1569, fait profession de la foi catholique, obte-

1. Pièces justificatives, n° II.
2. Pièces justificatives, n° III.
3. Pièces justificatives, n° V.
4. Pièces justificatives, n° IV.

nir la même faveur. Il dut faire une abjuration publique en Sorbonne et ne fut réintégré que le 24 janvier 1575[1].

On voit combien était grande la puissance de l'Université résistant ainsi à l'autorité du Roi et du Parlement.

Le Paulmier ne voulut point renoncer à sa nouvelle religion. Aussi, après le mois de novembre 1567, on ne rencontre plus sa signature au bas des comptes annuels du doyen et, à partir du 6 novembre 1568, son nom cesse de figurer sur la liste des docteurs régents de la Faculté de médecine de Paris.

Il se retira au Breuil[2], localité située aux environs de Caen, où, « afin de ne perdre temps, » il mit en ordre ses commentaires sur les maladies contagieuses et écrivit son ouvrage sur les plaies par armes à feu. C'est de cet endroit qu'est datée, le 15 juillet 1569, sa dédicace adressée à Jacques de Matignon, pour le remercier de l'avoir « conservé et maintenu durant ces troubles, » preuve nouvelle qu'il n'avait pas abjuré le protestantisme. On sait qu'il fut attaché pendant cinq ans à la personne de ce seigneur[3].

Cette même année 1569, parut chez Guillaume de Nyverd, imprimeur ordinaire du Roi et libraire en la cour du Palais, à Paris, le *Traicté de la nature et curation des playes de pistolle, harquebouse et autes bastons à feu, ensemble les remèdes des combustions et bruslures externes et superficielles*, par I. L. P., docteur en médicine, in-8° de 57 feuillets, plus 2 pages de titre, 6 d'épître dédicatoire et 5 de table, sans date. En même temps, Pierre Philippe, libraire à Caen, en donna une autre édition in-4°, de 79 pages et 3 feuillets pour le titre et la dédicace. Ce livre fut l'occasion d'une querelle qui a été exposée ailleurs[4] et que nous allons résumer.

Ambroise Paré avait publié, en 1553, *la Manière de traicter les playes faictes tant par harquebutes que par flèches*, etc. Adoptant les idées émises dans cet ouvrage et répandues en

1. Duplessis d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, t. II, p. 417.

2. Plusieurs lieux portent ce nom. Il s'agit probablement d'une commune réunie en 1848 à Mézidon, ch.-l. de cant., arr. de Lisieux, Calvados, ou d'un hameau situé commune de Perrières, non loin de Vendeuvre.

3. *Bref discours de la peste.*

4. Malgaigne, *Œuvres complètes d'Ambroise Paré*, Introduction. — Le Paulmier, *Ambroise Paré.* (Paris, 1885.)

Europe par Maggi, Lange, Lacuna, etc., Le Paulmier repoussait la brûlure et l'empoisonnement de ces plaies par la poudre et le boulet, et citait à l'appui des expériences nombreuses. Partisan de la ligature des artères, il rejetait la cautérisation, la réservant seulement pour certains cas d'hémorragie. Dans la recherche des projectiles, il recommandait de donner au blessé la position qu'il occupait au moment où il avait été atteint, et indiquait l'emploi de divers instruments destinés à leur extraction. La conformité de ces idées avec celles d'Ambroise Paré, qu'il eut, d'ailleurs, le tort de ne pas citer, ressemblait fort à un plagiat; de plus, Le Paulmier combattait sur certains points la pratique du grand chirurgien. Soutenant qu'à des maladies nouvelles il faut des remèdes nouveaux, il s'élevait contre l'opinion d'Hippocrate qui prescrit de laisser suppurer toute plaie contuse; il voulait qu'on limitât la suppuration, blâmait l'usage des caustiques et rejetait le basilicon et l'égyptiac; il séchait les plaies et proscrivait l'usage des grosses tentes. Bien qu'admettant aussi l'existence des « pierres de tonnerre[1], » il repoussait l'assimilation des effets de la foudre avec les coups d'artillerie. Enfin, ce qui visait directement Paré, il disait qu'à Rouen, à Dreux et à Saint-Denis, beaucoup de blessés, quoique atteints légèrement, étaient morts du traitement, au point que de cent il en était réchappé dix.

Au commencement de l'année 1572, Ambroise Paré publia les *Cinq livres de chirurgie*, dans lesquels on trouve une *Apologie touchant les playes faites par harquebuses.* Le célèbre chirurgien y réplique avec aigreur aux assertions de Le Paulmier. Reprenant une à une toutes les objections « du médecin, » il lui donne tort sur tous les points. Il soutient que les blessés de Rouen ont péri de gangrène et de pourriture; qu'à Dreux et à Saint-Denis, ils sont morts, non des suppuratifs et des corrosifs, mais du froid et des désordres causés par le boulet. Il reproche à son adversaire de lui avoir pris que la poudre n'est pas vénéneuse et que les balles ne brûlent point, oubliant que Maggi l'avait prouvé dès 1552; il l'accuse enfin d'avoir copié ce dernier.

Le Paulmier ne répondit pas lui-même; mais, le 20 mars 1572, parut un *Discours des arquebousades en forme d'épistre pour répondre à certaine apologie publiée par Ambroise Paré*, par

---

1. On appelait alors *pierres de foudre* ou *céraunies* des pierres météoriques et les haches de silex taillé que l'on croyait tombées du ciel.

J. M., compagnon barbier, Lyon, 1572. Paré dédaigna de répondre à ce libelle injurieux.

Dans sa dédicace à Matignon, Julien dit que ce petit traité a été séparé des autres qu'il a faits sur toute la chirurgie : ces livres n'ont pas vu le jour. Guy Patin écrit à ce sujet que l'*Enchiridion chirurgiæ practicum* de Mayerne Turquet[1], imprimé à Genève, a été composé sur un manuscrit venant de chez Paulmier[2].

Le Paulmier était-il à Paris pendant la Saint-Barthélemy? Cela paraît probable; on ne saurait pourtant l'affirmer. Toutefois, Chaufepié raconte que, dans cette nuit funeste, il vit périr sous ses yeux quelques-uns de ses amis, ce qui lui occasionna de violentes palpitations de cœur et le jeta dans une hypocondrie profonde. Le biographe ajoute que, s'étant alors réfugié aux environs de Rouen, Julien s'occupa à mettre en ordre ses observations médicales. Le Paulmier ne dit rien de semblable; il rapporte seulement que, vers 1574, le mauvais état de sa santé le conduisit en Normandie[3], probablement à Caen, où nous le trouvons effectivement dès la fin de l'année précédente.

Quoi qu'il en soit, il fut mandé à la Cour pour donner ses soins à Charles IX, que des insomnies persistantes avaient jeté dans un état d'où ses médecins ne pouvaient parvenir à le tirer. Le Paulmier réussit à le guérir. De retour à Caen, où il possédait une maison, il habitait cette ville avec sa femme lorsque, le 30 décembre 1573, damoiselle Anne Habert, femme de noble homme Michel Chefdeville, valet de chambre ordinaire du Roi, fit donation à noble homme messire Julien Le Paulmier, docteur en médecine, demeurant à Caen, absent,... d'une maison qu'elle habitait rue de Quinquempoix, à Paris, « où souloit pendre pour enseigne l'Éléphant, et où soulloit aussy avoir d'ancienneté ung pressouer, qui se consiste en trois corps d'hostel, deux cours,

---

1. Théodore de Mayerne, dit Turquet, né à Genève le 28 septembre 1573, docteur de Montpellier le 20 février 1597, médecin par quartier de Henri IV et de Louis XIII, premier médecin de Jacques I[er] et de Charles I[er], rois d'Angleterre, mort à Chelsea le 15 mars 1655, a laissé plusieurs ouvrages. Il avait acheté, en 1620, la baronnie d'Aubonne, dans le canton de Vaud, que sa fille Adrienne laissa à son mari, Armand de Caumont, marquis de Montpouillan, qui la vendit en 1670 au célèbre voyageur Tavernier. (Charles Joret, *Jean-Baptiste Tavernier*. Paris, 1886, p. 216.)

2. *Lettre à Ch. Spon*, 28 mars 1643.

3. *Bref discours de la peste*, épître liminaire.

puys, estables, caves, cuisines et autres appartenances et deppendances, le tout ainsi qu'il se comporte et poursuict de fondz en comble, tenant, d'une part, à monsieur Amelot, advocat en Parlement, d'autre part, à ung nommé Hobbe et ses consors, d'ung bout, par derrière, au cymetière Saint-Magloire, et par devant, ouvrant à ladicte rue de Quinquempoix, en la censive de messieurs de Saint-Martin-des-Champs lez Paris,... réservation faicte de l'usuffruict desdictes choses données sa vye durant[1]. »

Le même jour, Anne Habert donne « à Gabrielle Passart, femme de noble homme maistre Jullien Le Paulmier, demeurant de présent à Caen, absent,... tous et chascun les meubles, robbes, bagues et joyaulx qu'elle aura et délaissera à elle appartenant au jour et heure de son trespas, à la charge que ladite donataire sera tenue employer la somme de soixante livres parisis en aulmosnes, et à faire prier Dieu pour elle[2]. »

Le 18 janvier 1574, par-devant Estienne Bécoq et Pierre Bacon, tabellions du Roi en la ville et bailliage de Caen, Julien Le Paulmier et Gabrielle Passart choisirent pour procureur maître Pierre Mauclerc, auquel ils donnèrent pleins pouvoirs d'accepter ces donations et de les faire insinuer au Châtelet de Paris[3].

C'est vraisemblablement à ce Michel de Chefdeville, son client et son ami, que Julien avait dû d'être appelé à soigner Charles IX.

Gabrielle Passart mourut peu de temps après. Au mois de mai suivant, Le Paulmier accompagna Matignon aux sièges de Saint-Lô, pris le 10 mai, et de Domfront, qui se rendit le 26 du même mois[4].

Il ne tarda pas à revenir à Caen. Veuf et sans enfants, il signa dans cette ville, le 6 juillet 1574, son contrat de mariage avec damoiselle Marguerite de Chaumont[5], âgée de vingt ans, fille de noble homme Jean de Chaumont, sieur de Soquences[6], et appar-

1. Pièces justificatives, n° VI.
2. Pièces justificatives, n° VII.
3. Pièces justificatives, n°s VIII et IX.
4. Pièces justificatives, n° XIII.
5. Et. Morin, *Jacobi Palmerii Grentemesnillæi vita.*
6. Pièces justificatives, n° XIV. — Soquences, paroisse réunie en 1831 à Écajeul, cant. de Mézidon, arr. de Lisieux, Calvados. C'était un plein fief de haubert. Le 11 août 1450, Jean Louvel, prêtre, seigneur de Saucanche, fait hommage pour ce fief noble et pour le fief de Saint-Martin-de-la-Lieue, en la vicomté d'Orbec (Arch. nat., P 271², n° 4866). — Le 8 juillet 1462, hommage du fief de Socquance et de Mesnil-le-Vicomte (Mesnil-Villement, cant.

tenant, comme lui, à la religion réformée. Montaigne, si avare d'éloges, vante le mérite de cette dame dans une lettre qu'il lui adressa avec un de ses livres[1].

Le Paulmier voyait à Caen quelques malades; son élève, Jacques de Cahaignes[2], raconte qu'il l'emmenait souvent dans

---

et arr. de Falaise, Calvados) rendu par Garsault de Chaumont, écuyer (*Ibid.*, P 271², n° 4962). — Le 6 octobre 1484, aveu d'un plein fief de haubert, nommé le fief de Soquence, consistant en prés, bois, pâtures, terres labourables, etc., rendu par Florentin de Chaumont, écuyer, ledit fief valant par an 20 livres tournois en argent; en froment, 1 boisseau; en avoine, 80 boisseaux; 80 pièces de poulaille (P 298 ², n° 72). — Le 12 octobre 1484, hommage par le même (P 272¹, n° 5125). — Le 26 février 1551, hommage du fief de Socquence, en la paroisse de ce nom et environs, fait par Eustache de la Porte, procureur de Jean de Chaumont, écuyer, seigneur de Socquence, ledit fief advenu audit de Chaumont « par les trespas et succession de feu Jehan de Chaumont, escuier, son père » (P 273 ², n° 5769).

1. Cette lettre a été publiée pour la première fois en 1724, dans l'édition des *Essais* donnée par Pierre Coste, qui a ajouté la note suivante : « L'original écrit de la propre main de Montaigne est à présent dans la bibliothèque d'un savant magistrat, ancien président des échevins d'Amsterdam, M. Gérard van Papenbrock. M. Pierre Morin, fils d'Étienne Morin, mort ministre et professeur en hébreu à Amsterdam, m'a procuré une copie très exacte de cette lettre, au bas de laquelle il a trouvé ces mots écrits par M. Papenbrock : *Est manus Michaelis de Montaigne, scripsit 1588.* »

Cette lettre est ainsi conçue : « Madamoiselle, mes amis sçavent que dez l'heure que ie vous eus veue ie vous destinay un de mes livres : car ie sentis que vous leur aviez faict beaucoup d'honneur. Mais la courtoisie de Monsieur Paulmier m'oste le moyen de vous le donner, m'ayant obligé depuis à beaucoup plus que ne vault mon livre. Vous l'accepterez, s'il vous plaist, comme estant vostre avant que ie le deusse : et me ferez cette grâce de l'aymer ou pour l'amour de luy ou pour l'amour de moy; et ie garderay entière la debte que iay envers Monsieur Paulmier pour m'en revencher si ie puis d'ailleurs par quelque service. »

Le livre dont il s'agit ici est la cinquième édition des Essais *augmentée d'un troisiesme livre et de six cents additions aux deux premiers.* (Paris, 1588, in-4°.)

2. Fils de Pierre de Cahaignes, médecin à Caen, naquit dans cette ville en 1548. Il perdit son père en 1563, obtint une bourse pour étudier la médecine et alla faire sa philosophie à Paris. La deuxième guerre de religion le ramena dans sa ville natale, où il fut reçu docteur en médecine en 1575. Nommé deux fois échevin, puis recteur de l'Université de Caen, dont il rédigea les statuts, il y devint, en 1583, professeur en la Faculté de médecine. Outre son *Elogiorum civium Cadomensium centuria prima*, des *Discours*, des *Oraisons funèbres*, deux brochures sur l'eau minérale d'Hé-

ces visites, l'interrogeant sur les maladies soumises à son observation, approuvant ou redressant ses réponses, lui confiant quelquefois la direction des cas peu graves et lui expliquant ceux qui l'embarrassaient[1].

Ayant rétabli sa santé, Julien revint à Paris et, au mois d'avril 1578, fut inscrit au nombre des médecins du duc François d'Anjou, office qu'il conserva jusqu'à la mort de ce prince[2].

La même année, il publia chez Denys du Val, libraire à Paris, son traité *De morbis contagiosis*, in-4°; le privilège, daté de Blois, est du 28 avril 1572. Dans la dédicace adressée au Parlement de Paris, l'auteur rapporte que, six ans auparavant, l'ouvrage était à moitié imprimé par André Wechel[3], lorsque la guerre civile interrompit ce travail. Les presses furent brisées, les feuilles dispersées, et le manuscrit disparut. Un de ses voisins lui rapporta un exemplaire couvert de poussière et tout lacéré; avec son aide, il parvint à le reconstituer, et c'est ce traité, terminé à la campagne, qui paraissait enfin.

Il comprend : deux livres de la maladie vénérienne, un livre du mercure, un livre de l'éléphantiasis, un livre de la morsure du chien enragé et de l'hydrophobie, et deux livres de la peste.

Dans cet ouvrage, Le Paulmier repousse, avec Fernel, le mercure comme un remède cruel, dangereux et incertain, et préconise le gaïac et l'alexipharmaque de son maître comme étant d'un effet excellent et assuré. Il admet, cependant, le mercure combiné avec ces médicaments, propose de nombreuses préparations chimiques, donne la formule de l'*Amuletum* composé par lui et que l'on trouve rue [Saint-] Antoine, chez Antoine Fanerea, célèbre pharmacien[4].

---

bécrevon, on lui doit quelques ouvrages de médecine, parmi lesquels un Traité des fièvres et un autre des Affections de la tête. Il était protestant et mourut à Caen, sans être marié, le 6 décembre 1617.

1. J. de Cahaignes, *Brevis facilisque methodus curandarum febrium.* Caen, 1616, épître liminaire.

2. Bibl. nat., ms. franç. 7853.

3. Célèbre imprimeur parisien qui avait acheté, en 1560, le fonds de Henri Estienne. Il eut des démêlés avec la Sorbonne et fut sauvé du massacre de la Saint-Barthélemy par la protection de Hubert Languet, ministre du roi de Saxe. Il se retira l'année suivante à Francfort et mourut le 1er octobre 1581. Sa maison à Paris était rue Saint-Jacques, à l'enseigne de l'*Escu de Basle*, et, plus tard, de *Pégase*.

4. *De lue venereâ*, lib. I, cap. VII.

Le cidre du Cotentin convient, dit-il, aux éléphantiasiques et aux mélancoliques; celui du pays d'Auge leur est contraire.

L'auteur vante contre la rage une poudre de sa composition, qui a longtemps figuré dans les formulaires.

Les deux livres de la peste sont traités avec un soin particulier. Ils sont précédés d'une longue épître dédicatoire au prévôt et aux échevins de Paris, et d'une pièce de vers latins de Jean Rouxel de Bretteville[1]. Julien entre dans de longs détails sur la nature, les causes, la description de cette maladie, qu'il a observée à diverses reprises. Il croit à la contagion, insiste sur l'hygiène publique et privée, sur le régime et sur le traitement, rejette l'emploi de l'antimoine, blâme l'usage de la saignée et vante les sudorifiques à l'aide desquels il s'est guéri lui-même.

Cet ouvrage eut deux autres éditions, l'une à Francfort, 1601, in-8°, l'autre à la Haye, 1664, in-8°.

On lit dans divers auteurs que J. de Cahaignes a traduit les deux livres qui traitent de la maladie vénérienne; nous n'avons pas trouvé trace de cette traduction anonyme, demeurée peut-être manuscrite. On verra plus loin qu'il n'a pas, non plus, comme on le dit, traduit le Traité de la peste.

Lorsque, au mois de juin 1580, Matignon partit pour assiéger La Fère, il envoya Le Paulmier au château de Torigny[2] pour donner ses soins à la maréchale et à ses enfants pendant son absence[3].

A son retour à Paris, le maréchal de Matignon le présenta à Henri III, qui le nomma son médecin ordinaire avec le titre de conseiller[4].

Cette même année, fut imprimé à Caen, chez Pierre Le Chandelier, le *Bref discovrs de la præservation et cvration de la peste*, petit in-8° de 4 feuillets et 29 pages. Cet opuscule, que l'on présente comme une traduction faite par J. de Cahaignes des deux livres publiés dans le *De morbis contagiosis*, n'est qu'un résumé succinct écrit par Le Paulmier lui-même, à la demande

---

1. Fils d'un négociant de Caen. Né en 1530, reçu avocat au Parlement de Paris, il revint à Caen, où il fut échevin, puis professeur royal d'éloquence, de philosophie et de droit. Il mourut en 1586. Jacques de Cahaignes a publié ses poésies.

2. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Lô, Manche.

3. *Bref discours de la peste*, épître liminaire.

4. Pièces justificatives, n° XIII.

de quelques amis désireux de se prémunir contre cette maladie. L'éditeur anonyme, qui est peut-être J. de Cahaignes, le dit positivement dans la lettre liminaire adressée à M. du Fayer, sieur de la Haye, et ajoute que l'auteur lui a permis d'en prendre copie. Une autre édition parut chez Anthoine Hernault, à Angers, 1584, petit in-8° de 31 feuillets. Quelques recettes ont été ajoutées à la fin pour compléter le volume.

Le 12 juillet 1581, par-devant maîtres René Trouvé et Henry Goguier, notaires au Châtelet de Paris, Louis Ribier, écuyer, seigneur de Villebrosse, demeurant à Paris, rue et paroisse Saint-Paul, fit donation à noble homme messire Julien Le Paulmier, docteur régent en la Faculté de médecine en l'Université de Paris, demeurant rue de la Verrerie, paroisse Saint-Médéric, à ce présent et acceptant, de trente-trois écus un tiers d'écu d'or soleil de rente, à présent réduits, selon l'ordonnance, de cent livres tournois de rente annuelle et perpétuelle. Cette donation fut faite pour reconnaître les bons et agréables offices et plaisirs que lui avait ci-devant procurés et faisait encore de présent Le Paulmier[1].

Vers le milieu du mois d'août, Julien suivit le duc d'Anjou dans son expédition des Pays-Bas; il ne tarda pas à rentrer à Paris lorsque ce prince passa en Angleterre.

En l'an 1582, Guillaume Cappel[2], docteur en médecine de Paris, dédia à Julien Le Paulmier sa publication du *Consiliorum medicinalium liber* de J. Fernel. Ce recueil, qui eut plusieurs éditions, se trouve inséré à la suite des œuvres complètes de ce célèbre médecin, parues en 1587, comme ayant été augmenté par Le Paulmier, dont le nom seul figure cette fois sur le titre.

Retenu par son service auprès du Roi, Le Paulmier résidait à Paris pendant la plus grande partie de l'année. Il ne paraît pas, du moins, avoir, à cette époque, suivi le duc François dans ses diverses aventures en Flandre et aux Pays-Bas, et ce n'était qu'à de trop rares moments qu'il pouvait se rendre dans sa chère Normandie, où il aspirait à finir ses jours.

En 1583, Julien se rendit à Dunkerque pour donner des soins au duc d'Anjou, dont la santé était fort compromise par des excès de toutes sortes. L'année suivante, il fut envoyé à Château-

1. Pièces justificatives, n° XI.
2. Docteur en 1565, mort en 1588.

Thierry auprès de ce prince, dont l'état s'était fort aggravé. Voici en quels termes un auteur du temps rapporte ce fait : « Si tost que Quasimodo fut passé en ladite année 1584, je m'en allay droict à Paris où je séjournay quelques jours pour apprendre au vray l'estat de la maladie dudit sieur duc d'Alençon, que je fus adverty par gens qui le sçavoient des médecins Lefebvre[1] et Paumier, envoyez par la reine sa mère à Château-Thierri pour juger de l'issue de son mal, qui avoient fait rapport qu'il n'en réchapperoit poinct[2]. » Le duc mourut, en effet, de phtisie pulmonaire, le 10 juin 1584, à la suite d'une abondante hémorragie.

Le 26 septembre 1585, par-devant maîtres Nicolas Lenoir et Jean Husson, notaires au Châtelet de Paris, Julien Le Paulmier acheta de dame Philippe de Naillac, veuve de M. de Beauvau, et femme de messire Claude Barjot[3], chevalier, seigneur de Moussy-Barjot, du grand et petit Roncée, châtelain de Launay-Brévezey, conseiller du Roi en son Conseil privé et président en son Grand Conseil, demeurant à Saint-Germain-des-Prés lez Paris, paroisse Saint-Sulpice, la baronnie, terres et seigneuries de Vendeuvre[4] et Grentemesnil[5], assises en la paroisse de Ven-

1. Albert Le Febvre.

2. Michel de la Huguerie, *Mémoires*, t. II, p. 272.

3. La fille aînée de Fernel avait épousé Philippe Barjot, président au Grand Conseil et maître des requêtes.

4. Cant. de Morteaux-Coulibœuf, arr. de Falaise, Calvados.

5. Grentemesnil, *Grantonis mansio*, fief fort ancien. Orderic Vital, dès 1095, Benoît de Sainte-More, en 1160, les rôles du grand Échiquier de Normandie, en 1598, etc., citent les seigneurs et le fief de Grentemesnil. Celui-ci s'étendait sur les paroisses de Vendeuvre, Grisy, Pont, Beaumais, Norrey, et sur Grand-Ménil, paroisse voisine avec laquelle on l'a souvent confondu.

C'était un quart de fief de haubert assis à Vandeuvre, Saint-Brix-de-Grisy et environs (Arch. nat., P 864, n° 115). En 1510, Jean de Villiers, dit Sauvage, chevalier, fait hommage au roi d'un demi-fief de haubert, appelé le « fieu de Gratemesnil, » assis à Vendeuvre et à Grisy et paroisses d'icelles villes, avec court, basse justice, prévôt, fief, 2 livres tournois de rente annuelle en deniers, 56 boisseaux d'orge, 2 gélines, œufs, 2 acres de prés valant 60 francs par an, hommes, hommages, services, reliefs, treizièmes et aides coutumières, prises de bêtes (Arch. nat., P 306, 3e partie, fol. 9). — Le 23 décembre 1450, aux plaids de la terre et baronnie de Gratemesnil tenus à Norrey, Guillaume Guiller avoue tenir de Jean Sanson aîné une vavassorerie située en la baronnie de Gratemesnil (*Ibid.*, P 299[3], n° 187). — Le 2 mai 1485, à Rouen, François de Colombières, baron de la Haye-du-Puy, fait hommage au Roi pour ce fief (*Ibid.*, 272[1], n° 5102).

deuvre, bailliage de Caen, vicomté de Falaise, consistant en plein fief de haubert, avec toute justice, maisons seigneuriales et pourpris, droits de présentation à l'église et à la chapelle de Vendeuvre, rentes de toutes sortes, bois, taillis, terres, prés, plants, herbages, moulins à blé, four à ban, etc., tant en ladite paroisse que dans celles de Grisy, Pont et environs; Vendeuvre relevait de M. de Crèvecœur, sieur du Hallot, et le fief de Grentemesnil, du Roi. Le prix de cette acquisition s'élevait à huit mille trois cent trente-trois écus soleil un tiers, plus deux cents écus soleil pour les épingles de la venderesse, dont moitié fut payée comptant le 25 octobre 1585, par les mains de damoiselle Marguerite de Chaumont, épouse de Le Paulmier[1].

Au mois de décembre suivant, le Roi, en considération des services qu'il avait rendus tant à l'armée, aux sièges de Saint-Lô et de Domfront et ailleurs, qu'à son frère le duc d'Anjou, lors de la grande maladie qu'il essuya à Dunkerque, accorda la noblesse avec le titre d'écuyer à son amé et féal maître Julien Le Paulmier, sieur de Vendeuvre et de Grentemesnil en la vicomté de Falaise, l'un de ses conseillers et médecins ordinaires, pour lui et ses descendants, avec les armoiries timbrées désignées dans ses lettres patentes[2]. Malgré les représentations de ses cousins Guillaume Le Paulmier[3], conseiller et chambellan de Henri III, et Nicolas Le Paulmier, seigneur de « Veuillæ » et aumônier du Roi, qui craignaient que cette récente distinction fît douter de l'ancienneté de leur noblesse, Julien accepta, voulant, comme Caton, ne devoir qu'à lui-même sa propre illustration[4].

— Le 27 novembre 1511, à Paris, hommage par Louis de Beauvau, écuyer (*Ibid.*, P 272[2], n° 5386). — Le 17 juin 1519, à Paris, hommage par le même (*Ibid.*, P 273[2], n° 5896). — Le 9 juin 1545, à Argentan, et le 1er juillet suivant, hommages par René de Beauvau (*Ibid.*, P 273[1], n° 5633, et P 299[2], n° 187). — Le 12 juin 1553, à Paris, André de Beauvau, écuyer, baron de Vendeuvre, seigneur du Pimpéan (Maine-et-Loire, comm. du Grézillé, cant. de Gennes, arr. de Saumur) et de Gratemesnil, fait hommage au nom de son père René de Beauvau (*Ibid.*, P 273[1], n° 5764).

1. Pièces justificatives, n° XII.

2. Pièces justificatives, n° XIII.

3. Guillaume eut un fils, Jean-Baptiste Le Paulmier, président de la Chambre des comptes de Marseille, qui épousa Marguerite Andria, dont il eut une fille unique, Caroline Le Paulmier, mariée à Louis Forbin d'Oppède.

4. *Jacobi Palmerii Grentemesnillæi vita.*

Le besoin de repos ramena en Normandie Le Paulmier, sa femme, son fils Jean et ses deux filles. Ils se fixèrent à Caen, ville où l'on comptait beaucoup de familles protestantes. Bientôt sa femme lui donna un second fils. Voyant approcher le terme de sa grossesse, elle se rendit à la maison de campagne de son père, située près de Sainte-Barbe en Auge[1], à quelques lieues de Caen, où elle-même avait vu le jour trente-trois ans plus tôt[2], et, le 5 décembre 1587, elle y mit au monde Jacques, qui prit plus tard le nom de Grentemesnil[3].

Douze ans auparavant, en 1574, Julien s'était guéri en quelques mois, par l'usage du cidre, d'une affection grave du foie et du cœur dont il souffrait depuis trois ans, et qu'il avait inutilement traitée par un régime sévère et par des remèdes appropriés. Ayant lu, pour occuper ses loisirs, ce que les anciens avaient écrit sur le vin, il voulut à son tour dire son sentiment à ce sujet. Il eut l'idée d'y joindre un appendice sur le cidre, et écrivit, en 1586[4] : *De vino et pomaceo libri duo*, qui parut en 1588 chez Guillaume Auvray, libraire, rue Saint-Jean-de-Beauvais, à Paris, avec une dédicace à Pierre Le Jumel de Lisores, président au Parlement de Rouen.

La première partie de cet ouvrage ne contient rien de nouveau sur le vin. La seconde, seule originale, constitue le premier traité composé sur le cidre; nous allons en présenter un aperçu.

Le cidre, connu de temps immémorial en Normandie et en Biscaye, est la boisson ordinaire des habitants du Cotentin, du Bessin et de la campagne de Caen; son emploi est moins ancien dans le pays d'Auge.

L'auteur décrit les espèces de pommes que l'on doit préférer, leur récolte et le mode de fabrication du cidre, qui est encore en usage de nos jours.

La qualité, la couleur, l'odeur, le goût de cette liqueur varient suivant l'espèce des pommes et le pays d'où elles proviennent. Les cidres de Coutances, Vire, Bayeux et Caen sont naturellement légers et clairs; ceux du pays d'Auge sont épais et louches. Les premiers conviennent aux personnes qui mènent une vie séden-

---

1. Prieuré de chanoines augustins établi à Écajeul.
2. A Socquences.
3. *Jacobi Palmerii Grentemesnillæi vita.*
4. *De vino et pomaceo*, fol. 52 v°.

taire ou qui s'adonnent aux lettres; les seconds ne sont bons que pour les gens qui travaillent de leurs bras. Récemment faits, ils sont nuisibles. On doit rejeter ceux qui sont aigres, car ils rendent le sang fluide, donnent des vents, des coliques, des obstructions, les pâles couleurs.

Les bons cidres se conservent de un à quatre ans; les plus faibles, trois ou quatre mois. Ceux que l'on veut garder doivent être purs; ceux qui sont destinés à être bus dans l'espace de cinq ou six mois peuvent contenir un cinquième ou un sixième d'eau.

Le cidre de bonne qualité, pris en quantité modérée, procure un sommeil doux, est nourrissant, augmente le lait des nourrices, réjouit les mélancoliques, convient dans presque toutes les maladies, à l'exception des inflammations et des fièvres aiguës; il prolonge la durée de la vie. On peut le donner aux enfants; il amollit doucement le ventre, guérit les obstructions et l'hypocondrie, ainsi que l'auteur en peut témoigner par son propre exemple.

S'il est usité dans le Cotentin depuis un temps immémorial, il n'en est pas de même dans la Haute-Normandie. Il n'y a pas cinquante ans qu'à Rouen on le boit concurremment avec la bière, et le jour viendra où, dans toute la France, on le préférera au vin.

Quelques pages sur le poiré et sur la bière terminent le volume, déjà difficile à rencontrer du temps de Guy Patin, qui dit « qu'il n'est pas mauvais, » jugement élogieux sous la plume du mordant écrivain.

L'année suivante, Jacques de Cahaignes fit paraître chez Pierre Le Chandelier, à Caen, une traduction fort amplifiée de cet ouvrage, intitulée : *Traité dv vin et dv sidre*. On trouve dans ce commentaire des détails intéressants sur les sortes de pommes que l'on rencontre dans un grand nombre de paroisses, et sur les cidres artificiels et médicinaux. On lit à la fin une correspondance avec Jean Riolan et Guillaume Lusson, médecins de Paris, dans laquelle il se plaint des attaques du premier contre le cidre et contre les Normands. Quelques exemplaires contiennent, en outre, une ode française de Pierre Gondouin, poète caennais, adressée à Le Paulmier, et dans laquelle il vante les vertus du breuvage normand. Une seconde édition du travail de Cahaignes parut en 1607, à Caen, chez Adam Cavelier, in-8°. De nombreux extraits de cette traduction, ordinairement citée à la place de l'ou-

vrage original, ont été reproduits par La Framboisière[1], La Barre[2], Legrand d'Aussy[3], V.-E. Pillet[4], etc., et par la plupart des auteurs qui ont écrit sur le cidre.

Le 19 avril 1588, Marguerite de Chaumont fut marraine en l'église Sainte-Madeleine en la Cité.

Le Paulmier, qui avait failli être pris dans son « étude » à Paris à la journée des Barricades[5], s'empressa de regagner la Normandie. Rentré à Caen à la fin de l'été, il y fut frappé d'apoplexie foudroyante, à table, le 5 décembre 1588. Son corps fut inhumé dans l'église de Vendeuvre, dont il était seigneur et patron. J. de Cahaignes fit graver sur son tombeau un éloge témoignant de la sincère reconnaissance du disciple pour son maître[6].

Julien Le Paulmier fut un médecin laborieux et instruit, qui dut à son mérite une grande réputation et une clientèle nombreuse et choisie. Il comptait beaucoup d'amis parmi ses malades, qui lui donnèrent souvent des preuves de leur reconnaissance et de leur affection. Il amassa une belle fortune que vinrent grossir les donations dont il fut l'objet. Le caustique Guy Patin dit que ce « Normand dessalé » laissa à sa mort cinquante mille écus, somme considérable pour l'époque, gagnée en peu de temps à vendre du cidre dans lequel il infusait du séné, composant ainsi des apozèmes laxatifs qu'il faisait payer un écu la bouteille, comme un grand secret[7]. Dans le chapitre des *Cidres artificiels*,

1. Nicolas-Abraham de la Framboisière, né à Guise, professeur royal et médecin de Louis XIII.

2. René Laurent, sieur de la Barre, né à Mortain, nommé en 1595 président en l'élection de cette ville, mourut après 1624. Le plus connu de ses ouvrages est le *Formvlaire des Eslevz*, dans lequel il parle longuement du cidre.

3. Né à Amiens en 1737, fut professeur de rhétorique aux Jésuites de Caen et mourut à Paris en 1800. Il a publié entre autres l'*Histoire de la vie privée des Français*, dans laquelle il parle longuement du livre de Le Paulmier.

4. Victor-Évremont Pillet, né le 21 avril 1802 à Saint-Aubin-sur-Mer, cant. de Douvres, arr. de Caen, Calvados, professeur de rhétorique au collège de Bayeux, mort dans cette ville le 31 mai 1857, a fait de nombreuses publications, parmi lesquelles une étude sur *Julien de Paulmier*, dans *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux*, 1850, et une autre sur *le Président La Barre*, même recueil, 1853.

5. Le 12 mai 1588.

6. Jacques de Cahaignes, *Elogiorum civium Cadomensium, centuria prima*.

7. *Lettre à Ch. Spon*, 21 avril 1643.

de Cahaignes mentionne simplement cette préparation, que l'on prenait à la dose de trois onces deux heures avant le déjeuner. Ces injures ne sont pas justifiées et tombent en présence de la faveur dont Le Paulmier jouit à la Cour, et devant l'éloge de l'avocat général Servin, qui, dans le procès intenté en 1609 à Pierre Le Paulmier, dit que la Faculté de médecine tenait la mémoire de Julien pour très honorable[1]. On a vu quelles étaient ses doctrines médicales; partisan des remèdes chimiques, il donna un grand nombre de formules de médicaments, depuis longtemps abandonnés. Ses ouvrages, souvent cités, ont été plusieurs fois réimprimés.

Devenue veuve, Marguerite de Chaumont continua à résider à Vendeuvre, où elle se consacra à l'éducation de ses enfants et surtout de Jacques.

Le 20 septembre 1598, à l'occasion du mariage projeté entre damoiselle Suzanne Le Paulmier, fille de noble homme Julien Le Paulmier et de damoiselle Marguerite de Chaumont, tutrice de ses enfants mineurs, et noble homme Jean Le Vesque, seigneur de Fontenay, fils et héritier de défunt noble homme Richard Le Vesque, vivant seigneur de Fontenay, et de damoiselle Guillemette d'Annemours, Marguerite, assistée de Jehan de Chaumont, sieur de Soquence, aïeul et tuteur consulaire, de Loys de Chaumont, seigneur du lieu, oncle de la future, et de Jean Le Paulmier, frère aîné, donna à sa fille la somme de huit mille livres pour toute et telle part et portion dans les successions de ses père et mère. Ce contrat fut passé au manoir de Vendeuvre[2].

Le 23 décembre 1599, noble homme Jean Le Paulmier, seigneur de Vendeuvre, demeurant à Paris, rue Neuve-Saint-Merry, en vertu d'une procuration donnée par-devant Jean Le Gabilleur et Pierre Ponger, tabellions royaux en la vicomté de Saint-Silvain[3], le 4 mai 1596, toucha à Paris pour Marguerite de Chaumont la somme de huit écus vingt sols pour le quartier échu au 30 septembre 1595, d'une rente de trente-trois écus un tiers, constituée à défunt Julien Le Paulmier, le 12 mars 1556, sur les greniers à sel de Joinville, Laon, Langres et autres[4].

---

1. *Actions notables et plaidoyers de Servin.* (Paris, 1640, in-fol.)

2. Pièces justificatives, n° XIV. — En 1249, Jean de Chaumont se reconnaît débiteur de plusieurs redevances envers Roger de Fontenay, chevalier. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. VII, p. 162.

3. Cant. de Bretteville-sur-Laize, arr. de Falaise, Calvados.

4. Pièces justificatives, n° XV.

Marguerite, dont on place généralement le décès en 1599, mourut seulement l'année suivante.

De ses deux fils, l'aîné, Jean, seigneur de Vendeuvre, passa sa jeunesse à la Cour et fut chambellan de Henri de Bourbon, prince de Condé. Il épousa, le 14 juillet 1602, Marie de Bernières[1], fille de Jean de Bernières de Fontenai, seigneur de Doux-Marais[2] et de Vaux, et d'Anne du Chesne. La plus grande partie de sa vie s'écoula à Vendeuvre, où il mourut en 1648, laissant sept enfants, dont trois fils. L'aîné épousa, le 5 mars 1633, Anne Cordouen, fille du chevalier de Membray et de damoiselle de Beaumanoir.

Gabriel, le deuxième, sieur de Saint-André, passa quinze ans dans les armées du Roi et fut maréchal de bataille. Il épousa Barbe Hœust, d'origine hollandaise, décédée le 2 mars 1676, et mourut en 1675, sans enfants[3].

Jacques, le plus jeune, né à Vendeuvre en décembre 1624, écuyer, seigneur de Vendeuvre et de Bray[4], commanda le régiment de cavalerie de Rohan, fut brigadier des armées du Roi et chevalier de Saint-Louis. Il épousa Marguerite du Mesnil, avec laquelle il habitait sa maison de Bray-la-Campagne[5], abjura en 1685 le protestantisme entre les mains de Daniel Huet et mourut le 13 avril 1702, âgé de soixante-dix-sept ans. Il a écrit une infinité de petits vers et de billets galants, et a raconté quelques-uns des quarante-huit sièges ou batailles auxquels il a assisté.

Hélène, troisième fille de Jean, épousa, le 1er janvier 1625, le célèbre pasteur protestant Étienne Morin, auquel on doit, entre autres, la vie de Jacques Le Paulmier de Grentemesnil.

Celui-ci, second fils de Julien, connu sous le nom de *Palmerius*, fut un érudit célèbre, versé dans les lettres et dans les sciences. Après être allé à l'armée, il se retira à Vendeuvre et s'y livra à l'étude, puis vint à Caen, où il épousa Marguerite Samborn, riche anglaise d'une bonne famille, décédée en 1663. Il subit deux

---

1. Bernières-d'Ailly, cant. de Morteaux-Coulibœuf, arr. de Falaise, Calvados.

2. Auj. Sainte-Marie-aux-Anglais, cant. de Mézidon, arr. de Falaise, Calvados.

3. Bibl. nat., Pièces orig., t. 2214, au nom PAULMIER.

4. Bray-la-Campagne, cant. de Bretteville-sur-Laize, arr. de Falaise, Calvados.

5. Bibl. nat., Pièces orig., t. 2214.

fois l'opération de la taille, pratiquée par le célèbre Colot, et mourut sans enfants, à Caen, le 1er octobre 1670, laissant des ouvrages fort estimés.

Julien eut un neveu nommé Pierre Le Paulmier, médecin, d'un esprit distingué. Né dans le Cotentin en 1568, il étudia la médecine à Paris, où il fut reçu docteur le 3 décembre 1596. En cette même année, il fut nommé médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris. « Ce dict jour, — 6 mars 1596, — a esté receu par la compaignye pour servir de médecin audict Hostel-Dieu, maistre Pierre Paulmyer, licencié[1] en la Faculté de médecine, moiennant deux cens livres tournois de gages par an et cent livres de pension aussy par an[2]. » — « A maistre Pierre Paulmier, bachelier en médecine et médecin dudit Hostel-Dieu, la somme de xix escus xxvi sols viii deniers pour deux mois x jours escheuz, à cause de cent escuz soleil de gages » (année 1596)[3].

Il avait épousé Marie Fagot. Par son testament, en date du 2 avril 1606, Françoise Colesse, veuve de Charles Sacazin, archer des gardes du Roi, demeurant à Paris, rue des Juifs, paroisse Saint-Gervais, donna à madame Paulmier, femme de monsieur Paulmier, médecin, et à leurs enfants, la somme de cent cinquante-six livres tournois[4].

Le Roi le nomma l'un de ses médecins ordinaires. Un arrêt du Conseil privé renvoie Pierre [Le] Paulmier, docteur régent en l'Université de Paris, conseiller et médecin ordinaire du Roi, et Nicolas Buschet, fermier de l'entrée du vin à Paris, à se pourvoir en la Cour de Parlement au sujet d'un conflit élevé entre eux à propos d'une entrée de vin dont Pierre Le Paulmier se prétendait exempt en vertu des privilèges accordés à l'Université de cette ville[5].

Partisan déclaré des remèdes chimiques, il eut avec la Faculté de médecine de graves querelles. A la suite d'un procès qu'il avait intenté à cette Compagnie, celle-ci l'exclut de son sein en 1609 pour avoir employé l'antimoine et consulté avec des médecins spagyriques. Il demeurait rue Saint-Antoine, et mourut le 15 jan-

---

1. Il ne fut reçu licencié que le 21 mars.
2. Brièle, *Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris*, 1882, t. I, p. 27.
3. *Ibid.*, t. IV, p. 53.
4. Pièces justificatives, n° XVII.
5. Pièces justificatives, n° XVIII.

vier 1610, âgé de quarante-deux ans, d'une attaque d'apoplexie survenue auprès de ses fourneaux pendant une opération chimique[1].

Sa veuve se remaria trois ans après. Le 30 juillet 1613 fut dressé le contrat de mariage de Marie Fagot, veuve de feu noble homme maître Pierre Paulmier, docteur régent en la Faculté de médecine de Paris, demeurant rue Saint-Antoine, paroisse Saint-Paul, avec Étienne Marchant, commissaire ordinaire des guerres, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois. Par ce contrat, Étienne Marchant constitue à sa future épouse un douaire de cinq cents livres tournois de rente; de plus, il est stipulé que les enfants mineurs nés du premier mariage de celle-ci seront nourris, entretenus et envoyés aux écoles aux dépens de la communauté. En outre, dans le cas où Étienne Marchant survivrait à sa femme, cette dernière lui fait donation d'une somme de deux mille livres tournois[2].

D^r Le Paulmier.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

(1560, 13 septembre.)

Donations testamentaires faites par Jean de Pannys, seigneur de Praigny, à Julien Le Paulmier, docteur régent en la Faculté de médecine de Paris, et à sa femme.

A tous ceulx qui ces présentes lectres verront, Anthoine Duprat, chevalier de l'ordre du Roy, sire de Nantouillet, de Precy, etc., prévost de Paris, salut. Sçavoir faisons que par-devant Philippes Lamyrat et François Crozon, notaires du Roy... en son Chastellet de Paris, fut présent noble homme maistre Jehan de Pannys, seigneur de Praigny, demeurant à présent au cloistre Nostre-Dame de Paris, en l'hostel de révérend père en Dieu messire Sébastien de L'Aubespine, chanoyne de ladicte église de Paris, gisant au lict malade,...

1. Guy Patin, *Lettre à Ch. Spon,* 28 mars 1643.
2. Arch. nat., Y 154, fol. 268.

lequel faict, dit, nomme et ordonne son testament et ordonnance de dernière volunté...

[Item], à noble homme et saige, maistre Jullien Paulmier, docteur régent en la Faculté de médecine en l'Université de Paris, la somme de cinquante escuz d'or soleil, aussy pour une fois payer.

Plus, donne icelluy testateur à la femme dudict Paulmier ung anneau auquel y a ung rubiz cabochon, estant de présent en sa possession, qu'il veult luy estre délivré incontinant après son trespas...

Pour toutes lesquelles choses dessus dictes et en ce présent testament contenues et escriptes exécuter, accomplir et mectre à exécution deue de point en point selon sa forme et teneur, icelluy testateur a nommé, esleu et ordonné, nomme, eslict et ordonne ses bien aymez et féaulx exécuteurs et de foy commissaires, lesdicts maistres Jullien Paulmier et Anthoine Carrelier...

Ce fut faict et passé en la maison susdicte, l'an mil cinq cens soixante, le vendredy treiziesme jour du moys de septembre.

(Archives nationales, Y 110, fol. 23.)

II.

(1564, 8 mai.)

Donation par Julien Le Paulmier, docteur en médecine, et Gabrielle Passart, sa femme, à Antoine Carrelier, hérault d'armes de France, du titre de Bourgogne, d'une maison sise à Paris, rue Saint-Martin.

Furent présens en leurs personnes maistre Julien Paulmier, docteur régent en la Faculté de médecyne en l'Université de Paris, et Gabrielle Passart, sa femme, de luy auctorisée, lesquelz confessèrent et confessent, en la présence des notaires soubzsignez comme en jugement, avoir donné, ceddé, quicté, transporté et délaissé en pur don irrévocable faict entre vifz du tout, dès maintenant à tous jours, et oultre pour plus grande seuretté dudict don, promectant, chascun pour le tout, sans division ne discution, renonçant aux bénéfices de division et ordre de discution, garentir de tous troubles et empeschemens générallement quelzconques, à noble homme Anthoine Carrelier, hérault d'armes de France du tiltre de Bourgongne, à ce présent et acceptant, pour luy, ses hoirs et ayans cause, une maison, court, lieulx et appartenances, assis à Paris, rue Sainct-Martin, où est sur le portail l'image Sainct-Martin, audict sieur Paulmier appartenant au moien de l'adjudication à luy faicte par décret de licitation ou Chastellet de Paris sur maistre Hubert Le Fèvre et autres, ainsi qu'il est plus à plain contenu et déclairé ès lectres de ladicte licitation et adjudication, lesquelles lectres, pour plus grande seuretté de

garentie, ledict sieur Paulmier à baillées audict sieur Carrelier. Ladicte maison en la censive des chévecier, chanoines et chappitre de l'église Saint-Médéricq à Paris, et chargé des cens et rentes foncières et antiennes que ce peult debvoir, lesdictes parties sur ce interpellées n'ont peu quant à présent déclarer, chargé oultre ladicte maison de cent livres tournois de rente envers maistre Jacques Arroger, advocat en la court de Parlement; pour de ladicte maison joir, faire et disposer par ledict donnataire, ses hoirs et en faire et disposer comme de sa propre chose, vray et loyal acquest. Cest don, cession et transport faictz ausdictes charges, et oultre pour le bon amour que lesdictz donnateurs ont et dient avoir audict donnataire et parce que tel est leur plaisir de ainsi le faire. Transportans, etc., dessaisissans, etc., voullans, procureur le porteur, etc., donnans povoir, etc. Et, pour insinuer la présente donnation en jugement et partout allieurs où il appartiendra, lesdictz donnateurs et donnataire ont faict et constitué leur procureur yrrévocable le porteur de ces lectres auquel ilz on donné puissance de ce faire et en oultre, tout ce que au cas apartiendra.

Promectant, etc., obligeant chascun pour le tout sans division ne discussion, renonçans, etc., mesmement ausdictz bénéfices de division et ordre de discution, ladicte femme aux droictz et bénéfices de Véleyan, Divadrien, et à l'Autenticque *Si qua mulier*, et à elle déclairez et donnez à entendre par lesdictz notaires estre telz que une femme ne se peult obliger pour autruy, mesmes pour son mary, sans avoir expressément renoncé ausdictz bénéfices.

Faict et passé l'an mil cinq cens soixante-quatre, le lundy huictiesme jour de may. Ainsi signé : Brigrand et Goguyer.

Et au doz est escript l'insinuation ainsi qu'il s'ensuict :

L'an mil cinq cens soixante-quatre, le jeudi dix-huictiesme jour de may, le présent contract de donnation a esté apporté au greffe du Chastellet de Paris, et icelluy insinué, accepté et eu pour agréable aux charges y apposées par maistre Pierre Langloix comme porteur dudict contract et procureur de noble homme maistre Julien Paulmier et Gabrielle Passart, sa femme, donnateurs, et de noble homme Anthoine Carrelier, donnataire, y denommez de l'autre part. Lequel a esté enregistré au présent registre des insinuations dudict Chastellet suyvant l'ordonnance, ce requérant ledict Langloix, oudict nom, qui de ce a requis et demandé acte à luy octroié et baillé ces présentes pour servir et valloir ausdictz donnateurs et donnataire en temps et lieu ce que de raison, et après rendues.

(Archives nationales, Y 105, fol. 106.)

III.

(1565, 26 juillet.)

Quittance de Claude Sallemain, au nom de Marie Passart, sa femme, Julien Le Paulmier et Gabrielle Passart, son épouse, de la somme de dix-huit livres quinze sols tournois.

Honnorable homme Claude Sallemain, marchant bourgeois de Paris, en son nom à cause de Marie Passart, sa femme, et comme aiant droict de noble homme maistre Jullien Le Paulmier, docteur en la Faculté de médecine de Paris, et de Gabrielle Passart, sa femme, de moictié de la rente cy-après déclarée par lectres, passé par-devant les notaires soubsignez le XIIIe jour de novembre mil cinq cent soixante-trois, confesse avoir eu et receu de noble homme messire François de Vigny, receveur de la ville de Paris, la somme de dix-huict livres quinze solz tournois pour trois quartiers escheuz ce dernier jour de juing dernier passé, à cause de vingt-cinq livres tournois de rente dès le XIXe jour d'aoust mil cinq cens trente-six, venduz et constituez à feuz Guillaume Le Bret et Jehanne Arnoul, sa femme, par messieurs les prévost des marchans et eschevins de la ville de Paris, en et sur la ferme du poisson de mer, tant fraiz, sallé que d'eaue doulce, vendu ès halles de Paris, et sur la ferme du VIIIe du vin vendu en détail et amené au quartier des halles et sur tout le domayne et revenu patrimonial d'icelle ville, ainsi qu'il est plus à plain déclaré ès lectres desdicts jour et an, et laquelle rente seroit escheue aus dicts Sallemain, Paulmier et à leurs dictes femmes, comme héritières des dicts feux Le Brest et Arnoul, par contract faict avec leurs cohéritiers, héritiers d'iceulx deffunctz, le XIIIIe may cinq cens soixante-deux, par-devant les dicts Joyeulx et Arragon,... promectant, s'obligeant, renonçant. Faict et passé l'an mil cinq cens soixante-cinq, le jeudy vingt-sixiesme jour de juillet.

(Signé :) ARRAGON, JOYEULX.

(Bibliothèque nationale, Pièces originales, t. 2214.)

IV.

(1567, 12 avril.)

Donation par Julien Le Paulmier de deux mille écus d'or et de la moitié de tous ses acquets avec tous les deniers comptants trouvés

au jour de son décès, à Guillemette Le Paulmier, sa nièce, en faveur de son mariage avec Nicolas Pajot.

L'an mil cinq cens soixante-unze, le treiziesme jour de novembre, fut par nous, notaires ou Chastellet de Paris soubzsignez, extraict du contract de mariaige passé par-devant Brigrand et Goguier, aussy notaires, le douziesme jour d'avril mil cinq cens soixante-sept, entre Nicolas Pajot et Guillemette Le Paulmier, sa femme, ce qui s'ensuict.

Et pour à icelluy parvenir, ledict maistre Jullian Paulmier a promis donner et bailler aus dictz futurs espoux, dedans le jour de leurs espouzailles, la somme de deux mil escus d'or soleil, avec ce, habiller ladicte Guillemette, sa niepce, honnestement, selon son estat. En faveur aussi duquel mariage ledict Le Paulmier a donné et donne à ladicte future espouze, pourveu que du mariaige de luy et de Gabrielle Passart, sa femme, n'y ayt enfans au jour de la dissolution de leurdict mariaige, la moictié de tous et chascuns ses acquestz et conquestz immeubles, à quelque valleur et estimation qu'ilz se puissent monter et où ilz soient scituez et assis, sans aucuns en réserver, avec tous et chascuns les deniers comptans qu'ilz seront trouvez luy appartenir au jour de sondict trespas, et lesquelz deniers comptans seront emploiez en propre pour ladicte future espouze et les siens. Desquelz biens, dès maintenant comme pour lors et dès lors, comme dès maintenant ledict sieur Paulmier oudict cas faict don, cession et transport irrévocable de entre vifz à icelle future espouze, et lequel don, hors mis lesdictz deux mil escus, sera propre à ladicte future espouze et aux enffens qui viendront dudict futur mariaige après le trespas de ladicte future espouze; duquel don ledict futur espoux jouira sa vie durant semblablement, s'il survit sans enffens ladicte Guillemette, et s'il n'y avoit enffens d'icelluy mariaige lors de la dissolution d'icelluy, les choses données, hors mis lesdictz deux mil escuz, retourneront aux héritiers dudict seigneur Paulmier après le décedz desdictz futurs espoux. Et, sy au jour de la dissolution du mariaige desdictz seigneur Paulmier et ladicte Gabrielle Passart, sa femme, y avoit enfant, ledict don demourera nul, hors mis lesdictz deulx mil escus soleil, et, au lieu de ce, icelluy Le Paulmier a donné et donne ausdictz futurs espoux, aussy en pur don irrévocable, la somme de cinq cens livres tournois de rente à prandre chascun an sur tous et chascuns ses biens et sur chascune partie et portion d'iceulx après son trespas, racheptable de six mil livres tournois. Pareillement a esté accordé que sy ledict Pajot décedde auparravant ladicte future espouze sans enffens dudict mariaige, que les donnations susdictes sont et demeurent nulles, au lieu desquelles ledict seigneur Paulmier donne et laisse à sadicte niepce deux cens livres tournois de rente, pour en jouir par elle en proprietté, incontinant après le trespas

dudict seigneur Paulmier, soict qu'il y ayt enfans ou non de luy et de ladicte Passart, et iceulx deux cens livres tournois de rente avoir et prandre générallement sur tous ses biens, racheptable de deux mil quatre cens livres tournois. Et, pour insinuer le présent contract en jugement et partout ailleurs où il appartiendra, lesdictes parties ont faict et constitué leur procureur irrévocable le porteur de ces lettres, auquel ilz ont donné puissance de ce faire. Signé : GOGUIER et GAUDICHER, et à la fin dudict contract a esté mis et escript l'insinuation ainsy qu'il s'ensuict :

L'an 1571, le 9e jour de décembre, les présenses ont esté apportées au greffe du Chastellet de Paris, et icelles insinuées, acceptées et eus pour agréables aux charges et conditions y apposées par maistre Guillaume Bruneau, comme procureur de Nycolas Pajot et de Guillemette Le Paulmier, sa femme, dénommez en ces dictes présentes, lesquelles ont été enregistrées au présent registre, XXVIIe volume des insinuations dudict Chastellet suyvant l'ordonnance, ce requérant ledict Bruneau oudict nom, qui de ce a requis et demandé acte, à luy octroié et baillé ces présentes pour servir et valloir ausdictz Pajot et Guillemette Le Paulmier, sa femme, en temps et lieu ce que de raison.

(Archives nationales, Y 112, fol. 150.)

V.

(1567, 12 avril.)

Donation par Gabrielle Passart, femme de Julien Le Paulmier, à Nicolas Pajot, trésorier et payeur de la compagnie de M. de Chaulnes, de la somme de six mille livres tournois, à cause du mariage dudit Pajot avec Guillemette Le Paulmier, sa nièce.

Honnorable femme Gabrielle Passart, femme de noble homme maistre Jullien Le Paulmier, docteur régent en la Faculté de médecine en l'Université de Paris, confesse, en faveur du mariaige d'entre noble homme Nicolas Pajot, trésorier et payeur de la compaignye de monsieur de Chaulmes, et Guillemette Le Paulmier, niepce dudict maistre Jullien Le Paulmier, et lequel mariaige autrement n'eust esté faict, avoir donné et par ces présentes donne en pur don audict Pajot, à ce présent et acceptant, la somme de six mil livres tournois, laquelle somme ladicte Passart veult estre payée par ses héritiers après son décez sur tous et chascuns ses biens meubles, acquestz et conquestz immeubles qui luy appartiendront au jour de sondict trespas, et icelle somme prinse par icelluy Pajot sur iceulx, avant toutes

autres choses, et veult ladicte Passart la présente donnation valloir en la meilleure forme que faire se peult, soyt par disposition entre vifz et irrévocable que autre disposition ayant traict à mort, à la charge que sy du mariaige dudict Pajot et de ladicte Guillemette Le Paulmier y avoit enffans, dont néanmoins ledict Pajot joyra sa vye durant à sa caution juratoire, et où il n'y auroit enffans, ladicte somme retournera au prouffict de qui il plaira à ladicte Passart pour en joyr après la mort dudict futur espoux. Et, le cas advenant que ledict Pajot déceddast auparavant ladicte future espouze, ladicte somme de six mil livres tournois sera employée en propres pour lesdicts enffans comme dessus, et du revenu en joyront lesdicts enffans et non ladicte Paulmier. Et, pour insinuer la présente donnation, lesdictes parties ont faict leur procureur irrévocable le porteur de la présente. Promettant, etc., obligeant, etc., renonçant, etc.

Faict l'an mil cinq cens soixante-sept, le douziesme jour d'apvril. Signé : Brigrand et Goguier; et au bas est escript : Enregistré par Goguier.

Et au doz a esté mis et escript l'insinuation ainsi qui s'ensuict :

L'an mil cinq cens soixante-huict, le mecredi septiesme jour de juillet, le présent contract de donnation a esté apporté au greffe du Chastellet de Paris et icelluy insinué, accepté et eu pour agréable aux charges et conditions y apposées par maistre Jaques Favier comme procureur de honnorable femme Gabrielle Passart, donatrice, et par noble homme Nicolas Pajot en personne, donataire dénommés oudict contract de donnation, lequel esté enregistré au présent registre, XXIIII[e] volume des insinuations dudict Chastellet de Paris suivant l'ordonnance, ce requérant ledict Favier oudict nom, et ledict Pajot donataire, qui de ce ont requis et demandé acte à eulx octroyé et baillé ces présentes pour servir et valloir à icelluy donataire en temps et lieu ce que de raison. Et après ce ont esté lesdictes lectres rendues audict Pajot.

(Archives nationales, Y 109, fol. 19.)

VI.

(1573, 30 décembre.)

Donation par Anne Habert, femme de Michel Chefdeville, valet de chambre ordinaire du Roi, à Julien Le Paulmier, docteur en médecine, d'une maison à Paris, rue Quincampoix, à l'enseigne de l'Éléphant.

A tous ceulx qui ces présentes lectres verront, Anthoine Duprat... prévost de Paris, salut. Sçavoir faisons que par-devant Pierre Belot

et François Raffin, notaires au Chastelet de Paris,... fut présente et comparut en sa personne damoiselle Anne Habert, femme de noble homme Michel Chefdeville, vallet de chambre ordinaire du Roy, demeurant à Paris, rue de Quinquempoix, laquelle, en la présence et de l'autorité de sondict mary,... confesse avoir donné... à noble homme messire Jullien Le Paulmier, docteur en médecine, demeurant à Caen, absent,... une maison à ladicte donatrice appartenant, et qu'elle a assize à Paris, rue de Quinquempoix, en laquelle elle est à présent demourant, et où souloit pendre pour enseigne l'Éléphant et où soulloit aussy avoir d'anciennetté ung pressouer, qui se consiste en trois corps d'hostel, deux cours, puys, estables, caves, cuisines et autres appartenances et deppendances. Le tout ainsi qu'il se comporte et poursuict de fondz en comble, tenant d'une part à monsieur Amelot, advocat en Parlement, d'autre part à ung nommé Hobbe et ses consors, d'ung bout par derrière au cymetière Saint-Magloire, et par devant ouvrant à ladicte rue de Quinquempoix, en la censive de Saint-Martin-des-Champs lez Paris, et chargé envers eux d'un denier parisis de cens pour toutes et sans autres charges... Cestz présens don, cession et transport faictz pour la bonne amitié qu'elle a tousjours portée et porte encores audict donataire, et pour les bons et agréables plaisirs et services qu'elle a eu de luy, de la preuve desquelz elle l'a relevé et relève, et aussy que tel a esté et est son intention, plaisir et vouloir, à la réservation faicte par ladicte donnaresse de l'usuffruict et jouissance desdictes choses données sa vye durant, et le cours d'icelle seullement...

En tesmoing de quoy, nous, à la relation desdicts notaires, avons faict mettre à ces présentes le scel de ladicte prévosté de Paris, qui furent faictes et passées l'an mil cinq cens soixante-treize, le trentiesme et penultime jour de décembre. Ainsy signé : Raffin et Belot.

Insinué l'an mil cinq cens soixante-quatorze, le samedy vingt-septiesme jour de febvrier.

(Archives nationales, Y 115, fol. 163 v°.)

VII.

(1573, 30 décembre.)

Donation par Anne Habert, femme de Michel Chefdeville, à Gabrielle Passart, femme de Julien Le Paulmier, de tous les meubles, robes, bagues et joyaux qui lui appartiendront lors de son décès.

A tous ceulx qui ces présentes lectres verront, Anthoine Duprat... prévost de Paris, salut. Sçavoir faisons que, par-devant Pierre Belot et François Raffin, notaires,... fut présente en sa personne damoiselle

Anne Habert, femme de noble homme Michel Chefdeville,... laquelle, en la présence et de l'autorité de sondict mary,... confesse... avoir donné... à damoiselle Gabrielle Passart, femme de noble homme maistre Jullien Le Paulmier, docteur en médecine, demeurant de présent à Caen, absent,... tous et chascun les meubles, robbes, bagues et joyaulx qu'elle aura et délaissera à elle appartenant au jour et heure de son trespas, à la charge que ladicte donataire sera tenue employer la somme de soixante livres parisis en aulmosnes et à faire prier Dieu pour elle... Cest présens don, cession et transport, pour la bonne amour qu'elle a et porte à ladicte donatrice, et que tel est son plaisir et vouloir...

En tesmoing de quoy nous, à la relation desdicts notaires, avons faict mectre à ces présentes le scel de ladicte prévosté de Paris, qui furent faictes et passées l'an mil cinq cens soixante-treize, le mercredy trentiesme et pénultime jour de décembre. Signé : Raffin et Belot.

Insinué l'an mil cinq cens soixante-quatorze, le samedy vingt-septiesme jour de febvrier.

(Archives nationales, Y 115, fol. 164 v°.)

VIII.

(1574, 18 janvier.)

Acceptation par Julien Le Paulmier de la donation à lui faite par Anne Habert, et constitution de procureurs pour la faire insinuer au Châtelet de Paris.

A tous ceulx qui ces présentes lectres verront, Estienne du Val, escuyer, sieur de Mondreville, conseiller du Roy, garde général des sceaux de Sa Majesté pour les contracts de la viconté de Caen, salut. Scavoir faisons que par-devant Estienne Becoq et Pierre Bacon, tabellions pour le Roy nostre dict seigneur, en la ville et baillieue dudict Caen, fuct présent en sa personne noble homme maistre Jullien Le Paulmier, docteur en medecine, demourant à présent en ceste ville de Caen, lequel a faict et constitué ses procureurs généraulx et certains mesagers speciaulx, c'est assavoir maistre Pierre Mauclerc et... ausquelz et a chascun d'eux portans ces presentes ledict constituant a donné et donne plain pouvoir, puissance, autoritté et mandemens special de, pour et au non dudict constituant accepter la donnation, cession et transport qui lui a esté faicte par damoiselle Anne Habert, femme de noble homme Michel Chefdeville, vallet de chambre ordinaire du Roy, de certaine maison et apparte-

nances scize en la ville de Paris, rue Quinquenpois, amplement declarée par le contract de ladicte donation reçue et passée par-devant Pierre Belot et François Raffin, notaires ou Chastellet de Paris, le mercredy trentiesme et penultiesme jour de décembre dernier passé... laquelle... il a eue pour agréable et a icelle acceptée en la présence des tabellions susdicts et des tesmoings soubzsignez, et pour remercier ladicte damoiselle Habert, et en faire plaine et ample acceptation en la présence de ladicte damoiselle Habert et, l'acceptation faicte, faire insinuer ladicte donation où il appartiendra. Ledict sieur Le Paulmier a faict et constitué son procureur spécial et irrévocable ledict Mauclerc, auquel il a donné et donne tous pouvoirs avec pertinances et aussy donne puissance à sesdicts procureurs et l'ung d'eux, que, sitost que ladicte donnation aura lieu, prendre et appréhender ladicte maison, appartenances et deppendances, contraindre tous ceux qui pour ce seront à contraindre par toutes voies et magnierres deubz et raisonnables, et y former et obéir... Lesdictes lectres faictes et passées audict Caen, en la maison dudict Le Paulmier, le lundi dix-huitiesme jour de janvier mil cinq cens soixante et quatorze, présent honorable homme Abel d'Estorville et Jehan Chapey, demeurant audict Caen. Signé : Bacon et Becoq, et scellé en placart de cire vert.

Insinué au Châtelet de Paris, le dix mars 1574.

(Archives nationales, Y 115, fol. 195 v°.)

IX.

(1574, 18 janvier.)

Acceptation par Gabrielle Passart, femme de Julien Le Paulmier, docteur en médecine, de la donation à elle faite par Anne Habert, le 30 décembre 1573, et constitution de procureurs pour la faire insinuer au Châtelet de Paris[1].

(Archives nationales, Y 115, fol. 197 v°.)

X.

(1579, 4 décembre.)

Donation par Françoise Passart, femme de Mathias Marcetz, à Jean Marcetz, son fils, de ses droits en la succession de sa sœur Gabrielle Passart, femme de Julien Le Paulmier.

Fut présente en sa personne honnorable femme Françoyse Passart,

1. Il est inutile de reproduire le texte de ce document, qui est de tout point semblable au précédent.

femme de honnorable homme Mathias Marcestz, marchant orfebvre, bourgeois de Paris, soy-disant auctorisée par justice au reffuz dudict Marcetz son mary, laquelle, de son bon gré, pure et franche libéralité,... a donné, ceddé, quicté, et, par ces présentes, donne, cedde, quicte, transporte et délaisse dès maintenant à tousjours, à Jehan Marcetz son fils absent,... tous et chascun les droicts,... qui a ladicte Passart peuvent competter et appartenir, compettent et appartiennent... en la succession de feue damoyselle Gabrielle Passart, sa seur, en son vivant femme de maistre Jullien Paulmier, docteur en la Faculté de médecine...

Cestz don, transport et délaissement aussy faicts pour le bon amour naturel que ladicte Passart a et doibt avoir envers ledict Jehan Marcetz, son fils absent, aussy que son plaisir est tel, et à fin qu'il puisse mieulx et plus commodément estre nourry et entretenu aux estudes et y acquérir degré ou parvenir à quelque aultre estat honneste pour y gaignier la vye de luy et des siens. Transportant, etc...

Faict et passé l'an mil cinq cens soixante-dix-neuf, le vendredy quatriesme jour de décembre, et a ladicte Passart signé ces présentes.

Insinué le vendredy quatriesme jour de mars l'an mil cinq cens quatre-vingtz.

(Archives nationales, Y 121, fol. 310 v°.)

XI.

(1581, 12 juillet.)

Donation par Louis Ribier, écuyer, seigneur de Villebrosse, à Julien Le Paulmier, d'une rente de 33 écus un tiers d'or soleil.

Par-devant René Trouvé et Henry Goguier, notaires du Roy nostre sire ou Chastelet de Paris, soubsignez, fut présent en sa personne Louis Ribier, escuier, seigneur de Villebrosse, demeurant à Paris, rue et parroisse Saint-Paul, lequel, de son bon gré, bonne, pure, franche et libéralle volunté, sans aucune contraincte, reconnut et confessa avoir donné, ceddé, quicté, transporté et délaissé... à noble homme messire Jullien Paulmier, docteur régent en la Faculté de médecine en l'Université de Paris, demeurant rue de la Verrerie, parroisse Saint-Médéric, à ce présent et acceptant... trente-trois escuz ung tiers d'escu d'or soleil de rente à présent reduictz selon l'ordonnance de cent livres tournois de rente annuelle et perpetuelle...

Cest don, cession et transport faict moiennant et pour aucunement recongnoistre et recompenser par ledict sieur de Villebrosse ledict sieur Paulmier des bons et agreables offices et plaisirs qui luy a cy devant faictz et conférez et faict encores de présent, de la preuve

desquelz il a relevé et relève par ces presentes ledict sieur Paulmier...
Faict et passé ès estudes des notaires soubsignez, avant midy, l'an mil cinq cens quatre-vingtz-ung, le douziesme jour de juillet; lesdictz sieurs Ribier et Paulmier ont signé en la minute des présentes.

(Signé :) Trouvé et Goguier.

(Archives nationales, Y 123, fol. 69 v°.)

XII.

(1585, 26 septembre.)

Acquisition par Julien Le Paulmier des baronnie, terres et seigneuries de Vendeuvre et Grentemesnil, en Normandie, à lui vendues par Philippe de Naillac, femme de Claude Barjot, président du Grand Conseil.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, Anthoine Duprat, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur de Nantoillet, etc., garde de la prévosté de Paris, salut. Sçavoir faisons que, par-devant Nicolas Lenoir et Jehan Lusson, notaires du Roy nostre sire, en son Chastellet de Paris soubzsignez, fut présente en sa personne dame Philippes de Naillac, femme et espouse auctorisée par justice au reffuz de messire Claude Barjot, chevalier, seigneur de Moussy-Barjot, du Grand et Petit Rencée[1], chastellain de Launay-Brevezey, conseiller du Roy en son Conseil privé et président en son Grand Conseil, demeurans à Sainct-Germain-des-Prez lez Paris, grand'rue dudict lieu, parroisse Sainct-Sulpice, laquelle voluntairement recognut et confessa avoir vendu, ceddé, quitté, transporté et délaissé, et par ces présentes vend, cedde, quitte, transporte et délaisse du tout, dès maintenant à tousjours, a promis et promect garentir envers et contre tous de tous troubles et empeschemens générallement quelzconques, à noble homme maistre Jullien de Paulmier, docteur régent en la Faculté de médecine en l'Université de Paris, demeurant rue de la Verrerie, près et parroisse Sainct-Médéricq, à ce present, acceptant, achepteur et acquesteur pour luy, ses hoirs et aians cause au temps advenir, la baronnie, terre et seigneuries de Vendeusvre et Gratemesnil à ladicte dame appartenans, scitués et assizes en la parroisse dudict Vendeuvre, païs de Normandie, bailliage de Caen, viconté de Falaize, consistant en plain fief de haulbert, avec toute justice, maisons seigneurialles et pourpris, droict de présentation aux bénéfices de l'eglise parrochial dudict lieu de Vendeuvre et de la chappelle

1. Il faut lire Roncée.

dudict lieu, vaccation advenant, droictz de reversion par lignée extaincte ou confiscation, rentes en deniers, grains, œufz, poulles, chappons, reliefz, treizeiesmes, boys de haulte fustaie et tailliz, terres labourables et non labourables, prez, plantz, herbaiges, moulins à bled, four à ban et toutes autres appartenances et deppendances quelzconques, deubz et estans tant en ladicte parroisse de Vendeuvre que ès parroisses de Grisy et Pons et ailleurs ès environs, sans aucune chose en excepter, retenir, ne réserver, et tout ainsy que ladicte dame et le feu sieur de Beauvau, son premier mary, et leurs fermiers et recepveurs en ont joy, icelle baronnie, terre et seigneurie de Vendeuvre tenue et mouvante en plain fied de haulbert de monsieur de Crèvecœur, sieur du Hallot, et le fief de Gratemesnil, du Roy, et chargées des droictz et debvoirs seigneuriaulx et féodaulx, quand le cas y eschet, selon la coustume du lieu, et franc et quitte de tous sesdictz droictz de tout le temps passé jusques à huy, pour desdictes terres, seigneuries de Vendeuvre et Gratemesnil, leurdictes apartenances et deppendances quelzconques joir par ledict sieur achepteur, sesdictz hoirs et aians cause, et en faire, ordonner et disposer, comme de chose à eulx appartenante par vray et loyal acquest, et en prendre à leur proffict tous les fruictz et revenuz de ceste présente année mil cinq cens quatre-vingtz-cinq. Ces vente, cession et transport faictz moyennant la somme de huict mil trois cens trente-trois escus sol. ung tiers du principal, et deux cens escus sol. pour les espingles de ladicte dame, que pour ce ledict sieur achepteur en a promis, sera tenu, promect et gaige bailler et paier à ladicte dame venderesse en sa maison audict Sainct-Germain-des-Prez lez Paris, ou au porteur de ces présentes lettres pour eulx en ceste manière, sçavoir est, la somme de quatre mil escus sol. dans ung moys prochain venant, et le surplus montant quatre mil cinq cens trente-trois escus ung tiers, sy tost et incontinant que lesdictes terres et seigneuries auront esté adjugées par décret audict sieur achepteur, lequel décret, pour plus grande seureté, ladicte dame vanderesse a promis et sera tenue faire faire à ses despens, et faire vuider et cesser toutes oppositions qui pourroient sur ce intervenir dedans ung an prochain venant, et où dedans ledict temps d'un an ledict décret ne pourroyt estre entièrement faict, parfaict et delivré, et lesdictes oppositions vuidées, en ce cas ledict sieur achepteur a promis, sera tenu et promect de paier à ladicte dame le proffict et intérestz de ladicte somme de quatre mil cinq cens trente-trois escus ung tiers qui restera à paier, comme dict est au denier douze, jusques au parfaict paiement d'icelle somme.....

En tesmoing de ce, nous, à la relation desdictz notaires, avons faict mectre à ces dictes présentes le scel de ladicte prévosté de Paris, qui faictes et passées furent doubles, avant midy, en la maison desdictz sieur et dame Barjot, l'an mil cinq cens quatre-vingtz-cinq, le jeudy

vingt-sixiesme jour de septembre. Et ont icelles parties signé la minutte de ces dictes présentes. Ainsi signé : LUSSON et LENOYR.

. . . .

(Archives nationales, Y 127, fol. 166 v°.)

XIII.

(1585, décembre.)

Lettres de noblesse pour Julien Le Paulmier, sieur de Vendeuvre et de Grentemesnil, médecin ordinaire du roi[1].

Henry, par la grâce de Dieu roy de France et de Polloigne, à tous présens et advenir, salut. Comme il soit très décent et convenable que les personnes de mérite et de louable vye, qui par effect aiment et suivent la vertu, s'employent au service de nous et de la chose publique de nostre royaulme, soient, eulx et leur postérité, honnorez et illustrez de privilèges et prérogatives condignes à leurs vertus et services, afin que, se voyant ainsi rémunérez, ils soient plus enclins et meüs à y continuer et persévérer de bien en mieulx, et les autres, à leur exemple, à les imiter et suivre de faire de semblable, en espérance de parvenir et atteindre à tels honneurs et dignités, sçavoir faisons que nous, considérant les louables vertus et mérites qui sont en la personne de nostre amé et féal maistre Jullien Le Paulmier, sieur de Vendeuvre et de Grattemesnil, en la vicomté de Falaise, l'un de nos conseillers et médecins ordinaires, et de feu nostre très cher et très amé frère le duc d'Anjou et d'Alençon, et la grande suffisance et expérience qu'il a en son estat, les bons, agréables et recommandables services qu'il nous a par cy-devant fait en iceluy, tant en l'armée et siège de Saint-Lô et Domfront, soubz nostre cousin le sieur de Matignon, maréchal de France, que ailleurs, sans qu'il en ait eu aucune récompense, et aussi à notre dict feu frère lors de la grande maladie qu'il eut estant à Dunkerque, où ledit Le Paulmier rendit un extrême soin et devoir, ainsi que nous avons esté deuement assertiorez, comme les bons services qu'il fait continuellement de sa personne avecq grand travail, vigilance en l'exercice et pratique de la médecine en ceste nostre bonne ville de Paris, au contentement de nous et du

1. Les lettres patentes rapportées ici ne sont, ainsi que l'indique le dernier paragraphe, qu'une copie faite sur une transcription. Comme la plupart des documents de la Cour des Aides, l'original a été détruit lors de l'incendie du Palais de justice, en 1776.

Les armoiries indiquées dans ce document comme jointes à la pièce font défaut.

publicq, que lui, qui a tous jours vescu noblement, est demeuré digne envers nous d'estre honoré de telle grâce et préhéminence, qu'elle soit à lui et sa postérité reverendée de perpétuel honneur et rémunération, ce que désirant libéralement user envers luy et le gratifier, en tout ce qu'il nous sera possible, à ce qu'il ait toute occasion de persévérer de bien en mieulx sesdicts services;

Nous, pour ces causes et autres bonnes et justes considérations à ce nous mouvans, avons iceluy maistre Jullien Le Paulmier et ses enfans et postérité, soient mâles ou femelles, naiz et à naître en loyal mariage, et ung chacun d'eulx annobli et annoblissons du tiltre et honneur de noblesse et d'écuyer, décoré et décorons de nostre propre mouvement, grâce spécialle et authorité royale par ces présentes, voulans que, en tous leurs actes, lieulx et endroictz en jugement, ils soient tenus, censez et réputez pour nobles et puissent porter le titre d'écuyer, atteindre et recepvoir tous honneurs, prérogatives et prééminences que ont acoustumé attaindre et recepvoir et dont jouissent et usent gentilshommes et gens nobles extraits de noble lignée, et comme tels puissent acquérir et aussi posséder tous fiefs et arrière-fiefs, terres, possessions et héritages nobles, de quelle qualité qu'ilz soient, et iceulx ensemble ceulx qui sont jà advenus et escheus et pourront eschoir cy-après, competter et appartenir, tenir, posséder et en jouir tout ainsi que s'ils estoient extraits de race d'ancienneté noble, et sans que, à présent ou pour le tems à venir, ils soient ou puissent estre contraints à vuider leurs mains desdictz fiefs, arrière-fiefs, terres, possessions et héritaiges nobles ou de partie d'iceulx, ne pour raison de ceste notre présente grâce payer à nous ou à nos successeurs aulcune finance ou indempnité de laquelle, à quelque somme, valleur et estimation qu'elle se puisse monter, nous avons audit Le Paulmier, en faveur que dessus, fait et faisons don par ces présentes, signées de nostre main, et oultre lui avons et à sa postérité permis et permettons qu'il puisse et leur soit loisible prendre et porter en toutes assemblées et partout où bon leur semblera les armoiries timbrées telles qu'elles sont cy empreintes et insculpées, tout ainsi que ont acoustumé faire les autres nobles de nostre dit royaulme, pays, terres et seigneuries de nostre obéissance.

Donné à Paris, au mois de décembre l'an de grâce mil cinq cens quatre-vingt-cinq, et de nostre règne le douziesme.

Signé : Henry, et, sur le reply : *par le Roy :* Pinard. *Visa.* Scellées sur lacs de soye rouge et verte du grand scel de cyre verte.

Et est encore escript :

Expédiées et registrées en la Chambre des Comptes du roy nostre sire, au registre des chartes de ce tems, oy sur ce le procureur général dudict seigneur, moyennant cent escus d'or soleil payez par l'im-

pétrant à maistre Noël Wasse, recepveur général des finances estably à Paris, par sa quittance du jour d'huy. Fait au bureau de l'ordonnance de Messieurs, le cinquiesme jour de septembre mil cinq cens quatre-vingt-six. Signé : HACQUEVILLE.

Plus est escript :

Enregistrées en la Cour des Aydes à Paris, oy sur ce le procureur général du Roy, suivant l'arrêt donné en icelle, ce jour d'huy, dix-septiesme jour de septembre mil cinq cens quatre-vingt-six. Signé : PONCET.

Collationné par nous, conseiller commissaire nommé par la Cour, sur le premier volume, page 522, d'un manuscrit en trois volumes fait par M. Boulin, conseiller en Cour, et pretté par M. le marquis de Paulmy, pour être rétablies au greffe des minutes de la Cour, conformément aux déclarations du Roy du onze mars mil sept cens soixante-seize et quinze aoust mil sept cens soixante et dix-sept, enregistrées en la Cour, les onze mars mil sept cens soixante-seize et quinze aoust mil sept cens soixante-dix-sept, et aux arrêtés de la Cour, des vingt-un mars et vingt-quatre avril mil sept cens soixante-seize et dix-huitiesme novembre mil sept cens soixante et dix-huit.

(Signé :) NÈGRE DES RIVIÈRES.

(Archives nationales, Z1A 530.)

XIV.

(1598, 20 septembre.)

Donation par Marguerite de Chaumont, veuve de Julien Le Paulmier, à Suzanne Le Paulmier, sa fille, de la somme de huit mille écus, en faveur de son mariage avec Jean Le Vesque, seigneur de Fontenay.

Pour parvenir au mariage esperey entre noble homme Jehan Le Vesque, seigneur de Fonteney, fils et héritier de deffunct noble homme Richard Le Vesque, vivant seigneur de Fonteney, et de damoiselle Guillemette d'Amours, ses père et mère, d'une part, et de damoiselle Suzanne de Paulmier, fille de deffunct noble homme Jullien de Paulmier, en son vivant seigneur de..., et damoiselle Margueritte de Chaumont, veuve dudit feu et tutrice des enfans soubzage dudict deffunct et d'elle, ses père et mère, assistée, et par le conseil de nobles hommes Jehan de Chaumont, seigneur de Socquence, agent et tuteur consullère, et Loys de Chaumont, seigneur du lieu, oncle de la ditte fille, et noble homme Jehan de Paulmier, seigneur de Vendœuvre, frère aisney de la dicte fille, c'est assçavoir que le dict sieur de Fonteney, par le consentement de la dicte damoiselle sa

mère..., a promys prendre la dicte damoiselle pour sa femme..., comme, de sa part, la dicte damoiselle... a promys prendre pour son mary et espoux ledict seigneur de Fonteney..., et, pour la part de la dicte damoiselle mère et tutrice..., a esté promys paier ausdicts futurs mariez... la somme de huict mille livres pour toute et telle part et portion de la dicte damoiselle future espouze aux successions de son deffunct père et damoiselle sa mère... A ce présent, Jacques le Rochant, procureur de la dicte damoiselle de Liéville, mère dudict seigneur de Fonteney, spécial par procuration passée devant les tabellions de Saincte-Marye-du-Mont, vicomté de Carenten, le dix-huictiesme de ce moys et an, lequel... a ratiffié toutes les clauses cy-dessus apozéez...

Faict ès présences de noble Guillaume Marguerye, seigneur de Saint-Cosme, Gabriel de Grosourdy, seigneur de la Rouge-Rue, Guillaume du Pont, seigneur de la Fontaine, noble homme Jacques de Fange, seigneur de Moussy, Artur de Magnade, seigneur de Signoville, Jehan Bérenger, seigneur et baron de Grastemesnil, Charles Bérenger, seigneur de la Durandière, Jacques Bérenger, seigneur de Serqueulx, noble damoiselle Jeanne de la Tour, femme dudit sieur de Chaumont. Faict au manoir de Vendœuvre, ce dimenche vingtiesme jour de septembre mil cinq centz quatre-vingtz et dix-huict.

(Signé :) J. Levesque, Marguerye, Chaumont, G. de Grosourdy, Margueritte de Chaumont, Chaumont, Jeanne de la Tour, de Paulmier, du Pont, J. Le Rochant.

(Bibliothèque nationale, *Carrés de d'Hozier*, t. 483, fol. 351.)

XV.

(1599, 23 décembre.)

Quittance de Jean Le Paulmier, sieur de Vendeuvre, au nom de Marguerite de Chaumont, sa mère, de la somme de huit écus vingt sols.

Noble homme Jehan de Paulmier, sieur de Vandeuvre, demourant à Paris, rue Neuve-Sainct-Merry, au nom et comme procureur de damoiselle Margueritte Le Chaulmont, sa mère, vefve de feu noble homme Jullian Le Paulmier, vivant sieur dudict Vandeuvre et de Gratemesnil, conseiller et médecin ordinaire du Roy, tant en son nom que comme tutrice et curatrice des enffens mineurs d'ans dudict deffunct et d'elle, fondé de procuracion faicte par-devant Jehan Le Gabilleur et Pierre Ponger, tabelions royaulx en la viconté de Sainct-Silvain pour le siège de Caen, et d'eulx signée en datte du quatriesme jour de may mil cinq cens quatre-vingtz-seize,

aiant par icelle pouvoir et puissance de demander et recevoir tous les arrérages des rentes que ladicte damoiselle esdictz noms a droict de prendre sur ledict ostel de ceste ville de Paris et greniers à sel, ainsi qu'il est apparu aux notaires soubz signez par ladicte procuracion, a confessé avoir eu et receu de noble homme . . . ., receveur et paieur des rentes constituées sur les greniers à sel, la somme de huict escus vingt solz pour le quartier escheu au dernier jour de septembre mil cinq cens quatre-vingtz-quinze, à cause de trente-trois escus ung tiers de rente qui appartiennent à ladicte damoiselle esdictz noms, et qui ont esté vendus et constituez par les prévost des marchans et eschevins de ceste ville de Paris audict deffunct Jullian Le Paulmier, le douziesme jour de mars mil cinq cens cinquante-six, sur les greniers à sel de Joynville, Laon, Langres et autres, dont quittance. Promettant, obligeant, renonceant. Faict et passé avant midy, ès estudes des notaires, l'an mil cinq cens quatre-vingtz-dix-neuf, le jeudy xxiii[e] jour de décembre.

(Signé :) De Paulmier, Lenoir.

(Bibliothèque nationale, Pièces originales, t. 2214.)

XVI.

(1602, 21 novembre.)

Quittance de Jean Le Paulmier, pour lui et pour ses frères et sœurs, de la somme de six livres cinq sols tournois[1].

Jehan de Paulmyer, escuyer, sieur de Vandeuvre, y... en ceste ville de Paris, tant en son nom que comme tuteur..., tous enffans et héritiers de feu Jullian de Paulmyer, vivant sieur du G..., conseiller et médecin ordinaire du Roy, et de damoiselle Margueritte de Chau..., a confessé avoir eu et receu de noble homme maistre Claude Josse... rentes du sel, la somme de six livres cinq sols tournois, à la raison de soixante solz tournois pour ung escu, pour ung quartier... jour de décembre mil cinq cens quatre-vingtz-dix-huict, à cause de vingt-cinq livres tournois de rente... audict deffunct maistre Jullian de Paulmyer par le présent (?) transport qui luy en... faict par maistre Pierre André, auquel ladicte rente a esté vendue et constituée... les prévost des marchands et eschevins, le vingt-neufiesme jour de juillet mil cinq cens soixante-neuf, sur les cent livres tournois de rente assignez sur les impositions et équivallens dont quittance. Faict et passé avant midy, ès estudes des notaires, l'an mil six cens deux, le jeudy vingt-ungiesme jour de novembre, et a signé.

J. de Paulmier, Lenoir.

(Bibliothèque nationale, Pièces originales, t. 2214.)

XVII.

(1606, 2 avril.)

Testament de Françoise Colesse, par lequel elle donne à Madame [Le] Paulmier, femme de [Pierre Le] Paulmier, médecin à Paris, une somme de cent cinquante-six livres tournois.

Par-devant François Herbin et Estienne Contesse, notaires du Roy nostre sire en son Chastelet de Paris souzsignés, fut présente en sa personne honnorable femme Françoise Colesse, vefve de feu Charles Sacazin, vivant archer des gardes du Roy, soubz la charge de monsieur le grand prévost de l'hostel, demeurant à Paris, rue des Juifs, parroisse Saint-Gervais..., laquelle a faict son testament en la forme et manière qui ensuict...

... Item, donne et laisse à madame Paulmier, femme de monsieur Paulmier, médecin, et à leurs enfans, la somme de cent cinquante livres tournois pour une fois paier.

Insinué le 9 juin 1606.

(Archives nationales, Y 145, fol. 145 v°.)

XVIII.

(1609, 26 juin.)

Arrêt du Conseil privé renvoyant Pierre [Le] Paulmier, conseiller et médecin ordinaire du Roi et docteur régent en l'Université de Paris, et Nicolas Buschet, fermier de l'entrée du vin à Paris, à se pourvoir en la Cour de parlement de Paris, au sujet d'un conflit élevé entre eux à propos d'une entrée de vin dont Pierre [Le] Paulmier se prétendait exempt en vertu des privilèges accordés à l'Université de Paris, facultés et suppôts d'icelle, par Philippe de Valois, François Ier, Henri II, Henri III et Henri IV. Donné à Fontainebleau, le 26 juin 1609. Signé : Brulart, d'Amboyse, H. de Mesmes et J. Le Masuyer.

(Archives nationales, V6, 15.)

---

1. Cette pièce a été atteinte par le feu.

ÉVERHARD JABACH

COLLECTIONNEUR PARISIEN

(1695).

De nombreux auteurs en France ont cité le nom de Jabach; on le trouve un peu partout, mais sans grands détails. Nous ne connaissions jusqu'à présent que fort peu de choses de sa famille et de ses origines; nous ignorions l'inventaire des richesses artistiques qu'il avait amassées après la vente au Roi de sa première collection, en 1671, et qui, au moment de sa mort, remplissaient son hôtel de la rue Saint-Merry. Nous essayerons, aujourd'hui, de compléter cette lacune en nous servant des travaux d'un érudit allemand[1] et de l'inventaire après décès de Jabach, que nous avons eu l'heureuse chance de trouver dans le minutier de Me Caillet, notaire. Ce document, absolument inédit, sera la base de nos recherches, et nous en publierons le texte plus loin.

Bien qu'il soit Allemand d'origine, Jabach, né à Cologne, est un vrai Parisien; Paris est sa patrie d'adoption; il en était bourgeois et il y a vécu de longues années. C'est là qu'il a formé les célèbres collections qui le recommandent au souvenir et aux hommages des concitoyens qu'il s'était choisis, c'est là qu'il est mort en 1695.

Ce qui reste de sa demeure se nomme encore le *Passage Jabach*, et cependant sa célébrité ne sortit pas d'un domaine assez restreint, car on n'avait, nous le répétons, aucun détail sur sa vie, et c'est

---

1. *Die Familie Jabach zu Köln, und ihre Kunstliebe*, von J.-J. Merlo, mit zwei Abbildungen. Köln, 1861, in-8° (Tirage à part des *Annalen des hist. Vereins für den Niederrhein*). — Cf. aussi *Allgemeine Biographie*, t. XIII, p. 519.

en vain qu'on chercherait son nom dans nos grands dictionnaires biographiques.

La famille Jabach fut connue à Cologne dès le milieu du xve siècle; son premier représentant, Gœdhart von Jabach, et sa femme Sygyne achetèrent, le 21 décembre 1469, une maison dans la *Burgerstrasse* de Jean Meinershagen et de sa femme Ursule. On les retrouve, le 19 octobre 1470 et le 24 novembre 1475, participant avec d'autres bourgeois à l'acquisition d'immeubles. Vient ensuite Arnoult von Jabach, qui acquit, le 5 novembre 1490, de Henri Struys et de sa femme Wasgyn, une maison en pierres située à l'angle de la rue où se trouvait *la maison au Florin*. Arnoult, en 1504, était sénateur. Son fils aîné, Jean Jabach, avait épousé Catherine van Aich; on les rencontre dans différents actes de 1527 à 1531. Leur fils, Éverhard Jabach, se maria en 1557 avec Hilgen Wickrath. Il était membre de la corporation des fabricants de tissus de couleur et fut porté, en 1578, au conseil de la ville. Il possédait un comptoir à Anvers.

C'est à son fils, nommé comme lui Éverhard, que la famille doit d'avoir atteint le plus haut degré de richesses et de considération. Dès sa jeunesse, il fonda une maison de banque à Anvers, laquelle lui procura de gros bénéfices. Il étendit notablement ses relations et délivra un de ses parents de la captivité chez les Barbaresques[1]. Cet Éverhard épousa Anne Reuters, d'une famille déjà alliée aux Jabach. Suivant la loi municipale de Cologne, Éverhard avait dû être membre assermenté d'une des vingt-deux associations de marchands de la ville; comme ses pères, il avait choisi la corporation des fabricants de tissus, qui l'envoya au conseil de la ville en 1600 et en 1603, mais son élection fut cassée deux fois par le Sénat, dont les registres portent : *Non intravit*. Jabach, en effet, était protestant, et cette cause le tenait éloigné des affaires publiques. Il fut ramené dans le sein de l'Église catholique par le curé de Sainte-Colombe, Gaspard Ulenberg, le célèbre traducteur de la Bible; dès lors Jabach pouvait entrer dans le conseil de la ville, et il occupa paisiblement son siège en 1520. De 1525 à 1529, dernière année de son élection, il fut toujours élu *stimmeister*, ce qui est la plus haute dignité municipale après le consulat. En 1624, il était membre de l'importante corporation des monnayeurs. A la suite d'héritages, mais, plus encore,

1. Fahne, *Geschichte der Kölnischen... Geschlechter*, t. I, p. 39.

grâce au succès toujours croissant de ses entreprises commerciales, Jabach arriva à une grande fortune. Il acheta, en 1617, la terre noble de Weiler, près de Zülpich, au duché de Juliers, du comte Floris de Culenbourg, baron de Palandt; puis il décora magnifiquement sa maison de ville, située dans la rue des Étoiles. La chapelle de cette demeure renfermait quatre tableaux d'Albert Dürer, qui sont aujourd'hui au musée de Munich[1].

Éverhard Jabach mourut le 27 mai 1636, laissant :

a) *Anna*, mariée à Gerhardt d'Immerstraedt; — b) *Hélène*, mariée à François Brassart, bourgmestre en 1651; — c) *Sibylle*, mariée à Jean Hunthum; — d) *Marie*, qui épousa en 1640 Fidelius-Frédéric Wintzler; — e) *Éverhard*[2]; — f) *Catherine*.

Nous arrivons ainsi au personnage qui nous occupe, Éverhard Jabach, troisième du nom. Il est devenu, par son amour pour les arts et par les innombrables collections qu'il a recueillies, le membre le plus célèbre de sa famille; ses parents avaient déjà quatre filles et désiraient un fils qui perpétuât leur nom. Leur joie fut donc indescriptible à sa naissance; cela ressort de leur testament du 31 mars 1633, par lequel ils assuraient à l'enfant préféré de grands avantages. On lui donnait par cet acte la maison de famille et on y exprimait l'espoir que ce fils bien-aimé se conduirait toujours bien, « comme il l'a toujours fait jusqu'à pré- « sent. »

Quelques mois après la mort de son père, le 20 août 1636, Éverhard fut admis comme membre de la Société des compagnons monnayeurs de Cologne. Douze ans plus tard, le 25 octobre 1643, il épousait Anna-Maria, fille de l'honorable Henri de Groote, négociant et sénateur de Cologne. Nous avons été assez heureux pour retrouver leur contrat de mariage, que nous pouvons présenter comme inédit[3].

---

1. Cette maison est restée fort longtemps dans la famille Jabach; elle était connue sous le nom de *Jabacher Hof*. Suivant une légende invraisemblable, Rubens y serait né; il paraît plus certain que Marie de Médicis, chassée de France et d'Angleterre, y mourut le 3 juillet 1642, et que les Jabach, comme banquiers, étaient chargés de lui faire tenir les maigres subsides que Louis XIII accordait à sa mère.

2. Nous n'avons pu retrouver la date exacte de sa naissance. Il dut venir au monde entre 1607 et 1612, dans la *Jabacher Hof;* son acte de décès ne donne pas son âge.

3. Minutier de Me Caillet.

Contract de mariage du feu sieur Évrard Jabach et de dame Anne Marie de Groote, en date du 17 octobre 1648, dont suit la copie :

Au nom du Seigneur, Amen. Fait à sçavoir par le présent acte à tous ceux à qu'il appartiendra qu'en l'année de la naissance de Jésus-Christ 1648, dans la première indiction, dans la douzième année de la Régence du très haut et très puissant prince et seigneur Ferdinand troisième, esleu Empereur Romain, etc., ce jour d'huy, samedy, le 17 du mois d'octobre, sont comparus devant moy, nottaire publique, et tesmoins cy-dessous nommez, le sieur Évrard Jabach, fils de feu sieur Évrard Jabach et damoiselle Anne Reuters, sa femme, aussy deffunte, comme epoux, accompagné des sieurs Gérard d'Imsterards, François Brassart le jeune, et Jean Hunthum, ses beaux-frères, d'une part, et de l'autre damoiselle Anne Marie de Groote, fille du sieur Henry de Groote et de feue damoiselle Sibelle Duisterloo[1], sa femme, comme épouse future, accompagnée de son père, sieur Jacques de Groote, son oncle paternel, des sieurs Jean Froument et César Volpi, ses cousins, lesquels ont confessé et reconnu avoir conclu et arresté ensemble, à l'honneur de Dieu, un mariage futur entre les surnommez le sieur Évrard Jabach et damoiselle Anne Marie de Groote, en cas qu'il se puisse faire avec consentement de la Ste Mère l'Église, et ce aux conditions suivantes :

Premièrement, promet le futur, après que le mariage mentionné sera solemnelement confirmé de l'Église catholique, d'apporter en don des nopces pour le subside du dit mariage tous les biens meubles et immeubles qui luy sont escheus par la mort de ses père et mère, ou qu'il a gagné du depuis par ses peines et son industrie ; à l'encontre de quoy, promet le père de la future, pareillement pour subside du dit mariage, de donner et fournir, incessament après la consommation du dit mariage, les biens maternels de sa fille et d'y joindre de plus, en bon argent, autant qu'il sera nécessaire pour faire que la somme fasse ensemble autant que le susnommé Henry de Groote a donné de dotte à sa seconde fille Caterine par le contract de mariage faict avec le sieur Daniel Moens. Promet de plus le sieur Henry de Groote de faire à ses despens le festin de nopces et d'habiller la future selon sa

---

1. Suivant M. Merlo, Henri Dusterloe avait épousé Marguerite Jabach, fille d'Arnt Jabach et de Catherine von Germersheim, troisième fils de Jean et de Catherine Van Aich, et Mathieu Dusterloe s'était allié à Catherine, sœur aînée de notre Jabach. La parenté des futurs nous est indiquée encore par une « dispense obtenue en cour de Rome pour le mariage du sieur « Jabach et de la dame de Groote en date du mois de septembre 1648, » marquée à l'inventaire des papiers.

condition et sa discrétion, sans rien rabattre de la dite dotte, et de plus de luy donner ce qui luy est escheu par droit de succession.

On est de plus convenu et a esté accordé qu'en cas qu'après la consommation du mariage l'un des deux futurs, soit espoux ou espouse, vinsent à mourir sans avoir laissé des enfans provenans d'eux deux, que le survivant prendra, dans les biens de la maison mortuaire qu'il croira les meilleurs et les plus apparans, premièrement tout ce qu'il a apporté dans ce mariage, avec ce qu'il luy est escheu de son costé, qu'il a héritté par testament ou qu'il a eu autrement durant le dit mariage. Outre cela la moitié de ce qu'ils auront acquis et gagné, épargné ou autrement, soit par l'industrie de tous les deux, ou d'un seul, de plus, tous les habits, toilles, joyaux, comme perles, diamans, rubis, coliers, pendans, bagues, et autres ornemens du corps qu'ils se seront donné l'un à l'autre ou qu'ils auront acquis autrement, comme pareillement toute la vaiselle et autres ouvrages d'orphèvrie, soit d'or ou d'argent doré ou non doré qui se trouveront dans la maison mortuaire, soit à Paris[1], ou icy ou autre part, appartenans à l'epoux ou espouze futurs, et à personne d'autres. Et, outre tout cela, en cas que le futur vint le premier à mourir sans enfans, comme dit est, la future prendra dans les meilleurs effets du futur, purement pour son douaire, la somme de six mille livres de gros, mais s'il arrivoit, au contraire, que la future vint la première à décéder sans enfans, le futur prendra dans les biens les plus liquides de la future la somme de 5,000 livres de gros, pour en disposer à sa volonté. Après quoy le survivant sera tenu et obligé de restituer, sans aucune contradiction, aux plus proches parents du premier mort qui se trouveront encore en vie, tous les biens du premier deffunt, soit meubles ou immeubles, qui se trouveront rester, soit qu'il les aye aportez, acquis ou qu'il les aye heritté pendant le dit mariage. En cas qu'un des deux futurs vint à mourir, en laissant un ou plusieurs enfans provenans d'eux, le survivant sera tenu de faire dans le temps d'une année un inventaire de tous les biens de la maison mortuaire. Les biens que le deffunt aura aporté dans ce mariage, ou qu'il aura hérité avec la moitié des acquisitions et conquets, demeureront aux enfans comme leur bien propre, à condition néantmoins que, tant que le survivant demeurera veuve, et sans se remarier, il aura l'administration et la pleine jouissance de tous les biens de la maison mortuaire, dont il élèvera et habillera les enfans honnestement et suivant leur condition, jusqu'à ce que ces enfans se marient avec le consentement du dit dernier vivant, ou qu'ils soient venus à l'âge de vingt-cinq ans. Et alors ledit dernier vivant sera tenu et obligé de donner

1. Jabach, on le voit, avait déjà une maison à Paris.

à chacun de ses enfans sa part dans les biens du deffunt, avec condition, néantmoins, qu'en cas qu'un ou plusieurs des dits enfans voulussent se résoudre à l'estat ecclésiastique et pussent estre dotté, à moins que la part qu'ils devoient avoir dans les biens du deffunt se pourroit monter, qu'il sera à la discrétion du dernier vivant de faire et conclure un tel accord qu'il trouvera bon et que les dits enfans recevront moins que les autres, accroistera aux enfans restans. Sy l'époux est le dernier vivant et se remarie, il sera tenu de séparer les biens de ses enfans et jouira gratuitement de la moitié des biens qui se trouveront, suivant l'estat qu'on en fera, appartenir aux enfans tant et sy longtemps que les dits enfans seront mineurs, de quoy il les fera élever, les entretiendra et habillera honnestement, suivant leurs conditions. Il jouira pareillement de l'autre moitié en leur faisant bon trois pour cent par an, à compter du temps qu'il sera entré dans de secondes nopces. Et ne sera tenu de leur faire bon ledit intérest que quand ses dits enfants auront atteint l'âge de vingt-cinq ans ou qu'ils se soient mariés de son consentement. Sy la future espouze estoit la survivante et qu'elle vint à se remarier, elle sera tenue aux mesmes conditions que dessus. Les enfans du dernier vivant, soit du premier, second ou troisième lit, partageront après sa mort en parties égales, sy ce n'est que le dernier vivant en eût disposé autrement, qui, néantmoins, ne pourra faire aucune disposition qui excède le tiers de ses biens.

En dernier lieu, on a trouvé bon et accordé que sy, après la dissolution du dit mariage, quelqu'uns des enfans provenans d'iceluy vint à mourir sans enfans ou sans disposition, que les biens qu'ils auront hérittez par la mort du premier décédé des deux futurs espoux succéderont au dernier vivant des dits futurs et les autres enfans provenans de ce mariage pour en faire répartition parmy eux par teste. Mais, sy le dernier de leurs enfans venoit à mourir dans le cas cy dessus mentionné, sçavoir, sans enfans et sans disposition, les biens qu'il aura hérité, tant par la mort du premier décédant des futurs que par celle de ses frères et sœurs, tombera, moitié au dernier vivant des deux futurs et moitié aux plus proches parens du premier deffunt des deux espoux nommez qui se trouveront en vie au temps de la mort du dit enfant.

Tous lesquels points et conditions promettent les parties contractantes d'observer parfaitement et fidellement, auquel effect ils engagent leur personnes et leurs biens, présens et à venir, meubles et immeubles, et, pour plus grande seureté, renoncent à toutes exceptions, coustumes des lieux, droit escrit, en quelques pays et lieux que ce puisse estre, qui puissent préjudicier au présent contract, et principalement aux droits qui veulent qu'une renonciation généralle n'est point vallable sy la spéciale ne la précède, le tout fait

sans fraude, de quoy les comparans m'ont demandé une ou plusieurs copies.

Fait et passé à Cologne, dans la maison du sieur Henry de Groote, dans la Rhingasse, en présence des assistans cy devant nommez, et de Henry Kaels, et de Michel Heible, bourgeois de cette ville, comme tesmoins requis, et les dits sieurs contractans, assistans et tesmoings ont signé cet acte de leur main propre, sur mon protocolle enregistré.

Pour éclaircissement, je, soubzsigné, confesse que ma fille Anne Marie de Groote apporte dans ce présent mariage la somme de treize mil livres de gros. Nostre Seigneur leur veuille donner sa bénédiction. Le 22 octobre 1648, à Cologne.

Signé : Henry DE GROOTE.

Je, soubzsigné, confesse que mes biens concistent maintenant dans le capital que j'ay dans la compagnie de commerce avec Pierre Hunthum, Henri Dinsterloo, Hans Corneille Linterbeck, Jean de Licht, conformément au contract passé avec eux l'année 1646, et de plus dans tous les biens meubles et immeubles à moy escheus, tant par la mort de mes père et mère que du depuis, par celle de ma sœur Wintselers, comme il est plus amplement spécifié sur mes livres, et aussy dans les proffticts que j'ay faits depuis dans mon négoce, que j'apporte sans exception dans le mariage futur, priant Dieu de le vouloir bénir.

A Cologne, ce 22 octobre 1648.

Signé : Évrard JABACH.

Le jour de leur mariage, deux magnifiques compliments, imprimés avec figures, furent offerts aux nouveaux mariés par les neveux de Jabach, MM. d'Imstenraedt et de Brassart. Ce sont deux plaquettes extrêmement rares ; l'une a pour titre : « Epithalamion « quod nobili, ornatissimo, prudentissimoque viro ac domino « D^no Everhardo Jabach sponso, nec non nobili, ornatissimæ lec- « tissimæque virgini Annæ Mariæ de Grood sponsæ, cum anno a « partu purissimæ Virginis 1648, 25 octobris, applaudente Ecclesia « sanctissimo matrimonij sacramento in mutuum se amoris nexum « obligarent nobiles, ingenui optimæque spei adolescentes Fran- « ciscus, Gerhardus, Bernardus-Albertus, Everhardus, Joannes « ab Imstenraedt germani fratres hilariter decantabant. — Coloniæ « Agrippinæ, typis Henrici Krafft, 1648. » Sur le côté est une gravure au burin attribuée à Jean-Henri Löffler. Dans un jardin, les jeunes époux sont placés l'un en face de l'autre, se présentant la main. La fiancée est à gauche ; Jabach, en manteau à l'espa-

gnole, le chapeau dans la main gauche, est à droite. Leurs deux cœurs sont percés d'une flèche; au milieu, l'Amour s'approche en voltigeant et tient une bague et cette devise : *Quam diligo deligo.* Aux bords et à leurs pieds sont les écussons[1] des deux familles; en haut, trois figures allégoriques de femmes entourées de génies faisant de la musique, puis une bande avec cette inscription : « Quos copulat beatissima Trias fœlix nectit unio. » Suivent sept feuillets de vers latins.

Le titre du deuxième compliment est : « ΕΡΩΣ ΚΑΙ ΑΝΤΕΡΩΣ, « sive reciprocatio amoris mutui neogamorum nobilis et ornatis- « simi domini Everhardi Jabach, nobilis item lectissimæque virgi- « nis Annæ Mariæ de Groot, coloribus poeticis adumbrata ab aman- « tissimis D. sponsi nepotibus Francisco supremæ grammatices in « tricoronato Soc. Jesu gymnasio auditore, Everhardo, Mathia, « Henrico Brassart, die qVo ChrysanthVs et DarIa apVD CoeLItes « angeLIs auspICIbVs et pronVbIs nVptIas LætIores CeLebra- « rVnt. — Coloniæ, ex officina typographica Arnoldi Kempens, « Reip. Colon. typographi. »

Sur le côté, un *Chronosticon : erIt tIbI*, etc. Sur la seconde page une gravure de Löffler. Les fiancés sont représentés debout sous des palmiers, dans un paysage entouré de hautes montagnes, ayant entre eux deux génies qui portent les écussons des deux familles. Ils échangent des questions, et l'écho leur répond. De la bouche de Jabach sortent ces paroles : *M'aimes-tu*, *Maria?* — L'écho répond : *Ia!* — La fiancée demande : *Dois-je t'épouser?* — L'écho réplique : *Épouser!* — Suivent sept pages d'allégories et de vers latins.

Ce n'est pas dans la maison des Jabach à Cologne qu'Éverhard emmena sa jeune femme, mais à l'étranger, loin de ses parents. Il n'avait pas l'esprit tranquille et prudent de son père, vrai commerçant qui, par son caractère laborieux, cherchait à augmenter ses affaires et par un calcul prudent à fixer la fortune. Dans ses voyages, il avait subi l'attrait des grandes capitales, où il se rendait souvent et où sa maison comptait de nombreuses succursales.

1. Anne-Marie de Groote, femme d'Éverhard Jabach, banquier, bourgeois de Paris, porte : « d'or, à une foy de carnation, parée de gueules mouvant « des flancs de nuées d'azur, tenant une rose de même, tigée et feuillée de « sinople, soutenue d'un anneau, aussi d'azur, posé en pointe, et un chef « emmanché de deux pièces de sable. » (Bibl. nat., Cabinet des titres, armorial général, vol. Paris.)

C'est là qu'il apprit à connaître les œuvres d'art et les grands amateurs. C'est donc à Paris qu'il vint se fixer; lors de la fondation de la Compagnie des Indes orientales, il en devint un des directeurs[1].

Jabach et sa femme se firent naturaliser Français, car nous relevons à l'inventaire de ses papiers : « Lettre de naturalité accor« dée à feu sieur Évrard Jabach, du mois de mars 1647, registrée « en la Chambre des comptes du 17 juin de la même année et au « greffe de la Chambre du trésor du 19 juin de la dite année, et « quittance de M. Landres, trésorier général des deniers extraor« dinaires. — Lettres de naturalité de dame Anne-Marie de Groote, « femme du sieur Évrard Jabach, données au mois de février « 1649, registrées à la Chambre des comptes et du trésor. — Tous « les enfants dudit feu sieur Jabach sont nez depuis les lettres de « naturalité des père et mère. » Il n'y a donc pas le moindre doute à avoir à ce sujet, d'autant que Jabach prend toujours la qualité de bourgeois de Paris.

S'il portait ce titre, c'est qu'il était devenu propriétaire. Nous trouvons en effet dans notre précieux inventaire : « Contract de « vente de la maison sise rue Neuve-Saint-Médéric[2] et de trois « autres petites adjacentes, qui ont esté démolies, faite par Jean« Baptiste Forne, Robert Sanson, François Custol, ès noms « et pour leurs portions plus amplement desclarées au dit « contract passé par-devant Langlois et Lemoine, notaires, le « 16 octobre 1659, moyennant la somme de 104,000 l.; quit« tances des paiements faits en conséquence et sur le dit con« tract, où il est fait mention d'un contract de constitution de « 2,100 livres annuelles que le sieur Jabach avoit fait et passé au « profit du sieur Forne, pour demeurer quitte envers lui de la « somme de 42,000 livres qui restoient à payer pour le prix de la « dite maison. En marge est fait mention de 1,800 livres de « rente, faisant partie de celle de 2,100 livres cy-dessus rachetées « par le sieur Jabach, sçavoir 450 livres de demoiselle Françoise « de Guébrat, par quittance du 12 janvier 1688, et 1,350 livres « de dame Anne Isenberg, par quittance du 25 avril 1689. »

1. *De l'organisation des bibliothèques dans Paris*, par le comte de Laborde; quatrième lettre : le Palais Mazarin (Paris, 1845, in-8°), p. 17-18 et notes.

2. Là s'élevait une maison que Jean Gobelin le jeune avait eue à sa disposition sous Henri III.

En 1669, Jabach s'agrandissait; cela ressort du « contract d'es- « change passé devant Galloys et Symonet, notaires, le 31 juillet « 1669, entre le sieur Jabach et Pierre Bourlon et consorts, d'une « maison sise rue Neuve-Sainct-Méderic, à l'enseigne du Mor- « tier, à l'encontre de laquelle le sieur Jabach a donné une rente « de 200 livres, faisant un principal de 4,000 livres, à luy cons- « tituée par Jean Payrard, marchand tapissier, par contract passé « par-devant Buon et Raveneau, notaires, le 21 juillet 1669[1]. »

La propriété de Jabach fut sujette à reculement en 1676, ainsi que le prouve un « contract passé par Messieurs le prévôt des « marchands et eschevins de la ville de Paris, par devant Symo- « net et Galloys, le 14 juin 1678, pour le retranchement qu'on a « fait de la maison de la rue Neuve-Sainct-Méderic, moyennant « 1,100 livres. »

Cette demeure avait l'aspect d'un véritable palais. On en lit la description dans le guide des étrangers de Germain Brice[2]. « Tous les plus habiles architectes ont donné des deśsins pour « son embellissement, dit-il, ce qui doit la rendre remarquable « plus qu'aucune autre de Paris. Bullet, architecte de la ville, y a « contribué plus que personne. Cette maison, dans toutes ses par- « ties, peut passer pour une des plus belles qui se puisse voir[3]. »

Dans le « Recueil des plans, profils et élévations de plusieurs « palais, chasteaux, esglizes, sépultures, grotes et hostels bastis « dans Paris et aux environs avec beaucoup de magnificence par « les meilleurs architectes du Royaume, desseignez, gravez et « mesurez par Jean Marot, architecte parisien, » il y a sept plans,

---

1. Le 14 juin 1678, voyons-nous au minutier de Me Caillet, « noble « homme Évrard Jabach, bourgeois de Paris, demeurant rue Neuve, « paroisse Saint-Médéric..., le Roi ayant ordonné l'élargissement de la rue « Saint-Médéric..., pour cet élargissement, M. Jabach abandonne trois pieds « du mur de la maison joignante, appartenante au sieur de la Brosse, au « milieu de la porte cochère de la maison de Jabach..., faisant une super- « ficie d'une toise 1/2, » et reçoit 1,100 livres d'indemnité.

2. Édition de 1687, t. I, p. 130.

3. N'est-ce pas à juste titre que Germain Brice reproche à l'hôtel le peu de clarté des appartements et de ses « jardins serrés » ? Il dit aussi : « Bulet « a plus fait aussi pour l'hôtel Jabach, où tous les nobles architectes ont « donné leurs dessins, » et il loue la distribution heureuse des appartements restaurés par Dulin.

Jabach devait louer plusieurs appartements dans sa maison, car nous voyons à l'inventaire :

« Bail passé, le 25 janvier 1680, avec Monseigneur l'évesque d'Authun,

coupes et élévations qui donnent une idée de la splendeur de cette demeure. Ce sont le « Plan du rez-de-chaussée, comme les des-« seins ont esté faicts par l'architecte. — Élévation de l'édifice. « — Élévation de la demy-lune du dedans de la cour. — Éléva-« tion du costé de la maison comme il a esté projeté et comme « estoit la première pensée de l'architecte. — Élévation du devant « de l'édifice. — Élévation du profil qui montre une partie des « chambres avec le profil de la demi-lune. — Élévation du costé « des jardins. »

Jabach avait aussi à Corbeil une grande manufacture de buffles ou tannerie pour l'armée; sa maison de Paris lui servait à la fois de dépôt et de bureaux; c'est là ce que dit le *Livre commode*[1] *: la manufacture de buffles pour la cavalerie est chez M. Jabach, rue Saint-Médéric.* M. Fournier déclare qu'il s'agit de peaux de buffles préparées, dont on faisait des justaucorps, des colletins, etc. Or, Jabach était cité comme le meilleur fabricant de ces produits, si on en croit le *Dictionnaire universel* de Savary, tome Ier, colonne 1132. D'après cet ouvrage, le négoce en question aurait commencé la fortune de Jabach à Paris. « La France, » lisons-nous

---

« par-devant Raveneau et Bouret, notaires, à commencer du jour de Pasques « ensuyvant, pour le tems de trois années, pour les lieux et appartenans « y nommez, moiennant la somme de 2,500 livres par année; on est convenu « du depuis qu'il payera les loyers sur le mesme pied pendant qu'il sera à « Paris, sçavoir qu'entrant dans un quartier commencé ou sortant devant « que le quartier soit fini, il payera entièrement les dits quartiers, sur le « pied de 2,500 livres, et, pour les quartiers qu'il ne sera point à Paris, « il ne les payera que sur le pied de 1,250 livres par année.

« Bail de l'appartement qu'occupe M. de Vinx, fait sous seing privé, « moyennant la somme de 750 livres par année, pour trois années, à com-« mencer le 26 novembre 1695, date du présent bail. »

Et, au chapitre : débiteurs particuliers : « Monseigneur d'Authun doit, « au dernier juin 1696, pour loyers escheus, 2,823 l. 3 s.

« Le mesme, pour loyers escheus au dernier juin 1696, sçavoir, pour « l'année 1693, 1694, 1695 et six mois de 1696, 700 l. »

1. *Livre commode des adresses de Paris pour 1692*, par Abraham de Pradel, annoté par Édouard Fournier (Paris, librairie elzévirienne), t. I, p. 109. — Notre confrère M. Dufour a retrouvé dans la bibliothèque de Corbeil les lettres patentes concernant Jabach. Elles se trouvent dans un manuscrit de 1740 et précédées de ces mots : « La manufacture royale des « buffles a commencé son origine et établissement à Corbeil en l'an 1667, « et, pour en marquer la vérité, j'ai tiré copie du privilège du Roy, de l'an-« née 1686, que le sieur Porcher, directeur de la dite manufacture, m'a « confiée pour la transcrire. »

d'autre part, dans un passage du *Dictionnaire des arts et métiers* de l'abbé Jambert, tome Ier, p. 497, « est redevable à Colbert de « la préparation des peaux de buffles. Il y attira pour cet effet « M. de la Haye, de Hollande, et ensuite M. Jabach, de Cologne, « qui obtinrent un privilège exclusif pour établir leur manufac- « ture à Corbeil. »

Notre inventaire nous révèle sur cette fabrique quelques détails inédits. Nous voyons en effet, au chapitre intitulé : « Papiers « concernant la manufacture des buffles à Corbeil, » les indications suivantes :

« Lettres patentes données au mois de juillet 1667, signées par « le Roy, portant établissement d'une manufacture de chamois « dans la ville de Corbeil durant quinze années;

« Traitté fait avec Monseigneur de Louvois pour le renouvel- « lement du privilège de la d. manufacture, en date du 11 jan- « vier 1686, pour trente années, moyennant la somme de 22,000 l. « payées en bufles[1];

« Lettres patentes pour le renouvellement du dit privilège, aux « conditions cy-dessus, lesquelles dechargent de la somme de « 35,000 livres, cy-devant advancée par le Roy, pour partie de la « construction du moulin, en date du mois de janvier 1686, avec « l'enregistrement du Parlement, Chambre des comptes et Cour « des aydes;

« Coppie du traitté cy-dessus passé avec M. de Louvois pour « le renouvellement du privilège, en suitte de quoy est coppie de « l'ordre donné à M. Titon pour recevoir les 611 bufles, avec « quittance du dit M. Titon de la réception qu'il en a fait, passé « par devant Me Savalet, notaire, le 20 juillet 1688;

« Arrest du Conseil du 20 novembre 1692, qui descharge du « poids du Roy touttes les marchandises allantes ou provenantes « de la manufacture de Corbeil;

« Bail fait avec M. le duc de Villeroy le 17 mai 1691, pour

1. Le 11 janvier 1685, le ministre promet à Jabach de lui obtenir du Roi, pendant trente ans, le renouvellement du privilège de la manufacture de buffles à Corbeil, accordé, en 1667, à Antoine de la Haye, au droit duquel Jabach avait été associé. Jabach s'engageait à fournir des buffles sans manches dont l'échantillon serait cacheté aux armes du marquis de Louvois, pour 36,000 livres, à payer 22,000 livres et à ne rien réclamer de 18,519 l. 15 s. déboursées par lui en sus des 35,000 accordées par le Roi pour la construction des machines, maisons et moulins.

« neuf années, de la place où est le moulin de la manufacture de « Corbeil, moyennant la somme de 1,000 livres par an[1]. »

Nous avons rencontré de très nombreux contrats de fournitures passés par Jabach tant avec Louvois qu'avec différents chefs de corps. Et, en effet, dans l'inventaire après décès, nous voyons qu'il y avait à Corbeil pour 53,000 livres de marchandises, peaux, culottes, grenadières, etc. Dans le magasin de Paris, il y en avait pour 24,000 livres, et au total, en y comprenant les dépôts chez plusieurs correspondants à Lyon et à Strasbourg, pour 76,628 l. On évalue les « Bastimens et harnois du moulin de la manufac- « ture de Corbeil à 60,572 liv. 10 d. »

La liste des débiteurs est fort curieuse. Ce sont MM. de Montlouet, de Montbrun, de Guilly, de Marsin, de la Feuillade, de Villacerf, de Flavacourt, de Salces, pour fournitures faites à leurs régiments. Il y a des billets du marquis de Béthune, de Roquépine, de Grignan[2], de M. de Stouppe, colonel des gardes suisses, du marquis de la Vallière, du marquis de Choiseul la Rivière, de M. de Saint-Germain, major des carabiniers, etc., des traites du régiment du prince d'Auvergne, du régiment de Marsilly, etc.

---

1. Ce bail devait être presque obligatoire, puisque ce puissant personnage était alors seigneur engagiste de Corbeil.

A Corbeil, on employait des peaux de vache, de bœuf et d'élan, de mouton, de buffle, etc., traitées à la potasse et à l'huile de foie de morue.

L'on fabriquait des poires à poudre en cuir bouilli à 6 livres pièce, des pulverins, des gibecières, des grenadières à 40 sols, des baudriers, des bandoulières, des ceinturons, des vestes d'élan et de mouton à 15 livres, des justaucorps de buffles à 30 livres, des gants à 2 livres la paire, des culottes à 6 livres, etc.

Les profits depuis l'inventaire du 8 août 1690 se montaient à 123,718 l. 7 s.

Mme Jabach avait à la manufacture un compte courant de 23,181 l. 5 s. 8 d.; M. E. Jabach un de 12,280 l. 18 s. 8 d.; Mme Fourment un compte de dépôt de 16,952 l. 9 s. Les enfants de Jabach avaient chacun un capital de 15,000 livres dans la manufacture.

2. Mme de Sévigné écrivait à Mme de Grignan, à la Noël de 1675 : « Pour « Jabac, nous en sommes désolés; quelle sotte découverte, et que les vieux « péchés sont désagréables ! » Il s'agissait d'une somme de 4,000 livres, due à Jabach comme complément d'une obligation faite à son profit par le comte de Grignan et sa première femme. Cette affaire ne fut terminée que le 31 mars 1677, au moyen d'une constitution de rente de 250 livres, après laquelle Jabach donna quittance. Suivant l'inventaire, le 17 juillet 1696, M. de Grignan devait 2,973 l. 10 s.

Parfois le nom du débiteur est accompagné d'une explication bizarre : « L'abbé Roquette, pour reste de deux bustes et deux « culottes d'élan, 414 livres. — Rennequin, pour une belle culotte « d'élan, pour la quelle il devoit fournir du charbon de terre, « 28 livres. » Le montant des créances à recouvrer rien que pour la manufacture de buffles s'élevait à 278,718 liv. 7 d.

L'inventaire se termine par l'indication des « meubles qui se « sont trouvés dans la maison nommée la Chaise, scituée à Cor-« beil, qu'on loue du fermier judiciaire des biens saisis sur les « héritiers de M. Tortoin[1]. » Il y avait là quelques tapisseries et un portrait de Jabach, de Larselière (*sic*), prisé 20 livres. Ce mobilier n'offre aucun intérêt.

Pendant son séjour à Paris, Jabach semble avoir eu fort peu de relations avec sa ville natale, si ce n'est quelques courses qu'il fit à Cologne, soit pour ses affaires, soit à l'occasion de rares événements de famille. On trouve cependant son nom, le 16 octobre 1654, aux registres de baptême de Sainte-Colombe, où il fut parrain de la fille de son cousin Wickrath et où il signait : *Nobilis et ornatissimus dominus Everhardt Jabach.* Dans d'autres cas, au contraire, son absence est constatée par ses représentants, qui mettaient son nom à côté du leur. C'est ainsi que, le 9 octobre 1662, son beau-frère Henri de Groote faisant baptiser sa petite-fille Anna, le jeune Jacob de Groote, représentant Jabach, signait en son lieu. Le 26 juillet 1668, Jacob de Groote fut encore le mandataire de Jabach, lors du baptême, à l'église Saint-Pierre, de son neveu Jean Hunthum, qui devint plus tard bourgmestre.

Mme Jabach revint, au contraire, assez souvent dans son pays. Elle descendait dans la maison de Groote, et c'est là qu'elle mit au monde son second et son troisième enfant. On lit en effet, aux registres de Sainte-Colombe, la mention suivante :

« 1654, 28 octobris, nobilis et ornatiss. Dnus Everhardus « Jabach et Dna Anna Maria de Groitt obtulerunt ad baptismum « infantem cui nomen impositum Helena. Patrinus stabat nob. « et ornatis. Dnus Jacobus de Groitt, matrina Dna Helena Jabachs, « conjux d. consulis Brassart. »

« 1656, 13 septembris, in festo S. Materni, nobilis et ornatis. « Dnus Everhardus Jabach et matrona Anna Maria de Groitt, « conjuges, obtulerunt ad baptismum infantem cui nomen Ever-

1. Le nom de Tortoin est encore connu à Corbeil.

« hardus. Patrinus stabat ornatiss. D. Joannes Hunthum, « matrina matrona Maria Vulpii, vidua D. Froment, pro Dna « Maria de Groitt, vidua Woltheri Poschardt, Antverpiensis. »

Jabach avait encore d'autres affaires : non seulement il possédait le privilège de la messagerie de Liège en France, concédée au sieur Waldor en novembre 1651, rétrocédée à Jabach en 1688 pour le couvrir d'une somme de 114,094 liv. 11 s. 9 d. qui lui était due (inventaire), mais encore, suivant les minutes d'un ancien notaire, il aurait été directeur de la manufacture royale des tapisseries d'Aubusson : « Le 6 décembre 1671, la demoiselle Char- « lotte de Verdalle sous-afferme au sieur Évrard Jabait (*sic*), « conseiller du Roy, directeur de la Compagnie des Indes et de « la Manufacture royalle establie en ceste ville d'Aubusson, rési- « dant en la ville de Paris, absent, mais Me Philibert de la Grange, « commis en la dite Manufacture royalle, présent et stipulant..., « une maison située au quartier de l'Isle, pour l'espace de quatre « années, et le prix de 90 livres chacune des dites années. » (Actes de Me Finet, notaire à Aubusson.)

Nous ne savons ce qu'il advint de l'entreprise, ni jusqu'à quel point cette allégation est fondée[1]. C'est peut-être à elle cependant que se rapporte la lettre suivante[2] :

Paris, 16 septembre 1668.

Je viens de recevoir d'Auvergne douze pièces de tapisseries de différents patrons et prix qui ne vous déplairont pas. J'en attends encore davantage par la première charrette. Cette manufacture étant bien conduite vous donnera satisfaction assurément, comme je me promets que celle de Corbeil fait présentement, et aura l'honneur de vostre approbation lorsqu'il vous plaira en prendre l'inspection.

La fabrique de la colle y réussit aussy à merveille ; j'en ay fait venir des échantillons que j'ay donnés à différents menuisiers, qui la trouvent aussy bonne que celle d'Angleterre et incomparablement plus forte que celle de Hollande, dont on se pourra facilement passer doresnavant.

Je ne suis en peine que des douze caisses de tableaux que j'ai fait venir par vos ordres, Monseigneur, et qui sont parties de Cologne et

---

1. Voir les travaux de M. Cyprien Perathon, *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, 2e série, t. II, VIIe de la collection, 1er bulletin. Guéret, 1891, in-8°.

2. En partie publiée dans la *Correspondance de Colbert* de P. Clément, t. V, p. 520.

d'Amsterdam il y a plus de trois semaines, tant par terre que par mer, sans en avoir eu depuis aucune nouvelle. S'ils arrivent heureusement ici, je ne fais nul doute que vous y trouverez de très belles choses, la mémoire me restant toute fraische de quelques-uns que j'ai vus en Angleterre et trouvés alors fort beaux, il y a trente-trois ans, ce qui est bon signe.

Si M. Chelon vous va voir, comme il m'a dit le faire, je vous prie de l'inviter au payement de ce qu'il doit, dont je n'ay rien touché, quelque sollicitation et diligence que j'aye pu faire. Je suis aussi après à faire entrer la plupart des autres partis disposés pour m'en délivrer et avoir l'esprit en repos. Étant respectueusement, Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

JABACH [1].

Mais c'est surtout comme collectionneur que Jabach est connu. On le disait très connaisseur en objets d'art, et, à ce titre, il était en relations suivies avec Mazarin; il se faisait entre eux de nombreux échanges, et l'on accusait même à cette époque Éverhard de n'avoir pas pour les beaux-arts un amour absolument désintéressé [2].

Après l'exécution de Charles Ier d'Angleterre, le Parlement fit vendre ses collections aux enchères (1650) [3]. Jabach se rendit à Londres, où il rencontra les représentants du Roi et tous les grands amateurs d'Europe : l'Espagnol Don Alonzo de Cardenas, l'archiduc Léopold, les Reynst, les Gerbier, les de Critz, les Wrigst, les Van Leemput, etc. Aucun n'acheta comme Jabach. Les tapisseries les plus précieuses, les tableaux les plus estimés furent acquis par lui et rapportés en France. Le cardinal Mazarin s'en fit céder quelques-uns, et après sa mort ils passèrent en partie au Louvre.

C'étaient, dit M. Reiset [4], « des tableaux cités dans toute l'Eu« rope, d'une beauté et d'une importance au-dessus de tous les « éloges... Si nous voulions essayer d'estimer aujourd'hui une « seule de ces peintures, le Christ au tombeau, du Titien, par « exemple, ou les Pèlerins d'Emmaüs, ou le Concert du Gior-

1. Bibl. nat., mss., Mélanges Colbert, vol. 148 *bis*, fol. 669.
2. De Laborde, *op. cit.*, p. 17.
3. Le catalogue de cette vente a été publié sous ce titre : *A Catalogue and description of King Charles the first's capital collection of pictures, limnings, statues, bronzes, medails and other curiosities, from an original mss. of the Ashmolean Museum at Oxford* (London, 1757, in-4°).
4. *Notice des dessins*, p. XVII-XVIII.

« gion... Sans nous arrêter à la valeur vraiment fabuleuse que « prendrait aujourd'hui chacune de ces merveilles, nous voyons « qu'on les appréciait déjà hautement alors, sinon à Paris, du « moins à Londres. Malgré les malheurs de ces temps agités, « Jabach, cédant à sa passion, avait payé à la vente de Charles Ier « des prix relativement fort élevés...[1]. »

Jabach avait même beaucoup racheté à d'obscurs brocanteurs. Dès son retour d'Angleterre, son musée acquit une réputation européenne. Pendant dix-sept ans, l'hôtel de la rue Saint-Merry fut le rendez-vous des amateurs de tous les pays. Tout y était d'une qualité exceptionnelle, les tableaux comme les dessins, les bronzes comme les marbres. Jabach consacrait à ses acquisitions des sommes prodigieuses et une activité dévorante.

Éverhard entretenait d'amicales relations avec Mignard, Le Brun, Rigaud, Largillière, Van der Meulen[2]. Ce dernier fut même chargé par lui de reproduire la gravure à l'eau-forte de J.-A. Beaudoin, d'après un paysage de sa composition. Elle représente une contrée couverte de forêts et de montagnes, et dans le lointain se voit le carrosse du Roi à six chevaux; en avant, trois cavaliers, après avoir adressé une question à un homme se tenant debout dans une attitude de respect, galopent après la voiture. Au-dessous de l'écusson de Jabach on lit : « Nobilissimo clarissimoque viro, « domino D. Everhardo Jabach, artium omnium Mecenati exi- « mio, A. F. Vandermeulen, » et, sous la bordure, « A. F. Van « der Meulen, inv. et del. A. F. Baudoin sculpsit. Chez G. Scot- « tin, rue St-Jacques, à l'Estoile. »

Jabach occupait aussi le peintre Jean Boulogne, qui avait un talent extraordinaire pour copier les anciens maîtres italiens, et il lui fit reproduire *le Parnasse* de Perino del Vaga. Ce tableau était si bien fait que, suivant Félibien, il était presque impossible de distinguer l'original de la copie[3].

Les dessins, encore plus peut-être que les tableaux, étaient

---

1. Voir plus loin, p. 239.

2. En 1648, Le Brun fit pour Jabach le dessin des tapisseries d'« Atalante « et Méléagre. » En 1655, Sébastien Bourdon, revenant de Suède, peignit pour lui deux tableaux, l'un « l'Entrée du Christ à Jérusalem, » l'autre « le « Portement de croix. » François de la Guestière grava plusieurs planches d'après les loges de Raphaël au Vatican et les fit paraître sous les auspices de Jabach, à qui il les dédia.

3. *Entretiens sur les vies et sur les ouvrages des plus excellents peintres anciens et modernes* (Trévoux, 1725), t. IV, p. 309.

fort recherchés par Jabach. Son intention avait été de faire graver tout ce qu'il possédait en ce genre. Il commença par les paysages, en choisissant de jeunes artistes comme les frères Corneille, Pesne, Rousseau et Macé. Ce n'est qu'après sa mort que les copies furent publiées, divisées en livraisons, qui, réunies, formaient un fort volume. Il y a six livraisons, désignées par les lettres A à F, chacune de 47 feuillets. Les exemplaires que Jabach avait distribués de son vivant sont tirés avant la lettre et ne portent pas de numéro d'ordre. La collection fut de nouveau tirée plus tard, sous ce titre :

« Recueil de 283 estampes, gravées à l'eau-forte, par les plus « habiles peintres du temps, d'après les dessins des grands maîtres « que possédoit autrefois M. Jabach, et qui, depuis, sont passés « au Cabinet du Roy[1]. »

Ce recueil, conservé au Cabinet des estampes, est faiblement exécuté et offre peu d'intérêt.

En quittant Paris, Mazarin n'avait pas oublié ses collections, et il prescrivait à Ondedei « de voir ce qu'il pourra faire de « mieux avec Jabach et Bernardin pour mettre mes hardes en « sûreté contre quelque accident qui puisse arriver. »

Un collègue de Jabach dans la curiosité, Michel de Marolles, consacra à deux reprises différentes les quatrains suivants à vanter le cabinet de son confrère :

La Noue, intelligent et vénérable prestre,
Avec un bon esprit, connu sur ce sujet,
Fit des plus grands desseins un ample et grand projet,
Mais Jabac le surpasse, où nul n'ira peut-estre.

..... De tous ceux-là, chez nous on peut voir les modèles,
L'on en voit beaucoup plus chez le libre Jabac,
Enrichi du pays d'où nous vient le tabac,
Comme pour les desseins, tous ses soins sont fidèles[2].

L'amour pour les arts et l'ardeur pour les collections qui animait Jabach, au lieu de se maintenir dans des limites raisonnables, avait fait place à une passion insatiable, et c'est à peine s'il prenait conseil de ses ressources; une œuvre d'art était-elle à

---

1. *Idée généralle d'une collection d'estampes*, par le baron de Heinecken (Leipsick, 1771), p. 104-106.

2. *Le livre des peintres et des graveurs*, éd. Duplessis, 1855, p. 21 et 68.

vendre, c'était lui qui était au premier rang pour enchérir; aussi se trouva-t-il bientôt dans de grands embarras d'argent. Harcelé par ses créanciers, pressé « entre l'enclume et le marteau, » comme il le dit lui-même, il vit les mauvais jours arriver; il fallut se résigner à un douloureux sacrifice. Il avait vendu des tableaux à Mazarin, au duc de Richelieu[1]; bientôt ce fut le tour de la collection tout entière. Un seul personnage pouvait l'acheter; Jabach l'offrit au Roi de France. Il entra donc en pourparlers avec Louis XIV, et plusieurs lettres relatives à cette affaire, des 6, 7, 9, 16 février et 10 mars 1671, adressées au trésorier des parties casuelles, du Metz, sont conservées en tête du manuscrit français 869 de la Bibliothèque nationale[2] :

Ce vendredi 6 février 1671.

Je vous envoie, Monsieur, l'inventaire d'une des cincq collections pour sçavoir s'il est à vostre gré; les autres s'achèvent, et je vous prie de me faire sçavoir si, en vous envoiant une des collections que j'ay icy, vous trouverés à propos de m'en renvoier une de celles qui sont chez vous affin que j'en fasse pareillement faire l'inventaire et vous le renvoie après pour avoir l'autre et finir par ce moien-là. Je vous assure que c'est une besogne bien penible, mais il en faut faire une fin dans demain, Dieu aydant, quoyque j'aye de la pene à me soustenir debout, tant me trouvé-je foible des deux saignées qu'il m'a fallu soustenir pour contenter Messieurs les Medecins. Je reste, Monsieur, vostre très humble et obeissant serviteur.

Ce 7 février 1671.

Je feray donc tout partir demain de grand matin, conformément à la volonté de Monsigneur, et vous prie, Monsieur, de vouloir donner des ordres dès à ce soir à l'hostel de Grammont affin que quelqu'un s'y trouve pour les rescevoir et ranger. Je me donneray le bien de vous advertir demain comment les voiages auront succédé et vous suis cependant, Monsieur, vostre humble et obéissant serviteur.

Ce lundi 9 février 1671.

Je vous fis sçavoir hyer au matin, Monsieur, que le tout estoit parti et heureusement arrivé à l'hostel de Grammond nonobstant le mauvais

1. Du Poussin, le Ravissement de saint Paul, acheté à Scarron, pour qui il avait été fait en 1650. Voir A. de Boislisle, *Paul Scarron et Françoise d'Aubigné*, dans la *Revue des Questions historiques*, du 1er octobre 1893.

2. Nous les reproduisons, bien qu'elles aient déjà été publiées, sauf la première en date, par M. Reiset (*Notice des dessins... du Louvre*, p. IX et suiv.).

tems. J'ay esté du depuis deux fois chez vous pour avoir le bien de vous en entretenir plus particulièrement et rescevoir vos ordres sur ce qu'il reste à faire, sçavoir si trouvés à propos, Monsieur, que je me rende chez vous à quelque heure de ce jour, ou bien chez Monseigneur, ou bien à l'hostel de Grammond pour avoir l'honneur de faire la révérence à mon dit seigneur et estre présent à la vue qu'il prendra de ces meubles, ou bien si je ne m'y doibs point trouver du tout. De grâce là-dessus un mot de vos nouvelles.

Voicy un inventaire d'une autre collection des dessins, à ce soir, vous en aurés un troisième, et je reste cependant, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

Ce lundi 16 février 1671.

Je vous envoie, Monsieur, cy-inclus un estat de tous mes dessins, dont ceux marqués à costé sont présentement à l'hostel de Grammond, conformément vos ordres. Il y a aussi 101 tableaux spécifiés par le mémoire encore cy-joint, et le porteur vous délivrera un roulleau dans lequel il y a l'inventaire commencé de la collection de Rafaël à mettre au net et son brouillon. Je me donneray l'honneur de vous aller trouver à l'hostel de Grammond et de vous assurer combien je vous suis, etc.

Au mémoire des tableaux est arrivé un malheur de sorte qu'il le faut rescrire.

La dernière, du 10 mars, est ainsi conçue :

Sur l'espérance que vous me donnastes hyer, Monsieur, de voir bientost mon malheureux affaire des dessins et tableaux terminé, je vous envoie cy-joint encore un inventaire des 460 dessins qui font partie des 1,516 que j'ay mis sur le mémoire à 25 livres. Je donne au plus fin d'en trouver des pareils à 50 livres. Vous sçavé, Monsieur, qu'il y en a 5,542 en tout, desquels je pourrois facilement mettre 7 à 800 à part, qui, l'un portant l'autre, me reviennent à plus de cent escus pièce et en valent plus de 300 chascun, aussi ne doivent-ils pas passer pour dessins, ains pour des meilleurs et plus friands tableaux de l'Europe, lorsqu'ils seront embordurés, tout homme cognoissant vous le peut dire, et Monsieur Le Brun, mieux que personne, en ayant une cognoissance plus achevée. Vous ferés telle réflection qu'il vous plaira, pourveu que me sortiez d'affaire, et qu'après tant de remise je puisse finalement sçavoir de quelle mort je doibs mourir, je seray contant. Le seul mal que j'y prévois est qu'ils sont et trop beaux et en trop grand nombre ; s'ils estoi[en]t moins bons et en moindre quantité, leur prix aggréeroit d'advantage et feroit ma condition assurément meilleure ; mais, comme je vais tousjours le grand chemin, je n'en ay rien voulu séparer, et y ay tout laissé, jusques aux copies que j'avois

fait faire avec soin, pour m'en servir un jour au défaut des originaux; vous les y trouverés aussi, et, voiant de quelle façon j'y vais, vous aurez, j'espère, la bonté de me rendre quelque justice et addoucir mon mal. Je parle à vous, Monsieur, ne cognoissant autre à qui m'addresser; si M. Perrault estoit de mes juges, je le prierois de me traicter en ce rencontre icy en chrestien et non en more, et surtout de contribuer à l'achèvement d'un ouvrage qui a tant tresné et me donne continuellement et m'a donné tant de pene par là. Considérés, au nom de Dieu, que je me trouve entre le marteau et l'enclume, et que j'ay affaire à des gens avec qui il n'y a aucun quartier. Je vous en conjure derechef du fond du cœur, estant, Monsieur, etc.

A côté de ces lettres, nous avons dans le même volume l'estimation faite par Jabach de sa collection[1] :

2,631 dessins d'ordonnance collés, etc., à 100 l.	263,100 l.
1,516 dito non collés, à 25 l.	37,900 »
1,395 dito figures et textes, à 5 l.	6,975 »
101 tableaux reviennent à	155,450 »
Dessins restants chez nous	32,300 »
Diamants	22,000 »
Bustes, bas-reliefs et marbres	28,700 »
Grands bronzes	6,500 »
Meubles de la maison, vaisselle d'argent	12,800 »
212 planches gravées	15,300 »
Total :	581,025 l.

Voici maintenant le détail des dessins :

École de Raphaël	640 pièces.
« Lombardie et Venise	448 »
« Florence	517 »
« Carrache et modernes	653 »
« Allemagne et Flandres	309 »
Copies d'après Raphaël et Jules [Romain], etc.	64 »
Dessins non collés estant le rebut de ma collection	2,911 »
Total :	5,542 pièces.

L'estimation de Jabach fut trouvée trop élevée et la note suivante, qui n'est ni signée ni datée, fut soumise à Colbert[2] :

Le prix que M. Jaback demande de ses desseins paroist exorbitant;

1. Reiset, *Notice des dessins... du Louvre*, p. VIII.

2. Au dos, Colbert a écrit ces mots : « A M. Du Metz, qu'il m'en parle. » Cette note se trouve dans le même ms. fr. 869.

à la vérité, il y a quelques grands desseins de Raphaël, Julle Romain et autres grand maistres qui sont considérables, mais il y en a aussy quantité de ces mesmes maistres qui sont forts petits, où il y a peu de travail, et beaucoup de peu finis.

. . . .

Pour la rareté, il est constant qu'il n'y a point de collection de desseins semblable dans l'Europe, ny mesme qui en approche.

. . . .

On estime que l'on pourroit offrir 60 livres de chacun des 2,631 desseins d'ordonnances collées sur de la charte, qui reviendroyent à	157,860 l.
Des 1,516 desseins non collés, 10 ou 12 livres pièce, l'un portant l'autre	15,160 »
Et des 1,395 desseins de figures et testes, sur le pied de 3 livres pièce	4,185 »
Et à l'égard des 101 tableaux, l'on estime que l'on pourroit rabattre le tiers de ce que l'on demande; il resteroit :	103,634 »
Total :	280,839 l.

M. Reiset a raconté par le menu les longues négociations intervenues entre Colbert et Jabach, le ministre défendant avec âpreté les intérêts de son souverain, l'amateur déchiré entre sa passion et le besoin d'argent... Cependant, le malheureux banquier dut céder, et le marché fut conclu. Le Roi acquérait les 5,542 dessins et les 101 tableaux au prix dérisoire de 220,000 livres.

Nous trouvons à ce sujet, dans l'inventaire après décès de Jabach : « Copie de l'ordonnance de M. de Bartillat, de la somme « de 220,000 livres, pour payement de 101 tableaux et 5,542 des- « sins vendus au Roy, en date du 11 mars 1671. »

« Inventaire général des 5,542 desseins parafédrez de la main « du sieur Jabach, avec certificat de Messieurs du Metz et Le Brun, « que lesd. desseins ont esté livrez au cabinet de Sa Majesté, où « ils ont esté vériffiez par M. Le Brun, à qui ils ont esté remis en « datte du 1er janvier 1672. »

Ce dernier inventaire existe à la Bibliothèque nationale, fonds français 869, et nous nous bornerons à dire avec M. Reiset « qu'aucun musée public ou particulier n'en peut montrer l'équi- « valent[1]. »

1. D'autre part, il se trouve dans la bibliothèque du Musée du Louvre cinq volumes manuscrits, petit in-folio, reliés en veau brun, avec les armes

Malheureusement la perte de l'inventaire des tableaux ne permet pas d'en dresser la liste complète, mais en voici, d'après M. Bonaffé[1], les principaux :

Du Corrège, l'Antiope (Louvre, n° 28), et la Vertu victorieuse (n° 17).

Du Titien, le Christ porté au tombeau (Louvre, n° 465) ; les Pèlerins d'Emmaüs (n° 462) ; la Maîtresse du Titien (n° 471).

De Léonard de Vinci, saint Jean (n° 480).

Du Giorgione, Concert champêtre (n° 44) ; Sainte Famille (n° 43).

De Jules Romain, la Nativité (n° 293) ; le Triomphe de Titus et de Vespasien (n° 295).

De Perino del Vaga, les Muses et les Piérides (n° 369).

Du Guide, les Hauts faits d'Hercule (nos 335-338).

Du Garofalo, Sainte Famille (n° 420).

Du Caravage, la Mort de la Vierge (n° 32).

De Holbein, le Portrait d'Érasme (n° 208).

Tous les tableaux qui précèdent proviennent de la vente de Charles Ier.

De Paul Veronese, Suzanne (n° 98) ; Esther (n° 99) ; Éliézer et Rebecca (n° 110) ; Judith et Holopherne (au musée de Caen).

Du Poussin, le Ravissement de saint Paul (n° 433).

De Jules Romain, Vénus et Vulcain (n° 296).

Du Spada, le Concert (n° 410).

Du Dominiquin, sainte Cécile (n° 494), etc.

On dit alors, bien à tort, que Jabach s'était réservé les meilleurs tableaux. C'est une erreur, répétée par Joly, garde du Cabinet des estampes du Roi, dans une lettre du 7 septembre 1775, et plus tard par Dumesnil, par Heinecke, et surtout par Mariette ; ce dernier pour faire valoir les tableaux qu'il avait acquis.

Ce sont là des tableaux cités dans toute l'Europe, d'une beauté et d'une importance au-dessus de tout éloge. L'affaire avait été excellente pour Louis XIV, déplorable pour Jabach, qui avait payé à Londres 2,091 livres sterling pour sept tableaux[2], prix

---

de France poussées en or sur les plats, qui contiennent une copie de cet inventaire des dessins, dont l'original était signé par Jabach et par Le Brun. La susdite copie est datée de 1696, collationnée et certifiée conforme par Houasse, alors garde des tableaux de la couronne (Cf. Reiset, *Notice*, p. XIV).

1. *Dictionnaire des amateurs français*, p. 143.

2. Voir Reiset, *Notice*, p. XVIII.

d'acquisition bien supérieur à la moitié de la somme versée par le Roi pour 101 tableaux! L'Antiope du Corrège, payée 5,000 livres, avait coûté 1,000 livres sterling à Jabach, qui avait aussi payé 1,000 livres sterling le Marsyas qui lui fut acheté 4,000 livres et 600 livres sterling la Vénus del Pardo, du Titien, acquise pour 10,000 livres[1]!

Cette acquisition était pour Louis XIV de la plus haute importance. Il était le premier roi de France qui eût créé une galerie de tableaux des principaux maîtres de toutes les écoles, et, pour obtenir ce résultat, Colbert et Le Brun furent les inflexibles exécuteurs des volontés de leur maître. Les prédécesseurs du Roi avaient à peine laissé une centaine de toiles ; celles de Jabach, en venant s'y ajouter, formèrent le noyau de la galerie du Louvre; tant qu'on admirera la Mise au tombeau, du Titien, le Concert, du Giorgione, ou la sainte Catherine, de Raphaël, le souvenir de Jabach restera cher à la France.

La nécessité où s'était trouvé Jabach avait donc entraîné pour lui les plus cruels sacrifices, et, cependant, il restait au nombre des meilleurs amateurs et des plus ardents collectionneurs. Une importante partie de ses œuvres d'art lui demeurait encore, entre autres, les sculptures, les bronzes précieux et surtout les *dessins restant chez nous*.

Sa position financière s'étant peu à peu améliorée, il recommença à collectionner, principalement les dessins et les tableaux, que ses héritiers recueillirent après sa mort et dont nous avons été assez heureux pour retrouver l'inventaire, publié plus loin en appendice.

On voit encore son nom cité dans la liste des *Fameux curieux des ouvrages magnifiques*, du *Livre commode*, édition de 1692. Dans *Paris ancien et nouveau*, il est ainsi signalé : « La maison « du sieur Jabac est dans la rue Saint-Merry; elle est considé- « rable pour les bons tableaux qu'on y voit, et le maistre s'y con- « noît le mieux de Paris. » Ce que l'on y voyait est précisément la collection dont nous possédons le catalogue.

Jabach mourut dans son hôtel à Paris, le 6 mars 1695. Son acte de décès, relevé jadis à Saint-Merry, est conçu en ces termes : « Éverhard Jabach, cy-devant directeur de la compagnie des Indes

1. Voir les *Comptes des bâtiments du Roi*, publiés par notre confrère M. Guiffrey, à l'année 1671, t. I, p. 291.

« orientales et bourgeois de Paris, décédé le 6 mars 1695, inhumé « le 8 dudit mois, en cette église. Ont été présents : Henri Jabach, « marchand banquier, bourgeois de Paris, son fils; Léonard « Aubry, conseiller au parlement, ami. »

On a plusieurs portraits de notre collectionneur; le graveur parisien Michel Lasne (appelé aussi *Asinius*) exécuta le portrait de Jabach. Il le représente jusqu'aux genoux, appuyé sur une colonne qui est à sa droite, la tête nue, les cheveux tombant jusqu'aux épaules; il est couvert de son manteau; au-dessous sont ses armes avec cette devise : « Vivit post funera virtus; » au-dessous, on lit : « Nobili et ornatissimi domini Everhardi Jabach. » — « Michael « Asinius delineavit ad vivum et sculpsit, anno 1652. » Suivant M. de Laborde, ce portrait est « en buste dans un ovale. »

Un jeton d'argent fut frappé à son effigie en 1665[1]. On a dû se servir de la gravure de Lasne, d'après le tableau de Van Dyck, car Jabach y a la même posture et les mêmes vêtements. L'exergue porte la même devise et la date de 1665; au verso sont les armes de Jabach[2].

Nous connaissons deux de ces jetons, l'un en cuivre, dans la collection d'Affry, à la Monnaie, l'autre en argent, au Cabinet des médailles.

Dans l'inventaire des poinçons laissés par Nicolas Petit, directeur du balancier des médailles, à Nicolas de Launay, qui fut

---

1. Sur les jetons de Jabach, voir un article de M. F. Mazerolle dans le *Bulletin de numismatique et d'archéologie*, 1886, t. VI, p. 7.

2. Nous lisons ainsi les armes de Jabach sur le jeton : Écusson armorié surmonté d'un casque de face, orné de ses lambrequins, couronné d'une couronne allemande (un fleuron et une perle alternés), ayant pour cimier un Pégase issant d'or, à la foi mouvant des nuages d'azur, placée aux flancs de l'écu, tenant une pensée au naturel, accompagnée en chef de deux pointes renversées ou piles d'azur et en pointe d'un annelet.

Rietstap, dans son *Armorial général*, p. 548, donne les armes suivantes à la famille Jabach : « d'or, à deux bras mouvant chacun d'une nuée d'azur, « supportant ensemble une pensée au naturel, couronné d'or et placé entre « un vol d'azur et d'or, chaque aile chargée de la pensée. »

Suivant M. Merlo, il faut les blasonner : sur champ d'or, deux bras de carnation, sortant de nuages d'azur, tiennent leurs mains entrelacées, soutenant un quintefeuille (dont deux sont violettes, deux bleues et une jaune); l'une des manches est de gueules et l'autre de sinople, toutes deux avec des manchettes blanches, un anneau d'azur en pointe. En chef, deux dentelures de sable renversées.

pourvu de cette charge le 25 juin 1697, il est mentionné : « Éverhard Jabach, célèbre négociant, né à Cologne vers 1695, ledit « poinçon numéroté 647[1]. » Ce poinçon a pour auteur Warin, directeur du balancier du Louvre jusqu'en 1672.

Combrouse, dans ses *Monumens de la maison de France*, a donné le dessin du jeton de Jabach (planche 29, n° 5), avec une notice aussi courte qu'insuffisante.

Le portrait de Jabach fut aussi exécuté par plusieurs grands peintres. Van Dyck l'a fait deux fois[2]. L'un se trouvait dans la collection Crozet; l'autre est au musée de Cologne : Jabach est représenté de grandeur naturelle, jusqu'aux genoux, dans un fauteuil rouge, le buste en avant, la tête tournée de trois quarts vers la droite. Dans la main gauche il tient des gants.

Un autre portrait le montre tourné vers la gauche avec un paysage au fond.

Le musée de Cologne possède un portrait de Jabach par Rigaud. Il est représenté dans un âge avancé, coiffé d'un bonnet et couvert d'une robe de nuit. Ce tableau avait fait partie de la collection Toselli, puis de celle de l'avocat Adolphe Nuckel.

On a vendu, en 1865, sous le n° 268 du catalogue de la collection de M. Joseph Essingh, de Cologne, un portrait de Jabach, en ovale, aussi de Rigaud. Ce portrait lithographié figure au frontispice du catalogue de vente rédigé par M. J.-M. Heberle[3].

Un vrai chef-d'œuvre est le portrait de la famille Jabach par Le Brun. Ce tableau est décrit dans l'ouvrage d'Anne Schopenhauer : *Excursion dans la vallée du Rhin et en Belgique*, et Gœthe en parle longuement[4]. Il était dans la maison de la rue des Étoiles, à Cologne, et se trouve aujourd'hui au musée de Berlin[5].

---

1. Arch. nat., KK 960.

2. De Pils nous dit, dans son cours de peinture : « Jabach était l'ami de « Van Dyck, qui a fait trois fois son portrait. » J. Guiffrey, *Van Dyck*, 1882, p. 202.

3. On trouvait encore dans la même collection deux portraits d'Éverhard Jabach, père de notre Éverhard, et de sa femme, Anne Reuters, exécutés en 1600 (n° 71 du catalogue de vente).

4. *Poésie et vérité*, XIV[e] livre, p. 585 du vol. IX des Œuvres complètes publiées à Hildburghausen en 1870. — Voir aussi *Trésors d'art du Rhin, Main et Neckar*, même édit., t. XI, p. 347.

5. Ce tableau de Le Brun est resté dans la maison Jabach de Cologne jusqu'en 1835 et a été acquis en 1837 par le musée de Berlin, où il porte

Jabach eut quatre enfants : *Anne-Marie*, — *Hélène*, dont nous ne connaissons pas le sort, — *Éverhard*, nés à Cologne; — et *Henri*, né à Paris. Comme, sauf Anne-Marie et Henri, ils n'ont pas habité Paris, nous n'aurons pas à nous appesantir sur eux.

Anne-Marie Jabach, née le 8 avril 1661, suivant la mention de M. Amyot, curé de Saint-Merry, eut pour parrain Olivier Picqueur et pour marraine Geneviève Coquille.

Le 17 octobre 1671, « prænobilis ac virtuosa virgo Anna-Maria « Jabachs » fut marraine en l'église de Sainte-Colombe, lorsque son cousin Henri de Groote fit baptiser son fils Nicolas, qui devint lui aussi bourgmestre de Cologne.

Elle épousa[1] Nicolas Forment ou Fourment, que l'on disait être parent d'Hélène Forment, la seconde femme de Rubens. Une famille distinguée de ce nom demeurait depuis longtemps à Cologne, et Jean Fourment avait signé au contrat de mariage d'Éverhard Jabach et d'Anne-Marie de Groote.

---

aujourd'hui le n° 471. Jabach y est représenté dans une pièce de sa maison de la rue Saint-Merry, avec sa femme et ses quatre enfants. Le tableau a 2^{m}75 de haut et 3^{m}50 de large. Il est certainement une des meilleures toiles du maître. Tous les personnages sont de grandeur naturelle; Jabach est assis à gauche, enveloppé d'une robe de chambre d'où sortent ses jambes vêtues (*sic*) de bas bleus. Il montre un buste de Minerve en bronze doré; à ses pieds, des in-folios, des sphères, des objets d'art sont épars. Sa figure, du type allemand, est pâle et longue, mais assez fine de traits et intelligente. Il porte de longs cheveux blonds à la mode du temps, mais ce n'est pas une perruque, ce sont bien ses cheveux, bouclés à leur extrémité. A droite, tout le groupe de la famille : sa femme, assez jolie blonde, mince, coiffée avec boucles à la Sévigné, long corselet de velours très décolleté; au-devant d'elle, sa fille aînée, d'environ douze ans, ravissante fillette, qui par la tournure et le minois a l'air d'un Greuze; derrière elle, le jeune fils, âgé d'environ dix ans, est penché sur une chaise et écoute la dissertation du père sur le buste de Minerve; à côté de la mère, sur le canapé, le dernier, tout nu, est assis sur des coussins; enfin, à l'extrémité droite, la seconde fille, à peu près du même âge que l'autre, se tient debout et clôt le groupe. Dans le fond, tapisseries, grands rideaux de velours, un portrait du peintre Le Brun, qui atteste son intimité avec Jabach, car il est là comme de la famille; en somme, c'est un tableau complet de l'intérieur du savant amateur, Allemand de naissance, Français de cœur. (Nous devons la description de ce tableau à l'obligeance de M. le comte de Moüy.)

1. M. Merlo donne la date, 14 septembre 1675. — Anne-Marie Jabach, veuve de Nicolas Forment, porte : « d'argent, à une dextrochère de carna« tion, mouvant du flanc d'une nuée d'azur, tenant cinq espis de bled d'or « au-dessus d'une pièce de bled de même, posée à senestre sur une terrasse « de sinople, herminée d'azur. » (Bibl. nat., Armorial général.)

Notre inventaire nous donne : « Copie du contract de mariage « du sieur Nicolas Froument et de dame Anne-Marie Jabach, du « 30 novembre 1671, reconnu par acte ensuitte passé devant Bes- « nard et Raveneau, notaires à Paris, le 13 juin 1672, de laquelle « dame Anne-Marie Jabach la dote est liquidée par l'acte dont la « teneur ensuit. — Pour eclaircissement du deuxième article de « ce contract, nous promettons de donner à nostre fille, Anne- « Marie Jabach, pour subcistance du mariage après la consomma- « tion d'iceluy, en deniers comptans, la somme de 2,000 livres « de gros, et encore pareille somme de 2,000 livres de gros un an « après, en cas que le sieur Froument, futur époux, se rende propre « au négoce. — Fait à Paris, le 30 novembre 1671. — Signé : « E. Jabach et Anna-Maria de Groot[1]. »

Par son testament, du 20 janvier 1697, Anne Jabach, veuve Fourment, déclare vouloir être enterrée à Saint-Merry; elle laisse aux pauvres 100 livres, dont est chargé Éverhard, exécuteur testamentaire. Le reste va à sa fille. M. Clément de Ris la fait mourir le 17 décembre 1706[2].

Henri. — Ce dernier fils de Jabach avait continué la manufacture de Corbeil, car, outre le bail de 1701, que nous avons cité plus haut, nous trouvons, dans le minutier de M. Caillet, le 24 mars 1696, que Henri Jabach, directeur de la fabrique de buffles, demeurant rue Saint-Médéric, promet à François de la Tour d'Auvergne, colonel d'un régiment de cavalerie, de lui four-

---

1. Le 15 avril 1707, Marc Remigaud-Montois, écuyer, fils de Marc Remigaud-Montois, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, et de feue dame Françoise Garnier, demeurant rue Neuve-des-Petits-Champs, épousait Marie-Jacqueline Fourment, majeure, fille de feu Nicolas Fourment, bourgeois de Paris, et d'Anne-Marie Jabach, demeurant rue Saint-Médéric; on ne voit aucun parent paraître à cet acte, qu'honorèrent de leur signature Chamillart, Nicolas Desmarets-Maillebois, Robert-Michel Le Pelletier des Forts, etc. (Minutier de M. Caillet). — Remigeau de Montoy (Marc), conseiller secrétaire du Roi au parlement de Toulouse, résigna cet office en 1691. Il se pourvut, près de trente années plus tard, d'une charge de conseiller au parlement de Metz, fonctions dans lesquelles il fut installé le 18 mai 1720. Il mourut vers 1727. (*Biographie du parlement de Metz*, par Emmanuel Michel. Metz, 1853.) — Il faut rectifier cette note : Marc Remigeau de Montoy résigna en 1691 son office de secrétaire du Roi au parlement de Metz; un autre que lui, Jacques Remigeau de Montoy, fut reçu conseiller en cette cour le 18 mai 1720; il mourut en 1727.

2. *Les Amateurs d'autrefois* (Paris, 1877, in-8°), p. 135.

nir deux cent trois vêtements complets de buffles, moyennant 8,327 livres; qu'en 1698 il fait marché avec le régiment des cuirassiers du roi pour trois cent quarante-sept collets de buffles à 36 livres pièce. Nous ne savons absolument rien de lui, et M. Merlo semble avoir ignoré son nom. Suivant M. Clément de Ris, il mourut le 7 janvier 1703, à quarante-huit ans.

Éverhard Jabach, fils de notre Éverhard, quoique naturalisé Français, était resté fidèle à sa ville natale. En 1688, il fut élu membre du conseil de Cologne. Dans les premiers mois de 1696, il se trouvait à Paris pour réaliser l'héritage paternel. De là, il écrivit plusieurs fois à son cousin Nicolas de Groote, resté à Cologne; une de ses lettres dit, en parlant des œuvres d'art de son père : « Les festes ont un peu interrompu nostre vente, ayant « ammené tout le beau monde alla campagne. Je ne sçay sy « nous la recommencerons, à cause que cela tirera alla longue et « donne une si furieuse occupation.....; mais je croy plus tôt « que, pour avencer besoigne, nous partagerons les tableaux res- « tants. »

Une autre fois, on apprend que ses sœurs sont à Paris. Le 31 mars, après des salutations à la famille de Groote, il ajoute : « Mes sœurs en font de même. » Il signait simplement *Jabach*[1]. Le 22 novembre 1696, il fut nommé membre de la corporation des monnayeurs de Cologne. En 1712, il obtint le droit de vote au Sénat; en 1718, il figure sur la liste des sénateurs sous le nom de « Éverhard von Jabach. » En 1721, il entrait pour la dernière fois au Sénat et mourait le 3 mars de la même année. Il avait épousé Marie-Madeleine-Adèle Peltzer. Son portrait, à l'âge de quinze ans, a été peint par Poltgieser, de Cologne; il est représenté en Apollon terrassant le dragon; ce tableau appartenait il y a trente ans à M. Oedenthal, peintre à Cologne.

Éverhard eut six enfants : Éverhard-Joseph; — Gérard-Michel; — François-Antoine; — Jean-Engelbert; — Henri-François; — Anne-Marie.

Éverhard-Joseph fit ses études au collège des Jésuites de Cologne

1. Suivant notre inventaire : « Le contract de mariage de Éverard Jabach « avec Marie-Madelaine-Adélaïde Pelzen (*sic*) est en date du 31 mars 1681, « et, en conséquence, ses parents lui donnent 15,000 livres. » Le 16 juillet 1696, il reconnaissait avoir reçu d'eux des diamants achetés de la veuve Lintz 236 livres, une croix de diamants achetée au sieur Lorin 330 livres, etc., qu'il s'engageait à rapporter à la masse de la succession.

et y reçut une éducation scientifique. Il épousa Marie-Esther, fille du bourgmestre Théodore de Dulmen. En mars 1721, on le trouve membre de la corporation des monnayeurs. En 1724, il dirigeait la maison de banque Jabach à Livourne; sur la liste des sénateurs, son nom est effacé avec cette mention : « Obiit 10ma augusti 1742. » Dans les partages, il est encore mention de la maison de Paris.

Gérard-Michel, non marié, habitait Livourne en 1726 et dirigea longtemps le comptoir Jabach à Cologne. Il était très lié avec le comte Antoine-Marie Zanetti (né à Venise en 1680), célèbre par sa collection d'objets d'art et par son talent de graveur, lequel lui dédia une reproduction de la Mélancolie du Parmesan avec ces mots : « Et caro et hilari amico G^{ho}-M^{l} Jabach, Franc. « Parmensis Melancholiam dedicat et donat Ant^{us}-Mª Zanetti. « 1726. »

Jean-Engelbert embrassa l'état ecclésiastique. Homme d'une science profonde, il avait fait ses études à Rome au *Collegium Germanicum*. Il fut chanoine de l'église collégiale des saints Maurice et Sévère, capitulaire de l'archevêché de Cologne, puis président de la Cour royale. Il fut nommé chancelier de l'Université de Cologne, et le pape lui octroya la dignité de protonotaire. Lui aussi collectionna les objets d'art et réunit une riche bibliothèque dont tous les livres portent un ex-libris à ses armes.

François-Antoine ne se maria pas non plus et fut banquier à Livourne, où il mourut. Il était possesseur d'un grand nombre de dessins provenant de son grand-père, qu'il fit vendre en Hollande. On trouve un catalogue in-8° intitulé : *Catalogo della raccoltà di celebri dissegni che trovansi appresso Francesco Antonio Jabach in Livorno*. Ce sont peut-être ceux-là dont Mariette dit[1] : « Monsieur Jabach, dont le nom subsistera pen- « dant longtemps avec honneur dans la curiosité, en vendant au

1. *Description sommaire des dessins des grands maîtres d'Italie du cabinet de feu M. Crozat*, par J. Mariette (Paris, 1741). — En 1772, l'impératrice Catherine acquérait la collection de Crozat. Diderot écrivait à ce sujet à Falconnet : « Je viens de consommer une affaire importante : « c'est l'acquisition de la collection Crozat, augmentée par ses descendants « et connue aujourd'hui sous le nom de Galerie du baron de Thiers. Ce « sont des Raphaël, des Guide, des Poussin, des Van Dick, des Schidone, « des Carlo Lotti, des Rembrandt, des Wouvermans, des Teniers, etc., au « nombre d'environ onze cents morceaux. Cela coûte à Sa Majesté Impériale « 460,000 livres. Ce n'est pas la moitié de sa valeur. »

« Roy ses dessins et ses tableaux, s'était réservé une partie des « dessins, et ce n'était pas certainement les moins beaux. M. Cro- « zat les acquit de ses héritiers. » Il mourut le 10 février 1761.

Anne-Marie mourut jeune, non mariée. Par son testament, du 23 juillet 1722, elle légua ses biens à ses frères, en avantageant toutefois le chanoine. Après elle, nous ne trouvons plus trace de la famille Jabach.

Il nous reste un mot à dire, pour terminer, des destinées dernières de la demeure de notre célèbre collectionneur.

L'hôtel Jabach a été très mutilé et très morcelé; les titres de propriété, que M. Labouret, le propriétaire actuel, nous a confiés avec la plus extrême bienveillance, ne nous ont rien appris de précis. Nous voyons cependant, parmi les divers propriétaires :

François-Antoine Jabach, bourgeois de Middelbourg en Irlande (*sic*), confirmé dans sa propriété par arrêt du Parlement du 28 juillet 1755, et mémoire pour A. Jabach, de Middelbourg, contre les receveurs des domaines sur la propriété de l'hôtel Jabach, rue Neuve-Saint-Merry, 1761.

Georges-Pierre Villette-Frédéric (*sic*), conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, demeurant à Verneuil en Normandie, logé rue du Champfleuri, à l'hôtel d'Enghien, et Marie-Françoise Dreux-Duradier, en 1778.

Martial Delépine, sieur du Marneuf, subdélégué de l'intendance de Moulins.

Jean Giros, négociant, et Catherine Gruslé. — Michel Martin.

Giroud de Villette, directeur de la fabrique de papiers peints de Madrid et décorateur du roi d'Espagne.

Pierre Néron et Aglaé Mérat, qui, en 1824, s'associèrent à Jean-Joseph Rougevin pour l'exploitation de cet immeuble qui, en 1837, appartenait à Marie-Joséphine Durey, veuve de Louis-Joseph Mulier.

Au XVIII[e] siècle, les membres de l'Académie de Saint-Luc y tinrent leurs expositions. Le 6 juin 1832, l'insurrection fit du passage un théâtre de luttes sanglantes. Aujourd'hui, quoique recrépie de plâtre et badigeonnée à la chaux comme les maisons environnantes, la maison de Jabach conserve, sous ce triste engluage, des lignes architecturales où un œil exercé découvre facilement les restes d'un hôtel du XVII[e] siècle. Un avant-corps, donnant sur la rue Saint-Merry, au n° 42, et percé d'une porte cochère accostée de

deux pilastres accouplés, ouvre sur une cour resserrée; au fond, le principal corps de logis est percé de trois larges fenêtres et élevé de deux étages : un premier, dont les ouvertures ont été coupées en entresol, un second, avec des fenêtres en attique, les ailes rejoignant l'avant-corps et répétant la disposition du pavillon central. Des modifications postérieures à l'époque de la construction en ont altéré la physionomie sans toutefois en modifier sensiblement l'ensemble; une voûte, servant de dégagement à l'escalier, traverse le pavillon d'outre en outre et va couper à angle droit un passage qui aboutit au n° 108 de la rue Saint-Martin, sous le nom de Passage Jabach. Cet hôtel, si beau jadis, est devenu une sorte de phalanstère où vivent et prospèrent, les uns à côté des autres, une foule d'industriels les plus divers.

Vicomte DE GROUCHY.

APPENDICE.

I.

MÉMOIRE, ESTATS, INVENTAIRE ET RÈGLEMENS DE DROITS DANS LA FAMILLE DE FEU SIEUR ÉVRARD JABACH ET DE DAME ANNE-MARIE DE GROOT, SA VEUVE, DU 17 JUILLET 1696.

Reconnu devant Caillet, notaire, le dernier octobre au dit an, et mis au rang des minuttes du dit Caillet, sous la date du dit jour, dernier octobre 1696, et dont expédition a esté délivrée à la dame, fille de la dite dame Fourment, le 26 septembre 1724, et des trois pièces annexées ou jointes aux dits mémoire ou estats, cottées les dites trois pièces par le dit Caillet, notaire.

MÉMOIRE DE TABLEAUX ET AUTRES EFFECTS APPARTENANT A DEFFUNT NOBLE HOMME ÉVRARD JABACH, DIRECTEUR DE LA COMPAGNIE DES INDES, ET A MADAME SA VEUVE.

Premièrement :

TABLEAUX.

N° 1. Veue de la ville et des environs de Paris. 40 liv.

2. Couronnement d'épine, dans la manière des Caraches, avec trois boureaux, grand quasy comme le naturel, cy 50 liv.

3. Entrée de Nostre Seigneur dans Hierusalem, de Bourdon[1]. 515 liv.

4. Le Portement de croix, du mesme. 50 liv.

5. Dessein collé sur toille à la pierre noire, rehaussé, martire saint Laurent, grand quasy comme le naturel, cy 4 liv.

6. Veue d'un temple avec quelques figurinnes, de Blanchet. 50 liv.

7. Paisage avec des figures jouantes à frapemain, de M. Forest[2]. 32 liv.

8. Dessein à la plume collé sur toille; sur le devant un chasseur à

1. *En marge, comme toutes les mentions suivantes :* 1696, 9 avril, vendu.
2. 1696, 11 avril, vendu.

cheval tenant un fusil qu'on voit par derrière, dans un grand paisage de Paul Brill. 5 liv.

9. Nostre Seigneur pris prisonnier et saint Pierre frappant Malchus, grand comme le naturel, de Bassan. 20 liv.

10. Trois grands aigles avec quelques autres oiseaux. 7 liv.

11. Paisage où un homme embrasse une femme et deux valets tiennent des chevaux, de Georgeon, cy 400 liv.

12. Paisage; sur le devant un grand arbre renversé, sur le derrière trois femmes qui portent des pacquets, dont la première a un habit rouge, de Fouquière. 40 liv.

13. Bataille des Impériaux et des Turcs, de Daniel Falconne[1]. 20 liv.

14. Paisage de l'Enfant prodigue, de Moll. 80 liv.

15. Portrait du roy Édouard enfant, en détrampe, de Holbeins. 200 liv.

16. Grand dessein de Polidor collé sur toille, d'un Bachanal et sacrifice. 6 liv.

17. Marchande de poisson qu'un homme tient par derrière; elle tient une carpe dans un chaudron, de Vanbeuelen, cy 20 liv.

18. Nostre Seigneur mangeant chez les Pharisiens où la Magdelaine luy lave les pieds, après Paul Véronèse. 60 liv.

19. Suzanne sollicit[é] de deux vieillards, demy-corps, grand comme le naturel, après le Guide, cy 25 liv.

20. Paisage où Apollon poursuit Daphné, de Francisque, après Poussin. 100 liv.

21. Nourriture de Bacchus, qui est entre trois femmes nues, de Francisque, après Jules Romain, cy 20 liv.

22. Paisage; une jeune fille assise à terre, se lavant les pieds, ayant derrière elle une vieille femme pareillement assise, de Francisque, après Poussin. 200 liv.

23. Couronnement de la Vierge avec quantité d'anges. 60 liv.

24. Adoration des bergers; sur le devant un grand berger jouant de la musette avec un bonet rouge, après Annibal Carrache. 50 liv.

25. Paisage avec une chute d'eau; sur le devant, des gens qui mangent[2]. 7 liv. 15 s.

26. Saint Jean-Baptiste au désert, debout, de Francisque, après Titien. 30 liv.

27. Le Roy à cheval, de Was. 20 liv.

28. Grand paisage; sur le devant des pêcheurs, une femme sur un cheval blanc et une barque de musiciens, de Forest, de Francisque, après le Dominiquain. 200 liv.

---

1. On en a fait présent à nostre frère aisné.
2. 1696, 3 avril, vendu.

29. Saint Jean-Baptiste assis à terre, comme le naturel, après le Carache. 15 liv.

30. L'ermitte aborde les bergers, de l'autre costé, une femme parmy des moutons, de Mrs Coipel, le père, et Forest, après l'Albane, cy 100 liv.

31. La servante qui accuse saint Pierre devant la garde, 1/2 figures grandes comme le naturel, après Valentin. 40 liv.

32. Triomphe de Vespasien et de Tite, après Jules Romain, après l'Albane. 30 liv.

33. L'ermitte abordant les bergers; de l'autre costé une femme parmi des moutons[1]. 129 liv.

34. Visitation de Nostre-Dame à sainte Élisabeth, 1/2 figures grandes comme le naturel, après Salviati. 20 liv.

35. Lucresse qui se poignarde, grande comme le naturel, après le Guide. 20 liv.

36. Un Pape qui entend la messe, au bas différentes personnes à genoux, après Raphaël, cy 40 liv.

37. Hercule combattant Anthée. 25 liv.

38. Le mesme tuant le centaure qui enlève Déjanire, après le Guide. 25 liv.

39. Le mesme combattant l'hidre. 25 liv.

40. Le mesme sur le bûcher. 25 liv.

41. Mercure qui aprend à lire à l'Amour et Vénus debout, toutes trois figures nues grandes comme le naturel, après Corège. 15 liv.

42. Bachanal; sur le devant une femme nue endormie et deux femmes qui donnent à boire à Bacchus enfant, du Poussin. 200 liv.

43. Philis et Amarillis jouant de la flûte, avec trois amours endormis auprès d'un arbre, après Titien. 40 liv.

44-45. Ornemens en forme de bordure autour d'un fond brun, dans lequel volent des petits oiseaux. 20 liv.

46-47. Ornemens de légumes, choux, asperges, oignons, etc., autour d'un fond brun, du mesme maistre. 20 liv.

48. Un agneau sur une table, habillé, deux pastés, un jambon, etc. 10 liv.

49. Quantité de poisson; sur le devant une anguille et une tortue avec beaucoup de taches rouges à la teste et aux pattes. 10 liv.

50. Une table, avec un cochon de lait habillé auprès d'un chien; sur le derrière un cocq d'Inde rôti dans un panier et quantité de gibier lardé pendu au crocq, cy 10 liv.

51. Quantité de poisson; sur le devant une tranche de saumon avec une raye renversée. 10 liv.

1. 1696, 12 avril, vendu.

Les huit derniers tableaux, nos 44 à 51, sont de mesme grandeur et mesme maistre.

52. Vierge, 1/2 figure, grande comme nature, qui lit dans un livre apuyé sur un pupitre; elle tient le petit Jésus en chemise debout sur ses genoux, qui regarde une hirondelle, après Carache. 60 liv.

53. Vierge fuyante en Égypte avec saint Joseph; elle porte son petit enfant emmalliotté et endormi à qui un petit ange présente une fleur; 1/2 figures, grandes comme naturel, de Francisque, après le Guide, cy 40 liv.

54. Adoration des pasteurs; sur le devant saint Joseph s'apuyant sur son baston, à genoux; de l'autre costé des bergers dont le premier, qui est à genoux, tient devant luy un petit garçon, de Francisque, après le Guide, cy 100 liv.

55. Adoration, comme dessus, d'un inconnu[1]. 24 liv.

56. Une Vierge tenant le petit Jésus tout nud, sur ses genoux, qui se tourne vers saint Joseph pour prendre des cerises dans sa main. 50 liv.

57. Grand dessein sur papier collé sur toille; sur le devant une teste de chameau et au milieu trois hommes se promenant en habit long. 1 liv.

58. Veue du port de Naples[2]. 5 liv.

59. Trois soldats jouans des instrumens de musique, un quatrième beuvant avec une femme qui joue du tambour de basque; 1/2 figures, grandes comme le naturel, de Valentin. 25 liv.

60. Paisage en long; sur le devant un homme qui se promène avec deux femmes ayant un fusil sur l'épaule, de Raphaël du Temple[3]. 7 liv. 15 s.

61. Portrait d'un homme habillé en noir avec une calotte de mesme, ayant une grande croix rouge sur l'estomac, une main sur son poignard et dans l'autre un livre, 1/2 figure grande comme le naturel. 10 liv.

62. Portrait du vieillard le Magre en habit noir, teste nue; il tient dans sa main ses gands, de Francisque, après Vandereck. 30 liv.

63. Paisage; sur le devant un paysan assis qui parle à un homme en manteau qui est debout, de Fouquière. 20 liv.

64. La Vierge ayant son filz sur ses genoux, qui regarde un homme à genoux devant luy, avec une sainte, saint Sébastien et saint Joseph, 1/2 figures, cy 100 liv.

65. Cocqs de bruyère qui se voyent par devant et par derrière avec d'autres oiseaux morts autour, de Francisque. 6 liv.

---

1. 1696, 4 avril, vendu.
2. 1696, 3 avril, vendu.
3. 1696, 7 avril, vendu.

66. Paisage; sur le devant Adonis mort et à son costé Vénus qui parle à un petit amour qui descend du ciel, plus loing trois amours se jouant avec un lévrier, de Bolognese[1]. 66 liv. 10 s.

67. Paisage; sur le devant trois chasseurs de canards, de Raphaël du Temple[2]. 7 liv. 15 s.

68. Paisage en long avec une montagne, et avec un fanal, battu du costé de la mer, de Forest, après Rubens. 30 liv.

69. Europe enlevée par un taureau blanc; elle est renversée sur le dos et tient d'une main un voille sur sa teste, du Titien. 100 liv.

70. Suzanne assise sur un genoux, se couvrant d'un voille blanc qu'un vieillard lui arrache, tandis que son camarade saute par dessus la balustrade, après Hannibal Carache. 50 liv.

71. Joseph adoré de ses frères. 125 liv.

72. Ses frères montrent sa veste à leur père. 125 liv.

73. Les dits amenés prisonniers avec la coupe. 125 liv.

74. Pharaon donnant audiance. 125 liv.

75. Joseph mis dans la cisterne. 125 liv.

76. Il explique les songes aux prisonniers, cy 125 liv.

77. Il voit en songe les gerbes, le soleil et la lune. 125 liv.

78. Ses frères reçoive[nt] leur payement des marchands. 125 liv.

79. La femme de Putiphar le veut arrester, cy 125 liv.

80. Songe de Pharaon. 125 liv.

81. Joseph traitte ses frères. 125 liv.

82. Son triomphe. 125 liv.

Ces douze derniers tableaux sont d'Holbeins.

83. Paniers de fruit avec un peroquet vert attaché à une branche; sur le devant un écureuil, de Snider. 30 liv.

84. Un singe tenant un panier de fruit, avec une grande écrevisse de mer dans un plat de fayance, du même Snider. 40 liv.

85-86. Pots de tulipe sur bois, dans une bordure noire. 1 liv.

87. Semelé qui accouche de Bacchus avec quatre femmes demi-nues, en haut Jupiter et Junon, après Jules Romain. 20 liv.

88. Pallas amenante une nourrice à Bacchus, avec deux amours grimpans sur un arbre, et un faune cueillant du raisin, d'après Jules Romain. 20 liv.

89. Un homme tenant d'une main un lièvre et de l'autre des canards, demi-figure, de Tintoret, cy 20 liv.

90. Un homme poissonnier, 1/2 figure en chemisette rouge, ayant devant luy du poisson, du mesme, et mesme grandeur. 20 liv.

91. Paisage; sur le devant une Égiptienne parlant à un passant, de Montbre. 8 liv.

---

1. 1696, 6 avril, vendu à M. La Forest.
2. 1696, 3 avril, vendu.

92. Panier de fruit renversé avec quantité de raisins et pesches; sur le derrière des raisins et grenades sur une table, de Hans[1]. 14 liv.

93. Paisage; sur le devant un homme à cheval demandant le chemin à un paisan. 8 liv.

94. Héron pendu à un croc, ayant autour de luy des pigeonneaux et des poulets morts. 6 liv.

95. Une femme endormie qu'un satire amoureux veut retourner, en haut un amour tirant une flèche.

96. Paisage; sur le devant un homme sur un cheval pie parlant à une femme, auprès d'un paisan, portant sur son dos un panier, qui se repose, cy 6 liv.

97. Énée parmy les bois cherchant le rameau avec la sibylle. 10 liv.

98. Paisage d'un bois; sur le devant une grande eau avec un arbre renversé[2]. 30 liv.

99. Paisage avec une grande rivière faisant une cascade par des pierres qu'il rencontre; sur le devant une femme et deux hommes menans un asne, de Fouquière[3]. 30 liv.

100. Portrait d'une femme, 1/2 corps, tenant d'une main ses cheveux, ayant derrière elle un homme qui tient un miroir, grande comme nature, après Georgeon. 15 liv.

101. Un prédicateur, avec quantité de figures, habillé à la manière des anciens Flamands, sur bois, de Lucas, cy 15 liv.

102. Le mangeur de poids, en camisole rouge, 1/2 figure grande comme le naturel, ayant devant luy un plat avec des pieds de cochon, de Francisque, après Carache. 30 liv.

103. Paisage avec une grande eau, bordée d'un troupeau de vaches et moutons, s'estendant en long; sur le devant un berger habillé de rouge, qui s'apuye sur un baston et garde quelques chèvres, de Francisque, après Poussin. 200 liv.

104. Panier de fleurs apuié sur deux citrouilles.
105. Vazes de fleurs auprès d'un grand pot de fayance, pareils. } 20 liv.

106. Vénus assise, tenant le pied sur une nimphe qui luy tire sa chausure; elle juge une nimphe qu'on luy amène qui se trouve grosse; sur le derrière deux nimphes assises qui s'embrassent, de Francisque, après Hanibal Carache. 120 liv.

107. Vénus qui trouve Adonis mort; elle n'a qu'un voille bleu qui luy voltige sur le corps; auprès d'elle, son chariot attelé de deux colombes menées par un amour, après Lanfranc. 20 liv.

108. Le jugement de Pâris, où Mercure, qui s'appuie sur son genoul, lui donne la pomme d'or; sur le haut un amour avec un flambeau qui

---

1. 1696, 4 avril, vendu.
2. 1696, donné à M. Sandra.
3. 1696, 10 avril, vendu.

voltige; le soleil levant, Castor et Pollux à cheval et Jupiter regardant, copie de Francisque[1]. 60 liv.

109. Vénus assise sur son char, que trois nimphes coiffent; elle tient son miroir et l'Amour ses pierreries, après Hanibal Carache. 20 liv.

110. Un autre de mesme. 60 liv.

111. Un autre de mesme. 20 liv.

112. Diane aux bains, debout et toute nue; elle menace Actéon, et devant elle deux nimphes à genoux qui se cachent d'un voile blanc. 4 liv.

113. Adoration des Rois; le second desd. a, à sa droite, un homme armé, et le troisième est le More qu'on voit de frond, est habillé à la turc avec une ceinture blanche. 20 liv.

114. Le déluge; sur le devant une femme nue renversée sur le dos qu'un homme tâche de retirer; un autre homme et une femme noyez flottent sur l'eau et d'autres montent sur des arbres, cy 40 liv.

115. La Magdelaine couchée sur une natte, ayant sous elle une teste de mort, dans un paisage où est une chutte d'eau. 8 liv.

116. La Magdelaine, 1/2 corps, grande comme nature, ayant les mains croizez sur sa poitrine, cy 4 liv.

117. Un soldat tenant un petit enfant sur son bras et trois femmes autour de luy, avec plusieurs soldats devant et derrière qui le défendent, devant un fleuve couché, de Poussin. 50 liv.

118. Nostre Dame qui regarde saint Jean-Baptiste assis tenant son agneau; elle donne son fils à un homme à genoux qui a un manteau rouge avec un habit brun, après Titien. 20 liv.

119. Adoration des pasteurs; sur le devant saint Joseph debout, un vieil berger en habit bleu ayant un sac qui luy pend sur la ceinture, à genoux, et Nostre Dame à genoux qui découvre son filz; au haut une lumière avec deux anges annonçans aux bergers. 4 liv.

120. Paisage; sur le devant un homme en manteau jeaune qui demande le chemin à deux hommes presque nuds qui se reposent à l'ombre, après le Gaspre[2], cy 3 liv. 15 s.

121. Saint Joseph travaillant sur un estably, au bout duquel est le petit Jésus et Nostre Dame assise qui coust, après Hanibal Carrache. 20 liv.

122. Le festin du mauvais riche sous une arcade; sur le devant le pauvre Lazare à qui deux chiens lèchent les pieds, après Paul Veronese. 300 liv.

123. Portrait de Rimbrands, ayant un linge blanc autour de sa teste, 1/2 figure grande comme le naturel, de luy-mesme. 100 liv.

---

1. 1696, donné à M. Sandra.
2. 1696, 6 avril, vendu.

124. Saint François à genoux devant un crucifix qui est sous un toit de paille et trois anges dans la nue, après Dominiquain. 6 liv.

125. Portrait sur bois d'un homme teste nue avec un grand rabat, un habit noir et une boette de diamans devant, de Vandereck. 150 liv.

126. Port de mer avec quantité de batteaux ; sur le devant un homme qui menne deux bœufs et un asne, ayant son chien avec luy, de Vanderkable, cy 3 liv.

127. Veue de la place Saint-Marc où la seigneurie va en procession; sur le devant quantité de bateaux, de Paul Veronese. 60 liv.

128. Deux bécasses et deux martinets parmy des ronces, de Du Fetz. 7 liv.

129. Une femme couchée estonnée de voir Jupiter qui vient du ciel, de Testlin. 5 liv.

130. Deux hommes emportans un mort au pied d'une piramide, esquisse de Benedetti. 5 liv.

131. Nostre Dame présente son filz à saint Simon; saint Joseph qui est derrière tient un cierge et une jeune fille deux pigeons dans un pannier, après Paul Veronese. 30 liv.

132. Une esguière sur une boitte et quantité de verres sur une planche, de Hent. 6 liv.

133. Une table avec une coupe dorée, sur le costé une tasse de nacre de perle sur un pied d'or, parmi beaucoup de verres à boire, de Kalff, cy 5 liv.

134. Petit paysage; sur le devant un grand arbre avec un paysan en chemisette rouge sur un asne, accompagné d'un autre qui porte un sac, de Randu[1]. 15 liv. 10 s.

135. Serpens et crapeaux; sur le derrière une chauve-souris, ditto. 8 liv.

136. Pâris assis ayant son chien près de luy, à qui Mercure aporte la pomme, après Carache. 6 liv.

137. Enlèvement d'Europe, un amour la suit, sur un dauphin, et deux autres, dont l'un porte des flèches et l'autre un carquois, volant en l'air, sur toile collée sur bois. 50 liv.

138. Un hibou avec deux grandes oreilles et la teste, du Paustre. 4 liv.

139. Faucon blanc qui crie avec deux autres derrière luy. 4 liv.

140. Deux faucons blancs branchez et chapperonnez. 4 liv.

141. Faucon blanc entre deux éperviers branchés. 4 liv.

142. Faucon blanc au milieu de deux autres dont on ne voit que la teste. 4 liv.

---

1. 1696, 13 avril, vendu.

143. Hibou blanc avec la teste d'un autre.
144. Trois faucons communs sur un tronc d'arbre, dont deux se tourne[nt] le dos. } 4 liv.[1].

145. Faucon blanc de costé regardant en l'air avec deux communs derrière. 4 liv.

Les huit derniers tableaux, du n° 138 jusqu'au 145, sont du mesme.

146. Paysage; sur le devant un peu d'eau auprès de deux ou trois arbres. 5 liv.

147. Le Pape assis avec quelques pères de l'Église et quelques evesques; sur le devant un grand jeune homme ressemblant à saint Jean l'Évangéliste qui parle à des personnes derrière luy, après Raphaël[2]. 40 liv.

148. Nostre Seigneur aparoist à la Madelaine qui le veut oindre de parfums qu'elle tient dans une boette; il tient une besche à la main, après l'Albane[3]. 24 liv.

149. Une poule et pouletz et trois pigeonneaux auprès d'un plat d'eau, de Vanbouele[4].

150. Paysage; sur le devant un berger assis jouant de sa flûte, sur bois, de Rubens. 300 liv.

151. Autre tout de mesme sur toille, coppie de Francisque. 30 liv.

152. Paisage; sur le devant une grande allée d'arbres avec une prairie. Ce tableau n'est point encore finy; il est sur papier, collé sur bois, peint à l'huille, de Rubens. 5 liv.

153. L'Invention de la Croix, que trois personnes tirent d'un trou, en présence de sainte Héleine. 3 liv.

154. Paysage en long; sur le derrière une grande cane avec un chasteau. 2 liv.

155. Paysage; sur le devant un pont de bois, à demy caché dans les arbres une chutte d'eau. 2 liv.

156. Paisage; sur le devant une rivière où un homme assis dans des roseaux pêche à la ligne; sur le derrière un homme avec une femme auprès d'une maison[5]. 4 liv.

157. Mulet chargé de bagage sur lequel sont deux cocqs, des moutons, un dindon, etc., de Benedete, je dis copie dud. 6 liv.

158. Paisage avec une eau et quantité de cerfs, avec des ornemens figurés autour, en détrampe, de Roso Ferrenteno. 1 liv.

159. Paisage de la chasse du cerf; il est gasté et est au reste comme le précédent. 10 s.

---

1. 1696, 3 avril, vendu.
2. 1696, 3 avril, vendu.
3. 1696, 4 avril, vendu.
4. 1696, 7 avril, vendu.
5. 1696, 12 avril, vendu.

160. Paisage; sur le devant deux cerfs qui se battent et un de tué, de mesme maistre, et pareils ornemens. 2 liv.

161. Paisage; d'un costé de grands arbres et derrière deux satires assis sur une montagne auprès d'une cascade d'eau, de Francisque, dans la manière du Titien. 10 liv.

162. Paisage, dans l'éloignement des montagnes escarpées, de l'un desquels sort une grande fumée; sur le devant une petite rivière, comme dessus. 6 liv.

163. Paisage; sur le devant un grand arbre; plus loing une ville, avec un berger qui menne des moutons, comme dessus. 5 liv.

164. Autre tout de mesme, aussy de Francisque, cy 4 liv.

165. Saint Jean-Baptiste dans le désert priant Dieu, à genoux, les coudes appuyés sur une roche, ayant son agneau dormant à ses pieds; dans l'éloignement une ville qui avance dans la mer, de Francisque, dans la manière du Titien. 10 liv.

166. Paisage; sur le devant trois lavandières près d'un ruisseau, plus loin un homme qui ayde une femme à passer une planche au-dessus d'une grande chute d'eau, avec quantité de figures de chasseurs, pêcheurs et autres figures, de Coipel le père, paisage de Forest, après Carache. 60 liv.

167. Cabaret, avec beaucoup de gens qui se réjouissent; sur le devant un masque habillé en noir qui danse avec une paysanne et un autre joue de la guitare, de Jamiel, cy 150 liv.

168. Copie du dit tableau. 12 liv.

169. Autre copie du mesme[1]. 33 liv.

170. Panier de fleurs sur une table d'où sort une fleur bleue au travers des battons, de Baudesson. 10 liv.

171. Pot de jasmins et œillets de terre avec une feuille de vigne ouvragée. 3 liv.

172. Saint Hierosme à genoux, le corps my-nud, tenant d'une main le crucifix et une pierre de l'autre. Il se tourne pour parler à deux anges qui descendent du ciel, de Francisque, après le Dominiquain[2]. 80 liv.

173. Saint Hierosme assis n'ayant qu'un manteau rouge; il tient sa teste appuyée sur son bras et lit dans un livre, de Francisque, après le Carache. 20 liv.

174. Un autre du mesme. 15 liv.

175. Fuitte en Égipte, où Nostre Dame assise au pied d'un arbre tient son petit Jésus endormy; elle a deux petits anges qui volent au-dessus sa teste et deux anges devant elle à genoux qui adorent son fils; saint Joseph lie son asne à un arbre. 100 liv.

---

1. 1696, 5 avril, vendu.
2. Laissé à Hélène Jabach.

176. Autre du mesme. 100 liv.

177. Autre du mesme. 50 liv.

178. Femme nue qui se peigne et un satire derrière un arbre, qui la regarde, après Carache[1]. 9 liv.

179. Vénus qui se tire l'épine du pied; elle est assise sur un manteau bleu, après le mesme, cy 3 liv.

180. Vénus se reposant sur les genoux d'Adonis qui la carresse. 5 liv.

181. Vénus allant dans une coquille sur les eaux et tenant ses cheveux dans la main. 5 liv.

182. La mesme, assise au pied d'un arbre, qui regarde une playe qu'elle a au sein[2]. 9 liv.

183. La mesme se promenant sur un dauphin qu'elle tient par la nageoire et Cupidon sur un poisson qu'il frappe d'une flèche. 5 liv.

184. Moyse auprès du buisson ardent, après Raphaël. 5 liv.

185. Poliphême jouant de la flutte, assis sur un rocher, et Galathée se promenant sur les eaux avec deux nimphes, après Hanibal Carache, cy 5 liv.

186. Jacob donnant sa bénédiction, après Raphaël. 5 liv.

187. Une femme assise se jouant avec une licorne. 5 liv.

188. Hercule portant le monde au milieu de deux personnes assises à terre[3]. 5 liv.

189. Le Déluge; sur le devant un homme sur un cheval blanc se couvrant la teste d'un manteau, et un autre tirant une fille par les cheveux et ayant un petit enfant dans ses bras, après Raphaël. 5 liv.

190. Hercule assis de frond entre deux femmes qui représentent la vertu et le plaisir, après Carache[4]. 10 liv.

191. Mercure enlevant au ciel une femme qui a les bras croisés, après Raphaël[5]. 16 liv.

192. Loth sortant de Sodome avec sa famille, après le mesme[6]. 16 liv. 15 s.

193. Jupiter sur une nue baisant l'Amour, comme dessus.
194. Pandore enlevée par deux amours, après le mesme. } 32 liv.[7].

195. La Vierge, demie-figure, tenante d'une main son filz dormant sur une table et faisant signe au petit saint Jean de ne le point eveiller, après le Carache. 60 liv.

196. Un austre de mesme[8].

---

1. 1696, 13 avril, vendu avec n° 182.
2. 1696, 13 avril, vendu avec n° 178.
3. 1696, 10 avril, vendu.
4. 1696, 10 avril, vendu.
5. 1696, 12 avril, vendu avec les n°s 193, 194.
6. 1696, 10 avril, vendu.
7. 1696, 12 avril, vendu avec n° 191.
8. 1696, 10 avril, vendu.

197. Paisage; sur le devant un bout de rocher avec quelques petits arbres et deux grosses pierres, de Francisque. 5 liv.

198. Saint Jean baptisant; sur le devant un homme en chemise qui tire ses bas, après le Dominiquain, cy 40 liv.

199. Nostre Dame assise dans un paisage, donnant à tetter au petit Jésus emmaillotté, qui la carresse; elle a sur sa teste trois chérubins, et à son costé saint Joseph, reposant[1]. 70 liv.

200. Femme tenant un bouclier de couleur grise, dans une niche dorée, de Parmesan. 40 liv.

201. Mercure tenant son caducée et aiant une cigogne à ses pieds, de mesme couleur, pareil au premier dud. Parmesan. 40 liv.

202. Portrait d'un homme avec une calotte bordée de blanc; il a une fraise avec un collier d'or fermé d'une boucle sur un manteau blanc. 20 liv.

203. Enlèvement d'Europe; elle tient d'une main le taureau par la corne, et de l'autre par la teste; deux dieux marins la précèdent; à son costé un amour sur un dauphin. 25 liv.

204. Un autre tout de mesme, mais plus petit, cy 8 liv.

205. Martire sainte Catherine, qu'un boureau découvre; tout auprès un autre boureau qui tient l'épée, avec quantité de figures. 30 liv.

206. Nostre Dame ayant sur ses genoux le petit Jésus, qui donne sa bénédiction à saint François, qu'un ange luy présente, dans l'éloignement, des portiques, cy 10 liv.

207. La mesme, assise, ayant sur ses genoux le petit Jésus qui prend des cerises que saint Jean-Baptiste luy présente dans une serviette, tandis qu'elle prend des langes dans un berceau. 20 liv.

208. Saint Jean-Baptiste preschant au pied d'une roche, avec quantité de figures et trois hommes qui passent l'eau dans un batteau, après Dominiquain. 30 liv.

209. Nostre Dame entre dans un batteau, appuyée sur la main de saint Joseph; l'asne paist à costé, après Hanibal [Carrache]. 30 liv.

210. Divers oiseaux, demoiselles, canes, dindes et oiseaux royaux, etc. 5 liv.

211. Nostre Dame assise au pied d'un arbre et tenant sur ses genoux le petit Jésus endormi, ayant à chascun de ses costez un ange qui l'adore; saint Joseph lie son asne de l'autre côté, en rond, cy 8 liv.

212. Rond, d'un pot de fleurs de pierre, sur lequel est la figure d'une femme assise, tenant un pot dans sa main; sur l'ance la figure d'un jeune homme finissant en ornemens, de Baudesson. 5 liv.

213. Saint Hierosme sur un genoux, tenant un crucifix attaché à un très grand baston, sur bois. 15 liv.

214. Un homme dans une maison de desbauche, avec deux

---

1. 1696, 7 avril, vendu.

femmes, dont l'une a le verre à la main, et une vieille qui aporte un pot de vin; sur bois, grand presque comme nature, demy-figure. 20 liv.

215. Une Rébecca au puis, à qui on présente un bracelet, après Paul Veronese. 10 liv.

216. Un Pape à genoux sur un carreau, entre deux anges, dont l'un lui soutient la main; au-dessus de sa teste est le Saint Esprit, après Hanibal Carache[1], cy 44 liv.

217. Ecce homo, après Guide, 1/2 figure comme le naturel. 6 liv.

218. Notre Dame de Pitié, — — 6 liv.

219. Paisage; sur le devant, deux hommes à cheval avec trois chiens, de Bassan. 12 liv.

220. Dessein bistre, rehaussé sur toille, entrée d'Alexandre dans Babilonne, d'après M. Le Brun, cy 2 liv.

221. Portrait d'un homme avec une cuirasse, teste nue et grands cheveux blancs, de Vandereck. 150 liv.

222. Teste d'un homme, grande comme le naturel, regardant en haut, apuyé sur le bras gauche, du Guarcin. 60 liv.

223. Le Couronnement d'espine de Nostre Seigneur, dans une prison; le boureau qui luy présente le roseau a un pourpoint noir et des manches jaunes, de Teniers. 15 liv.

224. Simon le Magicien, emporté du diable devant tout le peuple, de couleur grise, en bordure noire, de Vanines.

225. Dessein du portement de croix, sur papier vert rehaussé, d'Alberdure. 1 liv.

226. Portrait d'un ancien suisse, habillé presque comme un prestre, avec un bonnet plat noir et un habillement de mesme, au haut 55. 29. B., cy 2 liv.

227. Paisage; sur le devant, une rivière qui fait une chute d'eau au milieu de gros rochers; plus loing, des maisonnettes au pied d'une montagne, de Fouquière, cy 3 liv.

228. Fuitte en Égypte, où Nostre Dame marche à pied, portant le petit Jésus; saint Joseph va devant avec son asne; sur le devant deux lapins blancs, en haut deux anges et trois chérubins. 40 liv.

229. Portrait d'un suisse, sur papier, à l'huille, G. G. Hans von Zuricht Goldssmith, grand comme le naturel, colé sur bois, d'Holbeins. 8 liv.

230. Un hivert, avec quantité de flamandes sur la glace; sur le devant, un homme à genoux qui met ses patins, et quatre autres qui tiennent des crosses, de Brugel. 50 liv.

231. Le petit Jésus tenant une croix dorée derrière luy; saint Jean tenant un écriteau autour de sa jambe, en détrampe. 10 s.

---

1. 1696, 12 avril, vendu.

232. Martire de saint Étienne. Saul, assis sur les habits des lapidateurs, au milieu de la place, les anime; un soldat armé jette une grosse pierre sur le saint martire, qui regarde l'ange qui luy apporte la couronne; figures de Coipel, paysage de Forest, cy 300 liv.

233. Danse de paisans flamands, sur papier en détrampe, collé sur bois; sur le devant, à un coin, deux joueurs de musette. 1 liv.

234. Cinq personnes dans une grande obscurité, sous un méchant toit, qui mangent derrière une maison, où on donne l'aumosne à un pauvre homme, sur bois, du vieil Brugel. 18 liv.

235. Une femme assise, ayant un linge blanc sur sa teste; auprès d'elle un homme avec un habit rouge, qui se baisse et semble lui persuader quelque chose, du Bassan[1]. 51 liv.

236. Loth, au pied d'une roche, s'apuyant sur les genoux d'une de ses filles, habillé de rouge avec un tulban blanc, qui le baise, et son autre fille luy donne à boire, sur bois[2]. 6 liv.

237. Paisage; sur le devant, un homme assis, en habit jaune, parlant à un autre, en veste rouge, debout. Ils sont auprès d'une rivière, où est un batteau, avec cinq figurinnes qui la passent, plus loing un pont et deux maisonnettes, de Francisque, cy 10 liv.

238. Nostre Dame, assise et s'apuyant sur un morceau d'architecture; elle tient son petit Jésus, qui la regarde, tandis qu'il donne un anneau à sainte Caterine, qui est à genoux, après Laurent Lotte[3], cy 12 liv.

239. Un escuyer monté sur un cheval blanc qui rue, son chapeau lui tombe; il y a un autre escuyer en habit rouge devant luy, sur toille collée sur bois, de Vambosch. 40 liv.

240. Un paisan, menant du bagage sur un cheval blanc, suivy d'un autre qui menne des chevaux, de Jamiel. 8 liv.

241. Un homme armé, estendu sur la terre, avec une femme qui se baisse pour le relever; sur le devant, un fleuve tenant son urne, après Poussin[4]. 8 liv. 10 s.

242. Esquisse sur papier, faite à l'huile, d'une Nostre Dame assise de front sous un portique; devant elle, quatre saints debout, avec un enfant qui tient l'épée de saint George. 3 liv.

243. Un hiver, avec quantité de figures; sur le devant, les trois roys qui adorent Nostre Seigneur; il tombe beaucoup de neige, et un petit enfant se promène sur la glace dans un petit traisneau; vieil Brugel. 15 liv.

---

1. 1696, 10 avril, vendu.
2. 1696, 6 avril, vendu.
3. 1696, 6 avril, vendu.
4. 1696, 3 avril, vendu.

244. Saint Pierre, 1/2 figure, dans un fond brun; il a la manche retroussée, de Pordenon. 6 liv.

245. Dieu le père dans sa gloire, sur de petits anges, parlant à un grand ange vestu de blanc; à chaque costé, il y a deux saintes qui s'embrassent, en ovale, après l'Albane. 50 liv.

246. Putiphar qui veut arrester Joseph, après Raphaël[1]. 16 liv.

247. Quatre grapes de raisin sur une table de pierre dans un fond brun avec un morceau de branche de vigne, du Brador. 3 liv.

248. Un homme armé, teste nue, tenant une lance, après Georgeon. 2 liv.

249. Deux hommes assis dans un bois, avec une femme; sur le devant, des brebis, de M. Forest, cy 30 liv.

250. Saint Antoine de Pade devant le petit Jésus sur un autel, à qui un ange présente un homme à genouille, couleur grise, sur bois, de Vandeck. 2 liv.

251. Petit paisage, où est un bois d'où sort une petite figure en habit rouge, sur bois[2]. 12 liv. 5 s.

252. Paisage; sur le devant, un grand arbre avec des vignes, avec un homme qui la coupe et une femme qui se baisse, de Francisque. 30 liv.

253. Paisage; sur le devant un pêcheur demy-nud, sortant de l'eau avec son filet sur l'espaule; auprès de luy un homme qui coupe des roseaux, du mesme et mesme grandeur. 30 liv.

254. Sainte Geneviève, à genoux, de front, auprès ses moutons; elle tient un cierge allumé; au haut, un ange qui frape le diable; original, cy 3 liv.

255. Autre de mesme, copie. 3 liv.

256. Portrait bien gasté d'un homme avec un bonnet plat, ayant une chemisette rouge, un habit à fleur d'or, avec de gros nœuds autour du col, sur toille collée sur bois. 10 s.

257. Nostre Dame couvrant le petit Jésus sur une creche; elle est à genoux et a devant elle une botte de paille; derrière, un paysan s'apuyant sur un mur, les mains jointes, et, plus loing, une femme qui parle à un berger, sur bois, cy 4 liv.

258. Nostre Dame assise, ayant les cheveux pendans qui luy tombent derrière l'oreille; le petit Jésus, qu'elle tient sur ses genoux, luy met une pomme à la bouche; sur bois[3]. 4 liv. 5 s.

259. Paisage avec quantité de figures; sur le devant, un charriot attellé de deux bœufs gris, dont l'un est couché, et deux hommes qui

---

1. 1696, 10 avril, vendu.
2. 1696, 6 avril, vendu.
3. 1696, 3 avril, vendu.

desjeunent sur l'herbe, auprès d'une femme qui s'appuie sur son panier, de Jamiel[1]. 15 liv.

260. Sainte Madelaine, 1/2 figure, regardant de front, les yeux vers le ciel, les cheveux flottans et la main droite sur le sein, avec un manteau rouge, cy[2] 14 liv.

261. Petit tableau; sur le devant, un homme mort, apuyé sur les genoux d'une femme et d'un jeune homme; un cordelier luy parle en estendant la main sur luy. 3 liv.

262. Un homme dans une grotte, avec une veste blanche, rayé et rouge, poignardant une femme, cy 3 liv.

263-264. Potz de fleurs de vere avec des fleurs, ils sont petits, de Baudesson[3]. 30 liv.

265. Deux hommes menans un troupeau de vaches, chèvres et moutons, avec un asne, et une femme à cheval qui porte un enfant; sur papier, à l'huille, couleur brune, collé sur bois, de Benedete. 3 liv.

266. Saint Jean-Baptiste baptisant Nostre Seigneur; à costé, un homme qui met sa chemise, et de l'autre, un homme nud qui met un bas; sur papier, couleur brune, à l'huille, collée sur bois. 1 liv.

267. Bachanal; sur le devant, une femme couchée de son long, près d'une eau, la teste apuyée sur une urne; auprès d'elle, un enfant qui pisse, avec quantité de figures, de Vandeck. 20 liv.

268. Des gens à table, où il n'y a qu'une nape, trois verres à boire, trois poires et quelques cerises, et d'un costé une femme portant une teste de mort, sur bois[4]. 6 liv. 4 s.

269. Trois femmes dans un paysage, dont la première se baisse pour cueillir des fleurs, cy 3 liv.

270. Une nuit; d'un costé, des figurinnes qui se chauffent; de l'autre costé, une tour au bord de l'eau, avec un clair de lune, cy 3 liv.

271. La nimphe Sirinx, au milieu de rozeaux, avec le dieu Pan, qui la poursuit; dans un paysage, sur cuivre, de Francisque, après Hanibal Carache, cy 50 liv.

272. Trois femmes qui sortent d'un palais, devant lesquelles un homme, suivy de beaucoup d'autres, met un genou à terre; sur papier, à l'huille, couleur brune, collé sur bois. 10 s.

273. Le festin des Dieux; Jupiter à table au milieu de deux déesses; quantité d'autres figures sur les nues; sur le devant, une urne couleur blanche et brune; sur papier, à l'huille, collé sur bois, cy 10 s.

---

1. 1696, 9 avril, vendu.
2. 1696, 11 avril, vendu.
3. 1696, 6 avril, vendu.
4. 1696, 3 avril, vendu.

274. Deux hommes portant une femme assize dans un lit, avec des gens pleurants qui la suivent; sur papier, couleur brune, à l'huille, collée sur bois. 10 s.

275. Portrait d'un enfant, avec un pourpoint rouge fouré, ayant une fraise et une main sur son poignard, un bonnet noir et une chaisne d'or, cy 3 liv.

276-285. Tableaux en bordure de chesne vernissée et une raye sur chacun, un homme ou une femme, figures toutes nues, debout dans une niche; ils sont en hauteur, à 2 liv. la pièce, cy 20 liv.

286. Diane aux bains, avec sept nimphes. Elle se tourne vers Actéon, en se couvrant d'une main et le menaceant de l'autre; derrière elle sont deux nymphes qui se couvrent d'un voil blanc; sur cuivre, de Coipel père. 100 liv.

287. Teste d'un suisse, ayant une calotte noire et pardessus un petit chapeau en bonnet; il est sur papier, fait au pastel, dans une bordure noire; derrière est un grand carton noir, de Holbeine, cy

288. Teste d'une femme, de la même main et de la même manière que le précédent; elle a une coeffe blanche sur la teste et point de cheveux, avec mesme bordure que le précédent[1].

(287–288) 2 liv.

289. Une chapelle ornée par dehors d'écaille tortue; au milieu un dessin sur papier bistré rehaussé, où saint Thomas met le doigt dans le costé de Nostre Seigneur, cy 1 liv.

290. Portrait d'un homme âgé et de son filz, habillé de noir; le premier a un bonnet, anno Domini M. D. XXVIII., sur bois. 50 liv.

291. Teste de femme au pastel, sur papier, sur bois; elle a une couronne dans les cheveux, ornée de perles[2]. 1 liv. 5 s.

292. Portrait d'un homme en habit noir fourré; il tient un costé de sa robe et a trois anneaux à un doigt. *Anno salutis humanæ homini vere imaginati;* sur bois et bordure noire. 4 liv.

293. Paisage avec des montagnes partout; sur le devant un paisan, une paisanne qu'on voit par derrière. 3 liv.

294. Les enfans de Niobé; sur le devant deux hommes à cheval qui fuyent; sur bois, cy 6 liv.

295. Une femme bottée à pied tenant son cheval, caressant un levrier; auprès d'elle un homme assis tenant un fusil, de Jamiel[3]. 50 liv.

296. Paisage; sur le devant un homme en manteau rouge à cheval auprès d'un grand arbre, suivy d'un paysan portant un sac, de Fouquière, cy 5 liv.

---

1. 1696, 3 avril, vendu.
2. 1696, 13 avril, vendu.
3. 1696, 28 may, vendu.

297. Un port de mer avec un chasteau sur une montagne; sur le devant, deux mariniers qui se reposent à l'ombre, de Francisque. 20 liv.

298. La femme de Putiphar voulant arrester Joseph, sur cuivre. 30 liv.

299. Persé détache Andromède; elle est debout et toute nue, le dragon est estendu sur les eaux, de Josépin, sur cuivre[1]. 50 liv.

300. Ravissement de Ganimède; sur le devant, deux hommes qui regardent, et auprès d'eux deux chiens, sur cuivre. 50 liv.

301. Paisage où est une grande eau sur laquelle est un pêcheur qui pêche avec un grand filet, dans un batteau, sur bois[2]. 12 liv.

302. Mignature avec quantité de rochers et deux maisonnettes; sur le devant, une rivière, en bordure d'ébeine. 2 liv.

303. Deux moines présentans un saint à un homme qui a auprès de luy une femme habillé de rouge, avec quantité de figures. 3 liv.

304. Un rond d'une nuit où des gens se chauffent à deux différents feux, au clair de la lune qui est dans son plain, sur bois, cy 2 liv.

305. Notre Dame, demi-corps, tenant son fils Jésus en chemise sur ses bras, mangeant une pomme, sur bois. 4 liv.

306. Adoration des bergers, dont l'un qui est nud et à genoux se voit presque de front, à l'oposite Notre Dame à genoux tournant la teste, sur bois, cy 4 liv.

307. Quantité de paysans et paysannes à table, et une femme qui bat son mary, sur bois, cy 4 liv.

308. Un valet qui panse un cheval blessé au garot, de Wowermans. 10 liv.

309. Suzanne nue, se peignant, avec les deux vieillards qui la regardent près d'une balustrade; sur cuivre, de Josépin[3]. 80 liv.

310. Teste d'un Christ couronné d'espine, sur papier bleu collé sur bois, d'Alberdur. 1 liv.

311. Nostre Seigneur couronné, qu'un boureau tient par la teste, demi-figure sur toille, collé sur bois[4]. 3 liv. 6 s. 8 d.

312. Portrait d'un suisse avec un habit et bonnet noir, ayant sur sa teste un petit ange qui porte ses armoiries, sur bois, rond par haut et carré par bas[5]. 4 liv. 17 s.

313. Une chapelle; au milieu, Nostre Dame en manteau rouge sur un trosne; sur les aisles, saint Michel avec un priant et sainte Caterine, cy 6 liv.

1. 1696, 6 avril, vendu.
2. 1696, 6 avril, vendu.
3. 1696, 7 avril, vendu.
4. 1696, 9 avril, vendu avec les nos 643, 644, ensemble 10 livres.
5. 1696, 3 avril, vendu.

314. Frises d'enfans qui dancent en deux bandes; au milieu, un autre enfant jouant de deux fluttes; en long, sur bois, en bordure d'ébène, d'André Sciavon, cy 6 liv.

315. Nostre Dame à genoux devant la crêche, avec deux anges à genoux; sur le haut, deux anges qui descendent et deux qui se jouent sur une poutre sur bois. 1 liv.

316. Dessein sur papier bleu, rehaussé avec quantité d'enfans autour d'une coulonne, du haut jusqu'en bas, collé sur bois, bordure avec un filet d'or. 2 liv.

317. Pareil du précédent. 2 liv.

318. Teste d'un homme avec des cheveux noirs dans un rond, sur une planche carrée dans une bordure noire. 1 liv.

319-320. Ronds de fleurs dans des pots de verres[1]. 10 liv.

321. Nostre Dame, assise, tenant le petit Jésus dormant dans ses bras, qui fait signe à saint Jean de ne le point réveiller, avec beaucoup d'autres figures en rond, d'après M. Le Brun, cy 60 liv.

322. Un rond; au milieu une feuille ex^re coupé par la moitié; sur le devant deux grosses grenades raisins.

323. Un rond d'un grand vase doré mis sur le costé avec un poignard et deux coquilles. } 43 liv.[2].

324. Rond, où sont deux poissons pendus à un crocq avec trois autres poissons mis dans un plat sur un pot de cuivre. 6 liv.

325. Le portrait du cardinal de Richelieu, profil. 10 s.

326. Un homme qui poignarde une femme dans une grotte, de Francisque. 7 liv.

327. Nostre Dame assise de costé, tenant sur ses genoux son filz, debout en chemise, à qui saint Joseph parle, et le petit saint Jean-Baptiste qui tire le manteau de la Vierge pour le regarder, cy 6 liv.

328. Paisage en oval sur cuivre; sur le devant un homme assis sur un morceau de pelastre et une femme qui gratte sa jambe, de Claude Lorain, cy[3] 120 liv.

329. L'Adoration des rois avec un petit enfant qui présente une boette au second roi; le petit Jésus met sa main sur la teste du premier, en oval. 6 liv.

330. Paisage; sur le devant une chutte d'eau et un homme qui peshe à la ligne; derrière, un homme qui menne un asne, de Francisque, cy[4] 38 liv.

331. Saint Hierosme assis de costé, apuyant une main sur la piere où il est assis; il lit dans un livre, qui est à terre, de Bassan. 12 liv.

---

1. 1696, 3 avril, vendu.
2. 1696, 12 avril, vendu.
3. 1696, 10 avril, vendu.
4. 1696, 13 avril, vendu.

332. Crucifiment de saint Pierre avec trois boureaux dont un luy soustient le corps, sur cuivre, de Guide. 300 liv.

333. Paisage; sur le devant, paisage d'un sabre avec un chasseur, de Claude Lorrain, cy 20 liv.

334. Saint Jean baptisant Nostre Seigneur, aiant à ses deux costez un ange à genoux; plus haut, deux grands anges qui descendent du ciel, cy 6 liv.

335. Frère cordelier guérissant les aveugles avec l'huille de la lampe. 15 liv.

336. David jouant de la harpe; sur le devant, un homme demy-nud qui arreste un bélier. 8 liv.

337. Un frère cordelier montrant à deux pères du mesme ordre des fleurs qu'il a dans sa robbe, avec plusieurs figures, cy 7 liv.

338. Judith montrant à la populace la teste d'Holoferne. 6 liv.

339. Un Roy et une Reine assis sur un dais, avec cinq testes derrière. 4 liv.

340. Portrait d'une femme nue, figure grande comme le naturel; elle a son bonnet doré sur la teste, des manches tailladées et un bouton de rose sur le sein, de Pordenon. 20 liv.

341. Saint Hierosme, my-corps dans un fond brun, contemplant un crucifix; il tient ses deux mains sur sa poitrine, sur bois. 20 liv.

342. Portrait d'une femme vestue de noir, avec un voile blanc sur sa teste; elle tient un chapelet dans ses mains, cy 4 liv.

343. Oval une femme endormie, avec deux satires dont l'un la veut descouvrir et l'autre fait signe à un amour qui vole en l'air, de Forest, cy[1] 80 liv.

344. Portrait d'un homme, demy-corps, en habit noir, teste nue, montrant du doit, en oval sur bois. 60 liv.

345. Nostre Dame avec son enfant, tous deux nues mie-figures; il est endormi sur son sein; elle le tient par un bras, sur bois. 60 liv.

346. Plusieurs musiciens parmi lesquels est un homme chauve, qui a une grosse teste, du Pordenone. 30 liv.

347. Deux hommes et une femme jouans aux cartes, et de l'autre costé un cheval pie[2]. 50 liv.

348. Oiseau estranger pendu par les pieds, se voyant par le ventre. 6 liv.

349. Saint Hierosme assis et à costé regardant au ciel et aiant un espèce de toit sur sa teste. 30 liv.

350. Adoration des pasteurs; sur le devant la Vierge et un pasteur qui a une manche rouge à genoux et quantité de figures dans l'obscurité, de Bassan, cy 30 liv.

1. Donné à M. Sandra.

2. 1696, 29 may, vendu.

351. Nostre Dame, demy-figure, regardant son fils nud couché sur une table, à qui elle présente d'une main une pomme et une pomme de l'autre, sur bois. 400 liv.

352. Grand pot à fleurs et à costé des grenades, concombres, melons et figures. 12 liv.

353. Nativité en long avec quantité de figures, où la Vierge et saint Joseph tiennent le linceuil où est le petit Jésus, de Bassan. 40 liv.

354. Paisage en long; sur le devant une grande montagne avec quatre femmes qui regardent Mercure descendant du ciel. 12 liv.

355. Cuisine avec une cuisinière tenant une broche où est un chapon embroché; un homme qui la tient par derrière lui manie le sein, demi-figure de Mathieu Brill. 12 liv.

356. Judith coupe la teste à Holoferne, et une Moresque luy présente un sac pour la mettre, après Paul Veronese. 20 liv.

357. Suzanne avec les vieillards; elle a à ses pieds un bassin de cuivre et un petit chien, après Paul Veronese. 20 liv.

358. Nostre Seigneur que trois hommes portent au sépulchre, et saint Jean et la Vierge qui le suivent, après Titien. 30 liv.

359. Un autre du mesme. 30 liv.

360. Adoration des trois Roys, en long, avec une quantité de figures et un cheval blanc qu'un homme demi-nud attache à un arbre. 25 liv.

361. Apollon apuyé sur sa viole, du Pordenon.
362. Jugement de Pâris, du mesme. } 4 liv.[1].

363. Trois femmes qui en saisissent une quatrième, du mesme. 3 liv.

364. Actéon, du mesme[2]. 4 liv.

365. Une femme changé en arbre, accouchant, dudit. 3 liv.

366. Jugement de Midas par Apolon[3]. 4 liv.

367. Marcias écorché par Apolon. 3 liv.

368. Des baigneuses, dudit. 3 liv.

369. Une grande femme portant son enfant sous son bras et 3 personnes assises. 2 liv.

370. Quatre femmes auprès de deux cuves, d'André Sciavon. 3 liv.

371. Narcisse, de Pordenon[4]. 3 liv. 10 s.

372. Voiage de Jacob, d'André Sciavon. 30 liv.

373. Nostre Dame assise sur un escalier, avec le petit Jésus, saint Jean et sainte Anne, après Poussin. 30 liv.

374. Nostre Seigneur debout avec la femme Cananée à genoux, qui montre son chien, après Carache[5]. 82 liv.

---

1. 1696, 3 avril, vendu.
2. 1696, 16 avril, vendu.
3. 1696, 3 avril, vendu.
4. 1696, 3 avril, vendu.
5. 1696, 11 avril, vendu.

375. La Vierge assise, demi-figure, aiant le petit Jésus sur un carreau jaune; le petit Jésus baise saint Jean. 40 liv.

376. Fuitte en Égypte; Nostre Dame portant son fils sous son bras, et saint Joseph allant devant elle, avec un baston, deux anges menant l'asne. 30 liv.

377. Paisage; sur le devant, des oiseleurs et un berger menant des moutons, de Francisque. 25 liv.

378. Paisage; sur le devant un homme qui va à la chasse avec des chiens, de Francisque, cy 25 liv.

379. Nostre Dame de Piombo, demi-figure, le petit Jésus dormant sur le devant et tenant un chardonneret. 40 liv.

380. Nostre Dame qui prend un lapin pour le donner au petit Jésus qu'une sainte tient, après Titien. 15 liv.

381. Grand paisage; sur le devant, trois nayades avec un fleuve, de Francisque, après Poussin, cy 300 liv.

382. Nativitez dans l'obscurité; en haut, Dieu le père dans sa gloire, sur le devant, un berger qui tient son chien, et un autre portant un mouton. . 50 liv.

383. Saint Jean-Baptiste, demi-corps, avec des cheveux frisés. 20 liv.

384. Triomphe de Vespasien et Tite, après Jules Romain. 30 liv.

385. Perdrix rouge pendue par le pied. 20 liv.

386. Perdrix commune pendue de même. 20 liv.

387. La famille du Guast. 100 liv.

388. Portrait de mon père, de Vandeck, demy-figure. 400 liv.

389. Paisan à cheval dans son manteau, ayant un cheval de bas avec luy, qui porte un veau; sur le devant, un paysan qui tient une vache, de Jamiel. 100 liv.

390. La Vierge assise, ayant sur ses genoux le petit Jésus, à qui saint Jean-Baptiste apporte des cerises dans une serviette; la Vierge prend des langes dans un berceau. 15 liv.

391. Le désert de Camaldolid, de Francisque, après Poussin. 200 liv.

392. Paisage; sur le devant, un homme couché qu'on voit par derrière, qui montre le chemin à deux passans, de Francisque, après Poussin. 200 liv.

393. Pot de fleurs avec un pot de pourcelaine auprès. 10 liv.

394. Autre de mesme, avec un vase renversé, cy 10 liv.

395. Vierge, demi-figure, grande comme le naturel, tenant le petit Jésus sur ses genoux, qui carresse saint Joseph. 30 liv.

396. Couronnement de la Vierge, plafond de M. Le Brun. 50 liv.

397. Crucifix où est un homme sur un cheval blanc, qui fuit sainte Madeleine, qui tient d'une main le crucifix et de l'autre la Vierge qui tombe en pamoison, de Palm. 15 liv.

398. Rebecca assise au puis avec quantité de bergers et bergères

qui puisent de l'eau, à qui le serviteur d'Abraham présente le bracelet, de La Hyre. 50 liv.

399. Adoration des pasteurs; en haut, deux petits anges et cinq chérubins; Nostre-Dame, à genoux, tient le petit Jésus dans ses bras; sur le devant, un mouton et un berger qui tient sa main devant ses yeux, de Blanchard, cy 50 liv.

400. Sauveur du monde, demi-figure; il tient le globe, de Jacques Palm. 20 liv.

401. Portement de croix, de Bourdon[1]. 303 liv.

402. Grand paisage; sur le devant, des pêcheurs, une femme sur un cheval blanc, et une barque de musiciens, de Francisque, après Dominiquain. 100 liv.

403. Portrait du cardinal Richelieu, de toute sa grandeur, de Champagne. 15 liv.

404. Nostre Dame, 1/2 figure. Elle tient d'une main la cuisse de son filz, et de l'autre le linceuil, cy 18 liv.

405. Nostre Dame de pitié, sur le devant, deux petits anges. 6 liv.

406. Martire de saint Étienne, où un homme armé luy jette une pierre, après Carache. 25 liv.

407. Élévation de Nostre Seigneur à la croix, de Swarts. 20 liv.

408-409. Paniers de fleurs. 20 liv.

410. Nostre Dame assise, 1/2 figure, tenant le petit Jésus sur ses genoux, debout, regardant une hirondelle. 20 liv.

411. Saint Hiérosme dans un désert, lisant, la teste apuyée sur son bras. 30 liv.

412. Panier de fleurs, de Baudesson. 6 liv.

413. Déluge; sur le devant, un cheval blanc qui se noye, de Lanfranc. 50 liv.

414. Adoration des pasteurs; sur le devant, un pasteur portant un mouton, et un autre tenant un grand chien par son collier. 100 liv.

415. Une Nostre Dame, en oval sur une toille carrée, 1/2 figure; elle tient le petit Jésus dormant sur son sein[2]. 8 liv.

416. Paniers de fleurs sur une table de pierre, avec de la soye dévidée sur un papier. 6 liv.

417. Fuitte en Égypte, où saint Joseph donne la main à la Vierge qui entre dans le batteau; l'asne vient derrière, après Hannibal, sur cuivre, cy 20 liv.

418-419. Testes d'hommes de pastel, sur papier gris. 1 liv.

420. Fuitte en Égipte; Nostre Dame assise à terre ayant sur ses genoux son fils endormy que deux anges adorent; saint Joseph lie l'asne à un arbre. 25 liv.

---

1. 1696, 7 avril, vendu.
2. 1696, 9 avril, vendu.

421. Saint Hiérosme, dans un désert, se frapant la poitrine d'une pierre. 7 liv.
422. Nopce de Cana, après Paul Veronese. 150 liv.
423. Entrée d'Alexandre dans Babilonne, après M. Le Brun. 60 liv.
424. Moyse sur les eaux, après Poussin. 20 liv.
425. Saint Pierre dans la prison de Steinhuys. 150 liv.
426. Nostre Dame, après Raphaël, de Puchot. 60 liv.
427. Josué arrestant le Soleil, d'André Sciavon. 30 liv.
428. Le submergement de Pharaon, du mesme. 30 liv.
429. Festin des Pharisiens avec la Marie-Magdelaine, après Le Brun. 75 liv.
430. Fuitte en Égipte, après Hannibal Carache. 15 liv.
431. Martire saint Estienne, de Rambouillet, après Carache. 300 liv.
432. Annonciation aux pasteurs, de Teniers, sur la manière du Bassan. 25 liv.
433. Baptesme de Nostre Seigneur, de Francisco Bassan. 30 liv.
434. Joseph vendu aux Ismaélittes, de Corneille Polembrock. 100 liv.
435. Festin des Pharisiens en trois arcades, après Paul Veronese[1]. 42 liv.
436. Paisage de trois lavandières avec un enfant, après Carache. 20 liv.
437. Un More tenant un dogue[2].
438. Les laveuses, après Carache. 60 liv.
439. La Famille sainte, après Andrez del Sarto. 30 liv.
440. Les mulletiers, paisage de Montpré, figures de Brugel.
441. Les Égiptiennes dans une grotte, des mesmes. } 65 liv.[3].
442-443. Ovals de fleurs, de Baptiste[4]. 44 liv. 5 s.
444. Adoration des Roys; en pastel, de Rubens, cy 150 liv.
445. Baptesme de saint Jean, de l'Albane[5]. 49 liv.
446. Nativité avec les pasteurs, de Poussin[6], cy 49 liv.
447-448. Ronds de fleurs, de Baptiste. 20 liv.
449. Le petit Jésus dormant tout nud sur une pierre que saint Joseph decouvre pour le monstrer à une sainte qui a un poignard dans le cœur; 1/2 figures, cy 15 liv.

---

1. 1696, 9 avril, vendu.
2. Appartient à Mme Fronment.
3. 1696, 9 avril, vendu.
4. 1696, 13 avril, vendu.
5. 1696, 13 avril, vendu.
6. 1696, 13 avril, vendu, avec n° 445.

450. Nostre Seigneur au Jardin des olives; sur le devant, trois diciples dormans, de François Bassan, cy 100 liv.

451. Des juifs pesans de l'or avec deux femmes; 1/2 figures grandes comme nature, du Mareschal d'Anvers. 12 liv.

452. Tapis de tapisserie, je dis de broderie, avec un panier de fleurs. 15 liv.

453. Diane aux bains avec quantité de nimphes, dont deux qui sont à son costé debout, se couvrant d'un voile blanc; elle se tourne et menace Actéon; figure de Coipel le père, après l'Albane, cy 120 liv.

454. Un hiver; sur le devant une paisanne qui ramenne un paisan, en détrampe, sur toille collée sur bois, du vieil Brugel. 8 liv.

455. Teste de saint François, de Georgeon. 5 liv.

456. L'Adoration des Roys, dans un grand bastiment et quantité de portiques, à la pierre noire rehaussé de blanc, de Lucas. 6 liv.

457. David armé, tenant la teste de Goliath; 1/2 corps, après Georgeon. 10 liv.

458. Saint François à genoux sur une roche, après Carache.
459. La Madelaine à genoux, mains jointes. } 20 liv.[1].

460. Berger du Mol; sur le devant, une eaue, sur toille collée sur bois. 50 liv.

461. La Présentation au temple, avec quantité de figures, sur le devant un mouton, un agneau et un chevreau, en un tas, esquisse de M. Le Brun, cy 12 liv.

462. L'Ange menant Tobie; sur cuivre, d'Adam, cy 50 liv.

463. Adonis se mourant, soustenu de plusieurs femmes; Vénus descendant du ciel et s'arrachant les cheveux, dessein de Rose Fiorentino, cy 6 liv.

464. Dessein de Raphaël, le Jugement de Pâris; sur le derrière deux fleuves et une nayade. 8 liv.

465. L'Occasion, qui est une femme nue, que Pallas présente à un homme armé, qu'il a saisy aux cheveux; en destrampe, pastel de Rubens. 20 liv.

466. Nostre Dame tient sur ses genoux son fils à qui saint Jean amenne un agneau, cy 15 liv.

467. Plafond où Rémus et Romulus prennent place au ciel, de M. Le Brun. 120 liv.

468. Le Roy et la Reine d'Angleterre, après Vandeck. 60 liv.

469. Nostre Dame qui lit et tient son fils debout sur ses genoux et qui regarde une hirondelle, cy 15 liv.

---

1. 1696, 7 avril, vendu.

470. Nostre Dame, assise sur une table, tenant son filz debout sur ses genoux et saint Joseph qui tient la main à saint Jean. 15 liv.

471. Enlèvement de saint Paul par trois anges, cy 50 liv.

472. Crucifiement, de Bourdon. 200 liv.

473. Nostre Dame, de front, tenant le petit Jésus, debout sur ses genoux, qui prend des cerises de la main de saint Joseph. 40 liv.

474. Vierge assise tenant devant elle le petit Jésus qui l'embrasse et regarde saint Jean. 30 liv.

475. Pentecoste où Nostre Dame est élevée sur une espèce de nue, après Charles Le Brun. 60 liv.

476. Table couverte d'un tapis vert, de fruits, de raisins, d'un pasté, auprès une cuvette et deux flacons. 20 liv.

477-478. Grands pots de fleurs en hauteur. 60 liv.

479. Panier de fruit sur un tapis, sur les portes. 12 liv.

480. De mesme.

481. Un homme avec un chariot attellé de deux bœufs renversé du tonnerre, de Francisque, après Poussin. 100 liv.

482. Un berger en habit rouge avec des chèvres et moutons auprès d'un estang, de Francisque, après Poussin. 100 liv.

483. Paisage; sur le devant un cavalier et un homme à pied avec un chien. 6 liv.

484. Paisage; sur le devant deux pescheurs et deux hommes dans un batteau, de Francisque, manière de Carache[1]. 20 liv.

485. Grand tableau de Sneider, marché de poisson avec un homme habillé de vert, qui en verse d'un chaudron. 800 liv.

486. Autre du mesme, un dain couché sur un signe; au bas, un chien qui tient un fromage, cy 800 liv.

487. Marché de poisson en hauteur avec un chien marin et deux carpes dans un grand bassin de cuivre. 30 liv.

488. Une cuisine où pend un daim et une moitié d'agneau avec une écrevisse de mer sur la table, cy 30 liv.

489. Chasse de Méléagre et Attlante, de M. Le Brun. 1,200 liv.

490. Méléagre agonisant, du même. 1,200 liv.

491. Paisage avec un pont et des buffles sur le devant. 30 liv.

492. Paisage; un homme assis devant, auprès d'un mausolé, à qui un autre demande le chemin, de Francisque, après Poussin, cy 100 liv.

493. Paisage avec une belle allée en perspective; sur le devant, un homme qui prend de l'eau dans un réservoir, Francisque, après Poussin. 100 liv.

494. Pot de fleur de cuivre sur un tapis, cy 10 liv.

1. 1696, donné à M. de Sandra.

495. Du mesme, avec un chandelier et une urne sur une table. 10 liv.

496. Paisage; sur le devant, une femme qui porte quelque chose sur sa teste auprès de deux colonnes de marbre, sur un piédestail, de Francisque. 100 liv.

497. Saint Michel, copie après Raphaël. 30 liv.

498. Hercule levant Anthée de terre, après le Guide. 30 liv.

499. Chasse au sanglier avec quantité de chiens qui ont arresté le sanglier, lequel en tient un sous sa patte, de Sneider. 800 liv.

500. Autre chasse du sanglier avec quantité de chiens qui le poursuivent; un dogue le mord sur le dos et un chien harnaché le veut prendre à l'oreille, du mesme Sneider. 800 liv.

501. Grand tableau avec un beau tapis en forme de fond d'or, d'où sort un barbet; sur le devant, un tapis cramoisy avec un plat de confitures candalisées, de Fioraventi, cy 60 liv.

502. Le Roy à cheval, de Huwus. 30 liv.

503. Femme, demi-corps, tenant d'une main une poule et de l'autre un panier avec des choux, sur bois. 20 liv.

504. Suzanne avec les vieillards, grands comme nature, de Rubens, sur bois. 50 liv.

505. Une boucherie; sur le devant, une femme, demi-figure, grande comme nature; en un coin, un cochon pendu au croc, fort gasté, sur bois, de Maurus. 12 liv.

506. Un homme assis entre deux femmes; il tient d'une main une oye et un pot de l'autre, auprès de luy un panier avec des poulles, cy 30 liv.

507. Moyse assis entre deux petits anges, tenant un papier, après Raphaël. 15 liv.

508. Saint Sébastien lié à un arbre, de Tintoret, sur bois. 8 liv.

509. La Vénus et Adonis, de Titien. 200 liv.

510. Les armes d'Angleterre, de Holbeins, cy 2 liv.

511. Nostre Dame sur une nüe donnant son fils à saint Antoine de Pade, de la Fosse, après Vandeck. 150 liv.

512. Portrait d'un homme, d'un bout, habillé de noir, de Titien. 30 liv.

513. Nostre Dame assise, avec son filz sur ses genoux, que sainte Caterine et saint Jean-Baptiste, à genoux, adorent, après Titien. 40 liv.

514. Une jeune fille qui se lave les pieds, aiant derrière elle une vieille femme aussy assise à terre, de Francisque, après Poussin. 15 liv.

515. Saint Jérosme, qu'on communie, avec quantité de figures grandes comme nature, après le Dominiquain, cy 30 liv.

516. La mère de Méléagre mettant le tison au feu, de M. Le Brun. 20 liv.

517. Prométhée dévoré du vautour, de Rubens. 30 liv.

518. Méléagre portant la teste du sanglier à Attlante. 30 liv.

519. Le Centaure enlevant Déjanire, après le Guide. 30 liv.

520. Hercule assommant l'hidre. 30 liv.

521. Hercule sur le bûcher. 30 liv.

522. Un homme aportant des poissons dans un chaudron avec un enfant qui le regarde; sur le devant une loutre, une raye et un saumon, de Francisque. 10 liv.

523. Ester qui vient trouver Assuérus sur son trosne, après Paul Veronese. 30 liv.

524. Un crucifix avec quantité de personnes à genoux des deux costez; sur le devant saint Jean-Baptiste, sur bois. 25 liv.

525. Égiptienne avec des soldats, 1/2 figures grands comme nature, après Manfrede, cy 20 liv.

526. Séparation de saint Pierre et saint Paul, après Lanfranc. 40 liv.

527. Un général venu pour piller le temple renversé par un cavalier et deux anges, de Bartholet. 50 liv.

528. Nostre Seigneur entrant dans Jérusalem, d'André Sciavon. 60 liv.

529. Rachel, à qui Abraham envoye le présent, de Bourdon. 300 liv.

530. Moyse foulant aux pieds la couronne de Pharaon, après Poussin, de Francisque. 40 liv.

531. Sainte Héleine qui fait prendre des Juifs pour trouver la Croix, de Georgeon. 5,000 liv.

532-533. Pots de fleurs sur les portes de la salle aux miroirs d'en bas, à 10 livres. 20 liv.

534. Jeune femme assise, ayant du raisin sur ses genoux, avec une vieille femme, demy-figures grande comme nature, de Van Moll. 15 liv.

535. Un daim au croc couché sur un signe. 10 liv.

536. Diane jugeant Calisto, après Carache[1], cy 60 liv.

537. Diane aux bains menaçant Actéon; elle se retourne et a devant elle deux nimphes debout qui se couvrent d'un voile blanc, cy 50 liv.

538. Vénus trouvant Adonis mort; un petit amour menne son chariot, après Lenfranc[2], cy 60 liv.

539. Enlèvement d'Europe, que deux tritons précèdent et qu'un amour suit sur un dauphin, cy 30 liv.

540. Jugement de Pâris; sur le haut le soleil levant, avec Castor et Pollux. 75 liv.

541. Vénus se faisant peigner dans son chariot par trois nimphes. 20 liv.

1. 1696, donné à M. Sandra.
2. 1696, donné à M. Sandra.

542. Esnée sauvant son père avec les fugitifs de Troyes, de Rubens[1]. 2,500 liv.

543. La Vénus couchée, de Francisque, après Titien. 20 liv.

544. Un dessein de tapisserie de Rosso Fiorentino, avec un éléphant, quantité d'ornemens et de figures. 10 liv.

545. Grand paisage; sur le devant une chutte d'eau avec un arbre renversé. 12 liv.

546. Jésabel qui a tué un homme d'un cloud dans la teste dans une tante, avec quantité de soldats affligez; un grand tableau, cy 30 liv.

547. Le sacrifice d'Iphigénie, de Bourdon, cy 200 liv.

548. Lherminie abordant les bergers et une femme parmy des moutons, après Carache; paisage de Forest, figures de Coipel le père. 150 liv.

549-554. Ronds de pots de fleurs et confitures en place dans la chambre de ma mère, à 12 livres, cy 72 liv.

555. Une Vierge qui a sur ses genoux son fils qui espouze sainte Caterine, avec le petit saint Jean-Baptiste, 1/2 figures, après Titien, cy 50 liv.

556. Saint George sur un cheval blanc; sur cuivre, après Raphaël. 30 liv.

557. La nimphe Sirinx poursuivie de Pan; sur cuivre, de Francisque, après Carache. 50 liv.

558. Mignature; sur le devant, une grande chute d'eau, d'après Paul Brill. 10 liv.

559. Une Vierge assise; le petit Jésus debout avec saint Jean et saint Joseph; sur cuivre, cy[2] 34 liv. 10 s.

560. Une petite Vierge, demie-figure, de front, tenant le petit Jésus dormant sur ses genoux, appuyé sur un coussin[3]. 14 liv.

561. Adoration des pasteurs; saint Joseph est assis sur une pierre, de Pieter de Cortone, sur une ardoise en oval. 20 liv.

562. Dieu le père dans sa gloire; sur une ardoise en oval. 10 liv.

563. Une Vierge ayant les pieds sur un croissant, après l'Albane. 3 liv.

564. Une teste avec un bonnet et un habit noir fourré, de Holbeins, en rond, anno en 1536, cy 200 liv.

565. Le baptesme de saint Jean; sur le devant, un homme qui chausse son bas, d'après Carache. 30 liv.

566. Une bergerie avec un enfant sur le devant, habillé de rouge. 40 liv.

567. Une Vierge assise à terre tenant son fils Jésus endormy, que

1. 1696, vendu.
2. 1696, 6 avril, vendu.
3. 1696, 6 avril, vendu.

deux anges adorent; de l'autre costé, saint Joseph qui lie son asne[1], cy 21 liv.

568. Une Vierge avec le petit Jésus sur son berceau, tenant saint Jean par le menton, après Raphaël[2]. 82 liv.

569. La Présentation au temple, de Jouvenet, cy 30 liv.

570. Vierge sur bois qui tient son petit Jésus debout sur ses genoux, qui la baise[3], cy 11 liv.

571. Nostre Seigneur avec la femme de Cananée qui luy montre son chien, après Carache. 10 liv.

572. La Vierge donnant à tester au petit Jésus, qu'elle tient sur un coussin; 1/2 figure, d'Andrez Salario; sur bois. 15 liv.

573. Un vaze de porcelaine, avec un citron pelé, des pesches et une couppe d'or, de Kalff, cy 100 liv.

574. Paisage avec des vaches; sur le devant, un homme qui menne boire deux chevaux, après Rubens. 30 liv.

575. Crucifix d'yvoire. 100 liv.

576. Circoncision de Nostre Seigneur au temple de Jacomo Bassan. 300 liv.

577. Saint Joseph présentant une religieuse au petit Jésus assis sur les genoux de la Vierge, après Paul Veronese. 50 liv.

578. L'Ange avec Tobie qui prend un poisson, de Francisque, après Carache. 200 liv.

579. Moyse au buisson ardent, de Francisque, après Carache. 200 liv.

580. Martire saint Estienne, avec Saul, assis auprès d'un arbre, après Carache. 300 liv.

581. Baptesme saint Jean, avec un homme sur le devant qui met son bas. 80 liv.

582. Un aveugle assis au pied d'un arbre où il y a une chapelle avec des signes de miracles et deux paisans passans devant. 80 liv.

583. Paisage, avec Agar qui parle à un ange, qui lui montre une fontaine, sur cuivre, après Lemoll. 120 liv.

584. Nostre Dame donnant à tester à son filz emmaillotté; elle a trois chérubins sur sa teste, dans un paisage, après Lemoll, sur cuivre, cy 120 liv.

585. Nostre Dame et le petit Jésus debout dans son berceau, se jouant avec saint Jean qu'il tient par le menton, après Raphaël. 60 liv.

586. Paisage; sur le devant, une chutte d'eau sous une montagne, un paysan à cheval et deux à pied menans un troupeau de bœufs et moutons, avec un asne chargé, cy 200 liv.

---

1. 1696, 6 avril, vendu.
2. 1696, 7 avril, vendu.
3. 1696, 7 avril, vendu.

587. Mignature sur un fond blanc d'une pie de muraille. 10 s.

588. Table de pierre, avec quantité de raisins et melons sur un tapis. 10 liv.

589. Une urne, avec des figures de reliefs; il en tombe des fleurs; sur le devant, des raisins et fleurs. 10 liv.

590. La piscine où Nostre Seigneur guérit un pauvre malade, qui emporte son lit, avec deux colonnes de pierre, après Tintoret. 30 liv.

591. Paisage; Apollon ecorchant Midas, avec trois nimphes debout, sur cuivre, de Francisque, après Carache. 50 liv.

592. Un homme se sauvant d'une tour, métamorphosé en canard; sur le devant, deux hommes debout qui le regardent, sur cuivre, de Francisque, après Carache. 50 liv.

593. Ganimède enlevé par Jupiter, avec deux hommes debout et deux chiens, de Francisque, après Carache. 50 liv.

594. La Madelaine, à genoux, qui adore le crucifix, dans un désert, sur cuivre, cy 10 liv.

595. Petit saint François, à genoux, sur cuivre, de mesme grandeur. 10 liv.

596. Des prisonniers, avec un homme armé et un vieillard; sur le devant, un estropié assis avec des femmes et quantité de figures, après Paul Veronese. 30 liv.

597. Rond, avec des poissons et un poeslon de cuivre rouge. 6 liv.

598. Paisage; Apollon écorcheant Midas, sur cuivre, de Francisque, après Carache. 50 liv.

599. Un homme métamorphosé en canard qui se sauve d'une tour, et deux hommes qui le regardent, sur cuivre, de Francisque, après Carache. 50 liv.

600. Petite chasse de Vandermeule, sur cuivre, en oval. 5 liv.

601. Paisage, sur cuivre, le jugement de Pâris, de Francisque, après Carache. 50 liv.

602. Un paysage, tout de mesme. 50 liv.

603. Festin des dieux et des déesses sur les nues[1]. 52 liv. 10 s.

604. La Vierge, 1/2 figure de frond, grand comme le naturel, ayant devant elle le petit Jésus dormant sur la paille, après Gentilliesse, cy 30 liv.

605. Nostre Dame, 1/2 corps, tenante le petit Jésus sur ses genoux, debout, qui la baise; elle a un voile blanc très clair sur sa teste. 30 liv.

606. Portrait de mademoiselle Mignard, tenant un globe.
607. Autre portrait de la mesme, tenante une lire et un papier de musique. } 143 liv.[2].

1. 1696, 12 avril, vendu.
2. 1696, 10 avril, vendu.

608. Couronnement de la Vierge; au-dessous, une quantité d'anges jouant des instrumens, cy 100 liv.

609. Le sacrifice de Noé, de Bourdon, cy 300 liv.

610. Nostre Dame assise, dans un paisage, la Madelaine à genoux, sainte Anne et saint Jean qui amènent un mouton, de Bourdon, cy 300 liv.

611. Une femme à cheval et des veaux sur un cheval blanc, dans une grotte, de Petitjean, cy

612. Des chasseurs, avec quantité de chiens qui prennent leur repos, et un cavallier en habit rouge qui tient un verre, de Francisque, cy 20 liv.

613. Nostre Dame tient son filz sur ses genoux, qui espouze sainte Caterine; saint Jean est à son oposite. 20 liv.

614. La Madelaine, avec un ange derrière, un autre tenant une teste de mort. 15 liv.

615. Des paisans qui tuent un cochon, de Brawer, bordure vermeille dorée. 100 liv.

616. Un Ecce homo, avec quantité de figures, de Robert Hammer. 20 liv.

617-618. Petites ovales de fleurs, de Beandesson, à 12 livres. 24 liv.

619. Teste d'un homme, avec un habit de velour noir, un habit noir fouré, ayant deux bagues et tenant un chapelet, sur bois, d'Holbeins, cy 100 liv.

620. Un rond sur cuivre, avec deux femmes auprès d'un chesne, dans un paysage, de Vanderkable. 3 liv.

621. Un berger, avec une chutte d'eau, pareil du précédent. 3 liv.

622. Fuitte en Égipte, Nostre Dame sur son asne, après Adam, sur cuivre estammé, cy 30 liv.

623. Esquisse de l'enlèvement de saint Paul, de Poussin. 3 liv.

624. La Vierge qui coust, avec de petits anges, sur cuivre. 15 liv.

625. La Vierge qui tient le petit Jésus sur ses genoux; il a un petit oiseau dans sa main, auprès de luy saint Jean qui pleure, sur cuivre, cy 4 liv.

626. Nativité; sur le devant, un agneau et chien, derrière saint Joseph en manteau rouge, de Parmesan, sur bois. 300 liv.

627. Un rond sur bois, portrait de Johannes Frobenius sans bonnet, d'Holbeins. 40 liv.

628. Un homme à qui on attache ses armes, 1/2 figure, après Georgeon, sur bois. 20 liv.

629. Le portrait d'un viellard, avec un petit rabat, de Vandeck. 20 liv.

630. Nostre Dame assise sur le croisant, en oval, sur chassis carré. 4 liv.

631. Un carme recevant le scapulaire de la Vierge[1]. 4 liv. 17 s. 6 d.

632. Un paysan sur un asne et des moutons sortant d'un village, de Petitjean, cy. 6 liv.

633. Mater Dolorosa. 3 liv.

634. Sainte Véronique qui tient son mouchoir, cy 3 liv.

635. Mignature; sur le devant, une chasse. 4 liv.

636. Chasse; sur le devant, un cavalier en justaucorps rouge, sur bois. 8 liv.

637. Chasse du cerf; sur le devant, deux cavaliers à costé l'un de l'autre, sur bois. 8 liv.

638. Chasse d'ours; sur le devant, quatre cavaliers, sur bois. 8 liv.

639. Saint Laurent debout, tenant son gril, sur cuivre, d'Adam[1]. 200 liv.

640. Saint Simon tenant le petit Jésus sur son bras dans le temple, 1/2 figure, sur cuivre, du Felis[2]. 60 liv.

641. La Vierge à l'oiseau, sur cuivre, mesme grandeur que le précédent. 150 liv.

642. Paisage sur cuivre; Nostre Dame avec saint Joseph et l'asne au pied d'un arbre, cy 60 liv.

643. Une teste de Vierge, après le Guide. 6 liv. 13 s.

644. Une teste d'un ange, — — 6 liv. 13 s.[3].

645. Portrait d'un homme; sur le revers, un homme poursuivant une femme, manière de Georgeon, cy[4] 1 liv. 16 s.

646. Le Christ mort, sur les genoux de la Vierge, avec deux petits anges qui pleurent, d'Augustin Carache, cy 300 liv.

647. La famille de M. Le Brun. 3,000 liv.

648. Une Nostre Dame, au milieu de deux anges, 1/2 figure, qui adorent le petit Jésus dans sa crèche, après Titien. 200 liv.

649. Les petinneurs, de Brauwer. 150 liv.

650. Apollon poursuivant Daphnis, sur cuivre[5]. 43 liv.

651. Petit portrait d'homme en habit fouré et un bonnet noir. 1 liv.

652. Petit portrait d'une femme en habit noir, du mesme. 1 liv.

653. Dessein en bordure d'ébeine, dans un étuy de velour rouge, où est une femme debout, en forme de Judith. 20 liv.

654-657. Petits tableaux, sur pierre, repeins, cy 4 liv.

658. Moyse sur les eaux, après Paul Veronese, cy 300 liv.

659. Vierge, après le Carache. 150 liv.

---

1. 1696, 3 avril, vendu.
2. 1696, donné à M. Bertin.
3. 1696, 11 avril, vendu avec le n° 311, ensemble 10 livres.
4. 1696, 6 avril, vendu.
5. 1696, 6 avril, vendu.

660. Une Nativité[1]. 100 liv.

661. Petit tableau, sur bois, d'un paisan qui s'ouvre la bouche avec les doigts, demie-figure, de Brauwer. 75 liv.

662-667. Petits tableaux de fleurs, de Mariotti, à 10 livres. 60 liv.

668. Teste d'homme, de Palm. 100 liv.

669. Combat de deux cavaliers, de Wouwermans[2]. 150 liv.

670, 671[3]. Très mauvais tableaux. 8 liv.

672. — — — 3 liv.

673. Dessein d'une adoration des Roys. 2 liv.

674. Esnée portant son père. 1 liv.

675. Méchant portrait de M. le Dauphin, fort jeune, cy 1 liv.

676. Un homme à cheval, dans un paisage, de Colandon. 1 liv.

677. Deux femmes et un satire jouant de la flutte. 1 liv.

678. Un très mauvais tableau[4]. 9 liv.

679. Mauvais dessein d'une Rébecca. 10 s.

680. Dessein d'un char attelé de quatre chevaux. 10 s.

681. Grande ébauche, triomphe de la richesse. 10 liv.

682. Paisage de tapisserie, à demy-point. 10 liv.

683. Copie gastée de la Vénus et Adonis, du Titien. 30 liv.

684. Ebauche du triomphe de la Pauvreté. 10 liv.

685. Nopce de village, après Carache, non finy. 20 liv.

686. Une boette de vermeille doré, en ovalle, dans la quelle sont deux petits tableaux sur cuivre, originaux, d'Adam, dont l'un représente la décolation de saint Jean-Baptiste dans la prison, dans une nuit, et l'autre représente le mesme saint encore enfant, jouant avec son agneau, dans un paisage. 300 liv.

687. Un plaffond de M. Jouvenet; Nostre-Seigneur Dieu le père qui est porté par des anges, cy 50 liv.

688. Une quantité d'estampes de toutes sortes, la pluspart gastées, endommagées, rousses et deschirées[5], cy 130 liv.

BRONZES.

1 fleuve couché. 400 liv.

1 autre fleuve de mesme. 400 liv.

---

1. Chez l'abbé Bignon.
2. 1696, 6 avril, vendu.
3. 1696, 3 avril, vendu.
4. 1696, 7 avril, vendu.
5. 1696, 1er sept., vendu. — Le 7 septembre 1696, une série de tableaux furent laissés à Hélène Jabach pour la somme de 3,400 livres; ce sont les nos 425, 576, 582, 578, 431, 198, 579, 583, 641, 584, 640, 585, 574, 575, 429, 573, 433, 175, 432, 172, 566, 615, 622, 642, 556, 617 et 618 de la liste précédente, d'après un état joint à l'inventaire.

1 autre.	400 liv.
1 autre.	400 liv.
1 femme baisant un enfant.	340 liv.
1 Appollon.	300 liv.
1 gladiateur.	240 liv.
1 autre de mesme.	240 liv.
1 Méléagre.	200 liv.
1 Hercule.	400 liv.
1 autre de mesme.	400 liv.
1 Vénus.	180 liv.
La Vénus de Médicis moulée sur l'antiquité, cy	660 liv.
1 homme ayant une couronne de lierre sur sa teste.	60 liv.
1 petite figure de saint Jean.	100 liv.
1 Marc-Aurel à cheval.	300 liv.

PETITES FIGURES DE BRONZE.

1 enfant de Laocon entouré d'un serpent.	8 liv.
1 petit buste d'un homme, avec une fraize.	3 liv.
1 petit enfant.	3 liv.
1 figure debout menant un léopard.	25 liv.
1 petite Nostre Dame.	1 liv.

FIGURES DE MARBRE.

La femme au bandeau, figure antique, haute environ 4 pieds 1/2. 200 liv.

Le jeune Hercule s'apuyant sur sa massue, figure antique, haute environ 3 pieds. 120 liv.

1 Appollon, figure antique, haute environ 4 pieds, sans bras et sans jambes. 30 liv.

1 Vénus, figure antique, grande comme le naturel, se couvrant le sein d'une main, haute 5 pieds 1/2 environ, cy 150 liv.

1 Bacchus avec sa tasse à la main, figure antique, haute 5 pieds environ. 200 liv.

1 Mercure tenant sa bourse à la main, figure antique, haute 3 pieds 9 pouces, cy 200 liv.

1 femme nue jusqu'à la ceinture, tenante son manteau d'une main, figure antique, haute environ 3 pieds 8 poulces. 150 liv.

1 bas-relief d'une femme, avec trois Dieux marins.

1 autre de mesme d'une femme avec trois faunes[1].

1 petit bas-relief d'un Dieu Bacchus debout. 40 liv.

---

1. « Comme ce sont des postures infâmes, on les a condemnées à estre rompu ; ce qui a esté exécuté. »

Bustes de marbre.

Dans le petit cabinet au fond des apartemens aux miroirs d'en bas.

1 buste d'Alexandre, fort grand.	400 liv.
1 autre d'Agripine, grand.	300 liv.
1 autre de Néron, grand.	300 liv.
16 autres de Néron, à 250 livres, grands.	4,000 liv.
1 autre le petit Néron, petit.	200 liv.
1 Hercule, 1 Senèque, } à 150 livres, moyens.	300 liv.
7 — à 120 livres, petits.	840 liv.
6 bustes d'albastre oriental, à 120 livres, grands.	720 liv.
1 buste d'albastre, le petit Auguste, 1 buste d'albastre, une femme, } à 120 livres, petits.	200 liv.

Dans le salon aux miroirs d'en bas, sur les consoles.

1 buste de marbre antique, Jules Cézar, grand.	250 liv.
3 autres, à 180 livres, grands.	540 liv.
3 bustes antiques d'albastre oriental, à 140 livres, grands.	280 liv.

Dans le mesme salon en bas.

1 buste antique d'albastre oriental, d'Adrien, 1 autre d'une femme, } à 120 livres, grands.	240 liv.
1 buste de marbre d'un homme couronné de liere, petit.	150 liv.

Dans l'entre-deux des salles aux miroirs d'en bas.

1 buste de marbre d'Agripine, moderne grand.	300 liv.
1 autre de Néron, moderne grand.	300 liv.
1 autre d'Annibal, grand.	250 liv.

Dans le salon aux miroirs de M. Dautun.

7 bustes de marbre, à 150 livres, moyens.	1,050 liv.

Dans les salles d'en bas.

Une figure de Nostre Dame de marbre, assise, tenante son fils sur ses genoux. 80 liv.

Une très belle table de raport de Florence. 1,000 liv.

2 grandes médailles rondes de marbre, d'Aristote et Galien, à 40 livres. 80 liv.

20 médailles ovales antiques et modernes d'hommes illustres, à 80 livres. 1,600 liv.

Émaux.

2 soucoupes, au milieu quatre amours sur des escussons autour d'une piramide, portante une sphère dans des étuys de maroquin rouge, à 15 livres, cy 30 liv.

Tableaux.

1 tableau en oval en bordure de cuivre doré, Hercule montant sur un vaisseau, avec beaucoup de figures, et un autre comme dessus avec des gens armés qui se battent. 10 liv.

1 tableau en bordure ronde, combat des Centaures. 10 liv.

1 autre en bordure de hauteur, le passage de la mer Rouge. 10 liv.

1 autre en oval, où une femme lave une chèvre, doré coloré. 3 liv.

1 autre de mesme, où une femme rajeunit un homme. 3 liv.

1 autre en oval, Hercule, les Argonautes et une femme parlant à un Roy, dorez et colorez. 5 liv.

1 autre du mesme, Médée qui rajeunit son père, cy 5 liv.

1 autre des forgerons, grisailles en bordure d'argent au jour.

1 autre, un vieillard avec deux femmes jouans des instrumens, de mesme.

1 autre, un jeune homme et deux femmes, jouant comme dessus, de mesme.

1 autre plus petit, un jeune homme avec deux femmes chantans en musique, de mesme.

} 20 liv.

5 autres grisailles, l'histoire de la Vierge. 15 liv.

2 autres grisailles, des fous, demy-figure. 6 liv.

6 autres en oval, colorez et dorez dans des bordures dorez représentans les taureaux des Argonautes, à 8 livres, cy 48 liv.

3 autres en carré, dans des bordures noires, grisailles représentant, l'un Pomone, l'autre une femme qui se fait peigner, et le troisième une femme qui coupe les aisles à l'amour, à 5 livres, cy 15 liv.

Bassins.

1 bassin oval, colorez et dorez, où Hercule et les Argonautes parlent à un Roy, cy 20 liv.

1 autre du mesme, avec un sacrifice. 20 liv.

1 autre, avec les sept vierges sages et les sept folles. 20 liv.

1 autre, avec un supliant aux portes d'une ville et quantité de gens armés. 10 liv.

1 autre, festin des dieux, dans un estuy de velours rouge. 30 liv.

1 autre, autour quantité de figures en grisailles, au milieu une teste en écusson, cy 20 liv.

1 autre pareil, avec l'histoire d'Adam et d'Ève, cy 20 liv.

1 autre, autour quantité de figures, colorez et dorez, au milieu un écusson, avec le portrait d'une femme en fraise. 20 liv.

1 autre, autour des figures en grisailles, avec une teste sur un écusson au milieu, cy 6 liv.

2 autres petits en oval, dans le fonds la Nativité et la Cène, grisailles. 4 liv.

Plat en rond, le combat des Lapites et des Centaures. 8 liv.

Assiettes.

5 assiettes, des mois de l'année, dans un etuy noir. 12 liv.

12 autres, des douze mois de l'année, sur le derrière des testes. 30 liv.

13 autres grisailles, l'histoire des Argonautes, sur le derrière des armoiries. 40 liv.

15 autres grisailles, des mois de l'année, sur le derrière des testes. 40 liv.

6 autres grisailles, avec des testes d'hommes et de femmes. 12 liv.

6 autres, collorez et dorez, de l'histoire de Joseph. 15 liv.

5 autres grisailles, d'Adam et Ève. 12 liv.

2 autres grisailles, d'un Dieu et d'une déesse sur leur char. 3 liv.

4 autres idem, des Métamorphoses d'Ovide, cy 10 liv.

1 autre idem, d'un mois de l'année.
1 autre idem, d'un mois de l'année. } 5 liv.

Coffres.

1 coffre, avec un couvercle en berceau dans des bordures dorées. 10 liv.

1 autre, avec des bordures de vermeil d'or, sur le couvercle une Nostre Dame avec quatre médailles, cy 50 liv.

Sallières.

5 sallières plattes. 10 liv.

2 autres, sur un pied de hauteur, dorez et colorez, avec une teste d'un homme et d'une femme dans le creux. 4 liv.

2 autres, sur un pied de hauteur, dorez et colorez, dans le creux, des rayes diverses, cy 3 liv.

2 autres, de hauteur, qui ne sont point pareilles. 5 liv.

2 autres plattes, grisailles, des travaux d'Hercule. 5 liv.

1 autre, avec la fuite de Loth. 5 liv.

Soucouppes.

2 soucoupes grisailles d'histoires saintes. 8 liv.

1 autre grisaille, le sacrifice d'Abrabam.
1 autre grisaille, présentation des pains à Melchisedech. } 15 liv.

1 autre grisaille, des gens qui se battent, avec le couvercle, à 15 livres. 1 autre de même, quantité de figures et un jeune homme assis ayant des potz à ses costez, avec le couvercle, à 15 livres.	30 liv.
2 autres grisailles, avec quantité de figures et un ange qui tient un pot et une tasse, cy	20 liv.
10 autres, hautes, toutes différentes, avec les couvercles, à 10 livres. cy	100 liv.
1 autre, moyenne hauteur, avec son couvercle, cy	6 liv.
7 autres plattes, différentes.	30 liv.

Vases.

7 vases différents, à 6 livres, cy	42 liv.
2 vases à 2 ances.	20 liv.
1 éguière couverte d'un couvercle de cuivre.	20 liv.
1 autre, sans couvercle.	6 liv.
2 flambeaux, dont l'un est cassé.	15 liv.
1 espèce de fontaine, dont le haut est tout cassé, cy	2 liv.

Pots et Vases de serpentine.

2 pots à bière couverts d'estain.	5 liv.
1 grand vase sans pied, couvert d'estain.	1 liv.
2 chandeliers, dont l'un est cassé.	1 liv.
1 piramide, avec des petits pots pour l'huille, vinaigre, sucre, etc.	5 liv.
2 vases, avec des couvercles en dosme.	5 liv.
1 petit pot, avec un couvercle. 1 autre, sans couvercle.	2 liv.
1 douzaine d'assiettes.	6 liv.

Dessins[1].

84	desseins d'ordonnance, de Rafaël et son école.	1,541 liv. 5 s.
170	desseins de Venise, Lombardie et Florence.	1,458 liv.
112	desseins de Caracci et modernes.	661 liv. 10 s.
97	desseins d'Allemagne et Flandres.	382 liv. 15 s.
463	desseins d'ordonnance.	4,043 liv. 10 s.
137	desseins de testes, figures, copies, etc., des quatre susdites collections pour	276 liv. 10 s.
600	desseins collés et dorés dans cinq portefeuilles à mes armes.	4,320 liv.

1. L'inventaire des *Dessins* est trop étendu pour qu'il ait pu être reproduit ici. Nous nous contenterons de donner le résumé qui le termine.

En tout :

600 desseins collés et dorés, en six portefeuilles, aux armes de Collogne.	7,687 liv. 15 s.
600 desseins, en cinq portefeuilles, à mes armes.	4,320 liv.
1,200 desseins, en unze portefeuilles, pour	12,007 liv. 15 s.
Des quels desseins cy dessus mentionnez il en a esté perdus ou ostez, à cause des sujets deshonnestes qui les représentoient, la quantité de	
13 desseins se montans, suivant la spécification suivante, à la somme de	371 liv.
1,187. Reste ainsy	11,636 liv. 15 s.

Desseins qui se sont trouvez sans inventaire et qu'on a mis dans différents portefeuilles marquez comme dessous :

Sçavoir :

A.

79 desseins de bons maistres, collez et la pluspart dorez. 150 liv.

B.

9 desseins et contrepreuves de Zucchero. 50 liv.

C.

40 desseins de morceaux, testes, esquisses et estudes.
22 id. de Guarcin, Vanius et autres bons maistres.

62 desseins. 25 liv.

D.

113 desseins de Primalicio. 150 liv.

E.

45 desseins de Rubens, Alberdure et autres bons maistres de l'école d'Allemagne.
9 d'Alberdure, de la Passion de Nostre-Seigneur, sur papier gris rehaussé de blanc.
14 estudes de draperie d'Alberdure, sur toille, collés sur papier rehaussé de blanc en détrempe.
28 morceaux, testes et esquisses de la mesme école.

96 desseins. 60 liv.

F.

37 desseins de la Colonne Trajane, par Jules Romain et autres bons maistres.

22 desseins de la Marche de l'empereur Charlequin, après Titien, par de bons maistres.

59 desseins. 40 liv.

G.

41 desseins d'ornemens et d'architecture. 18 liv.

H.

35 desseins de bons maistres modernes. 15 liv.

J.

12 desseins de Georgeon et Lucas Pennis.
129 desseins de Parmesan et autres excellens maistres.
100 desseins de morceaux, esquisses, testes, estudes desdits.

241 desseins. 200 liv.

L.

24 desseins de la Valle ombrosa de Zuccharo. 25 liv.

M.

40 desseins de paisages des grands maistres.
17 de morceaux et esquisses comme dessus.

57 desseins. 60 liv.

N.

197 desseins communs. 50 liv.

O.

70 desseins de Raphaël, Michel-Ange, Paul Veronese et autres excellents maistres.
77 d'estudes, esquisses et morceaux desdits et de Vandeick.

147 desseins. 250 liv.

P.

43 petits desseins de divers maistres.
388 très petits, comme dessus.

431 desseins. 15 liv.

Q.

1 livre relié en velours bleu, contenant 149 desseins du Parmesan. 200 liv.

R.

59 desseins du Titien, Jules Romain, Michel-Ange, Paul Veronese, Guarcin et autres. 100 liv.

S.

216 desseins des grands maistres. 160 liv.

T.

525 desseins de rebut. 150 liv.

X.

99 desseins de paisages communs. 30 liv.

AA.

87 grands desseins des Antiquitez de Rome.
47 plus petits.
58 bas-reliefs des mesmes Antiquitez, par Perrier.
25 desseins des mesmes sujets, —
48 petits desseins de mesme sorte, —

2,941 desseins, en 20 portefeuilles, montant ensemble à 1,948 liv.

Planches gravées.

Deux cent vingt-huit planches en longueur, sçavoir : deux cent vingt-sept grandes et une moyenne, marquées F dans le pacquet nº 8; toutes représentant des paisages de Titien, Carache, Campagnole, Gobbe, Poussin et Bolognese, mises en trente-huit pacquets, chacun de six planches numérotées du nº 1 au nº 38, à 26 liv., comme elles ont cousté au sieur Jabach. 4,560 liv.

Six ditto en hauteur, sçavoir deux grandes, trois moyennes et un petit paisage des mesmes maistres que cy-dessus, marquées nº 39. 76 liv.

Dix-huit ditto, de moyenne grandeur, paisages comme dessus, mises en trois pacquets, chacun de six planches, sçavoir nº 40 en hauteur et nºs 41 et 42 en longueur, à 10 liv. 180 liv.

Dix ditto, sçavoir deux des moyennes et huit des petites grandeurs, desseins de la Vierge après différents maîtres, en un pacquet, nº 43. 68 liv.

Vingt-quatre ditto, des petites grandeurs, paisage en long de Carache, Mutien et Paul Bril, mis en quatre pacquets, chacun de six planches, marquées nºs 43 à 47. 144 liv.

Deux de moyenne grandeur; sur le devant un homme dormant au pied d'un arbre.

Une de la petite grandeur : la Famille sainte. 12 liv.

Elles sont répétées, ayant leurs pareilles marquées D à K dans les pacquets nºs 40 à 43.

Une de la petite grandeur : Vierge, très mal gravée et qui pour cela ne mérite pas d'estre imprimée. 3 liv.

Deux cent quatre-vingt-neuf planches de cuivre gravées à l'eau-forte : les grandes ayant 1 pied 3 pouces sur 10 pouces; les moyennes 10 1/2 à 11 pouces sur 8 pouces; les petites 8 pouces sur 6 pouces. 5,043 liv.

Une planche de la dispute des Muses, d'après Perin del Vague, gravé à l'eau-forte par Chauveau, haute de 11 pouces sur 19 pouces 1/2 de long. 50 liv.

Une les Pèlerins à table en Emaüs, après Titien, gravée à l'eau-forte, par Chauveau, haute de 11 pouces sur 15 pouces 1/2. 400 liv.

Une Nativité de Nostre-Seigneur, après Jules Romain, gravé à l'eau-forte par Chauveau, haute de 14 pouces 1/2 sur 10 1/2. 50 liv.

Une Sainte Cécile, après le Dominiquin, gravé à l'eau-forte par Chauveau, haute de 15 pouces 1/2 sur 11 pouces. 50 liv.

Trois le Combat d'Hercule contre Anthé et contre l'Hydre, et sa mort sur le bûcher, après le Guide, gravées par Chauveau à l'eau-forte, hautes de 14 pouces 1/2 sur 10 1/2, à 100 liv. pièce. 300 liv.

Une l'Ensevelissement de Nostre-Seigneur, après Titien, gravée par Chauveau, à l'eau-forte, long de 13 pouces sur 12 1/2. 50 liv.

Une Saint Jérosme reveillé par la trompette, après le Guarcin, gravé par Chauveau à l'eau-forte, long de 13 pouces sur 12 1/2. 10 liv.

Une l'Innocence de Suzanne, après Valentin, gravée par Boulanger, à l'eau-forte, longue de 12 pouces sur 12 1/2. 100 liv.

Une le Concert, de Dominiquin, gravé par Chauveau, à l'eau-forte, long de 12 pouces sur 11 1/2. 100 liv.

Une la Famille du Guast, après Titien, gravée par Natalis, au burin, haut de 12 pouces sur 10 pouces. 100 liv.

Un Saint Jean-Baptiste, demie figure, après Leonard da Vincy, gravé par Chauveau, à l'eau-forte, haut de 12 pouces sur 8 pouces. 30 liv.

Un le Portrait de mon père, 1/2 figure, gravé par Lasne, au burin, haut de 12 pouces sur 9 pouces. 20 liv.

Trois cent trois planches montant à la somme de 6,303 liv.

Estampes des planches cy-devant mentionnées.

Deux cent quatre-vingt-six estampes en quarante-sept livres, dont il y en a quarante-six de six estampes chacun, et un, sçavoir n° 43, de dix ; elles sont chacune des deux cent quatre-vingt-six planches de paysages et petites Nostre-Dame.

Cinq cent vingt des Pèlerins à table à Emaüs, à 10 s. pièce. 260 liv.

Six cents médiocres } estampes de la Dispute des Muses, à 80 liv.
Quatre cents belles } pièce. 416 liv.

Cinquante-neuf du Concert, du Dominiquin, à 8 s. 23 l. 12 s.

Cent quatre-vingt-treize de la Nativité de Nostre-Seigneur, de Jules Romain, à 8 s. 72 l. 4 s.

Quarante-sept de la Famille du Guast, à 8 s. 18 l. 16 s.

Soixante-une de l'Innocence de Suzanne, à 8 s. 24 l. 8 s.

Soixante-sept de Sainte Cécile, du Dominiquin, à 8 s. 26 l. 16 s.

Quinze meschantes petites planches de cuivre, gravées, qui ne sont bonnes que pour le poids, à 20 s. 15 liv.

Cent soixante-douze desseins d'oiseaux coloriez, à raison de 4 s. 34 l. 4 s.

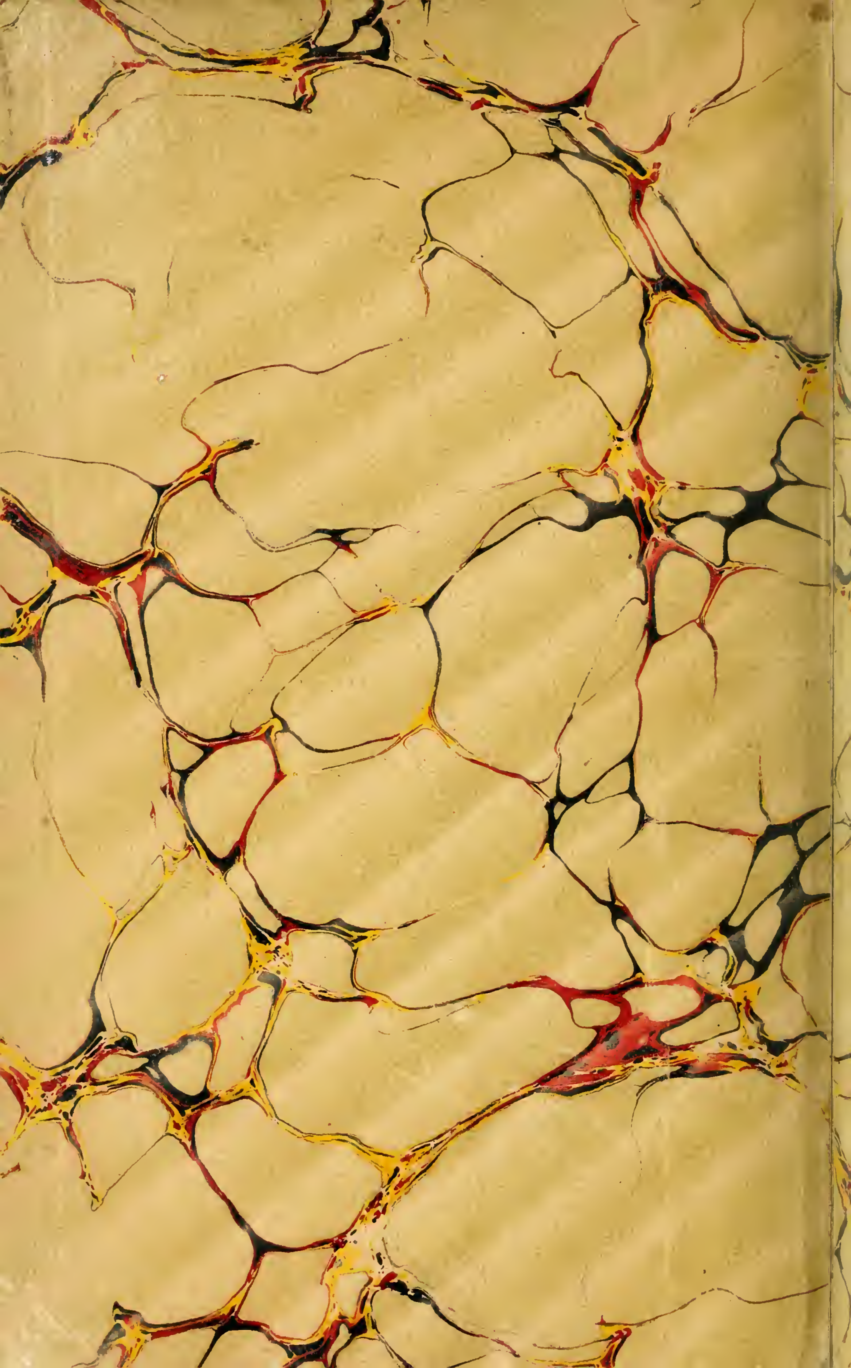
Trente-cinq desseins de fleurs coloriez, à raison de 2 s. 3 l. 10 s.

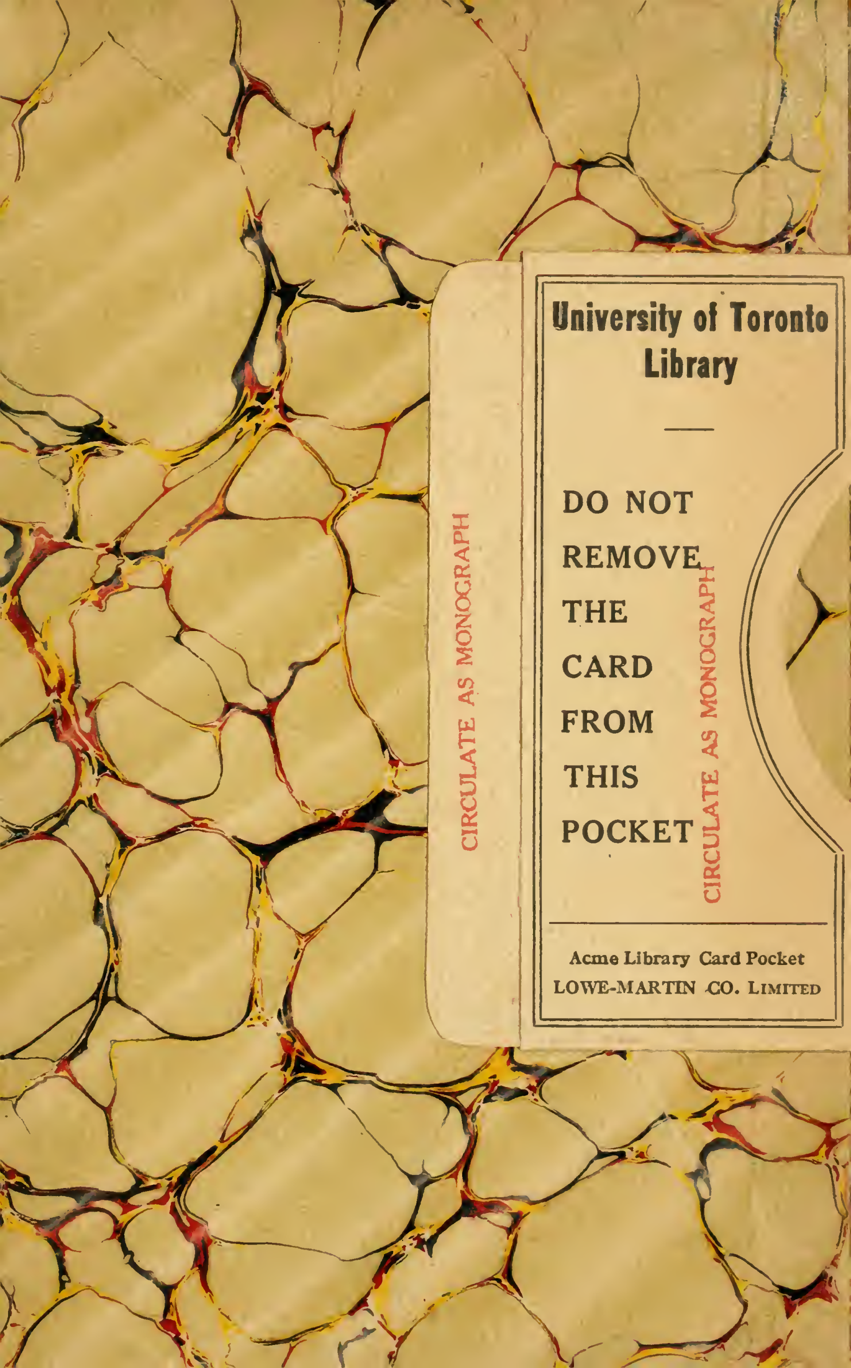
Un livre relié en veau, aux armes de Jabach, contenant quarante-trois feuilles d'oiseaux colloriés.

Un autre du mesme, contenant quarante-trois feuilles, comme ci-dessus; ensemble 86, à 30 s. pièce. 43 liv.

TABLE DES MATIÈRES.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.





University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
CIRCULATE AS MONOGRAPH
CIRCULATE AS MONOGRAPH
Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED

